

Avec la Région, l'avenir prend de l'avance

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde - BP 523
14035 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 06 98 98
Fax : 02 31 06 95 95
courrier@crbn.fr



www.region-basse-normandie.fr

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) de la Basse-Normandie

Édité par la Région Basse-Normandie / www.region-basse-normandie.fr

Région Basse-Normandie - NOVEMBRE 2008

Schéma Régional d'Aménagement
et de Développement du Territoire
(SRADT) de la Basse-Normandie



★ EURO RSCG 360 - RCS NANTERRE 780 143 707 - Crédits photos : F. Decaens/Région Basse-Normandie - D. Sohier IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ



L'AMBITION DU SRADT



La Basse-Normandie en mouvement



Laurent BEAUVAIS
Président de la Région Basse-Normandie

« La Basse-Normandie en mouvement », c'est ce qu'illustre le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), adopté le 14 décembre 2007.

Le SRADT dessine l'avenir de la Basse-Normandie à l'horizon 2025 en proposant de relever quatre défis majeurs : l'attractivité auprès des jeunes, le rééquilibrage des territoires, le développement durable et l'ouverture sur les autres régions et le monde.

L'élaboration du SRADT a fait l'objet d'une large concertation régionale, associant l'ensemble des acteurs bas-normands de l'aménagement du territoire ainsi que le grand public. Ce fut l'occasion de dresser un inventaire complet des faiblesses mais aussi et surtout des atouts de notre territoire. La Basse-Normandie possède, en effet, de nombreux leviers sur lesquels s'appuyer pour renforcer sa compétitivité.

Ainsi, le SRADT propose, autour de trois grands axes stratégiques que sont « À la conquête de la valeur ajoutée », « Être et bien-être en Basse-Normandie » et « Terre et Mer d'Europe », la mise en œuvre de 12 chantiers d'aménagement du territoire.

Le SRADT constitue un cadre de référence pour conduire l'action publique sur les 20 ans à venir. C'est ensemble qu'il nous appartient de le mettre en œuvre, d'en adapter les contours en fonction de nos réalités quotidiennes afin de bâtir une Basse-Normandie plus solidaire, plus innovante et respectueuse du développement durable.

Octobre 2008

sommaire

INTRODUCTION

5 LA BASSE-NORMANDIE EN MOUVEMENT

Par Laurent BEAUVAIS,
Président de la Région Basse-Normandie

8 UN GRAND PROJET POUR LA NORMANDIE

Par Philippe DURON,
ancien Président de la Région Basse-Normandie
et Alain LE VERN,
Président de la Région Haute-Normandie

11 UNE AMBITION RÉGIONALE

12 1^{er} DÉFI
L'attractivité auprès des jeunes

13 2^e DÉFI
L'équilibre entre les territoires
ou « notre rapport à l'espace »

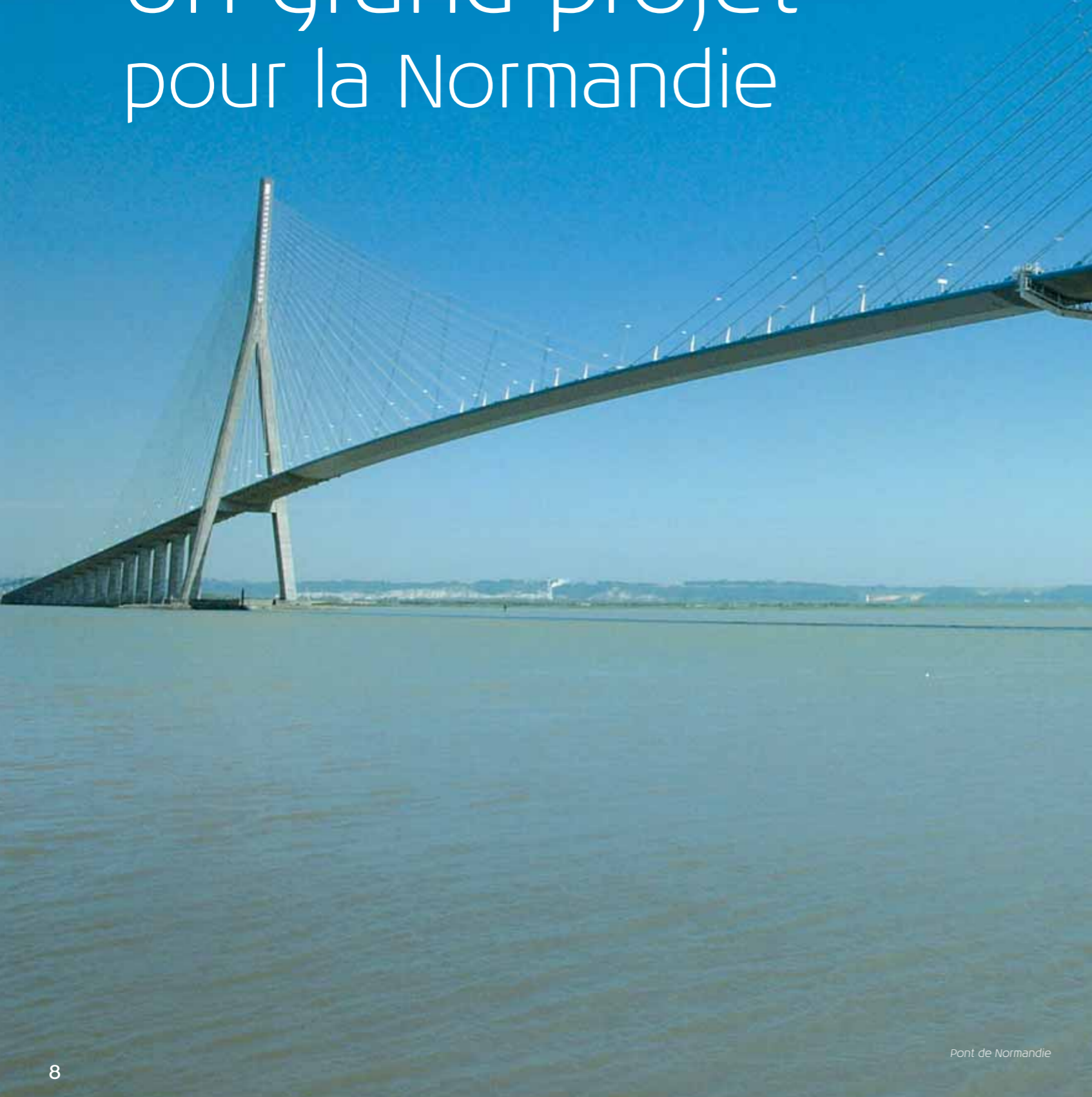
14 3^e DÉFI
Le développement durable
ou « notre rapport au temps »

15 4^e DÉFI
L'ouverture
ou « notre rapport aux autres et au monde »

17 LES ORIENTATIONS POUR LA BASSE-NORMANDIE



Un grand projet pour la Normandie



Pont de Normandie

La Normandie, 5^e ensemble français par son PIB, bénéficie d'une notoriété mondiale, d'une situation géographique privilégiée de carrefour européen, et d'une économie qui sait s'appuyer sur des pôles d'excellence reconnus et complémentaires, comme en témoignent les projets de pôles de compétitivité bas et haut-normands.

Ces atouts, nous avons choisi de les valoriser, dans chacune de nos régions mais aussi ensemble, dès le lendemain des élections régionales de mars 2004.

Par nos rencontres régulières et le travail intense mené par l'ensemble de nos services dans de nombreux domaines, la coopération entre nos deux régions est passée, en un peu plus d'un an et demi, du stade de l'éternel vœu pieux à la réalité, qui commence à donner des résultats concrets. Certains des projets les plus symboliques sont désormais achevés, comme la nouvelle liaison ferroviaire qui met Caen et Rouen à 1 h 30 l'une de l'autre, d'autres sont aujourd'hui bien avancés. La Normandie bénéficiera demain à Saint-Gatien d'une fenêtre ouverte sur le monde à partir de la plate-forme aéroportuaire normande et une nouvelle liaison ferroviaire rapide et confortable avec la capitale devra voir le jour. Un nouveau franchissement reliant les deux rives de l'estuaire de la Seine devra constituer après-demain un trait d'union supplémentaire entre nos deux régions.

Les projets avancent car ils se fondent sur des enjeux partagés. Le travail des deux Conseils Économiques et Sociaux Régionaux Bas et Haut-Normands avait permis de les identifier avec précision. Au-delà de l'histoire, nos deux régions partagent en effet beaucoup de points de convergence : leur situation géographique exceptionnelle entre la Manche et l'Île-de-France tout



d'abord, leur armature urbaine dense qui structure leur équilibre territorial ensuite, leur proximité avec le Royaume-Uni enfin. À l'inverse, la Basse et la Haute-Normandie présentent aussi un certain nombre de spécificités et de caractéristiques propres qui les différencient l'une de l'autre. L'économie haut-normande est plus industrielle et le PIB par emploi y est plus élevé, la Basse-Normandie est plus rurale mais semble moins touchée par le chômage et la précarité.

Il s'agira de tirer toutes les conséquences de ces caractéristiques reprises dans les diagnostics bas et haut-normands, qui seront affinées lors de la phase de concertation de chacun des SRADT, afin de pouvoir déterminer avec précision le champ de l'intérêt normand commun et les grandes orientations stratégiques partagées qui doivent en découler.

Dans ce champ de l'intérêt commun, tous les domaines, où une certaine « masse critique » sera nécessaire pour bien fonctionner, devront faire l'objet d'un travail coordonné. Il est d'ores et déjà possible d'évoquer l'enseignement supérieur et la recherche, l'organisation de filières économique communes, le portage de grands projets d'infrastructures, la sauvegarde des ressources naturelles et de la biodiversité, les dossiers agricoles et touristiques...

Nous pourrions ainsi avancer de concert pour faire face aux grands défis que laisse entrevoir notre futur proche : révolution de la société de l'information et de la connaissance, bouleversement attendu d'une économie fondée jusqu'alors sur le transport bon marché, enjeu du développement durable et de la qualité de vie... Il nous appartient de construire ensemble l'avenir de nos deux régions.

Ce texte commun a été signé par les deux Présidents des Conseils régionaux de Basse et Haute-Normandie, en Avril 2006.

Philippe DURON

Alain LE VERN

Une ambition régionale



Port de Cherbourg



Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) doit être un levier pour construire une Basse-Normandie nouvelle : celle de 2025.

Cette Basse-Normandie nouvelle sera le fruit de l'évolution du monde tel qu'il se construit, mais aussi et surtout de nos efforts, de nos rêves et de notre ambition.

Cette ambition pour la Basse-Normandie doit tout d'abord se fonder sur une juste vision de ce qu'est notre territoire, de ce que sont ses faiblesses et ses atouts. Elle doit donc se construire à partir d'un nouveau regard sur notre région, qui sache identifier les opportunités réelles dont nous disposons.

L'ambition pour la Basse-Normandie doit ensuite nous permettre de construire un modèle de développement à même de faire face aux grands défis de notre époque : la jeunesse et l'attractivité démographique, l'équilibre entre les territoires, le développement durable et l'ouverture aux autres et au monde.

C'est ainsi que nous bâtirons une Basse-Normandie conforme à l'idée que nous nous en faisons, celle d'une région généreuse et conquérante.

Un préalable, changer le regard que nous portons sur notre région

Il existe aujourd'hui un **hiatus entre la vision de la Basse-Normandie couramment véhiculée et sa réalité, infiniment plus positive. Si la Basse-Normandie est une petite région par la taille, elle n'est pas une région sans atouts, et elle est encore moins une région sans avenir.**

La Basse-Normandie n'est pas une région périphérique, elle n'est plus un territoire enclavé. **Au sein de l'Europe du Nord-Ouest** qui concentre les plus fortes densités de peuplement, d'activité et de développement, **elle est à la charnière des plus importantes régions métropolitaines que sont Paris et Londres.** En quelques années elle a su rattraper une grande partie de son retard en matière d'infrastructures de communications. L'A 84 permet aujourd'hui à tout le Sud Manche d'être relié aux pôles métropolitains caennais et rennais, et d'être connecté au grand corridor atlantique européen.

Les Bas-Normands, pour leur part, sont loin d'être repliés sur eux-mêmes. Ils accueillent chaque année plusieurs millions de touristes, qui concourent à hauteur de 8 % à son PIB. Ils sont également les 4^e plus grands utilisateurs d'Internet en France. Il s'agit là encore d'une réalité trop souvent méconnue.

De même, l'image d'une Basse-Normandie exclusivement rurale et terrienne, ne correspond pas à **la réalité d'une région dont les 471 km de façade maritime la place au 4^e rang en France.**

Enfin, c'est encore ignorer la réalité de notre région que de présenter la Basse-Normandie comme un territoire en retard de développement et rétif à la modernité, alors que **nous disposons de solides secteurs d'excellence économique**, comme l'a prouvé le succès rencontré par les projets de « pôle de compétitivité » bas-normands. Or, cette excellence reste trop souvent méconnue.



Au final, c'est parce qu'un aménagement intelligent passe par l'élaboration d'un diagnostic fin, ne se fondant pas sur les seules images communément véhiculées, que nous avons tenu à construire une démarche d'élaboration du SRADT qui puisse au minimum permettre d'en finir avec un certain scepticisme des Bas-Normands sur l'avenir de leur région. Ce fut tout le sens de l'opération de concertation « Voix publiques - Aménagement du Territoire » que nous avons organisée au printemps. En effet, toute volonté d'aménagement doit au préalable se fonder sur un diagnostic fin et partagé.

La Basse-Normandie possède de nombreux atouts, à nous maintenant de les faire fructifier grâce à un projet porteur d'une ambition pour la mettre en mouvement et relever les défis de notre époque.

1^{er} DÉFI : L'attractivité auprès des jeunes

La Basse-Normandie connaît une situation démographique paradoxale. Elle est aujourd'hui l'une des régions les plus jeunes de France, mais elle risque demain si nous n'y prenons garde de devenir l'une des plus âgées. Ceci est dû pour une large part au fait que nous soyons la région la plus touchée par le **départ des jeunes**. Entre 1999 et 2004, ce sont en moyenne près de 2 % des 20-29 ans qui ont quitté chaque année notre territoire. L'enquête réalisée auprès des Bas-Normands lors de la concertation montre d'ailleurs que le départ des jeunes est, avec le vieillissement de la population, l'une de leurs principales préoccupations.

Le défi de la jeunesse transcende donc tous les autres, car il constitue à la fois un objectif à atteindre et un indicateur de résultat. Ce n'est qu'en répondant aux causes profondes de ce phénomène que nous réussirons. Nos jeunes émigrent, pour leurs études, pour trouver du travail ou parce qu'ils ne trouvent pas ici en Basse-Normandie des conditions de vie adaptées à leurs attentes.

C'est donc en augmentant le niveau de qualification, en favorisant l'emploi de qualité, en développant une offre de logements adaptée, ou en stimulant la vitalité culturelle et associative, que nous rendrons notre territoire attractif pour les jeunes. **Si le défi de la jeunesse est le révélateur de nos faiblesses d'aujourd'hui, il doit être l'indicateur de notre réussite de demain.**

Avec le projet pour la Basse-Normandie que nous proposons dans le SRADT, **nous nous fixons l'objectif de renverser la tendance démographique, pour équilibrer le solde migratoire des jeunes à l'horizon 2025** ; avec un objectif intermédiaire de diminution par deux du solde migratoire négatif à un horizon de 10 ans. Avant nous, des régions comme la Bretagne ou Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont su relever ce défi et renverser la destinée de leur perte de vitalité démographique. La Basse-Normandie dispose de tous les atouts pour faire de même.

Pour répondre à ce défi démographique, il s'agit de bâtir un projet qui propose une vision claire de la manière dont les Bas-Normands cherchent à s'inscrire dans l'espace et dans le temps. Quel équilibre entre les territoires souhaitons-nous construire ? Quel modèle de développement désirons-nous promouvoir à long terme ?



2^e DÉFI : L'équilibre entre les territoires ou « notre rapport à l'espace »

Le défi de l'équilibre se pose avec particulièrement d'acuité en Basse-Normandie, qui est tout à la fois l'une des régions les plus rurales de France et l'une de celle où la capitale, au travers de son aire urbaine, pèse du plus de poids relatif, en regroupant près d'un quart des habitants du territoire.

Cette recherche de **l'équilibre territorial** exige une **stratégie différenciée** selon la nature et les spécificités des territoires : à chaque territoire, sa stratégie, en cohérence avec la stratégie régionale pour en démultiplier les effets. Les 12 Grands Chantiers d'aménagement proposent des objectifs et des stratégies propres à chaque territoire, leur mise en œuvre conjointe devant conduire à une meilleure efficacité et équité territoriale pour l'ensemble de la Basse-Normandie.

Pour construire son équilibre, la Basse-Normandie peut tout d'abord s'appuyer sur son très ancien semis de bourgs et de villes moyennes. Ce haut niveau de maillage, aujourd'hui fragilisé, devra être préservé.

Il s'agira pour ce faire d'y développer les services publics et les services au public qui sont aujourd'hui exigés par la population, que ce soit en matière culturelle, de loisirs ou de technologies de l'information et de la communication.

On renforcera parallèlement les échanges entre ces villes structurantes et le monde rural environnant. Ici, monde urbain et monde rural sont intimement liés. Peu à peu les frontières entre les espaces s'estompent. Comme le montrent par exemple les études démographiques, c'est dans les communes rurales proches des villes que l'on connaît les plus fortes croissances démographiques. C'est pourquoi, les villes ne doivent plus fonctionner à la manière d'îlots « hors sols », mais bien plutôt comme des pôles qui, pour rayonner, s'ancrent sur les bases solides que constituent les territoires alentour. Avec ce SRADT et ses futures déclinaisons dans les Contrats Territoriaux qui seront signés avec les Parcs Naturels Régionaux, les Pays et les Agglomérations, **c'est une nouvelle solidarité ville-campagne que nous voulons promouvoir.**

Cette recherche de l'équilibre, c'est également celle qui doit guider l'action publique en faveur du développement de notre capitale régionale, Caen, qui devra demain, plus encore qu'aujourd'hui, faire bénéficier le reste de la région d'un effet d'entraînement et non « d'ombre portée ».

Il s'agit de **faire de l'agglomération caennaise une ville visible et reconnue à l'échelle européenne.** La puissance d'une région étant étroitement tributaire de l'existence d'une métropole rayonnante sur un espace métropolitain fort, cette stratégie doit s'inscrire dans une dynamique visant à **structurer la Métropole Normande en créant des synergies entre Caen, Rouen et Le Havre.** Ce « tripôle » doit constituer le moteur du développement des deux régions normandes.

En réalité, au delà du simple développement du territoire Caennais, c'est toute la Basse-Normandie qui est concernée par cette problématique métropolitaine. Il s'agit bien de **faire de Caen une métropole au service de la Basse-Normandie**, et de sortir du clivage aujourd'hui dépassé opposant le développement de Caen à celui de l'ensemble de la Basse-Normandie. Développer Caen, s'il s'agit de fonctions métropolitaines, contribue à la vitalité de la région.

Mais réciproquement, ce qui contribue au développement de la Basse-Normandie sert également celui de Caen. Les métropoles les plus dynamiques sont celles qui peuvent s'appuyer sur un ensemble de villes moyennes solides et prospères.

À notre époque, le développement naît de l'échange entre les territoires plus que de l'accumulation statique, le dynamisme se fonde sur les réseaux plus que sur « les villes points ». Avec la construction d'une nouvelle solidarité « villes-campagnes », le renforcement du maillage des villes moyennes structurantes, et leur fonctionnement en réseau autour d'une capitale régionale jouant son rôle de moteur métropolitain, nous tisserons les liens constitutifs de ce fonctionnement en système équilibré de l'économie bas-normande, qui donne un rôle à jouer à chaque territoire et engendre le dynamisme pour tous.



3^e DÉFI : Le développement durable ou « notre rapport au temps »

Le 3^e défi est celui du développement durable. C'est le défi du XXI^e siècle, celui de toute une génération. Il pose la question de la transmission et de l'héritage que nous laisserons à ceux qui viendront après nous : quelle terre lèquerons-nous à nos enfants ?

Le SRADT, qui ambitionne justement de construire un projet pour notre territoire pour 20 ans - à l'horizon d'une génération - se doit par conséquent d'intégrer l'**impératif du développement durable. Impératif moral de responsabilité envers les générations futures, mais aussi impératif économique et politique qui consiste à se préparer à faire face à la fin de l'ère de l'énergie bon marché.** Le coût du réchauffement climatique était ainsi évalué dans le « rapport Stern » publié le 31 octobre 2006 par l'ancien économiste de la Banque Mondiale à plus de 5 500 Milliards d'euros si aucune mesure préventive n'était prise. Or, parallèlement, un récent rapport parlementaire estimait que le développement des énergies renouvelables pouvait générer la création de 150 000 emplois à l'horizon 2030-2050, grâce à un « contenu-emploi » plus fort que les sources classiques. Stratégie économique en faveur de l'emploi et logique environnementale de respect de la planète ne s'opposent donc pas, bien au contraire. Le SRADT vise à les réconcilier.



Cours de chinois. Lycée ALAIN

4^e DÉFI : L'ouverture ou « notre rapport aux autres et au monde »

Le 4^e et dernier défi est enfin celui de l'**ouverture**.

En la matière, la Basse-Normandie souffre d'une situation pour le moins paradoxale, marquée par une situation géographique privilégiée mais un manque d'ouverture sur le monde, une forte notoriété du nom « Normandie » mais avec une image qui manque de lisibilité, souvent associée à des marqueurs du passé plus qu'à la modernité...

Dans les vingt ans à venir, l'une des ambitions majeures de la Basse-Normandie est de réussir son intégration au sein de l'espace européen et d'être reconnue, par ses partenaires, comme la région « pivot » de l'Arc Manche et de l'Arc Atlantique en Europe.

Le regard doit être ainsi tourné vers la Grande-Bretagne, en intensifiant les relations et les échanges, en sachant accueillir sur notre territoire les Anglais qui affectionnent tout particulièrement la Normandie, et en sachant capter les flux mondiaux en pleine croissance qui transitent dans cet espace stratégique.

Notre regard doit également se porter en direction des pays historiquement liés à la région, tels que la Canada dont la Normandie constitue l'un des principaux berceaux, mais aussi vers les pays aujourd'hui les plus dynamiques, tels que la Chine ou l'Inde. Les potentiels de développement sont énormes. Nous devons être également exemplaires en renforçant nos liens avec des pays en retard de développement par des **démarches solidaires** de coopérations décentralisées.

Dans le même temps, **on se tournera, demain plus encore qu'hier, vers les régions limitrophes.** Les réalités économiques, sociales ou environnementales respectent rarement les limites administratives et de nombreux enjeux, en matière de transports, de recherche etc., concernent aujourd'hui plusieurs régions pour développer une politique active de coopération interrégionale. La Haute-Normandie sera l'espace privilégié de la coopération interrégionale, mais on développera en parallèle une politique de coopération renforcée avec l'ensemble des régions frontalières ainsi qu'avec l'Île-de-France, qui, bien que non limitrophe de la Basse-Normandie, exerce tout de même une influence capitale sur l'organisation territoriale de la région.

Voici tracée à grands traits l'ambition qui vous est proposée pour construire ensemble grâce à ce « projet d'avance » qu'est le SRADT, une dynamique de développement partagée pour que la Basse-Normandie nouvelle de 2025 soit conforme à la volonté et aux espérances d'aujourd'hui.



LES ORIENTATIONS POUR LA BASSE-NORMANDIE



sommaire

LES ORIENTATIONS POUR LA BASSE-NORMANDIE



I La stratégie régionale à 20 ans

- 23 **LES GRANDS OBJECTIFS**
- 24 À la conquête de la valeur ajoutée
- 30 Être et bien-être en Basse-Normandie
- 37 Terre et Mer d'Europe
- 41 **UNE NOUVELLE GOUVERNANCE RÉGIONALE**
- 42 Valoriser l'échelon régional comme niveau pertinent d'aménagement du territoire
- 44 Activer le principe de subsidiarité
- 44 Coopérer pour mieux gérer
- 45 Régénérer le dialogue social en Région



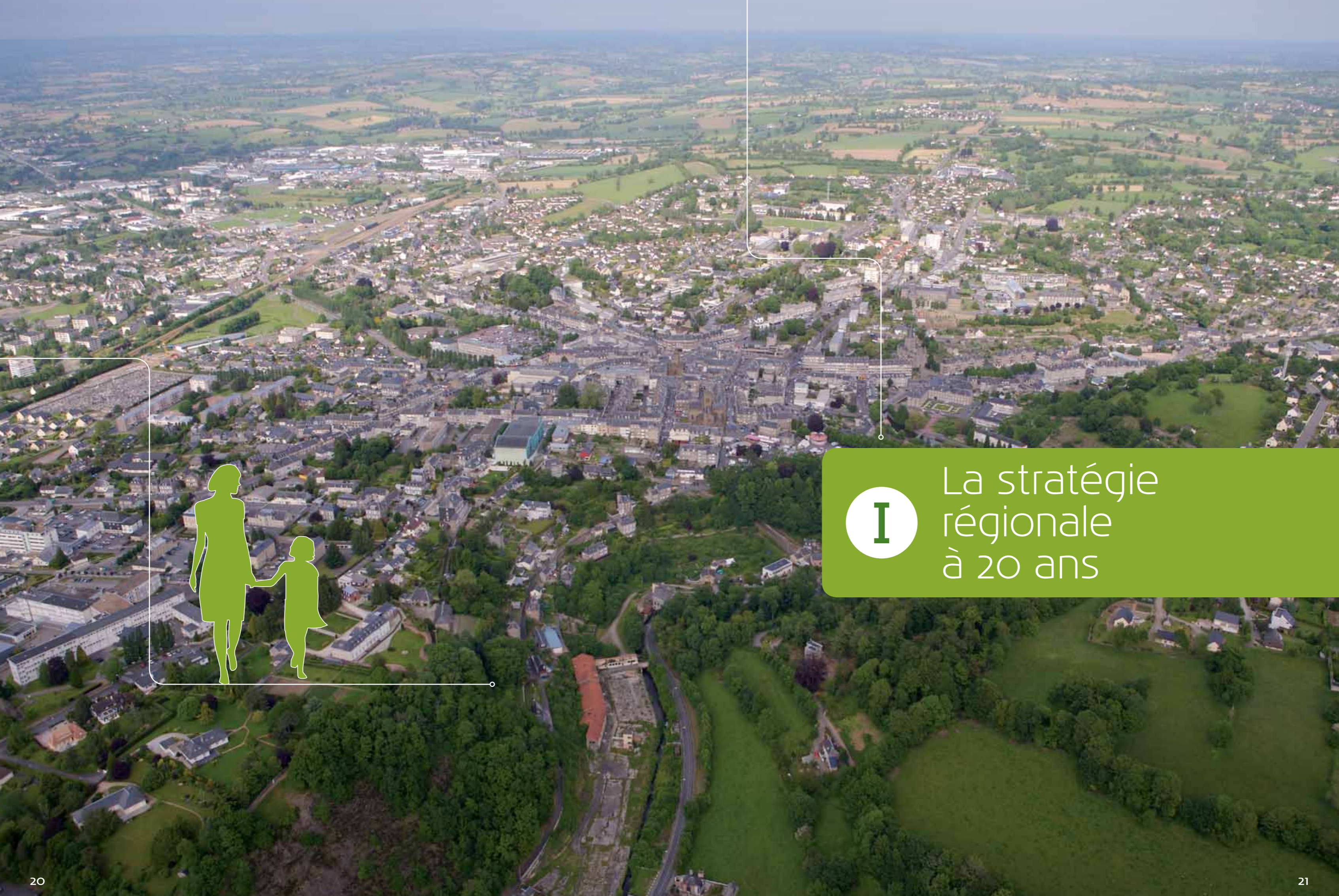
II 12 Grands Chantiers d'Aménagement du Territoire

- 49 **DES 39 ENJEUX AUX 12 GRANDS CHANTIERS**
- 53 **LES GRANDS CHANTIERS**
- 53 **À la conquête de la valeur ajoutée**
- 54 N°1 Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des mutations économiques
- 60 N°2 Dédier 3 % du PIB bas-normand à la recherche et à l'innovation
- 65 N°3 Faire de l'agglomération caennaise une ville européenne au service de la Basse-Normandie
- 65 N°4 Renforcer l'armature des villes moyennes et des pôles structurants
- 79 **Être et bien-être en Basse-Normandie**
- 80 N°5 Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires
- 88 N°6 Dynamiser et rendre attractif le monde rural
- 96 N°7 Les seniors : un atout pour le développement des services
- 101 N°8 Préparer la nouvelle donne énergétique
- 107 **Terre et Mer d'Europe**
- 108 N°9 Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes
- 116 N°10 Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands
- 123 N°11 Ouvrir un nouvel âge de la coopération normande
- 131 N°12 Ouvrir la Basse-Normandie sur les régions du monde



III Annexes

- 139 **ANNEXES**
- 140 SRADT, mode d'emploi
- 144 Tableau récapitulatif des contributions reçues au titre de la concertation institutionnelle « Indicateurs de suivi » du SRADT
- 146 Le SRADT et les autres schémas régionaux
- 155 Le SRADT et les stratégies européennes et nationales
- 158 **OUTILS**
- 159 Glossaire
- 164 Index des sigles



La stratégie régionale à 20 ans



La stratégie régionale de la Basse-Normandie en matière d'aménagement et de développement du territoire s'est constituée sur la base d'un diagnostic lancé en mars 2005 et conclu en avril 2006. Confirmé par **la consultation** Voix publiques menée d'avril à octobre 2006, ce diagnostic met en exergue plusieurs tendances lourdes qui auront des conséquences importantes sur l'évolution du territoire bas-normand. Certaines de ces dynamiques sont considérées comme bénéfiques et favorables au développement souhaité pour la Basse-Normandie ; d'autres sont jugées prédatrices et sources de fragilité.

Cette consultation a également permis de définir un ensemble de **grands objectifs** qui doivent permettre de répondre à ces tendances, en particulier d'accompagner et de développer les premières, et d'infléchir, voire de rompre, avec les secondes.

Ces objectifs sont regroupés autour des trois grandes thématiques :
« À la conquête de la valeur ajoutée »,
« Être et bien-être en Basse-Normandie »
et « Terre et Mer d'Europe »
qui dessinent une vision territoriale globale.

Pour concrétiser cette stratégie, outre l'Agenda 21 et les schémas sectoriels déjà initiés par la Région, les trois orientations se déclineront également au travers de 12 Grands Chantiers d'aménagement du territoire et de prospective. Ces chantiers trouveront leur cohérence et leur articulation au sein du projet global pour la Basse-Normandie. Ils concrétiseront la stratégie, afin de rendre effectives les orientations du SRADT et les faire vivre dans la durée. **Ils constituent donc 12 visions d'un même projet dont ils éclairent les différentes facettes.**

En fonction des domaines concernés, chaque grand objectif pourra également s'appuyer pour sa mise en œuvre sur les mesures adoptées dans l'agenda 21 régional et dans les différents schémas sectoriels initiés ou prévus par la Région (Schéma Régional pour le Développement Économique, Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle, Schéma Régional des Transports, ...).

Cette stratégie régionale devra également s'appuyer sur les orientations des principes d'aménagement qui constitueront en quelque sorte la déclinaison territoriale des objectifs énoncés par le SRADT. Il s'agira en particulier d'élaborer une **géographie stratégique** et une vision spatiale à vingt ans mettant en évidence les espaces d'intérêt majeur qu'il conviendra selon les cas d'aménager, de protéger ou de conforter.

La révision du SRADT et la stratégie régionale préconisée ont servi de cadre, en 2006, à la négociation des Contrats de Projets État-Région (CPER) et des Programmes européens PO-FEDER et INTERREG IV pour la période 2007-2013. La préparation des conventions territoriales avec les Pays, les Agglomérations et les Parcs naturels régionaux (PNR), dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013, s'est également appuyée sur les enjeux identifiés et sur les axes stratégiques définis à l'échelle régionale.

Enfin, le schéma régional ne peut se limiter au seul exposé d'objectifs à atteindre à vingt ans, même assortis à des plans d'actions opérationnels. Son succès repose aussi sur la capacité à mettre en œuvre la stratégie régionale en associant l'ensemble des acteurs bas-normands.

C'est pourquoi le SRADT expose les modalités d'une **nouvelle gouvernance** qui a vocation à mobiliser et à coordonner toutes les volontés nécessaires à la réalisation de la vision exposée dans ce document.

LES GRANDS OBJECTIFS

- 24 **À LA CONQUÊTE DE LA VALEUR AJOUTÉE**
- 24 Un nouvel élan en faveur de la recherche et de l'innovation
- 25 Structurer les filières d'excellence
- 27 Faire le pari de la qualification
- 27 Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière de développement des usages des TIC

- 30 **ÊTRE ET BIEN-ÊTRE EN BASSE-NORMANDIE**
- 30 La solidarité entre les hommes et entre les territoires
- 31 La solidarité avec les générations futures
- 33 La démocratisation de la culture et des loisirs

- 37 **TERRE ET MER D'EUROPE**
- 37 Placer la région au cœur des échanges européens
- 39 Affirmer l'ouverture maritime
- 39 Développer les échanges avec le monde





Numérique

À LA CONQUÊTE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Le grand objectif retenu par la Région, pour combler les déficits identifiés précédemment en matière de création d'entreprises innovantes, de commerce extérieur et de qualification professionnelle, est **d'investir avec force dans l'économie de l'intelligence et de la connaissance.**

Le résultat attendu est d'accroître de façon massive les compétences et la valeur ajoutée globale de l'économie, qui se situe actuellement au 20^e rang en terme de PIB/emploi.

Il s'agit pour cela de construire une stratégie autour de l'intelligence et de la connaissance pour tous et sur tous les territoires, en s'appuyant notamment sur les savoir-faire et les potentiels de la région. On se fondera ici sur l'objectif de la stratégie européenne de Lisbonne/Göteborg visant à atteindre 3 % du PIB consacré à la Recherche & Développement (R&D).

Cet axe devra aussi permettre de créer des synergies entre les sphères de l'entreprise, de la recherche, de l'enseignement et de la formation pour construire un développement économique durable, compétitif, mais aussi respectueux des hommes, des territoires et des générations futures. **Cette stratégie devra ainsi permettre d'assurer un haut niveau d'emploi** en Basse-Normandie et de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs facteurs de restructurations industrielles qui fragilisent les salariés.

Pour maîtriser les mouvements à l'œuvre sur le territoire régional, une stratégie de long terme s'impose. C'est la seule manière de garantir la meilleure efficacité d'une action inspirée des principes de l'identité, de la modernité et du progrès social.

Pour cela, le long travail engagé depuis 2005 pour construire ce SRADT, d'abord avec les experts puis dans un débat très riche dans les bassins de vie de la région, a confirmé la nécessité de fixer les grands objectifs du SRADT, guidés par un triple devoir :

- un devoir d'invention pour aller « À la conquête de la valeur ajoutée » ;
- un devoir d'équilibre pour « Être et bien-être en Basse-Normandie » ;
- et un devoir d'ouverture entre « Terre et Mer d'Europe ».

C'est autour de ces trois principes que se sont construits les grands objectifs du SRADT bas-normand.

1. Un nouvel élan en faveur de la recherche et de l'innovation

La recherche et l'innovation sont aujourd'hui les deux vecteurs majeurs du développement à long terme et de l'insertion de la Basse-Normandie dans l'économie mondiale. Leur développement permettra de structurer les secteurs économiques porteurs d'avenir. Ce premier axe vise donc à assurer prioritairement le plus fort développement de la recherche et de l'innovation.

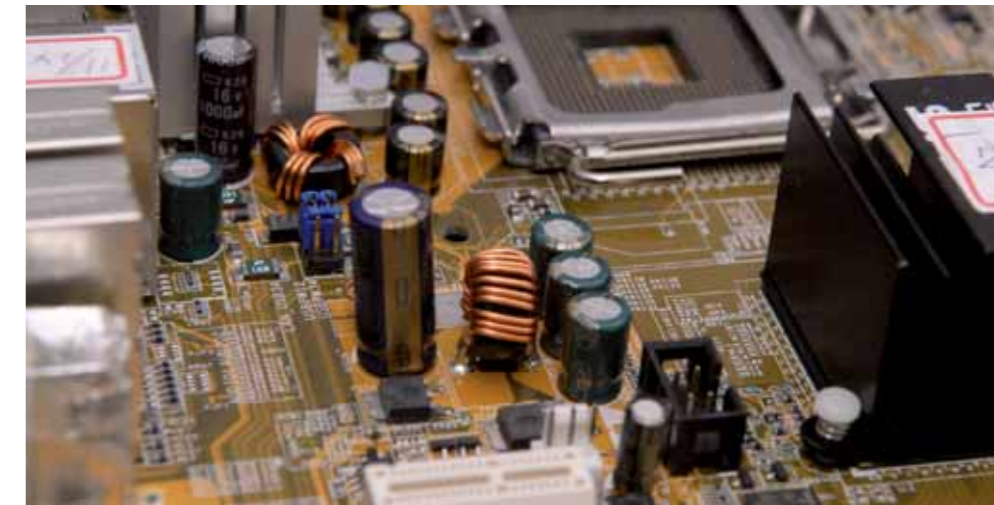
Afin de **développer la recherche**, on soutiendra les axes stratégiques portés par les organismes de recherche nationaux (CNRS, INSERM, INRA, CEA, IFREMER...) et les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, tout en associant les structures d'interface et de transfert de technologies, et en veillant à la

meilleure adéquation de l'emploi scientifique. Cette stratégie pourra se construire autour des trois grands axes identifiés par les acteurs bas-normands de la recherche dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Projet État-Région 2007-2013 :

- bio-imagerie, environnement et bio-vigilance ;
- homme, mémoire et échanges sécurisés ;
- ion-matière, matériaux.

La forte présence de la recherche publique est atténuée par le trop faible niveau de développement de la recherche privée. Le déficit de la recherche dans la sphère privée génère un faible niveau de dépenses en R&D (1 % seulement du PIB bas-normand). Un effort sera donc apporté au développement de la recherche privée, l'innovation et le transfert de technologie, ainsi que les liens recherche publique/industrie.

L'innovation doit bénéficier, au-delà de la sphère économique, à l'ensemble des champs de la société dans une perspective de progrès au bénéfice de tous. La promotion et l'accompagnement de l'innovation et de la R&D dans les entreprises et au sein des pôles structurants de recherche, notamment en améliorant l'interface recherche/entreprise, constituent d'ores et déjà l'une des orientations stratégiques du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) adopté en décembre 2005. La Région, dans le rôle de coordination que lui confie la loi, s'emploiera à construire une véritable stratégie régionale de l'innovation et à dynamiser l'action régionale en réunissant, au service des entreprises, l'ensemble des compétences publiques et privées (création d'une Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Économique, la MIRIADE, et création d'un Forum régional des acteurs de l'Innovation et du développement économique).



Pôle Transactions Électroniques Sécurisées

2. Structurer les filières d'excellence

La Basse-Normandie veut **maintenir son identité de terre d'emplois industriels**, permettant de préserver et de développer des savoir-faire recherchés, et d'offrir des emplois pérennes. Il s'agit d'engager une politique volontariste de développement industriel basée sur les filières d'excellence existantes. Elle visera :

- le développement des pôles de compétitivité existants ou à venir : Transactions Électroniques Sécurisées (TES), Mov'eo (automobile), le pôle équin, Valorial ;
- le soutien aux grandes filières régionales (automobile, agro-alimentaire, logistique, énergie, pharmacie, etc.) et aux filières émergentes, comme le nautisme, par exemple ;
- l'appui aux pôles de compétences économiques infrarégionaux (vallée des alliages, pôle mécanique Sud Normandie...).

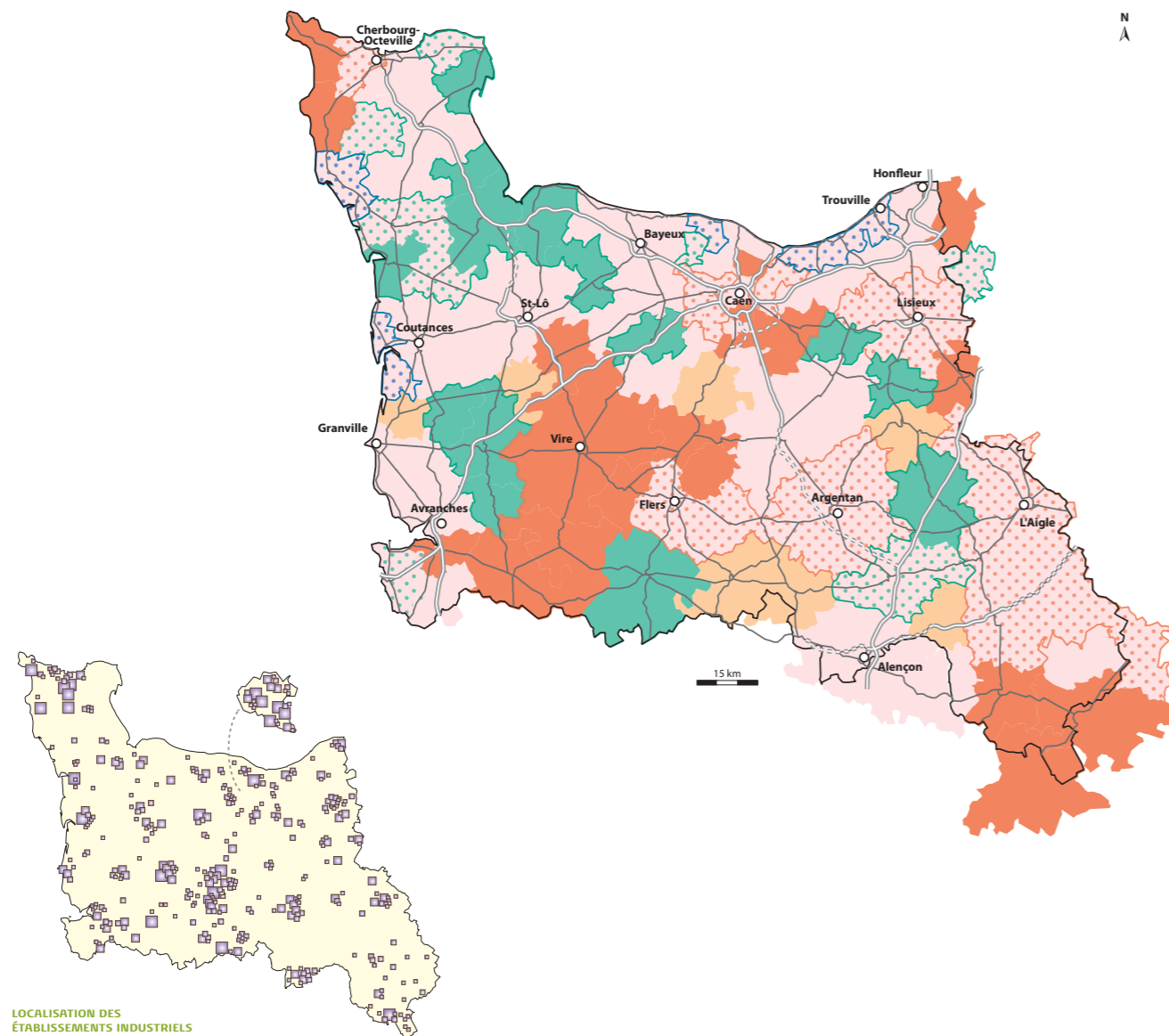
La Basse-Normandie doit **combler son déficit en matière de création d'entreprises**, et notamment de petites entreprises innovantes qui constitueront demain sa base économique. La Basse-Normandie se situe en effet au 18^e rang national en terme de création d'établissements. La pérennisation du tissu d'entreprises de proximité passe donc par un soutien et une irrigation de l'innovation sur l'ensemble du territoire, mais aussi par le développement de la création/reprise/transmission d'entreprises, le départ à la retraite de la génération du « baby boom » constituant un défi majeur.

Il s'agit également de construire **une véritable filière touristique**, en s'appuyant sur les lieux emblématiques et les atouts dont disposent la Basse-Normandie tant dans son Histoire que dans la richesse de son patrimoine (le Mont-Saint-Michel et sa baie, les sites de la bataille de Normandie, le Haras du Pin, la tapisserie de Bayeux, Lisieux, Granville, Deauville, etc.). La Basse-Normandie devra privilégier le tourisme « durable », l'enjeu étant de concilier dans la région un développement touristique et une protection des territoires.

La Région Basse-Normandie dispose d'**une filière agro-alimentaire de premier plan au niveau européen**. L'enjeu en terme de valeur ajoutée est le développement dans chacun des secteurs d'excellence (viande, lait, produits de la mer, etc.) d'activités de transformation et d'élaboration de produits de qualité, correspondant aux évolutions des demandes. Il s'agira également de **promouvoir une agriculture de qualité**, bien insérée dans son environnement et contribuant aux efforts d'économie d'énergie.

Enfin, **l'emploi associatif et l'économie sociale et solidaire** est une force de notre région. Il concerne près de 10 % des emplois bas-normands. Dans une démarche de développement durable, il convient de soutenir et de structurer cette sphère économique qui contribue, par son activité et son dynamisme, aux échanges économiques et à la cohésion sociale et territoriale de la Basse-Normandie, en structurant le réseau des acteurs de ce champ, en appuyant la création d'entreprises, en consolidant et en développant les activités, notamment dans les services de proximité et la sphère des services à la personne.

Une économie diversifiée



LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

- Plus de 500 salariés
- 200 à 499 salariés
- 100 à 199 salariés
- 50 à 99 salariés

Source : INSEE BRIDGE, 2001 - INSEE, 2005 - DATAR, 2004
Réalisation : Atelier de Cartographie du CRBN, mars 2006

ORIENTATION ÉCONOMIQUE DES BASSINS DE VIE

Typologie des bassins de vie

- Agri-alimentaire
- Industriel
- Résidentiel
- Résidentiel et agri-alimentaire
- Résidentiel et industriel
- Résidentiel touristique
- Diversifié

Réseau routier

- Réseau autoroutier, voies rapides
- En projet
- Réseau routier principal

3. Faire le pari de la qualification

Pour accroître le rayonnement et l'attractivité de l'enseignement supérieur bas-normand, on développera une stratégie globale en direction des étudiants, des structures et des cursus. Pour les premiers, il s'agira avant tout de répondre aux défis de l'offre de logement de qualité et de la mobilité. Pour les structures, on mettra en œuvre des grands projets dynamisateurs, comme par exemple la restructuration de l'UFR de médecine. On soutiendra et structurera le rayonnement des sites universitaires délocalisés. On renforcera enfin l'attractivité des cursus grâce à une plus grande ouverture sur l'enseignement secondaire, la recherche, le monde du travail ou l'international.

En matière de formation professionnelle, l'enjeu est double : promouvoir l'ambition éducative et l'égalité des chances, permettre aux individus d'élever leur niveau de qualification et accompagner dans un même mouvement la modernisation des secteurs économiques et des entreprises en contribuant à la mise en place de formations répondant aux évolutions technologiques et aux besoins organisationnels des entreprises.

L'observation et l'analyse des besoins de l'économie en matière de qualifications et de compétences, l'articulation et la complémentarité des actions des branches professionnelles, des partenaires sociaux, de l'État et de la Région, acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, doivent donner une réalité à l'exercice du droit individuel à la formation dans le tissu économique et social bas-normand. On développera ici des actions visant à accroître le niveau de qualification et à diminuer les sorties sans qualification.



Espace Nove@ - Mortain

4. Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière de développement des usages des technologies de l'information et de la communication

L'ambition est de faire de la Basse-Normandie à l'horizon de 10 ans, l'une des régions les plus en pointe en matière de services numériques à la fois aux entreprises par l'aménagement de zones d'activités numériques, aux particuliers avec le déploiement de l'administration électronique, de la formation ouverte et à distance et de la télésanté, et aux élèves avec la constitution d'espaces numériques de travail. On visera ici l'accès au très haut débit à 20mbps pour les particuliers et 100mbps pour les entreprises pour tous à l'horizon 2010, puis le maintien dans le peloton de tête de la Basse-Normandie, en fonction des évolutions technologiques.

Au sein des actions qui concourront à " La conquête de la valeur ajoutée ", 4 Grands Chantiers ont été identifiés de manière à faire de la région Basse-Normandie une terre d'innovation

GRAND CHANTIER 1 Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière de mutations économiques

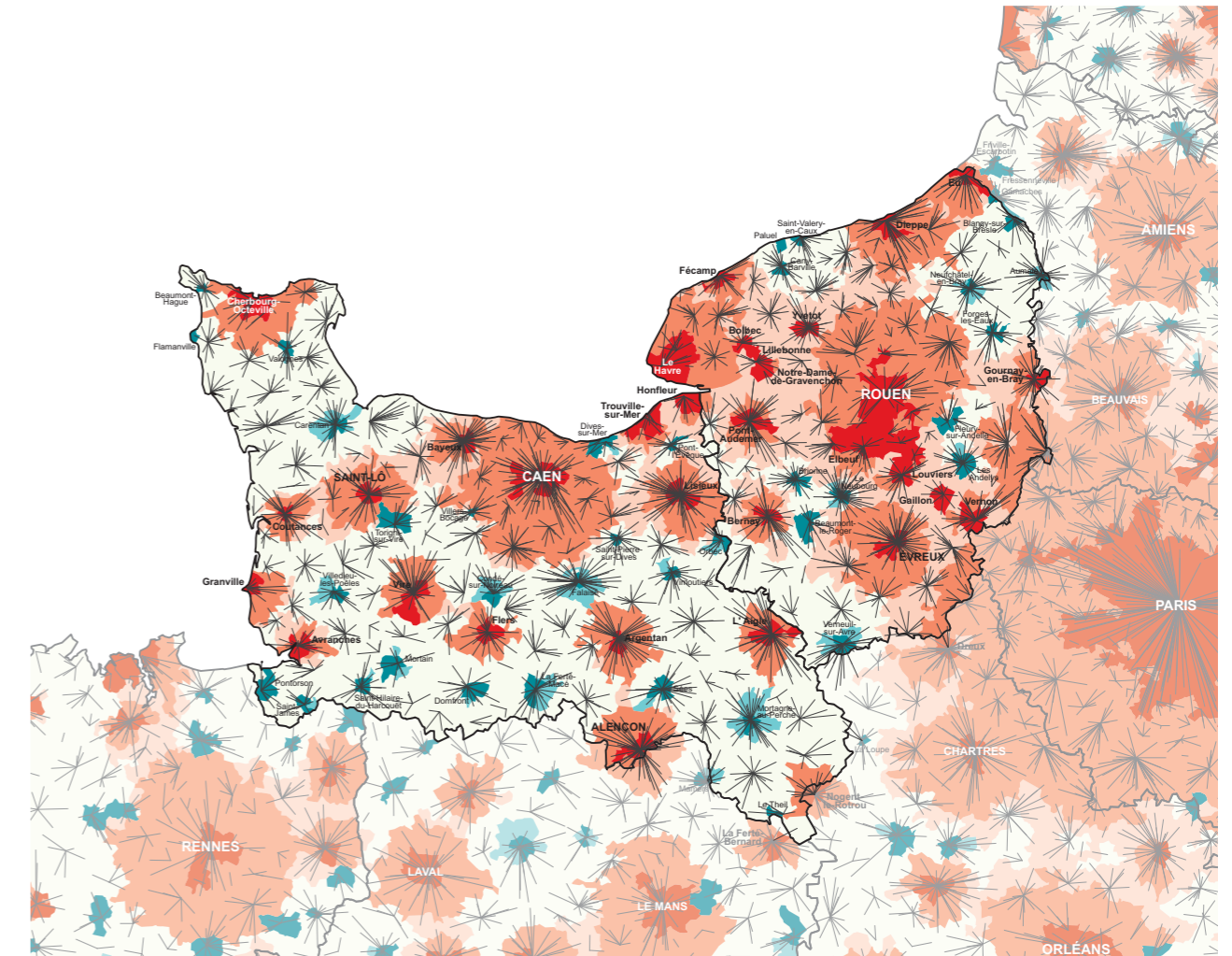
s'insère dans une double dynamique : offensive, de conquête de nouveaux marchés et de montée en gamme du système économique régional, et défensive, de soutien aux territoires fragilisés. L'ambition est de faire de la Basse-Normandie, à l'horizon de 10 ans, l'une des régions les plus en pointe en matière d'anticipation des mutations économiques. On suivra particulièrement ici l'évolution des projets concrétisés au titre des démarches de filières, afin de faire émerger une véritable cohérence en termes de politique de filières et de pôles territoriaux. On améliorera l'offre territoriale, notamment grâce à son aménagement numérique. La formation professionnelle, la sécurisation des parcours professionnels et la mutation de l'industrie bas-normande vers des pratiques éco-responsables permettront par ailleurs de construire un développement économique durable.

GRAND CHANTIER 2 Dédier 3 % du PIB bas-normand à la recherche et à l'innovation. La Basse-Normandie est une région où la recherche occupe globalement une place limitée dans l'économie, avec une prédominance de la recherche publique s'appuyant sur des établissements d'envergure tels que le GANIL et CYCERON, mais une insuffisance de la recherche privée. Parallèlement, il existe un tissu très dense de PMI-PME dont l'avenir et l'insertion dans l'économie mondiale reposent pour une large part sur sa capacité à innover. Par conséquent, ce Grand Chantier développera une stratégie régionale à 10 ans basée sur une vision prospective de la recherche régionale, prolongeant les travaux menés dans le cadre des « Assises de la Recherche ». Il s'agira, d'une part, de stimuler la recherche fondamentale dans la région, en y encourageant la création de structures nouvelles ou en consolidant celles existantes (pour que la Basse-Normandie atteigne à l'horizon 2025 les objectifs de la stratégie de Lisbonne-Göteborg, c'est-à-dire 3 % du PIB consacré à la R&D), et d'autre part, de favoriser l'irrigation du tissu économique régional par l'innovation et la création d'activités innovantes, en développant notamment les ponts entre la recherche fondamentale et ses applications économiques.

GRAND CHANTIER 3 Faire de l'agglomération caennaise une ville européenne au service de la Basse-Normandie. Dans le cadre d'une économie globalisée qui s'organise de plus en plus autour d'un nombre restreint de grandes métropoles connectées entre elles, il s'agira de promouvoir l'ensemble des actions qui permettront à Caen de se hisser parmi les villes les plus dynamiques au niveau européen, en s'appuyant notamment sur le développement de la Métropole Normande. On ambitionnera pour Caen une augmentation du nombre d'Emplois Métropolitains Supérieurs d'un tiers à l'horizon 2015. On cherchera, parallèlement, à organiser la complémentarité entre Caen, la Métropole Normande et le reste de la Basse-Normandie afin que le développement de Caen n'assèche pas le reste de la région et génère à l'inverse le maximum de retombées positives pour la Basse-Normandie.

GRAND CHANTIER 4 Renforcer l'armature des villes moyennes et des pôles structurants. La stratégie à l'égard des villes moyennes concerne à la fois le positionnement vis-à-vis de la métropole régionale (accessibilité, complémentarité), et le rayonnement de ces pôles urbains sur leur environnement (espaces périurbain ou rural polarisé). Elle vise donc à développer des pôles d'excellence locaux afin d'exploiter leurs potentialités, et à pérenniser leur fonction de pôle urbain de services sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, il importera de relier les villes moyennes aux axes structurants pour poursuivre le désenclavement (par route et par train) des bassins d'emploi. Dans cette optique, le développement durable des villes moyennes sera encouragé, en veillant notamment à maîtriser l'étalement urbain.

Un semis de petites villes et de bourgs sur le territoire



Source : INSEE : RGP, 1999 - INSEE : Inventaire Communal, 1998
Réalisation : Atelier de Cartographie du CRBN, mars 2006

ESPACE À DOMINANTE URBAINE

Aires urbaines

- **Pôle urbain**
Unité urbaine comptant 5 000 emplois ou plus
- **Couronne périurbaine**
Commune dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune mais dans l'aire urbaine

Communes multipolarisées

- **Commune multipolarisée**
Commune dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles

ESPACE À DOMINANTE RURALE

Aires d'emploi de l'espace rural

- **Pôle d'emploi de l'espace rural**
Commune n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 à 5 000 emplois
- **Couronne des pôles d'emploi de l'espace rural**
Commune n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire d'emploi de l'espace rural

Autres communes de l'espace à dominante rurale

- **Autre commune rurale**
Commune n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural

ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES



Aire d'influence des pôles de services intermédiaires



Maison médicale

Le grand objectif « Être et bien-être » vise à améliorer la qualité de vie et la solidarité entre les territoires en offrant des services de qualité, facilement accessibles pour tous, en veillant à préserver le cadre de vie par une protection et une valorisation du patrimoine et de l'environnement. Cet axe permettra de renforcer l'économie résidentielle sous tous ses aspects (habitat, services à la population, culture, transports, environnement, etc.).

ÊTRE ET BIEN-ÊTRE EN BASSE-NORMANDIE

1. La solidarité entre les hommes et entre les territoires

Il est nécessaire de donner à chacun les moyens de se renforcer face aux menaces qui pèsent sur son avenir. L'éducation, le droit à la formation tout au long de la vie, le droit à la mobilité, et l'accès à la culture sont les piliers qui permettront d'amoinrir les inégalités face à la précarité contemporaine. On veillera parallèlement à promouvoir un principe de solidarité territoriale.

Garantir l'égalité des chances

La formation tout au long de la vie est une des garanties fondamentales de l'élévation des niveaux de qualification, de la mobilité professionnelle et de la promotion sociale. Il s'agira d'accompagner ces actions en faveur de la formation professionnelle et tout au long de la vie avec une démarche volontariste en faveur de l'insertion et de la cohésion sociale. Celle-ci s'articulera autour de deux axes :

- faciliter l'accueil dans les formations et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés ou faisant l'objet de discriminations, au travers de la lutte contre l'illettrisme, du soutien à l'intégration des travailleurs handicapés dans la formation, du développement d'actions spécifiques en faveur de la mixité hommes-femmes ;
- soutenir les actions d'accompagnement, via la formation, l'adaptation au poste de travail et la réalisation de parcours d'insertion pour les jeunes et les adultes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, et en priorité les demandeurs d'emploi et les personnes en emplois aidés.

Assurer un niveau d'équipements et de services équilibré entre les territoires

L'accès aux services est un enjeu majeur pour l'avenir de la Basse-Normandie. Que ce soit en milieu rural fragilisé, urbain sensible, ou en reconversion, une action efficace de développement de l'offre de services peut permettre de répondre à de nombreuses problématiques. **Développer une stratégie globale en faveur des services** doit ainsi être un levier d'aménagement du territoire complémentaire de celle traditionnelle agissant sur les infrastructures.

L'offre de service public doit donc constituer l'armature du développement des services à la population. Elle doit contribuer à renforcer le maillage territorial et non l'affaiblir dans une logique de rentabilité à court terme. Mais au-delà des seuls services publics au sens strict, les attentes de la population recouvrent de larges domaines : l'éducation, la santé, l'énergie, l'eau, l'accessibilité (transport, etc.), la communication (poste, téléphonie, Internet, etc.), l'aide à la personne (petite enfance, personnes âgées, etc.), l'accès aux prestations sociales (aides sociales, logement, emploi, insertion, etc.), les loisirs (culture, sport, etc.), les services marchands (banques, etc.), les commerces de proximité...

Si un socle de services publics et au public est indispensable pour tous les territoires, l'approche des services devra être globale, prospective pour anticiper l'évolution des besoins et permettre aux territoires de réagir et adaptée aux spécificités des différents territoires. On cherchera ainsi pour chaque territoire, à **garantir un socle minimum de services aux publics** et l'accès dans de bonnes conditions aux services de centralité proposés par les villes structurantes des territoires.

On développera également **l'intermodalité** grâce à une réelle coordination des autorités organisatrices qui est la condition de la construction d'un véritable système de transport régional irriguant finement le territoire. Dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), il s'agira de construire une nouvelle gouvernance régionale en matière de services de transports qui pourrait prendre la forme d'une instance de coordination réunissant les différentes autorités organisatrices. Parallèlement, le droit au transport devra être garanti pour que l'esprit de la LOTI (Loi d'Orientations des Transports Intérieurs) de 1982 trouve enfin une réalité sur notre territoire.

Pour **le logement**, il s'agira de maintenir un effort de production important autour de formes d'urbanismes conformes au développement durable afin de répondre aux besoins nés du « desserrement » des foyers (c'est-à-dire de la diminution du nombre moyen de personnes par foyer). En ce qui concerne le parc de logement social, vers lequel de plus en plus de foyers sont renvoyés par la hausse continue des prix de l'immobilier, on portera une attention toute particulière à la réhabilitation des logements et à leur grande qualité environnementale, gage notamment d'une maîtrise des dépenses énergétiques pour les locataires.



La maison du développement durable

2. La solidarité avec les générations futures

La solidarité avec les générations futures devra quant à elle être assurée par une préservation ambitieuse de l'environnement et par la lutte contre le changement climatique. Elle devra également se traduire par une meilleure formation et éducation à **l'éco-citoyenneté**.

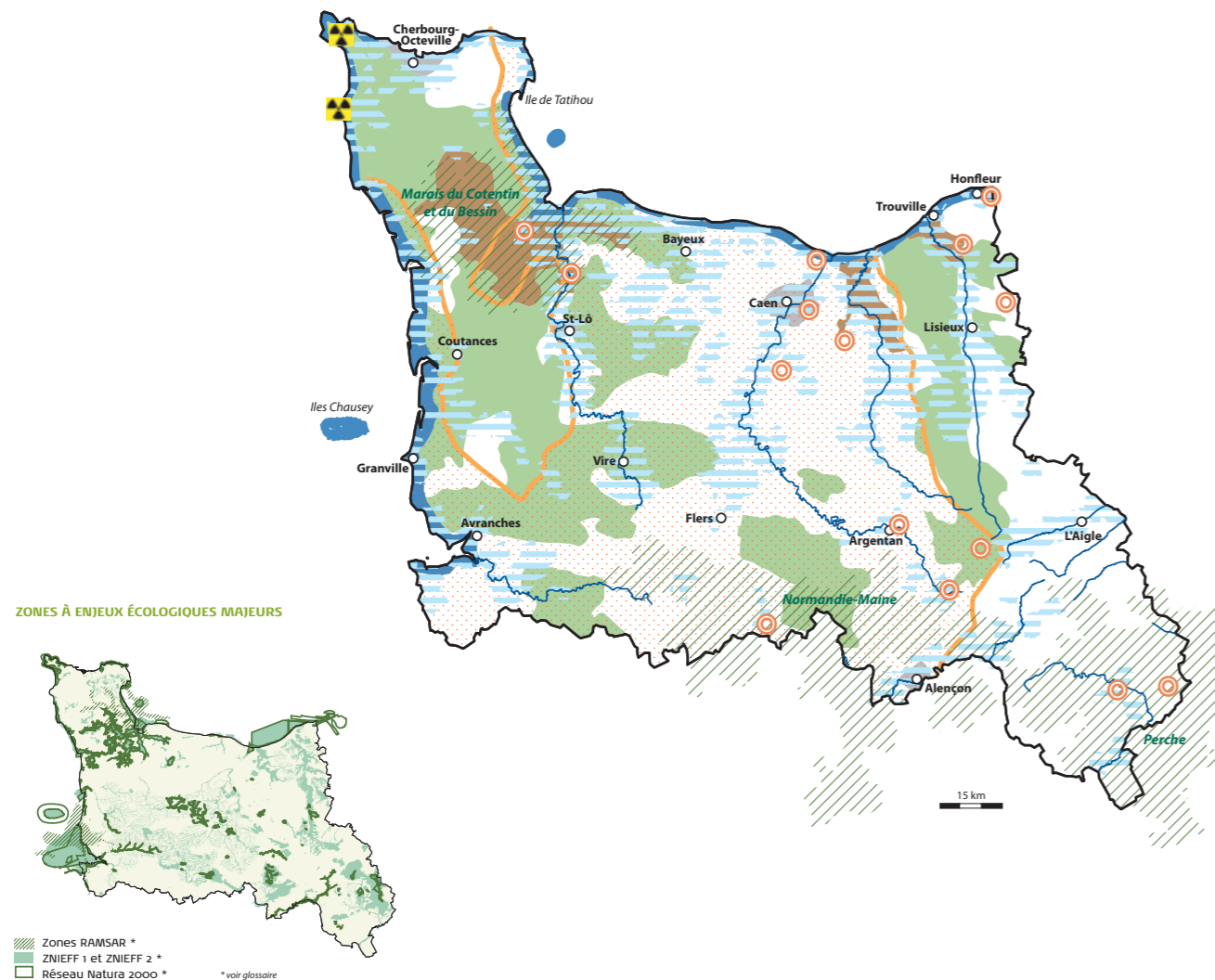
Faire face au changement climatique

La Basse-Normandie doit prendre ses responsabilités face à l'enjeu majeur du réchauffement climatique. Enjeu environnemental, mais aussi social et économique comme vient de le rappeler le rapport Stern (publié le 31 octobre 2006) qui évalue à plus de 5 500 Milliards d'euros le coût potentiel du phénomène si aucune mesure préventive n'est prise (soit 1,218 Mds au prorata de la population bas-normande).

Il s'agit en premier lieu de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation énergétique. On développera des actions particulières dans les domaines de l'éco-habitat et des transports. Il s'agira parallèlement de développer la recherche et les démarches de suivi et d'évaluation dans le domaine de l'énergie, de sensibiliser et d'informer tous les Bas-Normands sur les questions énergétiques, et de mieux coopérer à l'échelon européen et international. Dès à présent, la Région engage un programme volontariste sur son patrimoine (lycées, bâtiments administratifs).

Pour faire face à cette menace du changement climatique, on limitera également l'étalement urbain, grâce à une densification raisonnée en particulier autour des points nodaux de transports en commun et un redéploiement des emplois et des services à proximité des zones d'habitat. Pour ce faire, une attention toute particulière devra être portée sur le développement d'une politique foncière forte, cohérente et maîtrisée permettant de préserver pour les années à venir les capacités de développement et d'aménagement. Celle-ci devra être menée en partenariat entre les grandes collectivités bas-normandes. Les interventions foncières se révèlent en effet stratégiques dans plusieurs domaines d'intervention : constitution de réserves foncières en vue de favoriser le développement économique, réalisation d'infrastructures de transport en milieu urbain ou périurbain ou dans les bourgs ruraux, restauration d'espaces naturels ou permettant de lutter contre les inondations, pré-aménagements d'espaces délaissés (études préalables ou travaux de pré-aménagements), réhabilitation d'anciens sites d'activités en vue d'une requalification urbaine ou naturelle, minoration foncière en vue d'opérations de construction de logements s'intégrant dans une politique de développement d'une offre de logements diversifiée.

Un environnement de qualité à préserver



Source : DIREN, 2001-2003 - DRIRE, 2005
Réalisation : Atelier de Cartographie du CRBN, mars 2006

FRAGILITÉS NATURELLES

Les espaces à enjeux

- Littoraux
- Marais
- Bocages
- Espaces périurbains
- Zones inondables
- Parcs Naturels Régionaux

RISQUES

Les espaces à enjeux

- Sites SEVESO
- Risque nucléaire
- Zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole

* voir glossaire

Préserver et valoriser les ressources naturelles et les milieux

À l'échelle mondiale, on estime que 60 % des écosystèmes sont dégradés. Le patrimoine bas-normand, même s'il est riche et diversifié, est menacé par certaines pratiques agricoles et industrielles, ainsi que par l'étalement urbain.

Il s'agira donc de conforter les politiques existantes de préservation de la **biodiversité** en milieu rural, urbain et périurbain, sur le littoral et en milieu maritime, afin que la qualité de l'environnement régional puisse être pérennisée et constituer un des vecteurs d'attractivité de la région. Ceci impliquera de :

- préserver les espèces patrimoniales et les milieux remarquables qu'ils soient terrestres, littoraux ou aquatiques ;
- préserver et gérer la biodiversité dite ordinaire,
- contribuer à la protection et à la gestion durable du littoral et de ses zones emblématiques (Baie du Mont-Saint-Michel, Estuaire de la Seine...);
- conserver la diversité génétique des espèces, notamment des espèces cultivées ;
- intégrer la gestion du vivant et le maintien de sa diversité dans les différents domaines d'activités (agriculture, sylviculture, activités de la mer, gestion des infrastructures...);
- soutenir l'acquisition de connaissances, renforcer la sensibilisation et l'éducation et coordonner un réseau d'espaces protégés ;
- valoriser les espaces naturels grâce à des actions d'éducation au développement durable.

Il s'agira parallèlement de respecter l'objectif européen de bonne **qualité des eaux** à l'horizon 2015 et de valoriser la « trame bleue » des cours d'eau bas-normands. Quatre objectifs stratégiques seront poursuivis :

- préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques (notamment grâce aux démarches de planification des SAGE, et aux programmes opérationnels à l'échelle des bassins versants) ;
- prévenir les risques d'inondation ;
- intervenir à moyen et long terme sur l'offre et la demande d'eau potable ;
- développer une réflexion sur la problématique de la Seine à l'échelle de la Normandie en s'appuyant sur le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval (GIPSA).

Il est à noter ici que ces ambitions, loin de ne constituer qu'un simple impératif environnemental, est un facteur d'attractivité générateur de développement économique, la qualité environnementale d'un territoire étant aujourd'hui considérée comme un avantage comparatif majeur, notamment en matière d'économie résidentielle.



Devenir une « Éco-Région »

En cohérence avec la démarche d'Agenda 21 régional, avec le Plan Énergie Régionale et avec le SRDE, il s'agira de faire en sorte que l'économie bas-normande contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette démarche devra également concerner le secteur agricole qui représente quasiment la moitié des émissions de GES régionales. Parallèlement, la dimension sociale du développement durable devra être intégrée au sein même de chaque entreprise. Il s'agira pour ce faire de renforcer la palette des actions des acteurs publics dans le domaine du développement durable, en mettant notamment en œuvre le principe « d'éco-conditionnalité » et de « socio-conditionnalité » dans l'octroi des aides aux entreprises. Ceci devrait passer par la rédaction d'une Charte d'engagement réciproque des entreprises bénéficiant d'une aide régionale.

3. La démocratisation de la culture et des loisirs

C'est une exigence démocratique, de rendre la culture accessible au plus grand nombre (« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. » ; article 13, Préambule de la Constitution, 1946).

Cette ambition de démocratisation des champs de la culture et des loisirs, se concrétisera autour d'un principe d'irrigation du territoire, s'attachant tant aux infrastructures qu'au développement des pratiques. On cherchera à développer l'accessibilité des activités au plus grand nombre : en levant notamment les barrières sociales et physiques et en réalisant un aménagement du territoire axé sur la mise en œuvre au sein de chaque territoire d'une stratégie de développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs. On renforcera parallèlement les filières d'excellence bas-normandes.

C'est pourquoi, une politique culturelle ambitieuse devra intégrer trois objectifs essentiels :

- élargir les effectifs des publics concernés ;
- encourager la pratique artistique et sportive ;
- soutenir la création.

Ceci au travers d'une triple entrée :

- Une politique en faveur des territoires autour du couple attractivité/solidarité territoriale. Une Charte régionale de développement culturelle et artistique constituera ici le volet culturel des futures contractualisations régionales. Outre le spectacle vivant, les arts visuels, la création et la pratique artistique, elle visera également à valoriser le patrimoine de la région.
- Une politique en faveur des publics visant à inventer un projet d'éducation artistique, autour d'une double exigence d'éducation artistique des jeunes et d'affirmation de la culture comme facteur de lien social.
- Une politique en faveur des acteurs à partir de trois exigences : le soutien à la création artistique en région, la construction d'outils d'information, de dialogue et de réseaux et une attention particulière à la formation des acteurs.

Au sein des actions qui concourront à " Être et bien-être en Basse-Normandie ", 4 Grands Chantiers ont été identifiés de manière à faire de la région Basse-Normandie une terre de bien-être

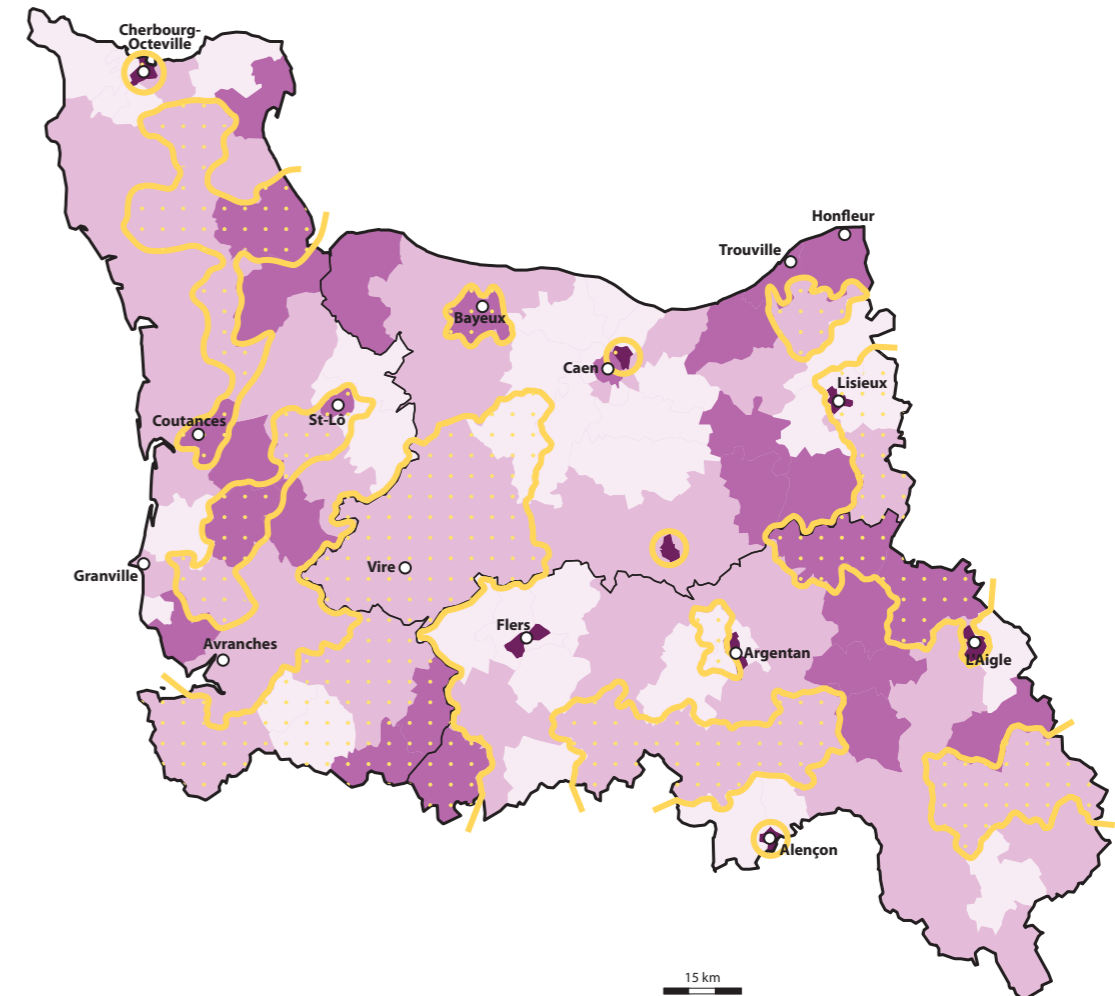
GRAND CHANTIER 5 Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires.
 En 2003, 158 000 Bas-Normands vivent sous le seuil de précarité financière (719 € par mois). Pour y remédier, ce Grand Chantier vise à développer une stratégie originale de réduction des inégalités à partir d'une analyse fine des fractures territoriales. On s'attachera à développer des actions autour d'une triple approche visant l'égalité des chances pour les hommes et les femmes devant l'emploi, la formation et la culture, la recherche d'un meilleur équilibre entre les territoires, et la valorisation de toutes les formes de création de richesse par des dynamiques collectives (dans le champ notamment de l'Économie Sociale et Solidaire). Ce Grand Chantier devra aboutir à l'édiction d'un objectif partagé d'augmentation du niveau de l'Indice de Développement Humain Bas-Normand.

GRAND CHANTIER 6 Dynamiser et rendre attractif le monde rural.
 La Basse-Normandie est la 5^e région pour la part de sa population vivant en milieu rural, 4^e pour les emplois non agricoles qui s'y exercent et 1^{re} pour la part de l'agriculture dans l'économie. La ruralité est donc une spécificité forte de la Basse-Normandie. En pleine mutation, une partie du territoire rural souffre de l'érosion progressive des effectifs agricoles, des restructurations industrielles, de l'attraction des grandes villes etc. L'objectif central est de favoriser un développement équilibré des territoires ruraux alliant agriculture durable et économie de services tout en favorisant l'accueil de nouveaux habitants pour susciter un renouveau démographique pérenne. **Cette nouvelle approche intégrée ne pourra se faire qu'en confortant les dynamiques territoriales et la solidarité urbain-rural** au sein des territoires. Au-delà du simple objectif quantitatif d'accroissement de la population, l'ambition est de construire une nouvelle forme de « vivre ensemble » entre les habitants de longue date et les nouveaux arrivants, pour faire du monde rural un laboratoire du nouveau lien social. La stratégie vise donc à développer une véritable politique d'accueil de nouveaux habitants, à dynamiser les différentes composantes de l'économie rurale (agriculture, PME-PMI et économie résidentielle), et à valoriser l'excellence territoriale bas-normande, en préservant notamment de manière ambitieuse sa biodiversité. Le suivi d'un « panier de services » constituera la variable de référence de ce Grand Chantier.

GRAND CHANTIER 7 Les seniors : un atout pour le développement des services.
 La Basse-Normandie est la région qui risque de vieillir le plus rapidement en cumulant vieillissement naturel (« papy-boom ») et migratoire (forte émigration de jeunes et installation de retraités sur le territoire). D'ici 20 ans, les plus de 60 ans devraient représenter un tiers de la population contre moins d'un quart aujourd'hui. L'ambition pour la Basse-Normandie est de faire de ce vieillissement démographique attendu un moteur de la nouvelle économie résidentielle tournée vers les services, tout en développant parallèlement une série d'actions destinées à favoriser l'autonomie des personnes âgées. On suivra donc avec attention l'évolution de l'emploi dans l'économie résidentielle, en particulier la part due à « l'économie vermeille ». Quatre objectifs structureront les actions destinées à satisfaire ces ambitions. Il s'agira en premier lieu de veiller à intégrer le vieillissement de la population dans l'organisation de la société et les réflexions sociales, économiques et culturelles qui lui sont liées. En second lieu, l'amélioration de l'accueil des retraités sur l'ensemble du territoire renforcera l'attractivité globale de la région. Il sera également nécessaire de veiller à la bonne insertion sociale et professionnelle des plus âgés, pour ceux qui choisissent de prolonger leur activité professionnelle et pour les retraités désireux de faire bénéficier leur savoir-faire et leur expérience à la collectivité. Le territoire devra enfin présenter un maillage complet et adapté à la démographie en termes de services médicaux et de services à la personne.

GRAND CHANTIER 8 Préparer la nouvelle donne énergétique.
 La contribution de la Basse-Normandie au changement climatique, et en particulier aux émissions de gaz à effet de serre, se situe dans la moyenne nationale, avec cependant quelques spécificités propres comme la forte importance des secteurs du transport, de l'habitat et du tertiaire, liée notamment à la dispersion de l'habitat. En complémentarité avec le Plan Climat, ce Grand Chantier vise donc à adapter l'aménagement du territoire à la nouvelle donne énergétique attendue dans une optique de réduction de l'étalement urbain et de densification raisonnée, et à moderniser le système de transports dans un souci général d'économie d'énergie et de rationalisation des choix économiques. On sera ici particulièrement attentif à l'optimisation de la relation logement/transport qui doit permettre de faire coïncider offre en transport en commun et habitat. Ce Grand Chantier devra permettre de diminuer l'empreinte écologique de la Basse-Normandie. Il contribuera également à l'objectif fixé dans le Plan Climat Régional de diminution de 1 million de tonnes des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2013 et de diminution par un facteur 4 d'ici à 2050.

Une précarité qui s'accroît



Source : CRAM-MSA, 2003
 Réalisation : Atelier de Cartographie du CRBN, mars 2006

POPULATION PRÉCAIRE ET BÉNÉFICIAIRES DU FOND DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE

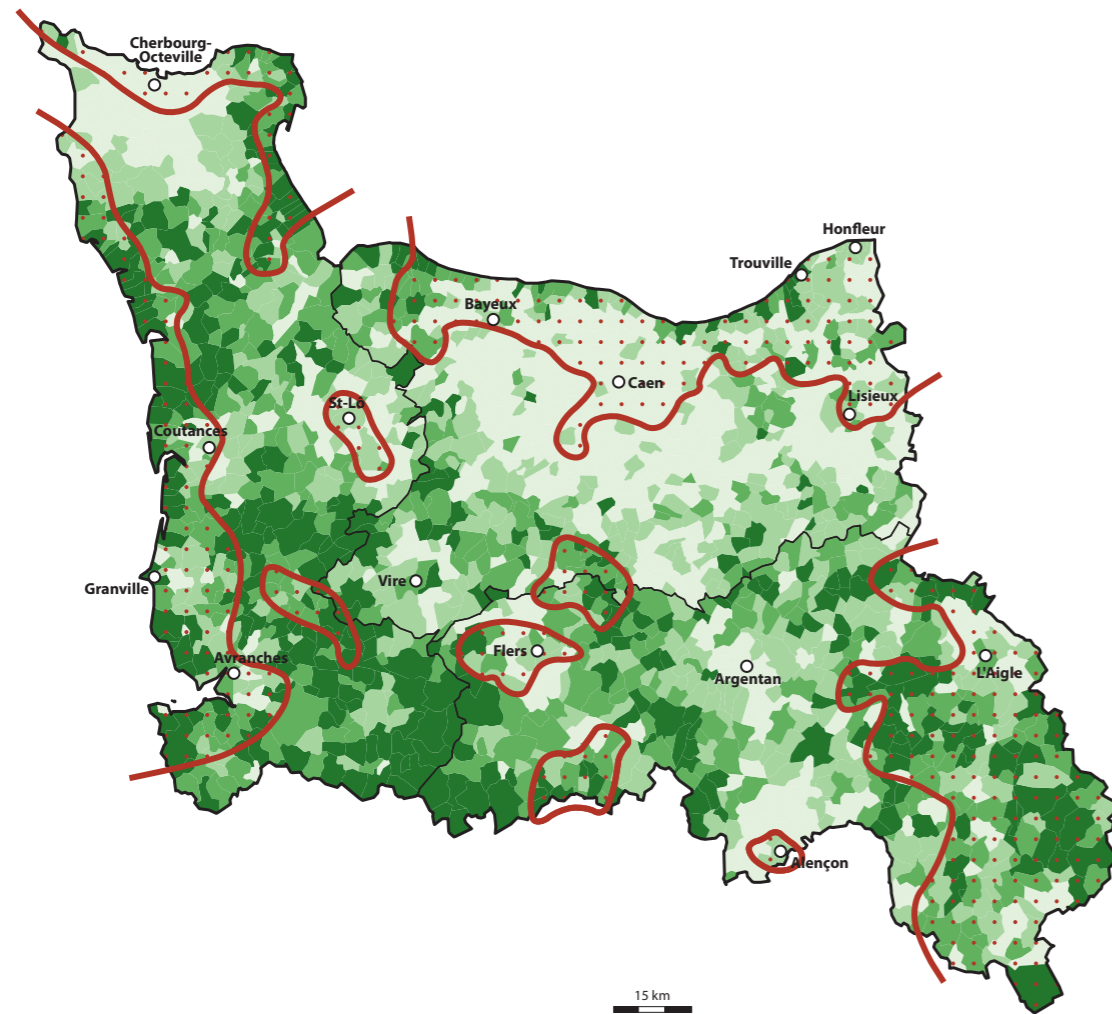
La population précaire parmi les moins de 65 ans

- Part inférieure à 10 %
- Part entre 10 et 15 %
- Part entre 15 et 20 %
- Part supérieure à 20 %

Les bénéficiaires du FSV parmi les plus de 65 ans

- Zones où la part est supérieure à 4 %

L'attraction des retraités accélère le vieillissement de la population



Source : INSEE, 1990-1999
Réalisation : Atelier de Cartographie du CRBN, mars 2006

PERSONNES AGÉES ET IMPLANTATION DES RETRAITÉS

Les personnes de plus de 60 ans parmi la population totale

- Part inférieure à 20 %
- Part entre 20 et 25 %
- Part entre 25 et 30 %
- Part supérieure à 30 %

L'implantation des retraités en provenance du reste de la France

- Zones où la densité d'implantation est importante

L'objectif « Terre et Mer d'Europe » cherche à valoriser la situation géographique, le caractère maritime et la forte notoriété de la Normandie au niveau international, à promouvoir, à l'extérieur, l'image et les savoir-faire, en ouvrant davantage la Région sur l'Europe et sur le Monde.



Rade de Cherbourg

TERRE ET MER D'EUROPE

1. Placer la Région au cœur des échanges européens

Ceci passera tout d'abord par **un renforcement des connexions de la Région aux grands corridors européens** en portant l'attention, au-delà du réseau structurant de niveau régional, sur la bonne insertion des principaux bassins d'emplois aux grands axes de développement (aériens, routiers, ferroviaires et maritimes).

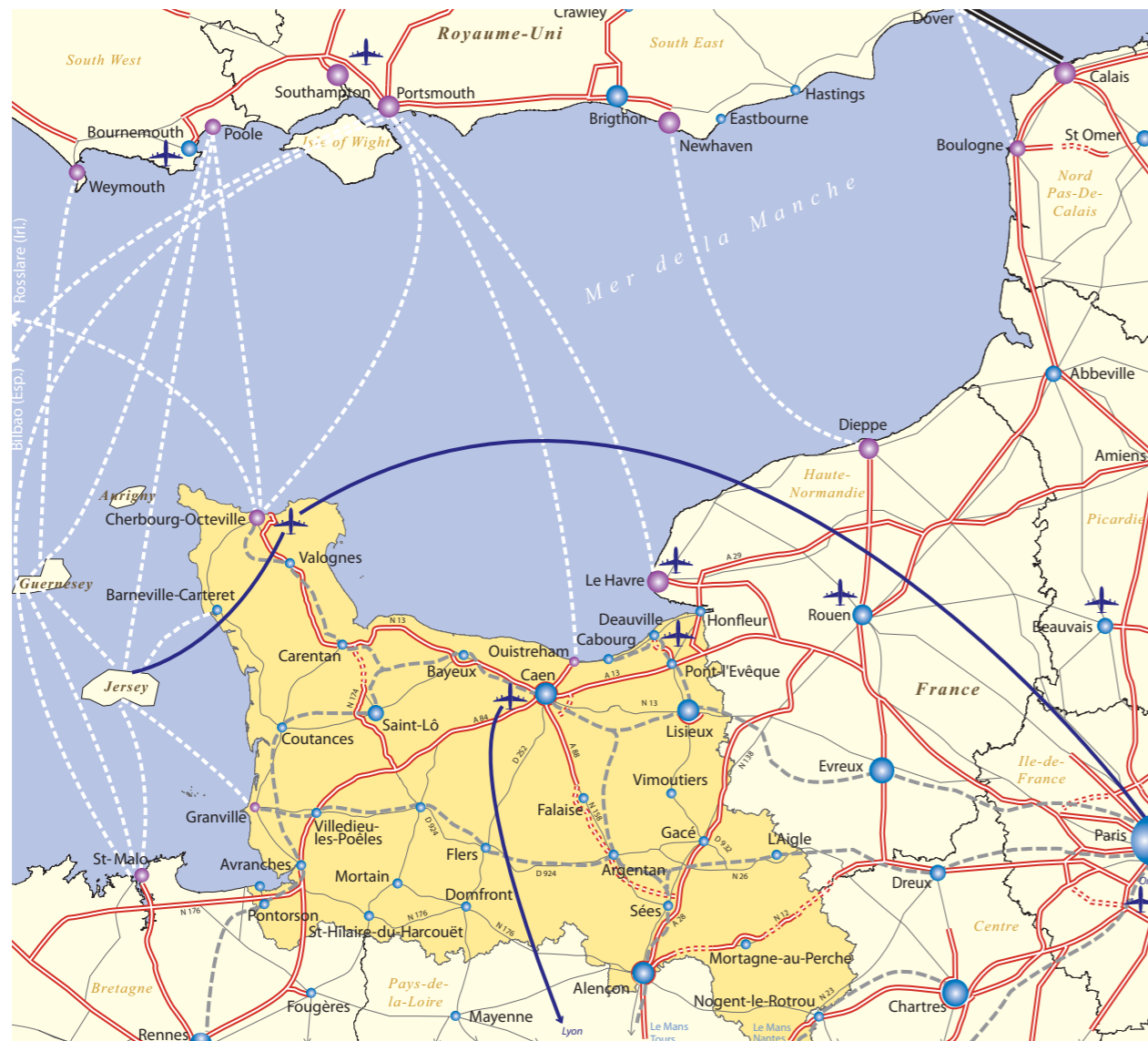
Il s'agit d'ici 2012 de **terminer le maillage routier** de niveau 1 (A88, RN174, RN12) tout en amorçant le rééquilibrage des investissements en faveur du ferroviaire. Dans une optique de développement durable et d'intégration de la nouvelle donne énergétique à venir qui renchérra le coût des énergies fossiles, les investissements ferroviaires devront devenir largement majoritaires à l'issue de cette période, dans le cadre d'une véritable stratégie régionale pour le report modal. Parallèlement, on veillera à la bonne intégration environnementale des infrastructures (en termes de fragmentation des milieux naturels, de bruit, de nuisances visuelles, etc.). Il s'agira enfin de faire en sorte que les acteurs privés (au 1^{er} rang desquelles les entreprises), prennent en compte ces enjeux, notamment grâce à l'élaboration de plans de déplacements spécifiques.

Ainsi à moyen terme, la forte montée en puissance des investissements en faveur du ferroviaire devra permettre d'améliorer très notablement le service TER (notamment grâce au développement du cadencement et des fréquences).

Mais en matière ferroviaire, le projet phare et prioritaire consiste en la liaison de la Basse-Normandie au réseau à grande vitesse et à **l'amélioration de la connexion à la capitale**. Ce projet revêt une importance stratégique majeure... À ce titre, le travail pour la liaison par un système de desserte cadencée et de qualité, ainsi que d'accès au hub de Roissy, sera poursuivi.

Ce projet a d'ailleurs été inscrit en tant que Grand Projet National dans le cadre du CPER bas-normand. La qualité de desserte du Cherbourg-Paris (cadencement, horaires de départ du soir de Paris) sera un objectif majeur de négociations avec la SNCF. De façon générale, il faut travailler l'amélioration globale des services sur la ligne Cherbourg-Paris (le téléphone mobile sans rupture, la connexion Wi-Fi, l'organisation de conditions de travail et de voyage confortables, les facilités d'accès aux gares, parking etc.). On cherchera à améliorer parallèlement les autres connexions ferroviaires interrégionales qui revêtent un intérêt majeur pour une partie du

Une situation géographique privilégiée



Source : DRE Basse-Normandie - SNCF - Aéroports
Compagnies de ferry - Ports - CCI - CRCI - SAPN - ALIS, 2005
Réalisation : Frédérique LOEW-PELLEN, avril 2006

RÉSEAUX DE COMMUNICATION

- Réseau autoroutier, voies rapides
- - - - en projet
- Réseau routier principal
- Infrastructures ferroviaires
- Villes principales
- Aéroports
- Liaisons aériennes régulières
- Liaisons ferries
- Ports
- Tunnel sous la Manche

Centre Région
France État

territoire bas-normand : Caen-Rennes, Paris-Granville (autour notamment de l'enjeu touristique de desserte de la côte et de la Baie du Mont-Saint-Michel), Caen-Rouen-Alençon-Le Mans-Tours. Par ailleurs, la constitution d'une rocade ferrée fret à l'ouest de l'Île-de-France devra faire l'objet d'efforts particuliers.

Enfin, on améliorera rapidement une offre aéroportuaire internationale à l'échelle de la Normandie en développant notamment des liaisons internationales afin de favoriser l'attractivité économique des deux régions. Il s'agira de développer l'aéroport interrégional de Deauville-Normandie et d'ajouter aux dessertes de Lyon au départ de Caen, Le Havre et Rouen, une nouvelle offre internationale au départ de Deauville.

2. Affirmer l'ouverture maritime

Pour tirer profit de la situation maritime privilégiée de la Basse-Normandie (471 km de côtes), il s'agira de développer les activités portuaires afin de faire de la Basse-Normandie une porte d'entrée maritime. On construira cette stratégie autour de quatre priorités :

- Le développement des ports dans le cadre d'une gestion intégrée à l'échelle de la Basse-Normandie et coopérative à l'échelle Normande. L'essor des ports passera par des investissements conséquents de remise à niveau et par le soutien à des grands projets comme les Autoroutes de la Mer et la construction de nouvelles infrastructures dans une perspective de développement.
- Le renforcement de la sécurité maritime avec la création d'un pôle à Cherbourg dédié à l'entité Manche.
- La structuration à l'échelle Normande de l'arrière-pensée des ports normands (Caen-Cherbourg-Rouen-Le Havre) grâce au développement de la filière logistique afin de constituer un véritable volet maritime dans le projet de Métropole Normande.
- Le développement de l'activité nautisme/plaisance dans un objectif de structuration de filière et dans une perspective d'amélioration de la qualité et de développement durable.

Parallèlement, l'élaboration d'un Schéma Régional du Littoral permettra de mieux valoriser le caractère maritime de la région en développant une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Ce schéma prolongera le SRADT et pourra à terme s'étendre à des problématiques interrégionales.



Port de Ouistreham

3. Développer les échanges avec le monde

La Basse-Normandie bénéficie d'une notoriété que beaucoup d'autres régions n'ont pas, ainsi que d'un capital de sympathie qui est le fruit de l'histoire. Il est indispensable de les activer en favorisant la mobilité des Bas-Normands, et notamment des jeunes, en améliorant les exportations bas-normandes, et en développant les coopérations institutionnelles avec d'autres régions européennes ou du monde.

Les **exportations bas-normandes** représentent actuellement 11 % du PIB bas-normand contre 21 % en moyenne au niveau national. La Région a pour orientation stratégique de renforcer et de promouvoir l'attractivité des territoires bas-normands. Cela passe notamment par la dynamisation de l'ouverture interrégionale, européenne et internationale de la Basse-Normandie, en favorisant l'organisation mutualisée des opérations collectives, des démarches de filière ou d'accompagnement des entreprises à l'export.

- Les coopérations institutionnelles s'orienteront dans trois directions :
- au plan national, en privilégiant la relation avec la Haute-Normandie, ainsi qu'avec la Bretagne ;
 - à l'échelle européenne, en jouant la carte des relations naturelles avec la Grande Bretagne, ainsi qu'avec les régions de l'Arc Manche et l'Arc Atlantique ;
 - au plan mondial, en renforçant la présence de la Basse-Normandie dans les régions majeures du monde (Chine) ou dans les régions historiquement liées à la Basse-Normandie (Québec, Sicile, etc.).

Au sein des actions qui concourront à " Terre et Mer d'Europe ", 4 Grands Chantiers ont été identifiés de manière à faire de la région Basse-Normandie une terre d'ouverture

GRAND CHANTIER 9 **Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes.**
Si la Basse-Normandie est une région encore jeune, le fort taux de départ des 15-29 ans, et notamment des plus qualifiés, génère une forte déperdition de compétences. Il s'agira de renverser la tendance démographique et équilibrer le solde migratoire des 15-29 ans à l'horizon 2025. À cette fin, une priorité sera de faire de la Basse-Normandie un territoire d'excellence en matière d'enseignement et de formation. Ceci grâce à l'élaboration d'une politique éducative globale, à la fois scolaire et culturelle, au renforcement de l'attractivité de la région pour les étudiants, à la promotion d'une approche globale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage et à une action en faveur de la mobilité internationale des jeunes. On cherchera parallèlement à améliorer constamment la qualité de vie des jeunes en menant des actions en faveur du logement, des loisirs, des services aux jeunes ménages etc. Il conviendra enfin d'améliorer l'image de la Basse-Normandie auprès des jeunes : la Basse-Normandie dispose d'ores et déjà de nombreux atouts pour les attirer, encore faut-il le faire savoir.

GRAND CHANTIER 10 **Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands.**
La Basse-Normandie, 4^e façade maritime de France, a trop longtemps délaissé ses côtes qui sont autant de portes, d'opportunités à saisir pour ouvrir la région sur l'Europe et sur le monde. Il s'agira pour y parvenir de développer l'armature portuaire de la région autour d'une approche intégrée à l'échelle bas-normande (gestion commune de Cherbourg et Caen-Ouistreham) et coordonnée avec la Haute-Normandie. Un suivi de l'évolution du trafic portuaire fera l'objet d'une attention particulière. On veillera parallèlement à structurer en Basse-Normandie une offre apte à constituer un Hinterland performant de Port 2000 et des autres ports bas-normands. L'activité logistique de haute qualité est en effet à même de dynamiser durablement les territoires. Espaces de loisirs et de détente, de production et de culture, bénéficiant d'une importante richesse naturelle, les littoraux sont confrontés de manière très vive à la problématique des « conflits d'usages » et nécessitent par conséquent la mise en place d'une gestion intégrée prenant en compte l'ensemble des acteurs qui en vivent et qui y résident.

GRAND CHANTIER 11 **Ouvrir un nouvel âge de la coopération normande.**
Les démarches d'élaboration des diagnostics bas et haut-normands ont permis de confirmer l'existence de fortes similarités territoriales et de grands enjeux communs aux deux régions qui nécessitent une réflexion interrégionale seule à même de rendre effectives les orientations prises de chaque côté de la Seine. L'union entre les Normandie, pour avancer, doit d'abord s'attacher à tisser des solidarités concrètes autour de projets communs. C'est en s'appuyant sur une dynamique de rapprochement fondée sur ces projets que la coopération entre les deux Normandie pourra apporter une véritable valeur ajoutée aux Bas-Normands. Cependant, la coopération interrégionale ne doit pas se limiter à la relation avec la Haute-Normandie et l'on cherchera par conséquent à développer parallèlement les relations avec l'ensemble des régions voisines : Bretagne (autour de l'enjeu commun de la gestion de la Baie du Mont-Saint-Michel notamment), Pays-de-la-Loire, Centre et Ile-de-France.

GRAND CHANTIER 12 **S'ouvrir sur les régions du monde.**
Ce Grand Chantier vise à la fois à renforcer la visibilité et la notoriété de la Basse-Normandie à l'étranger, notamment par des actions de « lobbying » et de communication, et à accroître l'ouverture des Bas-Normands sur l'Europe et le monde. L'objectif fixé est de doubler le nombre de projets de coopérations européens portés par les Bas-Normands. On renforcera également la présence de la Basse-Normandie à Bruxelles et dans les régions du monde jugées prioritaires (Chine etc.) ou historiquement liées à la Basse-Normandie (Québec, Sicile etc.). Ces objectifs seront également atteints en développant des actions de coopérations décentralisées et en favorisant la mobilité internationale des jeunes. Enfin, l'ambition majeure est de faire de la Basse-Normandie la région « pivot » de l'Arc Manche et de l'Arc Atlantique et de réussir ainsi son intégration au sein de l'espace européen.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE RÉGIONALE

- 42 VALORISER L'ÉCHELON RÉGIONAL COMME NIVEAU PERTINENT D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 44 ACTIVER LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ
- 44 COOPÉRER POUR MIEUX GÉRER
- 45 RÉGÉNÉRER LE DIALOGUE SOCIAL EN RÉGION





Réunion concertation Granville

Aux termes de la loi, le SRADT n'engage pas que la Région et doit constituer le projet commun de l'ensemble des Bas-Normands. C'est dans cette optique, qu'au-delà des grands objectifs, la Région propose de construire un nouveau mode de gouvernance régionale défini autour de quatre principes complémentaires qui doivent permettre à chacun de prendre une place active dans la mise en œuvre de cette ambition à 20 ans.

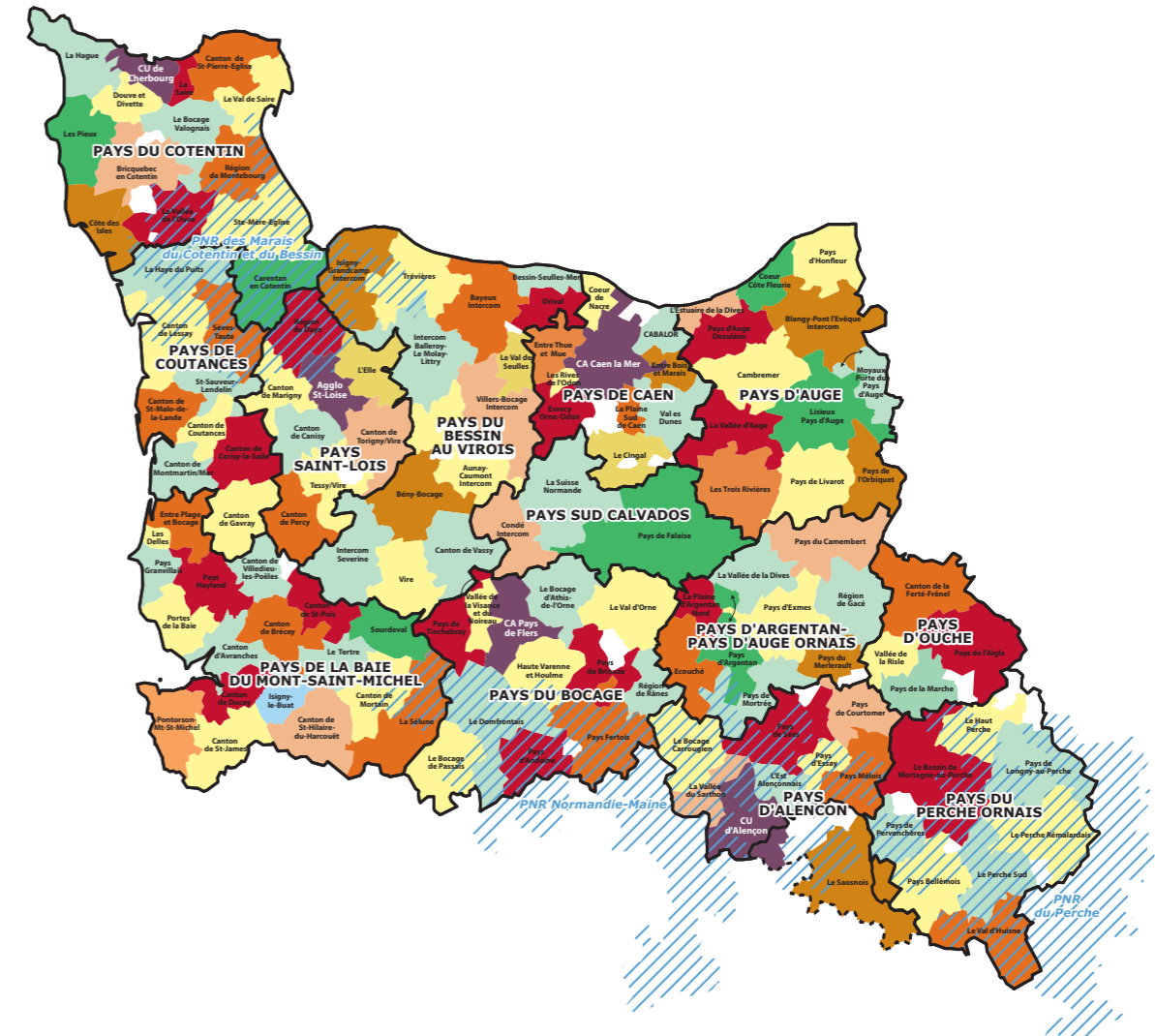
PRINCIPE N°1 Valoriser l'échelon régional, comme niveau pertinent d'animation du territoire

Le modèle « descendant » d'aménagement du territoire a vécu. Depuis plus de vingt ans, les lois de décentralisation ont ouvert et de façon croissante, un champ élargi de responsabilité et d'actions aux collectivités territoriales. Il est temps aujourd'hui de promouvoir une nouvelle donne fondée sur le partenariat et le contrat. La Région, à qui la loi a confié un rôle central en matière d'aménagement, devra avant tout être l'animateur des territoires : catalyseur des initiatives, assurant leur mise en cohérence globale, notamment au travers de démarches territoriales de contractualisation qu'elle conduira avec l'État à l'échelle des bassins de vie. Une coordination de cette approche avec celle des Départements apparaît ici souhaitable. Dans ce cadre, le rôle de l'État, garant de la cohésion nationale, reste primordiale. Les synergies entre les démarches de l'État et de la Région doivent donc être recherchées naturellement au travers du CPER, mais aussi en s'appuyant sur les pôles de compétitivité. En matière d'aménagement du territoire, l'État exerce également son rôle grâce à l'outil constitué par la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine qui doit permettre de bâtir, pour ce territoire englobant tout le Nord Est de la Basse-Normandie, un développement économique respectueux de l'environnement.

Mais au-delà, il convient de souligner que « dans un pays où la région capitale dispose d'une production par habitant supérieure de plus du quart à celle des autres régions, la cohésion nationale dépend inévitablement de mécanismes puissants de redistribution et d'allocation des ressources que seuls le pouvoir central et les institutions de protection sociale sont en mesure de mettre en œuvre. » (Dominique Faber ; Pour un État des territoires).

Il s'agit donc bien de **promouvoir un nouvel équilibre** basé sur une coopération bien comprise entre un État garant et protecteur, des régions qui insufflent localement le développement, et des acteurs publics de proximité porteurs de solidarités concrètes et du lien quotidien avec les personnes.

Des territoires de projet pour construire l'avenir



Source : Conseil régional de Basse Normandie, janvier 2008
Réalisation : Atelier de cartographie du CRBN, juillet 2008

PAYS, INTERCOMMUNALITÉ ET PARCS NATURELS RÉGIONAUX

□ Périmètres des Pays

/// Parcs Naturels Régionaux

Les agglomérations

■ Communauté Urbaine
■ Communauté d'Agglomération

Les communautés de Communes

■ Communauté de Communes

■ Commune-Canton

PRINCIPE N° 2 Activer le principe de subsidiarité

« Conjugée à la clause générale de compétence, l'interdiction de toute tutelle d'une collectivité sur une autre engendre à la fois une fragmentation et une superposition des interventions des différents niveaux territoriaux. » (Sylvain Baronne, *De la région-Deferre à la région politique*). Il s'agit, grâce à cette démarche SRADT, de pallier l'émiettement institutionnel local, en clarifiant la répartition des rôles entre les acteurs pour augmenter la cohérence et l'efficacité de l'action publique. On limitera également autant que possible les financements croisés pour les projets autres que ceux nécessitant des investissements lourds. En activant ainsi le principe de

subsidiarité, on définira les relations entre les différents niveaux de territoires (collectivités territoriales et « territoires de projets »), du local au global, afin de concilier la diversité des situations à la nécessaire cohésion globale. Chaque Grand Chantier précisera dans le champ d'action qui lui est propre le mode d'application de ce principe de subsidiarité.



Réunion concertation Caen

PRINCIPE N° 3 Coopérer pour mieux gérer

L'objectif est de faciliter les démarches de coopération entre collectivités pour que chaque territoire soit en mesure de définir une stratégie adaptée à ses spécificités. La Basse-Normandie est aujourd'hui presque entièrement couverte en structures de coopérations intercommunales. Mais ces structures sont le plus souvent de petite taille. Après la constitution de ce maillage qui a généré une réelle dynamique dans la région, il s'agira de renforcer encore la coopération entre territoires et la structuration autour d'entités atteignant une « taille critique » suffisante, en appuyant les démarches supra-communautaires, que sont les pays et les parcs naturels régionaux.

Il sera ainsi possible de construire des politiques adaptées aux spécificités économiques et sociales de chaque territoire, autour d'entités correspondant peu ou prou à des bassins de vie. À cette plus grande différenciation des politiques sur

le territoire devra parallèlement correspondre une réaffirmation du principe de péréquation, gage de solidarité. Si l'intercommunalité a été constituée pour parvenir à un meilleur partage des ressources, elle n'a en effet que partiellement atteint son objectif, allant même par endroit à la constitution de « clubs de communes » aux ressources fiscales relativement plus élevées que leurs voisines. On développera donc au sein des pays et entre les pays des outils capables de redynamiser cette péréquation pour que chaque territoire ait les moyens de construire son avenir.



Siège de la Région Basse-Normandie

PRINCIPE N° 4 Régénérer le dialogue social en Région

À l'heure de la décentralisation et de la circulation continue de l'information, il s'agit de sortir du clivage hermétique entre la sphère politique et la société civile et il convient de promouvoir la participation de l'ensemble des acteurs aux choix qui structureront leur avenir. Parallèlement, la concertation est l'occasion pour l'ensemble des acteurs publics de mieux prendre en compte les spécificités et les richesses des différents territoires. C'est pour cela que cette nouvelle donne démocratique participative n'est pas une contrainte supplémentaire, mais un levier pour construire une action publique plus efficace. Il s'agit de promouvoir l'ouverture des acteurs publics à l'apport de la société civile au travers des démarches de démocratie de proximité, en soutenant le fait syndical et en accompagnant la vitalité associative.

Il s'agira de construire une citoyenneté active insufflant un nouveau dynamisme à la démocratie locale. On bâtira ainsi une nouvelle démocratie bas-normande de proximité, articulant information directe des citoyens, au travers du développement de pratiques du type « compte-rendu de mandat » réguliers des élus, consultation et concertation, qui permettent au plus grand nombre d'être associé à la construction des politiques publiques à l'instar de la démarche « Voix Publiques », et participation, où une part de l'argent public est remis à la gestion déléguée des citoyens, grâce à des initiatives de type « budget participatif » comme celle développée aujourd'hui à titre expérimental dans plusieurs lycées bas-normands.

Pour ce faire, on fixera une exigence de qualité au dialogue et à la gouvernance au sein des instances existantes, qui permettent aujourd'hui l'expression de la société civile. Le Conseil Économique et Social Régional en constitue ici le premier pilier à l'échelle bas-normande, les Conseils de Développement en sont la matrice au niveau local, mais on citera également, à titre d'exemple, les Comités de Lignes des trains régionaux.

Le suivi opérationnel du SRADT et son évaluation au travers d'Assises de l'Aménagement du territoire bas-normand permettront de pérenniser cette participation de l'ensemble des acteurs à cette dynamique. Au-delà, seront promus les initiatives permettant d'associer le plus grand nombre de citoyens à l'élaboration des politiques publiques sur l'ensemble des territoires. Faire de la concertation la méthode d'élaboration préalable à tout projet, voilà un engagement fort du SRADT.

En régénérant ainsi le dialogue social en région et en intégrant le plus grand nombre de citoyens au champ de la construction des politiques publiques, on répondra également à un objectif pédagogique de clarification de l'architecture institutionnelle locale permettant à la Région de jouer son rôle d'animateur du territoire, de réactiver le principe de subsidiarité et de promouvoir de véritables démarches coopératives.

Ces quatre principes devront s'appliquer pour l'ensemble des champs de l'intervention publique sur le territoire, de manière à faire de la Basse-Normandie une région exemplaire en matière d'élaboration des politiques publiques.



12 Grands Chantiers d'Aménagement du Territoire



Survol barrage - Daniel Fondimare

DES 39 ENJEUX
AUX 12 GRANDS
CHANTIERS



SRADT de la Basse-Normandie des 39 enjeux aux 12 Grands Chantiers d'Aménagement du Territoire

L'ambition du SRADT est de bâtir une stratégie régionale de développement durable, partagée par tous, en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic et en tenant-compte des propositions recueillies lors des concertations. Exprimé sous forme d'**enjeux**, le diagnostic met en relief les principaux **atouts** et **handicaps** de la Basse-Normandie, ainsi que les **défis** qu'elle devra affronter à l'horizon 2025. Ces aspects sont résumés en introduction de chaque Grand Chantier.

Les orientations pour la Basse-Normandie sont ainsi présentées à partir d'une **stratégie à 20 ans** (chapitre précédent) et de **12 Grands Chantiers à 10 ans** indiquant les voies de sa mise en œuvre.




Les orientations doivent s'appuyer sur les principaux enseignements du diagnostic pour répondre aux grands défis du XXI^e siècle en tenant compte des spécificités de la Basse-Normandie. L'objectif est en quelque sorte de mettre en application le principe « **penser global, agir local** ».














Le tableau ci-dessous vise à mettre en lumière la **cohérence globale du dispositif SRADT** proposé.




























Enjeu central : enjeu identifié à l'échelle de la Basse-Normandie, justifiant l'ouverture spécifique d'un Grand Chantier d'Aménagement du Territoire.

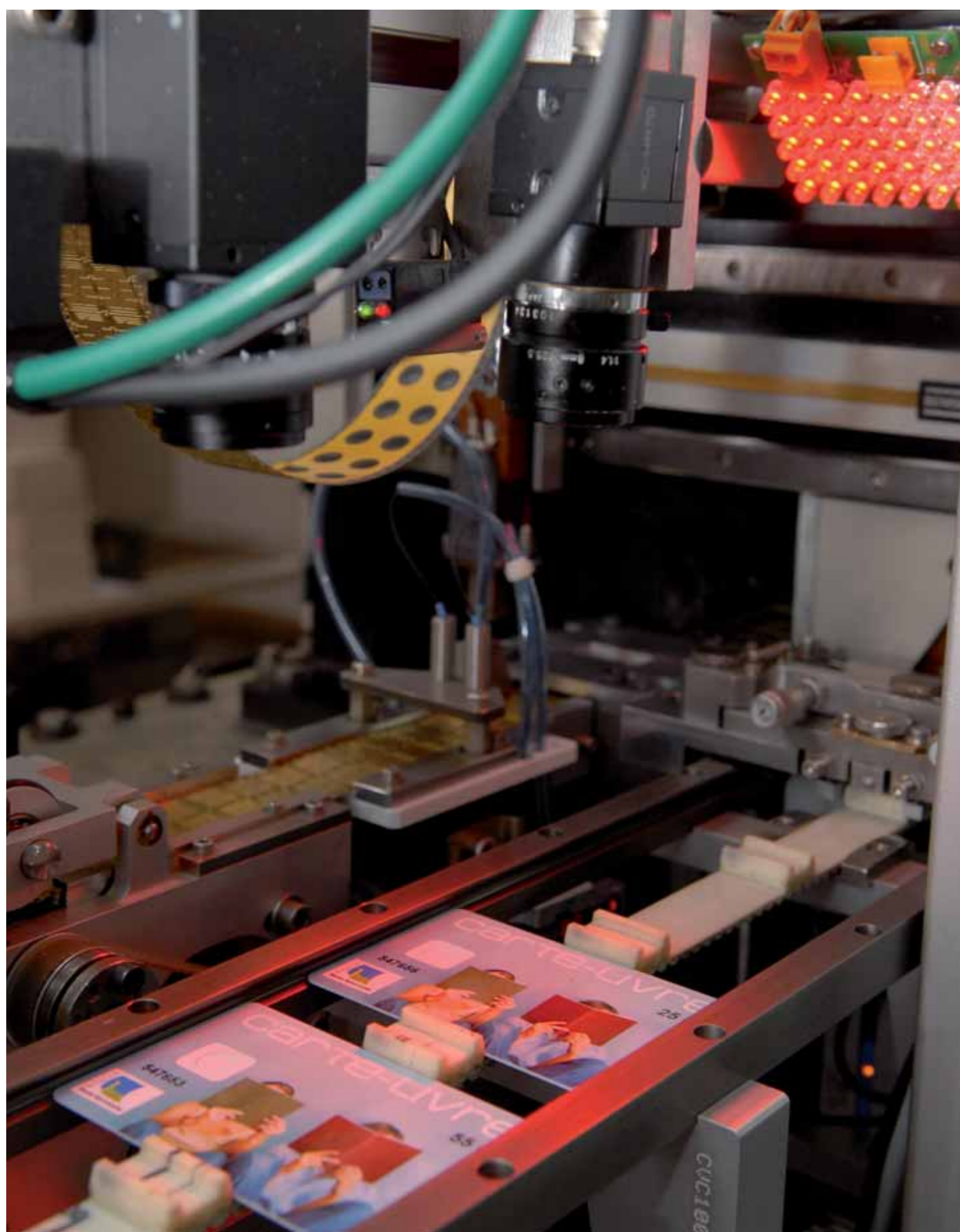
Enjeu spécifique ou commun à plusieurs Grands Chantiers : enjeu identifié à l'échelle de Basse-Normandie induisant une stratégie spécifique rattachée à un Grand Chantier ou une stratégie différenciée déclinée entre plusieurs Grands Chantiers. Dans ce dernier cas, les Grands Chantiers concernés sont identifiés par leurs numéros (ex. : (1) - (2) - (9)).

NATURE DES ENJEUX

-  **Enjeux de valorisation :** atouts à valoriser
-  **Enjeux de consolidation :** atouts à conforter, défis à affronter
-  **Enjeux de modernisation :** handicaps à surmonter

Axes stratégique	Enjeux spécifiques ou communs à plusieurs Grands Chantiers	Enjeux centraux	Grands Chantiers
À la conquête de la valeur ajoutée	 Compléter et développer les filières d'excellence existantes (1) - (2) - (3) - (4) - (6) - (10)	 Anticiper la transformation des marchés et des territoires	1 Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des mutations économiques
	 Structurer et développer les filières émergentes (1) - (2)		
	 Impulser l'entrée dans la société de l'information (1) - (5) - (6)		
	 Accroître les compétences et la valeur ajoutée globale de l'économie (1) - (2)	 Développer la formation, la recherche, les transferts de technologie et l'innovation dans les différents secteurs économiques (1) - (2)	2 Dédier 3 % du PIB bas-normand à la recherche et à l'innovation
	 Stimuler l'esprit d'entreprendre		
	 Valoriser l'université au plan régional et accroître son rayonnement (2) - (3) - (4) - (9)	 Faire de Caen une agglomération de niveau européen (3) - (12)	3 Faire de l'agglomération caennaise une ville européenne au service de la Basse-Normandie
	 Réguler la consommation de l'espace par une politique foncière adaptée (3) - (4) - (6) - (10)		
	 Améliorer et développer les services à la population et aux entreprises (3) - (4) - (6)	 Dynamiser les villes moyennes pour en faire le cœur du développement et de l'animation des territoires	4 Renforcer l'armature des villes moyennes et des pôles structurants
	 Renforcer le maillage territorial (4) - (6)		

Être et bien-être en Basse-Normandie	 Maintenir et développer les services publics sur le territoire (5) - (6)	 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (3) - (4) - (5) - (7)	5 Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires
	 Fournir un logement adapté aux besoins des populations (5) - (7) - (9)		
	 Garantir un égal accès aux soins pour tous (5) - (7)		
	 Consolider l'ancrage et favoriser le développement des PME-PMI en milieu rural (2) - (6)	 Conforter et dynamiser l'espace rural	6 Dynamiser et rendre attractif le monde rural
	 Anticiper les conséquences de la réforme de la PAC en misant sur la qualité et la modernisation de l'agriculture (1) - (2) - (6)		
	 Préserver les ressources naturelles : littoral, paysages, eau, biodiversité... (6) - (8)		
	 Favoriser la transmission et la reprise d'entreprises		
	 Faire face à la pénurie potentielle de main d'œuvre dans les années à venir	 Accompagner le vieillissement de la population	7 Les seniors : un atout pour le développement des services
	 Mieux maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation du littoral (3) - (4) - (8) - (10)		
	 Favoriser la mobilité et l'accessibilité au travail, aux commerces et aux services sur l'ensemble du territoire (3) - (4) - (6) - (8)	 Promouvoir une gestion durable de l'énergie par des mesures d'économies, le développement d'énergies renouvelables et l'utilisation de modes de transports plus propres	8 Préparer la nouvelle donne énergétique
 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté			
 Poursuivre l'adaptation et l'élargissement de l'offre de formation sur le territoire, à tous les âges de la vie (1) - (3) - (4) - (5) - (6) - (9)	 Attirer les jeunes (3) - (4) - (6) - (9) - (12)		
 Valoriser et renforcer la vie culturelle sur l'ensemble du territoire (3) - (4) - (5) - (6) - (7) - (9)			
 Améliorer la qualité de vie dans les différents types d'espace (3) - (4) - (6) - (7) - (9)			
 Valoriser les potentialités touristiques (3) - (4) - (6) - (10)			
 Valoriser les potentialités touristiques (3) - (4) - (6) - (10)	 Valoriser le caractère maritime de la région	10 Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands	
 Développer le travail en réseau, les échanges et les alliances (coopérations interrégionales...) (3) - (4) - (10) - (11) - (12)			
 Connecter la Basse-Normandie aux réseaux de communication européens (3) - (4) - (10) - (11) - (12)	 Intensifier les relations avec les régions du Monde les plus dynamiques et celles historiquement liées à la Basse-Normandie	12 Ouvrir la Basse-Normandie sur les régions du Monde	
 Favoriser le développement international des entreprises (1) - (2) - (12)			
 Stimuler l'esprit d'ouverture (9) - (12)			



À LA CONQUÊTE DE LA VALEUR AJOUTÉE

- 54 **GRAND CHANTIER N° 1**
Faire de la Basse-Normandie une région pilote
en matière d'anticipation des mutations économiques
- 60 **GRAND CHANTIER N° 2**
Dédier 3% du PIB bas-normand
à la recherche et à l'innovation
- 65 **GRAND CHANTIER N° 3**
Faire de l'agglomération caennaise une ville
européenne au service de la Basse-Normandie
- 73 **GRAND CHANTIER N° 4**
Renforcer l'armature des villes moyennes
et des pôles structurants



GRAND CHANTIER N° 1

Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des mutations économiques

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

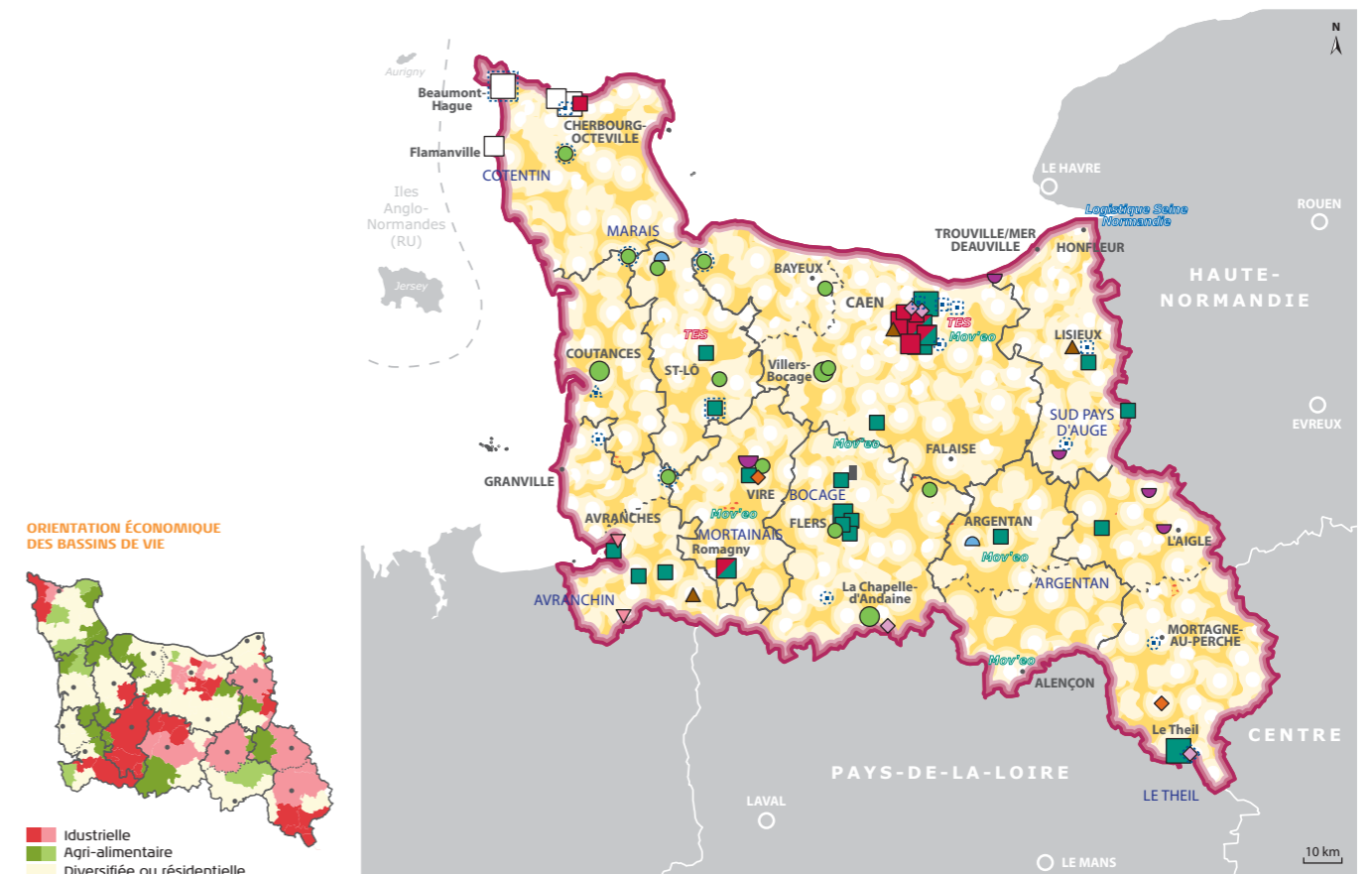
Anticiper les mutations économiques implique de répondre à une double problématique : offensive, de conquête de nouveaux marchés et de montée en gamme du système économique régional, et défensive, de soutien aux territoires fragilisés (si possible avant que les crises aiguës ne surviennent).

La Basse-Normandie, par la forme de son tissu productif - que l'on pourrait caractériser d'« industriel fragile » marqué par sa forte présence sur le territoire, sur des créneaux souvent à faible valeur ajoutée, et de nombreuses restructurations durant les 15 dernières années - est particulièrement concernée par cette double problématique. Avec un taux d'emplois industriels de 26 % (contre 17 % au niveau national), l'enjeu est d'importance. Or, la région avait pris un certain retard en la matière. L'ambition grâce à ce Grand Chantier est d'en faire, à l'horizon de 10 ans, l'une des régions les plus en pointe pour l'anticipation des mutations.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1. Construire une véritable politique de filières et de pôles**
 - Faire émerger des pôles d'excellence structurants sur l'ensemble du territoire (objectif commun avec le chantier « villes moyennes »).
 - Aider les secteurs en reconversion.
- 2. Favoriser l'attractivité des territoires**
 - Développer l'offre territoriale.
 - Réaliser un aménagement numérique du territoire.
 - Reconvertir les territoires fragilisés.
- 3. Favoriser la mutation de l'industrie bas-normande vers le développement durable***
- 4. Définir les objectifs et les outils nécessaires à l'anticipation des mutations économiques**
 - Construire des outils de veille et d'intelligence économique partenariaux.
 - La MIRIADE comme outil transversal au service d'une meilleure réactivité.
 - Développer la culture et la pratique prospective des acteurs de la région.

Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des mutations économiques



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, novembre 2007

CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE FILIÈRES ET DE PÔLES

- Pôles de compétitivité industriels**
- Transactions Électroniques Sécurisées
 - MOV'EO
 - Logistique Seine Normandie

Filières régionales

- Nucléaire
- Automobile
- Économique
- Agroalimentaire
- Métallurgie
- Verre
- Bois, Papier
- Textile, Habillement
- Plastique
- Pharmacie, hygiène, chimie
- Imprimerie

Grands établissements industriels

- Effectifs supérieurs à 1000 salariés
- Effectifs entre 500 et 1000 salariés
- Effectifs entre 250 et 500 salariés

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Reconvertir les territoires fragilisés

- Territoires spécialisés en voie de reconversion

Réaliser un aménagement numérique du territoire

- Pas d'offre haut-débit (<512 Kbits)
- Offre haut-débit inférieure à 2 Mbits
- Offre haut-débit inférieure à 10 Mbits
- Communes non couvertes par le réseau de téléphonie mobile

FAVORISER LA MUTATION DE L'INDUSTRIE BAS-NORMANDE VERS LE Développement durable

- Établissements industriels inscrits au PNAQ2
- Plan National d'Affectation des Quotas
- d'émission de CO2 pour la période 2008-2012

DÉFINIR LES OBJECTIFS ET LES OUTILS NÉCESSAIRES À L'ANTICIPATION DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

- Construire des outils de veille et d'intelligence économique partenariaux
- Faire de la MIRIADE un outil transversal
- Développer la pratique de la prospective

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Construire une véritable politique de filières et de pôles

On conduira tout d'abord une politique de développement autour des filières, que ce soit par une approche offensive de constitution de pôles d'excellences, ou défensive, de soutien aux filières en difficulté.

La démarche de développement industriel construit autour de filières et de pôles d'excellence sera cohérente avec l'objectif fixé dans le Grand Chantier « Villes Moyennes » visant à **faire émerger des pôles d'excellence structurants sur l'ensemble du territoire** ; elle en constituera même l'un des moyens privilégiés de concrétisation.

L'ambition est ici que la Basse-Normandie s'engage dans une politique volontariste de développement industriel et des services basée sur les filières d'excellence existantes ou à faire émerger. Elle visera à :

- développer les secteurs majeurs de l'économie régionale et les activités à potentiel pour conforter le tissu existant, attirer des entreprises et soutenir l'emploi ;
- focaliser les moyens d'intervention en terme d'animation et d'ingénierie de projets sur la constitution de réseaux d'entreprises visant à développer des synergies entre PME et grands groupes au sein d'une filière ;
- créer un cadre opérationnel d'intervention pour favoriser l'émergence de stratégies de territoires et d'anticipation des mutations économiques.

La notion de « filière » comprenant par définition l'ensemble des activités d'amont vers l'aval, il n'en existe pas de complète en Basse-Normandie. La région dispose cependant d'un grand nombre de secteurs dominants (agriculture et agroalimentaire, automobile, nucléaire, etc.), de spécialisations et de « savoir-faire » reconnus (électronique, plasturgie, nautisme, logistique, etc.) sur lesquels s'appuyer.



Filière Plasturgie

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

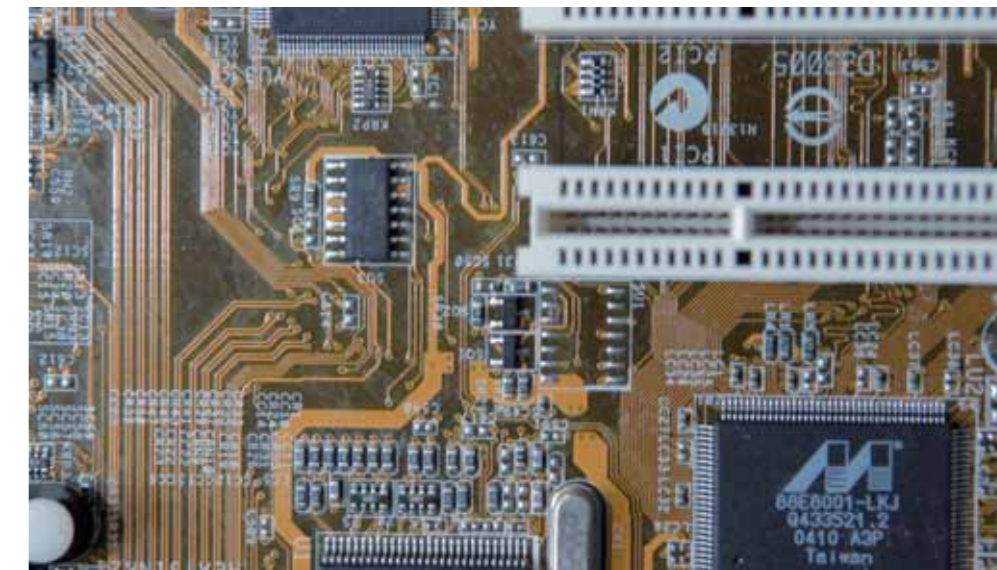
Dans les années futures, il conviendra tout d'abord de soutenir les principaux pôles de compétitivité bas-normands consacrés au cheval, aux Transactions Électroniques Sécurisées, à l'automobile et aux transports publics (Mov'eo), en liaison avec les régions auxquelles ils sont associés. Des coopérations devront être parallèlement développées avec d'autres pôles de compétitivité, pour lesquels la Basse-Normandie peut apporter son « savoir-faire », en particulier dans le domaine de la logistique avec la Haute-Normandie, l'automobile et l'agroalimentaire avec la Bretagne, ou encore le tourisme, avec l'existence de stations touristiques comme pôles d'excellence. On favorisera parallèlement l'émergence de nouveaux pôles en s'appuyant sur les secteurs en émergence. On suivra particulièrement l'initiative conjointe haute et bas-normande autour du pôle GALIMMED (GALénique, Imagerie Médicale et MEDicaments) et le pôle aéronautique francilien ASTech, en lien avec le pôle Mov'eo.

FILIÈRES RÉGIONALES

Une politique spécifique doit également être entreprise, en lien avec les acteurs, pour soutenir les activités ayant un poids économique important dans la région : l'agriculture et l'agroalimentaire, l'automobile, le nucléaire, l'électronique, la monétique, la construction mécanique, la pharmacie, le bois, le nautisme, la pêche, la conchyliculture, le tourisme, etc. Les actions à entreprendre visent à renforcer le potentiel technologique régional, à consolider le tissu des entreprises et à attirer d'autres entreprises, en élaborant notamment des plans d'actions régionaux autour de thèmes majeurs comme les infrastructures, les zones d'accueil, la R&D, l'export etc., et en mettant en place une structure de portage par filière, gérée et animée par des chefs d'entreprises, chargée de mettre en place des plans d'actions pluriannuels. **L'objectif est donc bien de parvenir, à terme, à l'émergence d'une dynamique centrée sur les entreprises capables de s'autofinancer en terme de fonctionnement et de porter des projets d'investissements, notamment autour de centres de R&D ou de formation ultra-spécialisés, portés par les filières.** Ces projets au caractère structurant permettront de conserver la dynamique des associations porteuses de filières dans le temps.

Une filière touristique régionale est également présente sur le territoire ; des stations touristiques de notoriété régionale, et parfois internationale, en constituent la charpente (Deauville, Granville, Bagnoles de l'Orne...).

Parallèlement autour d'une approche plus défensive, on sera particulièrement attentif à l'aide aux secteurs en reconversion. Il s'agira de concentrer les efforts sur la diversification des marchés et l'augmentation de la valeur ajoutée par l'innovation et la recherche.



Pôle Transactions Électroniques Sécurisées

2. Favoriser l'attractivité des territoires

2.1. Développer l'offre territoriale

Il s'agira ici tout autant de développer l'offre économique et de services aux entreprises proposées par les territoires, que la stratégie de marketing territorial destinée à la promouvoir, par le biais de démarches basées sur une vision anticipatrice d'aménagement (DTA, SCOT, PLU...).

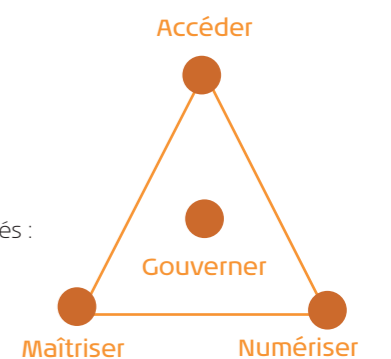
L'objectif est de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions des grands projets industriels, en particulier dans les filières soutenues par la Région et le tertiaire supérieur. Pour ce faire, un important travail de coordination entre la Région et les trois Conseils généraux sera nécessaire afin de cartographier une offre territoriale de dimension régionale pour accueillir des grands projets et développer des services numériques sur les zones stratégiques (la dizaine de zones au plus fort potentiel). Au-delà de cette offre de dimension régionale, ce travail devra conduire à l'identification des forces et faiblesses du tissu économique de chacun des territoires. Au final, cette démarche devra peu à peu permettre de faire émerger des projets de plus en plus structurants construits autour des spécificités de chacun des territoires et d'éviter ainsi le saupoudrage uniforme sur l'ensemble de la région.

2.2. Réaliser un aménagement numérique du territoire

La stratégie proposée en matière numérique doit appréhender aussi bien la dimension infrastructure que celle liée aux services et usages. Elle est construite autour de trois priorités :

- au plan technique, la numérisation de l'information et sa valorisation ;
- au plan humain, la maîtrise des outils par le citoyen et l'entreprise, ainsi que la mise en réseau des acteurs ;
- au plan régional, l'accessibilité et la disponibilité partout sur le territoire.

Les trois points précédents sont intimement liés : **on ne peut tirer bénéfice des TIC qu'en accédant à une information numérisée dès que l'on en a la capacité donc la maîtrise.**



Une gouvernance régionale doit assurer la nécessaire cohérence entre les différentes actions.

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

« Chef de file » en matière de formation professionnelle : la Région

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a donné pleine compétence aux Régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Le PRDFP adopté le 3 février 2006, a permis d'initier une nouvelle dynamique de gouvernance régionale en la matière.

« Chef de file » en matière de Développement économique : Compétences partagées

En ce qui concerne le Schéma Régional de Développement Économique : la loi du 13 août 2004 a confié à la Région un rôle de coordination des actions de développement économiques des collectivités et de leurs groupements. En application de ce principe, l'article 1.11 de cette loi prévoit que la Région peut élaborer, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, un Schéma Régional de Développement Économique et qu'elle est ensuite compétente, par délégation de l'État, pour attribuer les aides que celui-ci met en œuvre au profit des entreprises.

« Chef de file » en matière d'emploi : l'État

La dimension « offre territoriale » constitue un des enjeux principaux de l'Axe 1 du SRDE « Renforcer et promouvoir l'attractivité de la Basse-Normandie et de ses territoires ». Les trois Conseils Généraux, ainsi que les pays et agglomérations dans le cadre de la future contractualisation régionale en sont ici les partenaires principaux.

De ces principes pourra découler un véritable programme d'action numérique pour la Basse-Normandie.

Couverture haut débit totale du territoire (par la disponibilité d'une offre citoyenne à 2 mb/s minimum et d'une offre pour l'entreprise à 10 mb/s symétriques à l'horizon 2013)

- Information numérisée accessible par tous, disponible partout et valorisée.
- Formation et maîtrise de l'outil numérique.
- Mise en réseau des entreprises et services innovants et à haute valeur ajoutée.
- Télésanté pour la qualité et la continuité des soins sur le territoire.
- Un observatoire régional des usages et des services TIC.

2.3. Reconvertir les territoires fragilisés

A. L'ÉLABORATION DE NOUVELLES DYNAMIQUES

Des bouleversements économiques ont fragilisé certains territoires, en raison de départs d'entreprises, de pertes d'activité, donc d'emplois... Ces crises peuvent cependant constituer des occasions d'élaborer des stratégies novatrices et ambitieuses de réorientation du développement territorial tout en veillant à mettre en place des dispositifs permettant d'éviter un traitement « à chaud » des crises. La problématique « après contrat de site », sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan permettrait ainsi de réorienter le développement de ce territoire en y intégrant des éléments qui n'étaient pas envisageables auparavant, concernant les formations supérieures, un volet fret et logistique, des actions en direction du développement durable, des jeunes, ou de la cohésion sociale.

B. LA PRIORITÉ À LA FORMATION

Dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP), il s'agira d'élargir et de favoriser l'accès aux formations à partir d'une analyse territoriale des besoins. L'approche territoriale par zone d'emploi aura vocation à rapprocher l'offre de formation des spécificités locales. Elle doit permettre de mieux évaluer l'impact des stratégies éducatives engagées et favoriser la concertation entre partenaires. La réflexion sera donc organisée autour des filières de formation afin de faire le lien avec les observatoires prospectifs emploi-formation des branches professionnelles et les travaux régionaux de prospective des métiers et des qualifications. Avec le PRDFP, un dispositif d'animation, aux niveaux régional et territorial, est mis en place afin d'installer de manière durable une culture du débat démocratique. Dans un contexte de baisse démographique, cette démarche vise à faire émerger des projets éducatifs territoriaux cohérents et non concurrents. Il s'agira ainsi de réguler l'offre de formation et de rechercher la complémentarité entre les différents réseaux de formation.

Il conviendra par ailleurs d'accompagner les mutations professionnelles des salariés à titre préventif, en particulier par le biais de la formation des salariés les moins qualifiés.

C. LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Il s'agit d'agir à la fois « en amont » pour prévenir des situations difficiles, notamment grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement de la formation continue, en priorité des moins qualifiés, et « en aval » pour permettre, sans se substituer aux responsabilités des entreprises, d'offrir un accompagnement spécifique et des outils nécessaires à leur réorientation aux salariés victimes de licenciements. Cette action doit s'effectuer dans le cadre des compétences des différents acteurs (État, au 1er chef, la Région et autres collectivités).

Il s'agit ici en s'appuyant en particulier sur le SRDE et le PRDFP d'impulser et de mettre en œuvre une nouvelle politique régionale combinant reconversion des bassins d'emploi et reclassement des demandeurs d'emplois victimes de restructuration et des fermetures des entreprises (notamment les TPE inférieures à 11 salariés).

La réflexion porte actuellement sur le scénario d'un **opérateur régional**, retenu dans le cadre d'une délégation de services publics, agissant sur le volet réindustrialisation des sites et accompagnant les salariés licenciés économiquement.

Parallèlement, il est aussi envisagé de mettre en place un **Observatoire des métiers** identifiant, à partir d'indicateurs spécifiques, les évolutions de l'offre et de la demande en main d'œuvre et qualification professionnelle.

Enfin, il serait pertinent de promouvoir la structuration de groupements d'employeurs, dans une optique de sécurisation des parcours professionnels dans des domaines tels que les services aux personnes, la conchyliculture ou l'agroalimentaire. Pour l'Employeur qui en est membre, le groupement d'employeurs présente plusieurs avantages : améliorer la productivité grâce à un personnel non permanent opérationnel et fidélisé ; disposer de compétences fidélisées et à temps partiel ; disposer de cadres ou de techniciens qualifiés en proportion de ses besoins ; accroître la motivation et la polyvalence des salariés non permanents ; maîtriser les coûts des personnels non permanents. Quant aux salariés, ils bénéficient d'une plus grande sécurité et une stabilité plus affirmée dans leur rapport à l'emploi, matérialisées par un contrat de travail écrit, une couverture conventionnelle et une pluriactivité qui développe leur capacité d'adaptation.

3. Favoriser la mutation de l'industrie bas-normande vers le développement durable*

Même si la contribution de l'industrie aux émissions de gaz à effet de serre (GES) ne représente que 10 % du total régional (contre 51 % pour l'agriculture et 19 % pour les transports), il conviendra tout de même de développer une approche ambitieuse de mutation de l'industrie vers le développement durable. En cohérence avec la démarche Agenda 21, avec le Plan Énergie Régional et avec le SRDE, il s'agira d'inciter l'industrie bas-normande à réduire ses émissions de GES et les PME à s'engager dans une démarche « qualité ». Les actions doivent donc viser une économie compétitive, performante et responsable, tant du point de vue social qu'environnemental.

La dimension sociale du développement durable devra être intégrée au sein même de chaque entreprise. La performance de l'économie bas-normande pourra notamment être mesurée à l'aune des dépenses consacrées aux ressources humaines. Il s'agira parallèlement de renforcer la palette des actions des acteurs publics dans le domaine du développement durable, en mettant notamment en œuvre le principe « d'éco-conditionnalité » et de « socio-conditionnalité » dans l'octroi des aides aux entreprises. Ceci devrait passer par la rédaction d'une Charte d'engagement réciproque des entreprises bénéficiant d'une aide régionale.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région
* : correspond aux objectifs identifiés comme contribuant à l'ambition de développement durable

4. Définir les objectifs et les outils nécessaires à l'anticipation des mutations économiques

4.1. Construire des outils de veille et d'intelligence économique partenariaux

L'intelligence économique rassemble l'ensemble des techniques ayant pour objectif, par des moyens légaux, d'apporter et de traiter des informations à toute structure, c'est-à-dire à enrichir le savoir de l'entreprise ou du territoire, pour ses capacités à lutter contre les menaces directes, dans une démarche d'anticipation.

En Basse-Normandie un 1^{er} Schéma Régional de l'Intelligence Économique (SRIE) a été mené entre 2000 et 2006 par l'État et la Région. Un second schéma est opérationnel pour la période 2007-2013. **Pilotée conjointement par la Préfecture de Région et le Conseil régional de Basse-Normandie dans le cadre d'un Comité Stratégique (CSIE), la politique d'Intelligence Économique (IE) s'appuie sur les acteurs locaux, publics comme privés, et notamment les organismes de développement, les collectivités locales, les entreprises, les écoles et groupes de formation.**

Dans le cadre du SRADT, on pourra d'ores et déjà identifier les objectifs suivants :

- Augmenter le nombre d'entreprises participant à des actions collectives d'intelligence économique, grâce au lancement, au minimum, d'un appel à projet chaque année.
- Appliquer aux territoires les techniques de l'intelligence économique.

1 En lien avec le Grand Chantier consacré à la recherche et aux activités innovantes.



Usine Renault Trucks. Blainville/Orne

4.2. La MIRIADE, comme outil transversal au service d'une meilleure réactivité¹

Elle doit jouer le rôle d'outil intégrateur pour traduire les politiques régionales d'ancrage territorial des activités et d'attractivité de la Basse-Normandie à travers trois champs :

- l'innovation, le transfert de technologies et la recherche privée ;
- la politique de filières ;
- le suivi des grands projets d'entreprises structurants.

4.3. Développer la culture et la pratique prospective des acteurs de la région

Cette démarche de prospective aura pour vocation de développer la culture et les pratiques prospectives des acteurs de la région dans un souci d'anticipation permanente, en adoptant un attitude résolument tournée vers l'avenir pour anticiper les évolutions possibles et probables qui vont bousculer et transformer la Basse-Normandie de demain.

Son activité sera axée sur la mise en œuvre et le suivi des douze grands chantiers du SRADT, avec notamment pour objectifs :

- d'inciter les entreprises et les acteurs publics à mieux travailler ensemble pour réagir rapidement et avec efficacité aux évolutions et aux mutations qui vont bouleverser l'économie et les modes de vie futurs ;
- d'observer, de percevoir les tendances, courants, ruptures etc., pour apprécier/anticiper l'impact des mutations, des transformations et des évolutions probables dans le monde, en France et dans ses régions ;
- d'identifier les innovations technologiques, les actions innovantes, les évolutions sociologiques, etc. observées dans le monde et localement, en les reliant aux activités et spécialisations régionales pour susciter, accompagner, greffer et généraliser leur mise en œuvre dans le tissu économique local.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

GRAND CHANTIER N° 2

Dédier 3 % du PIB bas-normand à la recherche et à l'innovation

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

La recherche et l'innovation sont aujourd'hui les deux vecteurs majeurs du développement à long terme et de l'insertion de la Basse-Normandie dans l'économie mondiale. Leur développement permettra de structurer les secteurs économiques porteurs d'avenir (emplois et investissements à forte valeur ajoutée).

- La Basse-Normandie ne représente que 1,2 % du potentiel national en nombre de chercheurs publics et privés alors qu'elle pèse pour 2,5 % de la population française et 2,6 % du PIB industriel.
- La Basse-Normandie dispose toutefois de pôles de compétitivité, de filières d'excellence et de pôles de recherche d'envergure nationale, voire internationale, bien identifiés (agroalimentaire, automobile, nucléaire, électronique, matériaux, santé, etc.).
- La recherche publique est structurée autour d'équipements de dimension nationale, dont certains nécessitent cependant une certaine pérennisation.
- La recherche privée est insuffisamment développée et le potentiel en matière de coopération recherche publique/développement économique reste à conforter.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

1. Développer une vision prospective de la recherche au niveau régional

- Anticiper les orientations de la recherche fondamentale.
- Anticiper l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité régionaux.
- Bénéficier d'un retour sur les aides accordées aux chercheurs et aux laboratoires.

2. Stimuler la recherche, en favorisant l'implantation de structures nouvelles et en consolidant celles existantes

La Région s'est fixée comme objectif d'augmenter la part de son budget consacré à la recherche pour atteindre 5 % à l'horizon 2010 ; par ailleurs, un autre objectif pourrait être d'augmenter le pourcentage du PIB bas-normand consacré à la recherche et développement, pour atteindre les 3 % à horizon 2025.

- Impulser un nouvel élan en faveur de la recherche fondamentale en physique nucléaire.
- Soutenir l'émergence d'un pôle national de recherche en santé et sciences de la vie.
- Consolider les structures existantes.
- Renforcer les compétences dans le domaine des sciences humaines et sociales.
- Structurer deux pôles fédérant des activités menées à Caen et sur le site de Cherbourg.
- Consolider et favoriser l'émergence de coopérations interrégionales voire internationales (augmenter la participation des laboratoires régionaux aux réseaux et projets européens).

3. Favoriser les ponts de la recherche fondamentale à l'innovation, en encourageant la recherche privée d'une part, et en privilégiant les projets de coopération public/privé d'autre part

Développer une démarche prospective régionale en matière d'innovation

- Passer de 0,9 % de la DIRD privée à 1,5 % et de 1,2 % de chercheurs du privé à 1,6 %.
- Multiplier par 2 le nombre de projets innovants.
- Multiplier par 2 la part du PIB régional consacrée à l'innovation.

Dynamiser les initiatives régionales

- Augmenter le taux d'export « high tech » des produits bas-normands.
- Contribuer à l'internationalisation des pôles et à leur reconnaissance nationale.

Soutenir activement les projets d'innovation, notamment dans les PME-PMI

- Mettre en place un pilotage global de l'innovation.
- Contribuer au développement des pôles de compétitivité avec l'objectif d'au moins 5 projets de R&D collaboratifs par an entre les pôles présents et futurs.

Développer les liens entre enseignement, recherche et activités économiques

4. Susciter et soutenir toutes les actions innovantes, en particulier celles porteuses d'emploi et relevant d'une dynamique collective

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Développer une vision prospective de la recherche au niveau régional

1.1. Anticiper les orientations de la recherche fondamentale

Un Comité Consultatif Régional pour la Recherche, l'Innovation et la Technologie permettra de répondre à la forte demande de transversalité et de croisement des regards entre les acteurs. Il sera composé de représentants des acteurs de la recherche bas-normands et d'experts indépendants extérieurs à la région qui accompagneront et orienteront les projets à 15 ans. Les travaux de ce comité permettront de définir la stratégie régionale de la Recherche à moyen et long terme (10-15 ans).

1.2. Anticiper l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité régionaux

Outre le nécessaire recensement et la consolidation des pôles existants, il sera nécessaire, dans une démarche prospective :

- de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux pôles, appuyés sur les potentiels de la région ;
- de s'ouvrir vers d'autres pôles extérieurs à la région présentant des intérêts communs avec la Basse-Normandie.

1.3. Bénéficier d'un retour sur les aides accordées aux chercheurs et aux laboratoires

Il faut encourager les laboratoires à faciliter les transferts de technologie et la coopération scientifique ; par ailleurs, les jeunes chercheurs pourraient participer à des projets civiques d'animation scientifique ou de pédagogie auprès du grand public (par exemple Relais d'Science...).

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

Pour la période 2007-2013, ce Grand Chantier s'inscrit dans le cadre de la stratégie du programme opérationnel européen FEDER, et notamment de son Axe 1 « Développer le potentiel régional d'innovation ».

En France, l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur est du ressort de l'État. Pour autant, la Région intervient en soutien financier, notamment au travers des Contrats de Projets État-Région et des Programmes Opérationnels Européens. Elle développe par ailleurs une politique en faveur de la recherche et de l'innovation pour laquelle elle s'est engagée à consacrer 5 % de son budget d'ici à 2010. De nombreuses autres collectivités ont mis en place des politiques de soutien à la recherche et à l'innovation, notamment autour du financement de grands projets comme SPIRAL II à Caen (Conseil général, Agglomération, Ville de Caen).

Pour mettre en œuvre ce Grand Chantier, on pourra s'appuyer sur le réseau des acteurs de la recherche bas-normande ayant participé aux Assises Régionales de la Recherche dans le courant de l'année 2006.

2. Stimuler la recherche, en favorisant l'implantation de structures nouvelles et en consolidant celles existantes

Il s'agira ici de soutenir les axes stratégiques portés par les organismes de recherche nationaux (CNRS, INRA, INSERM, CEA, IFREMER...) et les établissements universitaires, mais aussi si nécessaire, de mieux les coordonner, notamment en ce qui concerne les sciences du vivant et des ressources marines. Globalement la stratégie en faveur de la recherche pourra se construire autour des trois grands axes identifiés par les acteurs bas-normands de la recherche :

- bio-imagerie, environnement et bio-vigilance ;
- homme, mémoire et échanges sécurisés ;
- ion-matière, matériaux.

2.1. Impulser un nouvel élan en faveur de la recherche fondamentale en physique nucléaire

Développer la recherche dans le domaine de la physique nucléaire et des interactions ions-matière, en conduisant après la réalisation de SPIRAL II, qui garantit le niveau européen de GANIL, les études d'avant-projet de la candidature de ce grand équipement, dans le cadre du projet européen EURISOL (European Isotope Separation On-Line radioactive nuclear beam facility). Cette installation de seconde génération placera GANIL, à l'horizon 2015, dans une position mondiale.

2.2. Soutenir l'émergence d'un pôle national de recherche en santé et sciences de la vie

- Avec les neurosciences et l'extension indispensable des bâtiments de CYCERON, la mise à niveau de sa plate-forme d'équipements.
- Avec le développement de la recherche clinique, et le projet de centre de recherche clinique en vue d'une labellisation en « Centre d'investigation clinique ».
- Avec la recherche contre le cancer autour des quatre axes biologie, radiobiologie (hadronthérapie expérimentale - projet « ARCHADE »), épidémiologie et imagerie.
- Avec le « pôle biologie intégrative, santé et chimie pour le vivant » de l'université (fédération des équipes de l'ISBIO et du pôle biomédical autour des thématiques « Santé-cancer » et « Biotechnologies de l'environnement ») en confortant le développement de plateaux techniques mutualisés.

2.3. Consolider les structures existantes

Il s'agira de structurer les plates-formes d'équipements et les pôles de compétences en soutenant la mise en place d'un Pôle régional de Recherche et d'Enseignement Supérieur, et de développer ou étendre les infrastructures du pôle de recherche autour, dans un premier temps, des grands projets majeurs :

- extension de l'ENSICAEN (pôle Recherche) ;
- maison des Sciences ;
- MRSH, extension des locaux et centre de réalité virtuelle ;
- CYCERON, extension des locaux ;
- dernière tranche de l'ISBIO.

2.4. Renforcer les compétences dans le domaine des sciences humaines et sociales

On s'attachera à développer les thématiques de l'économie, de la gestion et du management, avec l'Université et l'École de Management de Normandie, autour du Polytechnicum qui contribue au développement des synergies entre les Universités. Parallèlement, on soutiendra les activités des équipes de recherche fédérées par la MRSH, autour d'une thématique « Hommes, mémoire et développement » (valorisation technologique du patrimoine, développement des territoires, réalité virtuelle).

2.5. Structurer deux pôles fédérant des activités menées à Caen et sur le site de Cherbourg, autour des problématiques suivantes :

- la « gestion des ressources, risques et technologies du domaine côtier » et la corrosion marine, ce dernier en relation avec le laboratoire CORRODYS ;
- les productions en environnement sécurisé.

2.6. Consolider et favoriser l'émergence de coopérations interrégionales voire internationales

On soutiendra les réseaux interrégionaux entre les laboratoires des Universités de Haute et de Basse-Normandie, en particulier dans les domaines suivants :

- matériaux ;
- neurosciences ;
- chimie fine.

La coopération, universitaire en particulier, pourra se développer également avec la Bretagne, autour du pôle d'enseignement rennais.

Avec l'étranger, on encouragera les coopérations laboratoires/entreprises à l'échelle européenne, dans le cadre du Programme Cadre Recherche Développement Technologique (PCRDT), du Programme d'Innovation Compétitive et du Programme interrégional européen INTERREG IV.

3. Favoriser les ponts de la recherche fondamentale à l'innovation, en encourageant la recherche privée d'une part, et en privilégiant les projets de coopération Public/Privé d'autre part

3.1. Développer une démarche prospective régionale en matière d'innovation

On organisera des rencontres entre les principaux acteurs régionaux et éventuellement locaux sur des thématiques spécifiques. Ces passerelles où se rencontreraient chercheurs, chefs d'entreprises et décideurs, impulseraient des dynamiques communes et coordonnées. Ces actions seront menées au niveau régional par la MIRIADE, au sein de l'agglomération caennaise à travers SYNERGIA, etc.

3.2. Dynamiser les initiatives régionales

La promotion et l'accompagnement de l'innovation et de la R&D dans les entreprises et au sein des pôles structurants de recherche, notamment en améliorant l'interface recherche/entreprise, constituent l'une des orientations stratégiques du SRDE adopté en décembre 2005. Il est désormais indispensable de construire sur cette première base une véritable stratégie régionale de l'innovation.



Karver. Conception d'accastillage pour les voiliers de course

La Région, dans le rôle de coordination que lui confie la loi, s'emploiera à dynamiser l'action régionale en réunissant, au service des entreprises, les compétences publiques et privées, notamment à travers deux initiatives :

- La création d'une **Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Économique** (MIRIADE), concentrée autour de trois axes :
 - l'innovation, le transfert de technologies et la recherche privée ;
 - la politique de filières ;
 - le suivi des grands projets d'entreprises structurants.
- La mise en place d'un Forum Régional des Acteurs de l'Innovation et du Développement Économique, instance de réflexion et de proposition stratégique réunissant, autour du Président de la Région et du Préfet, les décideurs régionaux publics et privés et des personnalités qualifiées pour analyser les grands enjeux du développement économique régionale et émettre des propositions d'orientations stratégiques, à travers tous les sujets qui concourent à la préservation et au développement de l'attractivité régionale et de l'emploi.

3.3. Soutenir activement les projets d'innovation, notamment dans les PME-PMI

Il s'agira ici de porter une attention toute particulière à la diffusion de l'innovation au sein des PME-PMI grâce au :

- Soutien à l'innovation, afin d'accompagner le développement des projets innovants des entreprises dans leurs phases initiales et de favoriser les transferts de technologies. Une convention de partenariat a été signée par la Région avec OSEO en mars 2006, en vue de développer les synergies en faveur de l'innovation technologique et d'amplifier le soutien à tous les projets sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation.
- Développement de l'innovation dans les entreprises, mise à disposition des entreprises de « châteaux-conseils », sous une forme souple et réactive, pour les aider rapidement, en amont de leurs projets d'innovation, d'investissement ou de réorganisation.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

GRAND CHANTIER N° 3

Faire de l'agglomération caennaise une ville européenne au service de la Basse-Normandie

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

Enjeu global : Dans le contexte d'une globalisation croissante de l'économie, les pouvoirs économiques ont tendance à se concentrer dans les grandes métropoles mondiales facilement accessibles, bien reliées entre elles, concentrant richesses et population.

SPÉCIFICITÉS BAS-NORMANDES :

- Fortement attirée par l'Ile-de-France, l'agglomération caennaise se place au 31^e rang national en terme de population et au 21^e pour son aire urbaine, car elle souffre d'un certain manque de notoriété en France comme en Europe.
- Elle est caractérisée par un très fort étalement urbain avec en même temps une crise du logement accentuée par une insuffisance de foncier.
- Un déficit relatif d'Emplois Métropolitains Supérieurs (6,2 % en 1999 contre 7,9 % en moyenne en France), mais une très forte dynamique depuis le début des années 1990 (+ 25 % entre 1990 et 1999).
- Mais aussi un bassin qui a su rebondir après de lourdes restructurations en s'appuyant sur ses atouts : une population jeune et bien qualifiée, la présence de centres de recherche et d'enseignement supérieur de très haut niveau, de grandes entreprises d'envergure mondiale comme NXP ou France Télécom, une offre foncière disponible en quantité et à un prix relativement abordable pour l'immobilier économique, un territoire agréable et attractif, à proximité des grands centres de décision, comme Paris et Londres.

LES 11 FONCTIONS MÉTROPOLITAINES SUPÉRIEURES IDENTIFIÉES PAR L'INSEE (INSEE Première, mars 2002)

(Entre parenthèses, part en 1999 dans l'emploi métropolitain supérieur, qui représente lui-même 7,9 % de l'emploi total en France métropolitaine)

- Art (7,2 %)
- Banque-Assurance (8,1 %)
- Commerce (11,9 %)
- Commercial dans Industrie (4,5 %)
- Gestion (7,1 %)
- Information (3,2 %)
- Informatique (1,9 %)
- Recherche (15,2 %)
- Services aux entreprises (30,6 %)
- Télécommunications (4,2 %)
- Transports (5,9 %)



Centre historique de Caen



Pôle de compétitivité filière équine

- Appui à l'ensemble de la chaîne de l'innovation, dans le but d'accroître le potentiel de R&D et d'innovation dans les entreprises bas-normandes, et **notamment le tissu des PME**, et de favoriser la création d'entreprises innovantes.
- Soutien particulier aux grands projets régionaux de R&D, facteurs d'ancrage territorial des établissements.

3.4. Développer les liens entre enseignement, recherche et activités économiques

- Soutenir le P2i et l'incubateur régional « Normandie Incubation » (créé par l'ENSI, GANIL et l'Université de Caen, en 2000, qui constituent deux exemples de mutualisation de ressources performant).
- Favoriser le transfert de technologies, par l'activité de l'ENSICAEN et de l'Université, le Centre National de Recherche Technologique (CNRT), **les 4 CRITT bas-normands** (ADRIA, ISPA, CTN, CRITT BNC), l'appui aux plates-formes technologiques et la création et le développement de laboratoires mixtes (Laboratoire mixte ENSICAEN-NXP, Servier-Université/CERMN, etc.). Ces actions de transfert de technologie et de coopération nécessitent une coordination des activités des différents organismes.
- **Promouvoir les formations à et par la recherche : et donc, valoriser les doctorants, dont la Région soutient les recherches (co-financements de bourses, etc.)**
- Diffuser les connaissances, en appuyant la diffusion de l'information scientifique et technique : programmes d'action de **Relais d'Sciences**, et autres opérations.
- Diffuser l'innovation sur le territoire, notamment au travers de Pôles locaux territoriaux de recherche et des pépinières d'innovation sur le modèle de Flers (FAURECIA, CCI Flers Argentan) (voir le Grand Chantier *Villes Moyennes et pôles structurants*).

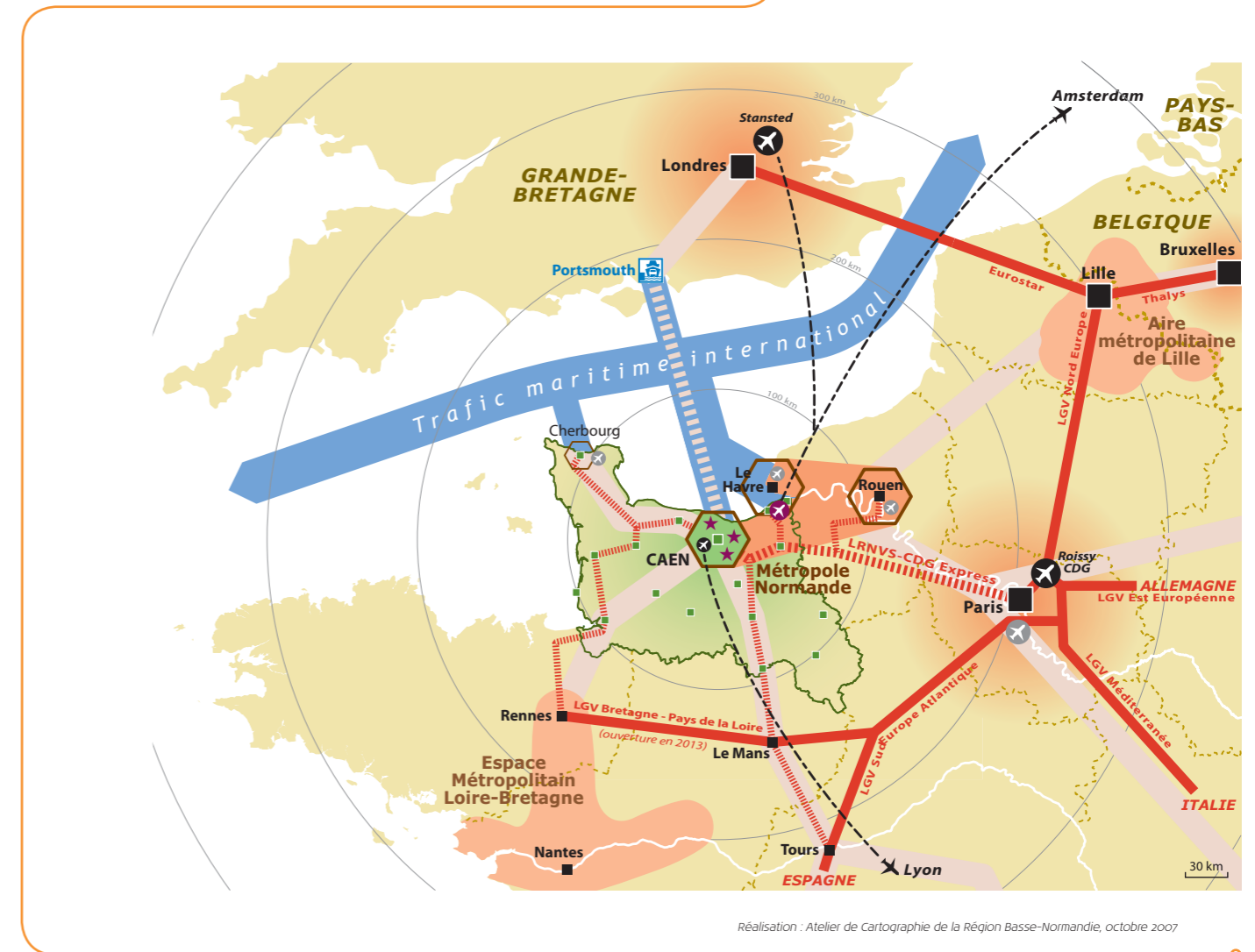
4. Susciter et soutenir toutes les actions innovantes, en particulier celles porteuses d'emploi et relevant d'une dynamique collective

Dans une économie de plus en plus mondialisée, l'innovation apparaît pour les entreprises comme un moyen efficace de rester compétitives et de garder une longueur d'avance par rapport aux concurrents. L'innovation ne se limite pas toutefois aux entreprises exposées à la concurrence, mais concerne toutes les sphères de la vie : économique, sociale, culturelle, etc. L'innovation ne doit pas être appréhendée seulement sous des aspects technologiques ou scientifiques mais aussi concerner toutes les démarches de changements qui entendent renforcer les capacités de l'entreprise pour la rendre compétente et pérenne.

Il convient donc de soutenir toutes les actions innovantes identifiées sur les territoires, dont les retombées pourraient bénéficier à l'économie, au bien-être des habitants, et à l'ouverture de la Basse-Normandie ; en particulier, celles concernant la mise en réseau et la coopération entre acteurs, l'organisation et l'exercice des services publics, les nouvelles formes de solidarités, etc.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

Faire de l'agglomération caennaise
une ville européenne au service
de la Basse-Normandie



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, octobre 2007

OBJECTIFS À ATTEINDRE

1. Faire de Caen un moteur métropolitain au service de sa région

« La métropole peut être conçue dans le sillage des travaux de Pierre Veltz comme le mode de territorialisation dominant de l'économie contemporaine, le produit des mutations profondes qui affectent le système productif. Parmi ces mutations figurent le processus de globalisation, l'emprise croissante des activités tertiaires de type informationnel (...) et la diffusion des TIC¹. » Le phénomène de métropolisation est habituellement mesuré au travers du décompte de ce que l'on appelle les Emplois Métropolitains Supérieurs (EMS).

En 1999, leur nombre s'établissait à Caen à près de 9 000. À l'échelle de la Métropole Normande Caen-Rouen-Le Havre, ils dépassaient les 28 000. Si Caen compte moins d'Emplois Métropolitains Supérieurs que Rouen, leur part dans l'emploi salarié total est en revanche plus élevée pour la capitale bas-normande (6,5 % contre 5,4 %).

À Caen, le taux d'EMS est supérieur à la moyenne nationale dans le secteur de la recherche, mais inférieur dans les secteurs de la banque, de l'information et de l'informatique. L'objectif de ce Grand Chantier est d'accroître d'un tiers le nombre de ces Emplois Métropolitains Supérieurs en 10 ans.

Pour atteindre cet objectif il s'agira d'œuvrer prioritairement à :

- renforcer l'accessibilité internationale et la connexion aux réseaux à grande ;
- renforcer le rayonnement scientifique, intellectuel et culturel ;
- améliorer l'attractivité économique et commerciale du territoire ;
- faire de Caen une capitale régionale à forte notoriété touristique.

2. Organiser la complémentarité entre Caen, la Métropole Normande et le reste de la Basse-Normandie

- Renforcer les liens au sein de la Métropole Normande Caen-Rouen-Le Havre.
- Construire un réseau urbain bas-normand.
- Favoriser un aménagement durable du territoire à l'échelle du pays de Caen.

¹ Benoit Meyronin, Activités informationnelles, TIC et processus de métropolisation. IIIe Journées de la proximité : Nouvelles croissance et territoires



Agglomération caennaise

FAIRE DE CAEN UN MOTEUR MÉTROPOLITAIN AU SERVICE DE SA RÉGION

Renforcer l'accessibilité internationale et la connexion aux réseaux à grande vitesse

- Accessibilité autoroutière
 - Liaison autoroutière
 - Liaison via car-ferry
- Accessibilité ferroviaire
 - Ligne à Grande Vitesse
 - Liaison Rapide Normandie Vallée de Seine
 - Liaison Express Régionale ou Interrégionale
- Flux maritime majeur
- Accessibilité aéroportuaire
 - Aéroport international
 - Aéroport régional ou interrégional

ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE CAEN, LA MÉTROPOLE NORMANDE ET LE RESTE DE LA BASSE-NORMANDIE

Renforcer les liens au sein de la Métropole Normande

- Coopération Caen-Rouen-Le Havre
 - Liaison autoroutière
 - Liaison via car-ferry

Construire un réseau urbain bas-normand

- Villes structurantes du réseau urbain

Favoriser un aménagement durable à l'échelle du Pays de Caen

- Pays de Caen/SCoT Caen-Métropole

Caen, une « métropole moyenne régionale¹ »

« Loin derrière Paris, se trouvent des métropoles françaises qui, par leur poids démographique et économique, peuvent être considérées comme « européennes », moins par leur poids démographique relatif, assez faible en Europe, que par les fonctions qu'elles exercent et par une attractivité débordant nettement les frontières nationales. À un niveau inférieur, se trouvent des villes qui méritent l'appellation de métropoles mais qui, ne présentant pas un important rayonnement transnational, doivent être considérées comme « moyennes » dans l'armature urbaine de la France. ». À l'instar de Rennes, en tant que capitale régionale, l'agglomération de Caen est considérée comme une « **métropole moyenne régionale** ».

« Les métropoles moyennes françaises disposent d'un potentiel d'attractivité. D'une part, un nouveau contexte européen et mondial est susceptible d'avantager les métropoles en général, dont l'attractivité dépend en outre, beaucoup plus que par le passé, d'elles-mêmes du fait de la décentralisation. D'autres part, les métropoles moyennes peuvent également bénéficier d'une attraction spécifique du fait de leur dimension moyenne ». Elles disposent « en effet d'un avantage particulier sur les grandes métropoles : comme leur dimension est réduite, elle limite les déséconomies d'agglomération. Le coût du foncier peut être moindre que dans les grandes métropoles. Les pertes de temps dans les embouteillages, pour les livreurs comme pour les travailleurs, peuvent être limitées. L'accès à certains services peut être plus rapide. (...) Les relations avec d'autres entreprises comme avec les différentes administrations peuvent être moins anonymes que dans une grande métropole, ce qui peut faciliter les échanges, les transferts de technologie, la résolution de certains problèmes.

Dans l'économie actuelle où domine le primat de la relation entre les acteurs, la nouvelle productivité dépendant de la qualité des coopérations tissées autour des opérations et des projets, l'intérêt des entreprises est de densifier les relations sociales, intellectuelles et culturelles. Or, cela peut s'effectuer plus aisément dans le contexte d'une métropole moyenne que dans celui d'une grande. (...) **Leur attractivité tient donc à leur capacité d'utiliser le potentiel de leur territoire pour mieux se situer dans la compétition européenne et mondiale entre les villes et les territoires** ».

Si Caen ne peut prétendre devenir une métropole « européenne » dans les 10 à 20 ans à venir, à l'heure où les activités immatérielles prennent largement le pas sur la production matérielle dans la création de richesses, elle peut ambitionner d'accroître son attractivité et son rayonnement international en renforçant notamment les emplois tertiaires les plus qualifiés sur son territoire. La métropolisation de l'agglomération caennaise doit toutefois s'inscrire dans une dynamique de renforcement de la **Métropole Normande** Caen-Rouen-Le Havre qui elle seule peut escompter accroître significativement le rayonnement européen des trois grandes villes normandes à l'horizon 2025.

¹ « L'attractivité des métropoles moyennes en France » - DIACT - étude parue en novembre 2006.

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

Acteurs concernés principalement :

- l'État, notamment pour la dimension universitaire et de recherche et pour l'accessibilité ferroviaire ;
- la Région, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité ferroviaire, aérienne et portuaire, et le rayonnement scientifique, intellectuel et culturel ;
- la ville de Caen, l'agglomération caennaise, le Syndicat Mixte Caen Métropole et le pays de Caen notamment pour la structuration locale du territoire, l'attractivité économique et le rayonnement scientifique, intellectuel et culturel.

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Faire de Caen un moteur métropolitain au service de sa région

Il s'agira ici de développer les fonctions métropolitaines de Caen, de son agglomération et de son aire urbaine. Cette « spécialisation métropolitaine » devra ainsi permettre à l'ensemble du territoire régional de bénéficier d'une dynamique d'entraînement : le respect des trois objectifs prioritaires affichés ci-dessous servant autant les intérêts de Caen et de sa population que du reste de la Basse-Normandie (ex. : en rapprochant Caen de Paris et Roissy-Charles-de-Gaulle, c'est toute la Basse-Normandie qu'on connecte aux grands corridors européens).

1.1. Renforcer l'accessibilité internationale et la connexion aux réseaux à grande vitesse

Avec l'achèvement prochain de l'A88, il est possible de considérer que la capitale régionale possède un réseau de dessertes interrégionales routières de qualité et complet. Il s'agira donc de :

A. DONNER LA PRIORITÉ À L'ACCESSIBILITÉ FERROVIAIRE

En ce qui concerne les transports, l'accessibilité ferroviaire de Caen, et à ce titre celle de la Basse-Normandie dans son ensemble, est aujourd'hui l'un de ses principaux points faibles. Il s'agit donc de faire de l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire l'un des enjeux stratégiques majeurs de ces prochaines années, en privilégiant l'accès à Paris, au réseau TGV et à l'aéroport international de Roissy depuis Cherbourg et Caen.



Université de Caen

À ce titre, le travail pour la liaison par un système de desserte cadencée et de qualité, ainsi que d'accès au hub de Roissy, sera poursuivi. La qualité de desserte du Cherbourg - Paris (cadencement, horaires de départ du soir de Paris) un objectif majeur de négociations est avec la SNCF. A court terme la rénovation du matériel a constitué la priorité. De façon générale, il faut travailler l'amélioration globale des services sur la ligne Cherbourg - Paris (le téléphone mobile sans rupture, la connexion Wi-Fi, l'organisation de conditions de travail et de voyage confortables, les facilités d'accès aux gares, parking etc.).

B. CONSTRUIRE L'ACCESSIBILITÉ AÉROPORTUAIRE INTERNATIONALE

L'objectif sera d'améliorer rapidement l'offre aéroportuaire normande en développant notamment des liaisons internationales afin de favoriser l'attractivité économique des deux régions.

Entre 2003 et 2005, une étude menée par l'Institut du Transport Aérien a permis de démontrer que :

- l'offre actuelle Caen-Lyon répond bien aux besoins des industriels caennais ;
- cependant aucun des aéroports normands n'est en mesure de capter un potentiel de trafic suffisant pour susciter de nouvelles liaisons ;
- l'aéroport de Cherbourg avec une position géographique et une offre spécifique doit être maintenu dans tous les cas ;
- l'offre aéroportuaire ne pourra pas être améliorée sans une coordination entre les 4 aéroports de la zone centrale normande.

S'appuyant sur cette étude, il s'agira de développer l'aéroport interrégional et d'ajouter aux dessertes de Lyon à conforter au départ de Caen, une nouvelle offre au départ de Deauville-Normandie visant l'ouverture internationale de la Basse-Normandie.

C. DÉVELOPPER LES FONCTIONS PORTUAIRES

Dans le cadre d'une complémentarité avec les ports normands, notamment Port 2000, l'affichage du port de Caen Ouistreham doit constituer un objectif majeur. Son positionnement doit être affirmé en tant que :

- port d'accueil des ferries (Ouistreham est la principale plateforme de la baie de Seine) ;
- port de commerce et outil industriel, en s'appuyant sur le développement de trafics de « niches », et du cabotage ;
- port de plaisance, activités liées au nautisme.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

1.2. Renforcer le rayonnement scientifique, intellectuel et culturel

Afin d'atteindre cet objectif on cherchera à :

- développer les formations de haut niveau au sein du pôle d'enseignement supérieur caennais, notamment grâce à l'accueil d'étudiants et de doctorants étrangers ;
- renforcer les liens entre l'université et la ville ;
- développer la recherche autour des grands équipements (GANIL, CYCERON...) et des équipes de recherche d'excellence (voir Grand Chantier Recherche & Innovation) ;
- améliorer une offre d'accueil de congrès, salons et colloques complémentaire de celle existante aujourd'hui à Deauville ;
- créer une offre culturelle de rayonnement national, en développant les activités de l'Institut Mémoire de l'Édition Contemporaine (IMEC) et en s'appuyant notamment sur le projet fédérateur de Pôle d'art contemporain à Colombelles.

On consolidera parallèlement l'éventail des services culturels et éducatifs à la population, autour d'équipements structurants, bénéficiant au territoire bas-normand dans son ensemble, existants, comme la nouvelle salle de musiques actuelles, ou à venir, l'École Régionale des Beaux Arts.

1.3. Améliorer l'attractivité économique et commerciale du territoire

A. AMÉLIORATION DE L'OFFRE TERRITORIALE

Ceci passera notamment par le développement et la structuration de l'offre foncière (maîtrise d'ouvrage Caen-la-Mer) afin d'être en capacité d'accueillir des projets industriels de grande envergure (type usine LCD). Parallèlement, le déploiement de la 2e tranche du réseau de fibre noire par Caen-la-Mer permettra aussi d'améliorer l'attractivité du territoire.

Parallèlement, en complémentarité des sites économiques structurants de l'agglomération (centre de Caen, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Ifs, Giberville), on cherchera à identifier des sites stratégiques majeurs (supérieurs à 100 hectares) qui pourront constituer de grands pôles de développement aux entrées de l'agglomération.

Enfin, on structurera une offre commerciale de qualité, liée à la fonction de capitale et complémentaire de celle existant dans le reste du territoire bas-normand.

B. STRUCTURATION DE FILIÈRES D'EXCELLENCE AUTOUR NOTAMMENT DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

On développera une politique d'innovation et de soutien aux filières d'excellence locale visant à attirer des sièges sociaux dans les domaines où Caen bénéficie d'un avantage comparatif (voir Grand Chantier consacré à la Recherche et à l'Innovation). Une véritable politique entrepreneuriale pourrait permettre de développer l'envie de créer son entreprise. Un créateur d'entreprise qui s'installe sur l'agglomération et qui connaît une croissance de son activité gardera des attaches au territoire plus qu'un groupe qui monte une agence pour nourrir son chiffre d'affaires. C'est une piste de développement forte pour accroître les centres de décisions sur l'agglomération. Le Plan Régional de création/reprise/transmission d'entreprise adopté dans le cadre du SRDE vise à atteindre cet objectif, tout comme le plan de dynamisation de l'artisanat, du commerce et des services. Les Plates Formes d'Initiatives Locales à vocation régionale, départementale ou locale.

1.4. Faire de Caen une capitale régionale à forte notoriété touristique

Devant le constat d'une capitale régionale véhiculant une faible image touristique, due notamment à l'absence d'hôtels haut de gamme, à l'insuffisance de stationnements pour autocars, à un accueil très limité des jeunes (pas d'auberge de jeunesse), et à l'absence d'une infrastructure phare d'accueil de congrès (Centre des Congrès), Caen pourrait structurer une vraie stratégie touristique.

Cette stratégie pourra avoir pour principal objectif, dans un premier temps, de favoriser le tourisme d'affaire, ce qui suppose la construction d'équipements aptes à accueillir régulièrement des congrès (en complémentarité avec l'offre existante à Deauville), et plus généralement une montée en gamme du parc hôtelier et de l'offre commerciale sur l'agglomération. Faire du territoire caennais un pôle touristique haut de gamme constituerait un facteur d'attractivité pour l'ensemble de la région.

Parallèlement, le littoral constitue un atout touristique majeur de la métropole caennaise. Longtemps voué à des activités balnéaires, ce littoral se résidentialise et développe aujourd'hui des activités de loisirs liés à la mer (nautisme, thalassothérapie, pêche...) et qui se diversifient (loisirs équestres, musées...). Mises en réseau, ces activités peuvent former une offre touristique globale de haute qualité. Dans le souci de maintenir cette qualité, les secteurs naturels devront être préservés.



Mont-Saint-Michel

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

2. Organiser la complémentarité entre Caen, la Métropole Normande et le reste de la Basse-Normandie

Il s'agit de faire en sorte que le développement de Caen n'assèche pas le reste de la région et génère à l'inverse le maximum de retombées positives pour la Basse-Normandie. L'ambition de ce Grand Chantier est donc de développer un nouvel équilibre territorial entre Caen et le reste de la région, pour que la capitale régionale joue son rôle de moteur métropolitain du développement économique, culturel, social, de la Basse-Normandie afin de bâtir un fonctionnement en système de l'économie bas-normande donnant un rôle à jouer à chacune des composantes du territoire.

2.1. Renforcer les liens au sein de la Métropole Normande Caen-Rouen-Le Havre

Sur le modèle du Randstad Holland (Rotterdam, La Haye, Amsterdam), exemple type de réussite d'un réseau complémentaire auto-organisé, il s'agira de renforcer la démarche d'intégration de la Métropole Normande Caen-Rouen-Le Havre autour de la « Conférence métropolitaine normande » et des six chantiers principaux définis le 20 avril 2006 :

- culture, arts et tourisme (pilote par la ville de Caen) ;
- localisation d'emplois publics et services métropolitains supérieurs (Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer) ;
- enseignement supérieur et recherche (ville du Havre)
- rayonnement économique (Communauté d'agglomération du Havre) ;
- accessibilité, dessertes internes et externes à la métropole (ville de Rouen) ;
- ingénierie et coopération métropolitaine (Communauté d'agglomération de Rouen).

L'association Normandie Métropole assure le portage et la gestion financière du projet. Les Chantiers sont composés en partenariat avec des représentants des autres institutions, au premier rang desquelles l'État et les deux Régions, ainsi que des représentants des acteurs socio-économiques des trois territoires.

2.2. Construire un réseau urbain bas-normand

On cherchera à développer ici toutes les actions permettant de renforcer les effets réseaux de nature métropolitaine entre Caen et les villes structurantes. Une Métropole agissant tout à la fois comme pompe « aspirante » et « irrigante », on fera résolument le pari de développer cette 2^e fonction.

Il s'agit donc de promouvoir une intégration encore plus approfondie de Caen dans l'environnement bas-normand. Ceci passera par :

- le renforcement des réseaux d'acteurs normands dans les domaines de la recherche, de l'enseignement (pôles universitaires décentralisés) et de l'innovation économique (à l'exemple des pôles de compétitivité) ;
- le développement de pratiques coopératives en matière d'accueil des investissements économiques, afin de diminuer la concurrence « perdants-perdants » entre territoires ;
- la mise en réseau des lieux d'accueil des compagnies de spectacle vivant et le développement des actions culturelles portées par des structures caennaises au-delà du territoire de l'agglomération ;
- la construction d'équipements ayant vocation à être utilisés par l'ensemble des Bas-Normands, comme l'École Régionale des Beaux-Arts, ou la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale ;
- la promotion de grands équipements d'envergure internationale tels que le Mémorial.

Les collectivités devront s'organiser pour renforcer et structurer ce réseau et construire un véritable système métropolitain bas-normand. La gestion intelligente et intégrée de cet espace devra se faire en concordance avec les objectifs et cartographies inscrits dans la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine.

2.3. Favoriser un aménagement durable du territoire à l'échelle du pays de Caen*

Il s'agira de mener une politique cohérente visant à structurer le territoire de l'agglomération et du pays de Caen, grâce à l'utilisation coordonnée des outils que sont le PDU, le PLH, ou le SCOT aujourd'hui à l'étude.

On visera notamment à :

A. RÉDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

En la matière il s'agira de promouvoir une double approche, comme mentionnée dans le PLH, 2003-2008 de Caen-la-Mer :

- accroître et diversifier l'offre de logements, pour répondre aux besoins de toutes les catégories de la population (jeunes, familles à revenus modestes, personnes âgées...);
- organiser le développement équilibré de l'habitat - locatifs sociaux, locatifs intermédiaires, accession à la propriété - sur les divers secteurs du territoire communautaire, en s'appuyant sur une politique foncière dynamique.

On notera ici que cet effort à faire en matière d'offre de logements au sein de l'agglomération caennaise, constituera l'une des conditions nécessaires à la réussite des objectifs visant à la limitation de l'étalement urbain.

Au-delà de la problématique stricte du logement, il convient de souligner l'enjeu majeur du développement social urbain des quartiers en zone urbaine sensible ou ayant des caractéristiques urbaines similaires.

GRAND CHANTIER N° 4

Renforcer l'armature des villes moyennes et des pôles structurants

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

La question des villes moyennes se pose au croisement d'une double dynamique, à la fois en terme de positionnement de ces villes vis-à-vis de la métropole régionale (accessibilité, complémentarité avec les villes moyennes), et en terme de rayonnement, d'aire d'influence de chacune d'entre elle sur son environnement (espaces périurbain ou rural polarisé). À l'homogénéité des services proposés doit s'ajouter la volonté de cultiver une identité économique et culturelle forte.

En dehors de Caen, le dynamisme de la région repose sur un réseau de villes moyennes, aujourd'hui parfois fragilisées. Le maintien de la vitalité de ce maillage repose à la fois sur l'accessibilité, l'offre de services et les spécialisations économiques, scientifiques et technologiques des bassins d'emplois concernés. Le fonctionnement en système de l'économie bas-normande donne un rôle à jouer à chacune des composantes du territoire. L'innovation et l'excellence économique n'étant pas l'apanage des seules métropoles comme l'a montré le diagnostic.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Pour les 16 pôles urbains et/ou les villes structurants les bassins d'emploi et les pays bas-normands hors Caen¹ :

- Développer des pôles d'excellence locaux en s'appuyant sur les potentialités de chacune des villes structurantes bas-normandes et pérenniser les fonctions économiques et industrielles**
 - Vers un maillage de pôles d'excellence régionaux.
 - Pérenniser les fonctions industrielles et économiques traditionnelles.
- Veiller au maintien de la fonction de service du pôle urbain pour les territoires qu'il structure**
 - Structurer l'offre de service autour d'une articulation urbain-rural.
 - Porter une attention toute particulière à la problématique culturelle et éducative.
- Désenclaver chacun des bassins d'emploi par voie routière ou ferroviaire**
 - Renforcer le réseau structurant régional.
 - Une nouvelle gouvernance pour une réelle intermodalité.
- Limiter l'étalement urbain en repensant l'offre de transports publics et en développant une offre de logements adaptés au sein des villes-centres***

¹ Sont considérées comme villes moyennes les 14 pôles urbains bas-normands (hors Caen) et les 2 pôles d'emplois en milieu rural, au sens INSEE du terme, que constituent Falaise et Mortagne-au-Perche en tant que principale agglomération des Pays du Sud Calvados et du Perche Ornaïs. La liste détaillée des villes moyennes est donc la suivante : Lisieux, Bayeux, Trouville, Honfleur, Falaise, Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Vire, Flers, Argentan, Alençon, L'Aigle et Mortagne-au-Perche (définition INSEE).

B. SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE PÔLES SECONDAIRES D'EMPLOIS ET DE SERVICES

Cela passe par la prise en compte de l'existence, au-delà de l'agglomération, d'un véritable bassin de vie, expression d'une communauté d'intérêts entre la ville et les espaces périurbains. Caen métropole est maillé par des pôles qui irriguent l'ensemble de son territoire et permettent à la population d'accéder à une offre conséquente d'équipements et de services. Ce maillage est constitué par :

- le centre de l'agglomération ;
- les centres secondaires de l'agglomération (Hérouville, Mondeville, Ifs) ;
- les sites des rénovations urbaines de Caen, Hérouville, Ifs et Colombelles ;
- les pôles périurbains structurant à l'échelle de Caen métropole : Ouistreham, Douvres-la-Délivrande, Moul, Argences, Troarn et Evrecy, qui pourront accueillir des équipements et services d'envergure intercommunale ;
- des centres locaux, sites d'implantation de services de proximité destinés aux habitants du tissu périurbain (Caen rive droite et Folie Couvrechef, Bretteville-sur-Odon, Colombelles, Blainville-de-l'Orne...) ;
- la zone littorale, qui se densifie.

Le SCOT Caen Métropole et le Pays constitueront les outils aptes à mettre en œuvre ce maillage territorial.

C. REPENSER L'AMÉNAGEMENT URBAIN (EN LIEN AVEC LE GRAND CHANTIER CONSACRÉ À LA NOUVELLE DONNE ÉNERGÉTIQUE)

Une réflexion en profondeur devra permettre de promouvoir un aménagement urbain qui rapproche commerces, emplois nouveaux et services à proximité des zones d'habitat. Ceci, afin de diminuer la dépendance à l'automobile et de contrôler les besoins de mobilité.

D. LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN POUR FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ET PRÉSERVER UNE « TRAME VERTE »

Il s'agira ici de :

Préserver la trame verte caennaise, pour améliorer la qualité de vie et maintenir la biodiversité

Il s'agit de consolider le pari de la « métropole verte » dans laquelle les coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs qui la composent doivent être préservés. Cette trame verte intégrerait tous les « pôles verts » (parcs urbains et périurbains, parcs des abbayes, bois, forêts, estuaires...) et les liaisons pédestres et cyclables qui pourraient les mettre en réseau. Il s'agit d'une grande trame verte parfois qualifiée de bleue (mer, Orne, Odon, canal...). Cette qualité se retrouve jusqu'au cœur de l'agglomération avec la prairie. S'intégrera ici l'enjeu de la sauvegarde de l'agriculture de proximité (notamment le maraîchage). On sera ici particulièrement attentif à la sauvegarde de la biodiversité, enjeu qui ne peut se réduire à une problématique uniquement rurale.

Développer une réflexion sur les interfaces entre le milieu urbain et les secteurs périurbains

Pour cela, une démarche d'insertion environnementale des infrastructures de transport lourd pourra être entamée afin d'éviter les effets coupures qui renforcent les ségrégations urbaines. On s'attachera notamment à diminuer les nuisances visuelles et sonores et à renforcer tous les passages permettant leur traversée dans une logique de boulevard urbain.

Favoriser et accompagner le retour des familles vers la ville-centre dense

Depuis près de quatre décennies, travailler en ville et habiter à la campagne a correspondu à l'aspiration d'une grande partie de la population, notamment des enfants du baby boom. Un mouvement de reflux des ménages vers le centre et les offres denses en équipements, transports, logements, peut être attendu, préparé, voire encouragé.

Mettre l'accent sur le transport public

La mise en place de plateformes intermodales et d'un réseau de transport public structurant à l'échelle de la zone agglomérée apparaît comme l'une des réponses aux grands enjeux de déplacement qu'il conviendra de privilégier.

Il s'agira pour ce faire de :

Compléter le réseau de transports en commun en site propre, autour du tramway à court et moyen terme et par **une réflexion à long terme pour déterminer les conditions du développement du ferroviaire comme mode de transport périurbain** (en s'appuyant sur les gares d'Audrieu, Moul, le Molay Littry, Bretteville Norrey, Frénoville Cagny et en recréant un maillage des bourgs pour assurer la continuité territoriale, par exemple avec une desserte minibus à destination de la gare).

Articuler les systèmes de transport en commun dépendant de plusieurs autorités organisatrices de transport pour favoriser l'intermodalité. Ceci pourrait passer concrètement par :

- la création d'un centre de mobilité régionale (la connaissance de l'ensemble de la chaîne de déplacements pour les usagers du transport public constitue un levier indispensable pour développer les pratiques intermodales à l'échelle périurbaine) ;
- le développement d'un produit billettique à l'échelle de l'agglomération caennaise (utilisation d'un titre de transport unique valable dans les différents réseaux TER, urbain et interurbain).

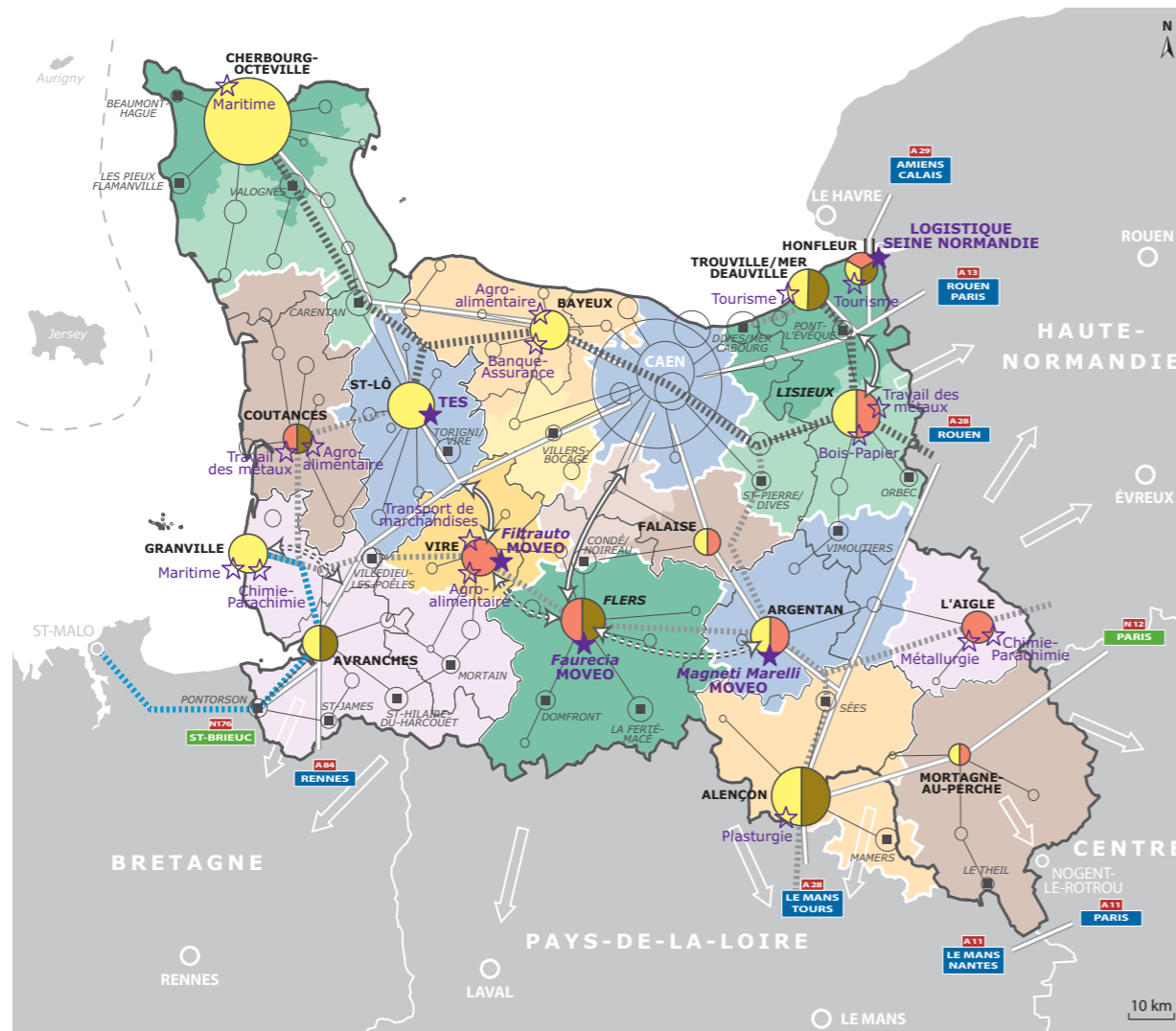
Structurer le réseau de voirie à l'échelle de la zone agglomérée (autour du projet prioritaire de contournement Sud puis du 1er tronçon de la Liaison Inter-Quartiers Nord).

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région



Autoroute de Normandie

Renforcer l'armature des villes moyennes et des pôles structurants



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, octobre 2007

DÉVELOPPER DES PÔLES D'EXCELLENCE LOCAUX EN S'APPUYANT SUR LES POTENTIALITÉS DE CHACUNE DES VILLES STRUCTURANTES ET PÉRENNISER LES FONCTIONS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES

Vers un maillage de pôles d'excellence régionaux - Juin 2005

- ★ Grands Projets de R&D pôle de compétitivité
- ☆ Filière d'excellence hors pôle de compétitivité

Pérenniser les fonctions industrielles et économiques traditionnelles - Juin 2005

- Industrielle
- Construction

DÉSENLAVER CHACUN DES BASSINS D'EMPLOI PAR VOIE ROUTIÈRE OU FERROVIAIRE

Renforcer le réseau structurant régional

- Réseau autoroutier, voies rapides
- ▬▬▬▬ Réseau ferré électrifié
- ▬▬▬▬ Réseau ferré non-électrifié
- ▬▬▬▬ Projet de TER transbaie
- ↔ Raccordement prioritaire à un axe structurant
- ↔ Autre raccordement

VEILLER AU MAINTIEN DE LA FONCTION DE SERVICE DU PÔLE URBAIN POUR LES TERRITOIRES QU'IL STRUCTURE

Structurer l'offre de service autour d'une articulation urbain-rural - Juin 2005

- Spécialisation tertiaire
- Pôles intermédiaires et pôles de proximité polarisés

LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN EN REPENSANT L'OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS ET EN DÉVELOPPANT UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS AU SEIN DES VILLES-CENTRES

- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou Pays - Mai 2006

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

CE QUE DIT LA LOI :

Pour la dimension transport de personnes :

L'État définit et contrôle la réglementation sociale et les règles de sécurité. Il élabore le Schéma multimodal de services collectifs de transports de voyageurs. Il est responsable des autoroutes et des routes nationales constituant le réseau principal structurant.

Les Départements organisent les transports routiers non urbains et élaborent les plans départementaux (services réguliers et services à la demande). Ils sont responsables de la voirie départementale et, depuis l'acte II de la décentralisation, des routes nationales qui n'appartiennent pas au réseau principal structurant. Les Régions ont en charge les transports ferroviaires régionaux et élaborent le Schéma Régional de Transport. Elles ont la possibilité de coordonner le système régional de transport (loi SRU). Elles interviennent en co-financement pour la voirie départementale ou nationale d'intérêt régional.

Pour le maintien des services :

On distinguera ici les services publics administratifs (éducation nationale, police, gendarmerie...) et les services publics industriels et commerciaux (Poste, SNCF...) assurés par l'État, les services publics de la responsabilité des collectivités territoriales (état civil, voirie, ordures ménagères...), et les services au public de base, nécessaires à la vie d'un territoire, assurés par des personnes privées (commerces de proximité, banques...).

Pour le développement économique des pôles :

EPCI, Départements, Régions et État.

Pour la limitation de l'étalement urbain :

les communes, EPCI, structures porteuses des SCOT, Pays et PNR.

QUELQUES PRINCIPES DE GOUVERNANCE AU-DELÀ DE LA RÉPARTITION INSTITUTIONNELLE DES COMPÉTENCES :

Pour renforcer l'articulation urbain/rural, pôles urbains/pôles ruraux et les démarches interactives entre les acteurs, on s'appuiera prioritairement sur les Pays, PNR et Agglomérations.

Dans le cadre de l'objectif affiché dans la stratégie régionale à 20 ans visant à conforter les démarches territoriales structurées au sein des Agglomérations, Pays et PNR, on cherchera à :

- intégrer le rôle du pôle urbain au sein d'une stratégie territoriale intégrant l'articulation urbain/rural ;
- assurer la complémentarité territoriale entre pôles urbains structurants et pôles ruraux ;
- renforcer les liens et clarifier les rôles entre le pôle urbain et le territoire de projet dans lequel il s'inscrit.

Ce travail pourra en particulier être mené autour de 3 thématiques :

- l'accès aux services, et notamment aux services de centralité présents dans les villes moyennes ;
- la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement (eau et déchets notamment) ;
- la maîtrise de la périurbanisation et la gestion des conflits d'usages liés à l'occupation des sols.

Pour que cette articulation soit effective, on portera une attention toute particulière à la qualité de la gouvernance des territoires de projets et à l'intégration de leur dimension participative au travers des Conseils de développement notamment.

Pour renforcer le maillage des villes moyennes et l'articulation avec la capitale régionale, on développera les actions nécessaires à la construction d'un réseau urbain bas-normand (en s'appuyant notamment sur des associations du type « G7 » réunissant les villes de Saint-Lô, Coutances, Bayeux, Granville, Flers, Vire et Avranches).

On cherchera à développer ici toutes les actions permettant de renforcer les effets réseaux de nature métropolitaine entre Caen et les villes structurantes afin de tisser un véritable système métropolitain bas-normand.

Cette intégration passera notamment par le renforcement des réseaux d'acteurs normands dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation économique, le développement de pratiques coopératives en matière d'accueil des investissements économiques, la mise en réseau des lieux d'accueil des compagnies de spectacle vivant.

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Développer des pôles d'excellence locaux en s'appuyant sur les potentialités de chacune des villes structurantes bas-normandes et pérenniser les fonctions économiques et industrielles

Il s'agira de susciter l'émergence de dynamiques de développement endogène durables tout en créant les conditions pour attirer les investissements productifs exogènes.

1.1. Vers un maillage de pôles d'excellence régionaux

Cette stratégie est étroitement liée à celle visant à faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des mutations économiques.

À court terme, un certain nombre de projets stratégiques privés (et soutenus par les acteurs publics) devraient venir renforcer la qualité du tissu économique de pointe de certaines villes moyennes :

- le regroupement des activités R&D de Faurecia à Flers, accompagné de la création d'une nouvelle offre de formation d'ingénieurs en partenariat avec l'ENSICAEN ;
- le transfert du siège R&D de Magnetti-Marelli à Argentan ;
- l'engagement de Renault Trucks pour fortifier la filière automobile régionale.

Sur ce modèle, on cherchera à identifier les spécialités économiques les plus porteuses pour chacune des villes, l'objectif étant de diffuser l'excellence économique sur l'ensemble du territoire bas-normand en s'appuyant sur les pôles urbains structurants majeurs. Chaque ville moyenne pourrait ainsi prétendre à une excellence de dimension et de rayonnement régional.

Parallèlement, pour renforcer cette dynamique, une politique innovante en matière de TIC pourra être mise en place :

- création de zones d'activités numériques multiservices ;
- mise en réseau et câblage des zones d'activités de niveau régional (entre 5 et 20) ;
- plates-formes régionales de services aux entreprises ;
- centre de ressources régional et Espaces numériques d'entreprise.



Saint-Sauveur-le-Vicomte

On intégrera ici la problématique touristique. Le tourisme peut être un vecteur durable de développement des villes moyennes, d'autant que certaines constituent de véritables pôles d'excellence en la matière. Cette ambition exige toutefois une offre de services satisfaisante pour permettre à la ville moyenne de rayonner sur son territoire (base arrière/cœur touristique).

1.2. Pérenniser les fonctions industrielles et économiques traditionnelles

Voir le Grand Chantier : « Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des Mutations Économiques ».

2. Veiller au maintien de la fonction de service du pôle urbain pour les territoires qu'il structure

2.1. Structurer l'offre de service autour d'une articulation urbain-rural

On définira et suivra un niveau de services pour chaque pôle de l'armature urbaine de la région. Ces services devront constituer l'armature régionale structurante assurant un certain nombre de fonctions de centralité, au bénéfice des « villes moyennes » elles-mêmes mais aussi de l'ensemble des bassins de vie sur lesquels elles rayonnent. On se devra donc d'assurer parallèlement la bonne accessibilité à ces services de centralité depuis l'ensemble du bassin de vie.

La problématique « Services » sera donc abordée dans une optique de structuration de l'offre à l'échelle des Pays et non selon une approche cloisonnant monde urbain et monde rural.

2.2. Porter une attention toute particulière à la problématique culturelle et éducative

Au sein de cette problématique des services, la concertation a permis de mettre particulièrement en évidence l'importance du renforcement de l'offre culturelle. L'objectif sera ici de faire des villes moyennes des pôles de rayonnement culturel structurants pour le territoire. On sera ici particulièrement attentif à la bonne articulation et à la nécessaire coopération entre les niveaux de collectivités concernés (entre communes, EPCI et territoires de projets), étant donné le fait qu'un certain nombre d'équipements rayonnent au-delà du territoire des seules collectivités qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

Pour ce qui est de sa responsabilité, la Région souhaite s'engager à placer la culture au cœur de l'aménagement du territoire bas-normand. Des équipements marqueront l'expression de cette volonté. Ils feront l'objet d'une négociation avec les collectivités.

Cette négociation aura pour objectif d'identifier des projets d'équipements structurants sur l'ensemble de la Basse-Normandie. Il s'agira, à terme, sans négliger l'importance des financements nécessaires aux structures ayant leur siège sur l'agglomération caennaise, de parvenir à mieux répartir les appuis de la Région aux territoires en invitant les troupes, structures et associations, à intervenir davantage encore sur l'ensemble du territoire régional.

Au-delà de cette simple dimension « structure », on portera ici une attention particulière au développement des pratiques.

Des initiatives de type Pass'Culture (comme la Cart'@too par la Région ou à Cherbourg ou Alençon) et le développement de budgets participatifs dans les lycées bas-normands ont permis de commencer à structurer une politique globale visant à articuler développement des pratiques culturelles et projets éducatifs locaux.

Pour compléter ces initiatives, on pourra s'appuyer notamment sur le réseau constitué par les dizaines de lycées bas-normands pour y développer des activités culturelles à destination de la communauté éducative mais aussi de l'ensemble de la population. Mettre en réseau les établissements pour faire du lycée un lieu de vie et de création culturelle ouvert sur la ville présente en effet un double avantage :

- d'une part le lycée en tant qu'établissement est connu et reconnu par tous. Il est approprié par la grande majorité de la population qui y est passé à un moment de sa vie ;
- d'autre part, le maillage en lycée est dense, et de nombreux établissements disposent de salles dont l'usage pourrait être mutualisé pour développer à moindre coût les pratiques.



Cart'@too

3. Désenclaver chacun des bassins d'emploi par voie routière ou ferroviaire

3.1. Renforcer le réseau structurant régional

Il s'agit d'ici 2012 de terminer le maillage routier de niveau 1 (A88, RN174, RN12, mise aux normes autoroutières de la RN13 ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et qui sera menée par l'État), tout en amorçant le rééquilibrage des investissements en faveur du ferroviaire. Ces investissements ferroviaires devront devenir largement majoritaires à l'issue de cette période.

Parallèlement, il s'agira d'assurer la liaison de chacun des principaux bassins d'emploi au réseau autoroutier (ou ferroviaire structurant) : en priorité Flers, Lisieux et Vire.

À moyen terme, la forte montée en puissance des investissements en faveur du ferroviaire devra permettre d'améliorer très notablement le service TER (notamment grâce au développement du cadencement et des fréquences).

Enfin, le désenclavement pourrait également passer dans certains territoires par le développement des aérodromes locaux offrant une aviation d'affaires voire une offre à destination de la clientèle anglo-saxonne, à l'image des aérodromes de Flers et d'Argentan pour desservir les bassins d'emploi et industriels majeurs correspondant, nécessitant d'être désenclavés. Ces aérodromes locaux pourront le cas échéant être soutenus dans le cadre de la contractualisation territoriale.

3.2. Une nouvelle gouvernance pour une réelle intermodalité

Seule une réelle coordination des autorités organisatrices de transport sera à même de développer l'intermodalité qui est la condition de la construction d'un véritable système de transport régional irriguant finement le territoire. Dans le cadre de la loi SRU, construire une nouvelle gouvernance régionale en matière de services de transports, pourrait prendre la forme d'une instance de coordination réunissant les différentes autorités organisatrices en matière de transports.

L'ensemble de ces orientations seront précisées dans le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRT).

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

4. Limiter l'étalement urbain en repensant l'offre de transports publics et en développant une offre de logements adaptés au sein des villes-centres*

La croissance rapide des espaces périurbains pose plusieurs problèmes :

- du point de vue environnemental, les phénomènes de "mitage" et d'accroissement des distances parcourues en véhicules individuels, deviennent préoccupants tant du point de vue de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre que des conséquences néfastes sur la biodiversité ;
- d'un point de vue social, les services attendus ont du mal à atteindre le niveau des pôles locaux et des phénomènes d'exclusion apparaissent pour les populations les plus défavorisées qui se heurtent souvent à un problème de mobilité, en particulier aux franges des espaces périurbains les plus éloignés ;
- d'un point de vue économique, pour l'agriculture, qui doit faire face à ce « conflit d'usages » des sols et qui subit souvent cette pression de l'urbanisation.

Il s'agira donc de maîtriser ce phénomène, notamment au travers des documents d'urbanisme et de planification et via la politique de contractualisation. Mais pour que cette volonté n'altère pas la qualité de vie des habitants, on veillera particulièrement au :

- renforcement des réseaux de transport collectif périurbains pour favoriser l'accessibilité aux centres et limiter l'usage des véhicules individuels ;
- développement d'une offre de logement adaptée à l'ensemble des populations ; on continuera pour cela à porter une attention toute particulière à la réhabilitation des logements dans les villes centres et au renouvellement urbain, dans l'esprit de la convention signée entre l'ANRU, l'État et la Région. Les démarches de type HOE, permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants seront elles aussi, développées (voir sur ce point notamment le « Défi'NeRqie Basse-Normandie »).



Périphérie sud de Caen

ÊTRE ET BIEN-ÊTRE EN BASSE-NORMANDIE

- 80 **GRAND CHANTIER N° 5**
Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires
- 88 **GRAND CHANTIER N° 6**
Dynamiser et rendre attractif le monde rural
- 96 **GRAND CHANTIER N° 7**
Les seniors :
Un atout pour le développement des services
- 101 **GRAND CHANTIER N° 8**
Préparer la nouvelle donne énergétique



GRAND CHANTIER N° 5

Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

La précarité est aujourd'hui multiforme, à tel point qu'elle touche tous les aspects de la vie quotidienne : précarité financière, professionnelle, précarité face au logement, face à l'accès aux soins, face à la formation scolaire, professionnelle... Aujourd'hui, 158 000 Bas-Normands vivent sous le seuil de précarité financière (719 € par mois). Par la rupture des liens sociaux qu'elle entraîne, la précarité interroge la place de la personne dans la société et pose la question permanente du risque de l'exclusion. Il est donc nécessaire de proposer des actions visant à maintenir, voire à renforcer le lien social, à améliorer les conditions de vie, à lutter contre le chômage, et à assurer la satisfaction des besoins primaires de tous les Bas-Normands.

Ce Grand Chantier a donc pour objectif principal de réduire l'insécurité sociale, l'exclusion, et de donner à tous les territoires les moyens de répondre aux besoins de leurs habitants, en s'appuyant sur des outils favorisant l'insertion sociale pour tous : la diffusion d'une qualité et d'une densité de services équivalente sur l'ensemble des bassins de vie de la région, l'amélioration des conditions d'accès à l'emploi et aux formations (dimensions sociales), la structuration d'une démographie médicale satisfaisante pour tous les territoires, la définition d'une politique du logement plus équitable (dimensions territoriales).

La Basse-Normandie souffre de nombreux handicaps et inégalités qui concernent autant les hommes que les territoires :

- niveau de formation encore trop faible (35 % des actifs sont sans diplôme professionnel) ;
- risque accru de chômage pour les femmes (+ 40 %), les jeunes et les populations des habitants dans les Zones Urbaines Sensibles dont le taux de chômage est de 23 % en moyenne et de 37 % pour les jeunes ;
- une faible densité de médecins (1 généraliste pour plus de 1000 habitants, 1 spécialiste pour plus de 1700 habitants), qui risque d'entraîner une pénurie médicale dans certains territoires à l'horizon 2016 ;
- les inégalités infra-régionales sont également très fortes : plus d'un Bas-Normand sur dix vit au-dessous du seuil de pauvreté.



Économie sociale et solidaire

OBJECTIFS À ATTEINDRE

1. Renforcer l'égalité des chances devant la formation, l'emploi et la culture

- Affirmer le droit à l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Favoriser l'accès à l'emploi et lutter contre les discriminations à l'embauche
- Affirmer le « droit à la mobilité »
- Démocratiser l'accès à l'offre culturelle et de loisirs

2. Valoriser toutes les formes de création de richesse par des dynamiques collectives

- Renforcer la cohésion sociale en soutenant le secteur associatif
- Soutenir et développer l'Économie Sociale et Solidaire
- Promouvoir l'organisation de groupements d'employeurs

3. Assurer l'équilibre entre les territoires en matière de services et de logements

- Assurer le maintien des services publics et des services au public sur le territoire et leur accessibilité par tous
- Assurer un maillage médico-social complet
- Assurer l'accès par tous aux TIC et le déploiement des (télé)services associés
- Améliorer l'offre immobilière à destination de toutes les populations
- Surmonter les disparités fiscales territoriales

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

En matière d'action sociale

Depuis le 1^{er} janvier 1984, les départements ont compétence en matière d'action sociale et de santé : aide sociale à l'enfance, aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aide aux bénéficiaires du RMI, responsabilité de services sociaux et de protection sanitaire.

L'État conserve son pouvoir de réglementation générale de l'aide sociale légale et fixe le taux minimum des prestations s'y rattachant ainsi que les conditions légales minimales d'accès à celles-ci.

Les communes ou EPCI attribuent notamment les aides sociales facultatives par le biais des Centres communaux d'action sociale.

En matière de formation tout au long de la vie

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a donné pleine compétence aux Régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

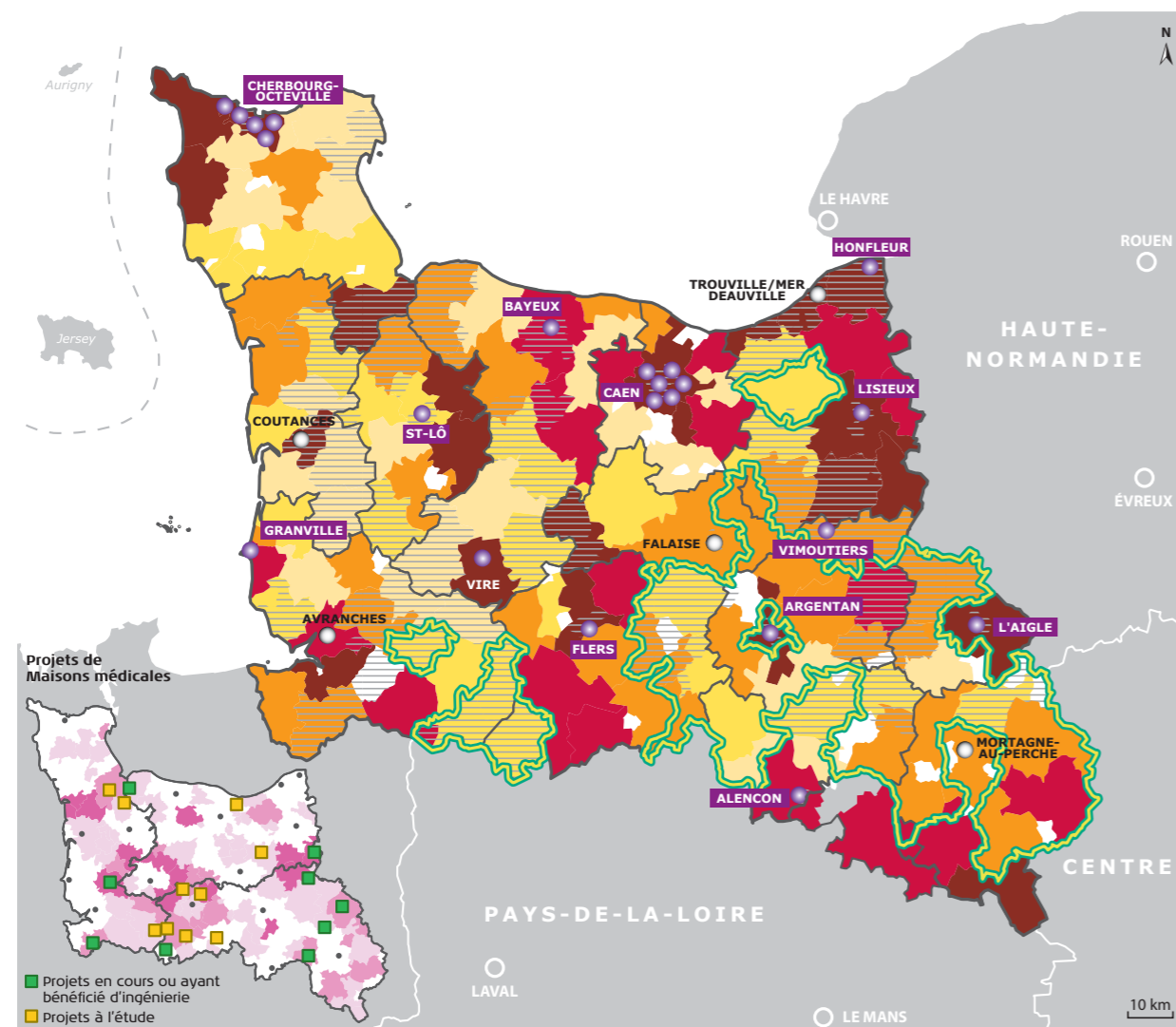
En matière de politique de la ville : compétence de l'État

Participation possible des Régions au financement et au capital des sociétés d'investissement régionales qui ont pour objet la restructuration, l'aménagement et le développement de sites urbains en difficulté.

En matière de logement

La politique du logement social et la mise en œuvre du droit au logement relèvent de la responsabilité de l'État. Pour autant, sur le terrain la mise en œuvre des politiques de l'habitat relève d'une responsabilité partagée.

Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, octobre 2007

RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DEVANT LA FORMATION, L'EMPLOI ET LA CULTURE

Populations précaires - 2006

- Revenus < 6 500 euros et/ou
- + 15 % de la population de plus de 65 ans en situation précaire*

* Ménages disposant de moins de 719 euros mensuels par unité de consommation

Zones de Revitalisation Rurale - Juillet 2007

- Zones éligibles à titre permanent

VALORISER TOUTES LES FORMES DE CRÉATION DE RICHESSE PAR DES DYNAMIQUES COLLECTIVES

Géographie prioritaire - Juillet 2007

- Villes comportant des IRIS éligibles aux CUCS**

** IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale

ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES EN MATIÈRE DE SERVICES ET DE LOGEMENTS

Offre de soins de médecine générale - Mai 2006

- Zones prioritaires
- Zones fragiles
- Zones à surveiller

Potentiel fiscal 4 taxes consolidé par population DGF* (communal + intercommunal) - Base brute d'imposition 2006**

- de 600 à 2 300 euros
- de 500 à 600 euros
- de 400 à 500 euros
- de 350 à 400 euros
- de 240 à 350 euros

*** Somme des bases brutes d'imposition 2006 des 4 taxes X le taux moyen national de chacune de ces taxes. Indicateur utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle des EPCI les uns par rapport aux autres (4 taxes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle)

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

De nouvelles formes de solidarité sont à imaginer, aptes à enrayer la progression des précarités ; dans le même temps, des initiatives favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté et des actions permettant de lutter contre l'exclusion seront à promouvoir. La Région peut assurer dans ce contexte un rôle de veille et de promotion des actions innovantes.

1. Renforcer l'égalité des chances devant la formation, l'emploi et la culture

Il est nécessaire de donner à chacun les moyens de se renforcer face aux menaces qui pèsent sur son avenir. L'éducation, le droit à la formation tout au long de la vie, le droit à la mobilité, et l'accès à la culture sont les piliers qui permettront d'amoinrir les inégalités face à la précarité contemporaine.

1.1. Affirmer le droit à l'éducation et la formation tout au long de la vie

L'enjeu de la formation tout au long de la vie conditionne en grande partie l'accès à la culture et à la connaissance, le développement de l'autonomie et de la responsabilité individuelle et collective et permet une intégration sociale et professionnelle durable. C'est pourquoi, l'aide à la mise en œuvre et au respect du droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie doit être le fil conducteur du débat démocratique autour de l'éducation, de la formation et de l'intégration. L'accroissement des compétences est une des clés du développement. C'est une valeur individuelle, sociale et économique essentielle. La région a comblé des retards, il lui en reste.

Un effort substantiel sera conduit en matière d'élévation du niveau général de la qualification des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi de notre région en favorisant les dispositifs de formation initiale de niveau IV et III, en soutenant le droit à la formation tout au long de la vie et en favorisant l'accès aux connaissances de base et à la validation des acquis de l'expérience des salariés les moins qualifiés. Il s'agira aussi de réduire significativement le nombre de sorties sans qualification encore trop élevé aujourd'hui. Tous les efforts doivent être mis en œuvre pour lever les freins psychologiques ou matériels à la formation initiale et à la formation tout au long de la vie : conditions d'éligibilité, accès, etc.



Restaurant l'Assiette sans frontières à Caen

1.2. Favoriser l'accès à l'emploi et lutter contre les discriminations à l'embauche

Les actions favorisant l'accès à l'emploi pourront dans un premier temps s'adresser à des publics prioritaires ; il est ainsi possible de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle, via notamment les emplois-tremplins qui s'adressent aux associations, les mesures d'insertion professionnelle développées par l'État et celles de la compétence des conseils généraux, mais également par le biais des initiatives liées au monde économique, telles que l'insertion par l'économie ou la diffusion du micro-crédit, en appui sur le champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

On sera particulièrement attentif à l'accès des femmes à l'emploi durable, dont l'exposition au risque du chômage est de 40 % supérieur à celui des hommes et ce à tout niveau de diplôme. Les femmes représentent par ailleurs 85 % des familles monoparentales et parmi celles-ci 95 % des familles monoparentales sous le seuil de précarité (source : diagnostic Programme Opérationnel Européen FEDER). Cela passera notamment par une meilleure orientation des jeunes filles (80 % d'entre elles se positionnent dans 20 métiers sur 450 répertoriés, alors qu'elles ont de meilleurs résultats scolaires). On développera également une réflexion sur l'articulation entre temps privé, temps professionnel et temps citoyen.

Il est enfin également nécessaire de prendre en compte la problématique de l'adéquation emploi/logement, qui peut constituer pour les salariés les plus précaires, un véritable frein à l'insertion (apprentis, contrats temporaires, etc.). S'il est nécessaire de prévoir des logements dans les territoires fortement dotés en emplois, l'amélioration des conditions de mobilité entre ville et campagne - lieu de vie personnelle et lieu de travail - constitue également une clé essentielle de cet accès au travail. On pourra développer ici des formes intelligentes de mobilité durable, notamment autour d'initiatives de co-voitages à l'image de celles mises en place dans le Finistère ou en région parisienne autour du pôle d'emplois d'Orly-Rungis.

1.3. Affirmer le « droit à la mobilité »

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 a reconnu à tout usager le droit de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès de qualité et de prix, notamment par l'utilisation d'un moyen de transport ouvert au public. Cette notion de droit de transport doit enfin prendre tout son sens en Basse-Normandie, afin de permettre à chacun d'avoir accès à un éventail substantiel de formations et d'emplois.

Cette notion devra se concrétiser sous ses trois aspects :

- favoriser la mobilité pour tous, en ciblant les actions volontaristes (« passeport Région Solidarité ») sur des publics cibles en fonction des niveaux de revenu ;
- développer des services de transport améliorant la mobilité des publics n'ayant pas accès aux services publics dans leur commune (personnes à mobilité réduite, personnes âgées) ;
- rendre accessibles les services de transports pour toutes les personnes handicapées (moteurs, visuels, auditifs, cognitifs, psychiques) et les personnes à mobilité réduite.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

1.4. Démocratiser l'accès à l'offre culturelle et de loisirs

La culture doit être un moyen de créer du lien social dans un monde où l'individualisme s'impose de plus en plus fortement.

C'est pourquoi la création d'une **Charte régionale de coopération culturelle** visera à inciter les politiques et les acteurs culturels à développer des projets d'éducation artistique en faveur des jeunes ainsi qu'en direction des exclus de la culture en pensant à la réception et à la participation des publics à l'acte de création et de production artistiques.

Ce désir de partage des connaissances doit être au cœur de nos politiques éducatives. Chaque acteur, à l'échelle de son territoire, doit prendre en compte l'enjeu culturel en encourageant la démocratisation de la culture, le développement des échanges, l'ouverture de tous sur le monde.

Dans ce cadre et pour ce qui lui revient, la Région se donnera pour mission de :

- favoriser l'aventure collective (en créant les conditions d'un partage du savoir ou des pratiques artistiques) ;
- partager le savoir (de l'individu au monde social) ;
- renforcer les réseaux de la pratique amateur ;
- reconnaître toutes les cultures et valoriser des individus au travers de leur culture.

Ces principes devront permettre de :

A. LUTTER CONTRE L'EXCLUSION CULTURELLE

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, votée à l'unanimité, tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment la culture. L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

La culture est un facteur d'intégration pour les publics en situation d'échec, d'exclusion ou de désocialisation. En les aidant à reconstruire une identité, un rapport au monde, on peut améliorer leur capacité d'insertion professionnelle.



Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

Puisque que la culture relève nécessairement d'une transmission et d'un apprentissage, la Région doit accompagner les dispositifs d'accès. La Région intensifie à ce titre les partenariats entre les établissements de formation et les acteurs culturels. Dans le cadre de ses compétences en matière d'éducation et de formation professionnelle, la Région privilégie les publics relevant de ses structures ainsi que les personnes exclues ou empêchées.

En apportant des programmations culturelles dans les communes ne disposant pas de salle de spectacle ou de programmation culturelle, les départements contribuent également au développement culturel sur les territoires (ODACC dans le Calvados, Villes en scène dans la Manche, réseau ODC dans l'Orne).

B. LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

Au niveau national, l'illettrisme touche 9 % des adultes de 18 à 65 ans, 13 % des Bas-Normands de 17 ans pour une moyenne nationale de 11 %. Aujourd'hui, nous pouvons faire bénéficier les personnes en difficulté de l'accès à d'autres formes d'expression et de langage autour des sons, des mots, du corps ou des formes. Il faut valoriser toutes les formes d'intelligence pour aider à réussir, pour susciter l'envie d'apprendre.

C. FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS PAR DE NOUVEAUX PUBLICS

Il faut lutter contre les discriminations en favorisant l'accès aux œuvres pour tous les publics qui, pour des raisons sociales, économiques ou culturelles, ne fréquentent pas les équipements culturels. Parce que la gratuité ne suffit pas, et que la barrière culturelle ne se résume pas à la barrière financière et matérielle.

D. DÉVELOPPER L'ACTION CULTURELLE EN DIRECTION DES PUBLICS « EMPÊCHÉS »

Il s'agit des publics empêchés physiquement d'exercer librement leurs pratiques culturelles : publics en détention, hospitalisés ou handicapés.

La Région se doit d'être solidaire de ceux qui voient un jour leur liberté limitée :

- en valorisant la richesse et la diversité des actions menées et inventées dans les dispositifs mis en place (Culture à l'Hôpital, Culture Justice en milieu fermé mais aussi en milieu ouvert) ;
- en incitant au développement de partenariats avec des équipements culturels de proximité.

E. DIFFUSER LE « DROIT AUX VACANCES »

Les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un droit aux vacances ; les en priver constituerait un facteur d'exclusion supplémentaire. Dans ce contexte, le tourisme social constitue un potentiel de développement important.

Une convention de partenariat a été signée entre la Région et l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air) de Basse-Normandie, le 27 septembre 2006. Celle-ci vise à créer les conditions de mise en œuvre du droit aux vacances, en améliorant les conditions d'accueil dans les centres et villages de vacances mais aussi en réfléchissant à un dispositif qui permettrait à davantage de Bas-Normands de partir en vacances.

2. Valoriser toutes les formes de création de richesse par des dynamiques collectives

Il est essentiel de maintenir sur les territoires les plus vulnérables ou les plus fragiles des réseaux associatifs aptes à tisser du lien social, à répondre à des besoins de proximité, à susciter des dynamiques d'organisations collectives et citoyennes.

2.1. Renforcer la cohésion sociale en soutenant le secteur associatif

Des politiques publiques actives de soutien à la vie associative seront conduites par l'ensemble des acteurs, que ce soit en terme de soutien financier ou matériel, d'aide à la structuration des réseaux ou d'incitation à la mutualisation de certains coûts. Les échanges d'expérience entre les différents intervenants sur le territoire seront favorisés afin de mieux coordonner les politiques en la matière.



Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)

2.2. Soutenir et développer l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire concerne près de 10 % des emplois bas-normands, qui travaillent pour le compte d'associations, de coopératives, de mutuelles ou de fondations. Dans une démarche de développement durable, il convient de soutenir et de structurer cette sphère économique qui contribue, par son activité et son dynamisme, aux échanges économiques et à la cohésion sociale et territoriale de la Basse-Normandie, en structurant le réseau des acteurs de ce champ, en appuyant la création d'entreprises, en consolidant et en développant les activités, notamment dans les services de proximité et la sphère des services à la personne.

Aider à la structuration d'associations nouvelles a aussi pour but d'éviter la marchandisation des services à la personne. En effet, s'il existe bien une forte demande dans les territoires bas-normands en termes de services à la personne, et donc un vivier d'emplois important à valoriser, trop peu de structures et de personnels d'encadrements semblent actuellement aptes à réguler le développement de ces activités. Or, la nécessité d'une régulation apparaît essentielle afin d'enrichir la relation qui doit s'établir entre demandeurs et offreurs de services, pour plusieurs raisons :

- informer les demandeurs de services de leurs droits et devoirs d'employeurs ;
- informer les offreurs de leurs droits, et permettre la mutualisation via une structure commune d'un capital formation leur permettant d'améliorer leur prestation, de professionnaliser leur activité, et à terme de structurer leur carrière ;
- garantir un niveau de qualité des services offerts aux demandeurs ;
- garantir un seuil minimum d'activité aux offreurs.

Il sera possible à terme de professionnaliser l'encadrement de ces services aux publics. Les étudiants bas-normands formés et diplômés en sciences humaines, sciences sociales ou paramédicales constitueraient, à titre d'exemple, un potentiel vivier de personnel d'encadrement. Grâce à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les Conseils généraux soutiennent la création d'emplois, au titre de l'économie solidaire, en solvabilisant une part importante de l'aide à la personne. Ils sont également intéressés, au titre de leurs compétences dans le champ de l'insertion, au développement d'emplois pouvant être offerts à des bénéficiaires du RMI. Une complémentarité pourrait être recherchée entre la Région et les Départements concernant les formations dispensées dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

Zoom sur : Le schéma de l'Économie, Sociale et Solidaire (ESS)

Le Schéma Régional pose deux principes d'action pour la Région :

- un soutien pour entreprendre autrement, afin d'aider à pérenniser des projets correspondants aux valeurs de l'ESS ;
- un soutien global allant de l'émergence au financement des projets.

Pour ce faire, le Schéma présente un plan d'action construit autour de trois axes :

- **structurer le réseau d'acteurs** en constituant un pôle technique et financier et en accompagnant les partenaires régionaux pour l'ESS (CRES, ARDES, ADIE) ;
- **développer un soutien par le financement et l'accompagnement des projets collectifs** (associations d'utilité sociale, structures d'insertion par l'activité économique, sociétés coopératives d'intérêt collectif) et des projets de création individuelle portés par les personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- **définir les axes d'une animation pour l'action régionale.**

2.3. Promouvoir l'organisation de groupements d'employeurs

D'une manière plus générale, l'atomisation des contrats de travail engendre une précarité croissante dans l'emploi. Des formules d'organisation telles que les groupements d'employeurs pourraient réduire ces précarités.

La structure de la demande d'emploi évolue rapidement. Ceci est particulièrement vrai en Basse-Normandie qui détient des records d'emploi saisonnier. La proportion des demandeurs d'emploi prêts à accepter un emploi à temps partiel, temporaire ou saisonnier est ainsi passée de 11 % à 25 % depuis 2001, au détriment de la demande exclusive d'emploi en CDI à temps plein.

Dans des domaines tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, la conchyliculture, ou le tourisme, la structuration de groupements d'employeurs permettrait d'encadrer ces activités. Pour l'Employeur qui en est membre, le groupement d'employeurs présente plusieurs avantages : améliorer la productivité grâce à un personnel non permanent opérationnel et fidélisé ; disposer de compétences fidélisées et à temps partiel ; disposer de cadres ou de techniciens qualifiés en proportion de ses besoins ; accroître la motivation et la polyvalence des salariés non permanents ; maîtriser les coûts des personnels non permanents. Quant aux salariés, ils bénéficient d'une plus grande sécurité et une stabilité plus affirmée dans leur rapport à l'emploi, matérialisées par un contrat de travail écrit, une couverture conventionnelle et une pluri-activité qui développe leur capacité d'adaptation.

3. Assurer l'équilibre entre les territoires en matière de services et de logement

La question de l'accès à l'emploi n'épuise pas l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour lutter contre les précarités. La structuration du territoire en termes de services publics et de services aux publics (incluant l'offre médicale ou le logement) doit également constituer un frein à la précarisation des personnes ; à ce titre, des actions visant à maintenir l'égalité territoriale en terme de qualité et de quantité de services offerts aux publics doivent être engagées.

3.1. Assurer le maintien des services publics et des services aux publics sur le territoire et leur accessibilité par tous

L'objectif est de soutenir la structuration du territoire vis-à-vis de l'offre de services : offre de services de centralités disponibles dans les « villes structurantes » et accessibles, services de proximité présents sur l'ensemble du territoire... (voir les Grands Chantiers Villes moyennes et pôles structurants, et Monde rural). Les services publics doivent être développés de manière cohérente sur l'ensemble du territoire bas-normand.

3.2. Assurer un maillage médico-social complet

Il est nécessaire de pallier le déficit de professionnels de santé dans les zones rurales fragiles, et d'assurer un maillage satisfaisant du territoire en matière d'accès aux équipements sanitaires.

Plusieurs thèmes émergents :

- l'accès aux soins (accès aux services d'urgence, incitation à l'installation de médecins généralistes en milieu rural) ;
- la prévention des comportements à risque (conduites addictives : tabagisme, alcoolisme, toxicomanie, prévalence du taux de suicide chez les jeunes bas-normands).

3.3. Assurer l'accès par tous aux Technologies de l'Information et de la Communication et le déploiement des (télé-)services associés

Il s'agira ici de lutter contre l'« e-exclusion » par la création d'Espaces Publics Numériques, et des actions visant à assurer l'accès par tous aux services d'e-administration.

La région a bénéficié d'investissements importants en matière d'infrastructures pour la couverture numérique des territoires. Ces investissements ont permis d'améliorer l'accès aux services tant pour les populations que pour les PME sur l'ensemble du territoire régional. Aujourd'hui, l'accent doit être mis également sur les services offerts et les usages en développant les services génériques et les services évolués en matière d'administration, d'éducation, de santé ou de business, pour à la fois améliorer la qualité des services publics régionaux (en terme de gouvernance et de services de proximité) et renforcer l'efficacité des entreprises, l'attractivité régionale et l'emploi. Des actions devront être parallèlement menées pour favoriser l'appropriation des TIC par les populations et les acteurs économiques.



Espaces publics numériques

3.4. Améliorer l'offre immobilière à destination de toutes les populations

Les politiques de la ville et la rénovation urbaine sont des composantes essentielles de la politique globale d'aménagement du territoire. Par ailleurs, et parce que les opérations de rénovation urbaine concernent le logement, la voirie, les espaces publics, avec un fort impact sur la vie quotidienne des habitants du quartier, les opérations doivent toujours être accompagnées de dispositifs de dialogue, consultation ou concertation, entre maître d'ouvrage et habitants, associations, comités...

Des opérations de rénovation urbaine sont ou seront engagées dans les quartiers prioritaires (cf. Convention État-Région-ANRU, qui concerne Caen ou encore des villes moyennes comme Cherbourg, Flers, Lisieux, Saint-Lô, Argentan, Alençon, Ifs, Hérouville-Saint-Clair ou Colombelles).

Certains leviers permettront également d'améliorer l'adaptation de l'offre immobilière, en qualité comme en quantité, aux besoins des populations. La maîtrise du foncier est à ce titre un outil essentiel des politiques du logement, en permettant de maîtriser localement les prix du foncier. L'élaboration pour et par les communes rurales de boîtes à outils destinées à assurer la réhabilitation des logements anciens en cœur de bourg (incluant des objectifs en termes de mixité sociale et générationnelle) constitue un levier potentiel important.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et du plan climat régional, il s'agira de promouvoir le développement de l'habitat de type Haute Qualité Environnementale (HQE) qui a le double avantage de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de diminuer la facture énergétique des ménages.

3.5. Surmonter les disparités fiscales territoriales

Les territoires doivent bénéficier de péréquations fiscales afin que chacun soit suffisamment autonome pour mettre en œuvre les politiques de son choix sur son territoire, et organiser activement son espace. En effet, alors que certains territoires bénéficient de ressources fiscales conséquentes (taxe professionnelle, taux important de ménages soumis aux impôts locaux), d'autres, peu riches en activité et habités par une population plus modeste, souffrent de difficultés financières. Ces inégalités ne peuvent être combattues qu'en partageant les ressources. L'intercommunalité avec la mutualisation de la taxe professionnelle constitue une première étape de solidarité territoriale. Par ailleurs, les nouvelles contractualisations territoriales régionales tiendront compte des différentiels de richesse entre les territoires bas-normands.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

GRAND CHANTIER N° 6

Dynamiser et rendre attractif le monde rural

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

La Basse-Normandie est la 5^e région pour la part de sa population vivant en milieu rural, 4^e pour les emplois non agricoles qui s'y exercent et 1^{er} pour la part de l'agriculture dans l'économie. La ruralité est donc une spécificité forte de la Basse-Normandie. En pleine mutation, une partie du territoire rural souffre de l'érosion progressive des effectifs agricoles, des restructurations industrielles, de l'attraction des grandes villes, etc. Les zones bocagères sont particulièrement touchées. À l'inverse, l'arrivée de nouvelles populations (personnes âgées, britanniques, etc.), les résidences secondaires et le tourisme contribuent à redynamiser certaines parties du territoire.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'objectif central est de favoriser un développement équilibré des territoires ruraux en alliant économie de services, accueil de nouveaux habitants et agriculture durable pour susciter un véritable renouveau démographique. Cette nouvelle approche intégrée ne pourra se faire qu'en confortant les dynamiques territoriales et la solidarité urbain-rural au sein des pays.

1. Favoriser l'accueil de nouveaux habitants dans l'ensemble des territoires ruraux

2. Dynamiser toutes les composantes de l'économie rurale

- Construire une agriculture durable, viable économiquement, écologiquement et socialement*.
- Consolider l'ancrage et favoriser le développement des PME-PMI en milieu rural.
- Développer l'économie résidentielle, en particulier l'artisanat, le commerce et le BTP, par le tourisme et l'accueil de nouveaux habitants.

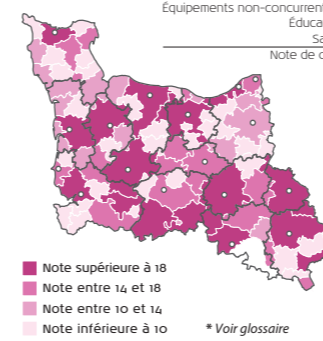
3. Développer la qualité des territoires ruraux

- Irriguer le territoire en terme de services publics et aux publics.
- Préserver l'environnement et sauvegarder la biodiversité.
- Faire des habitants les acteurs du développement local.

Dynamiser et rendre attractif le monde rural

NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS* DES BASSINS DE VIE INSEE 1998

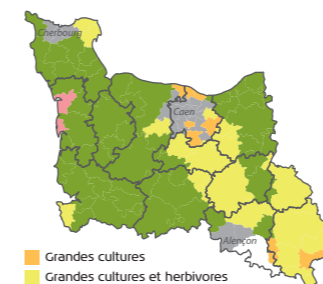
Équipements concurrentiels +
Équipements non-concurrentiels +
Éducation +
Santé =
Note de 0 à 20



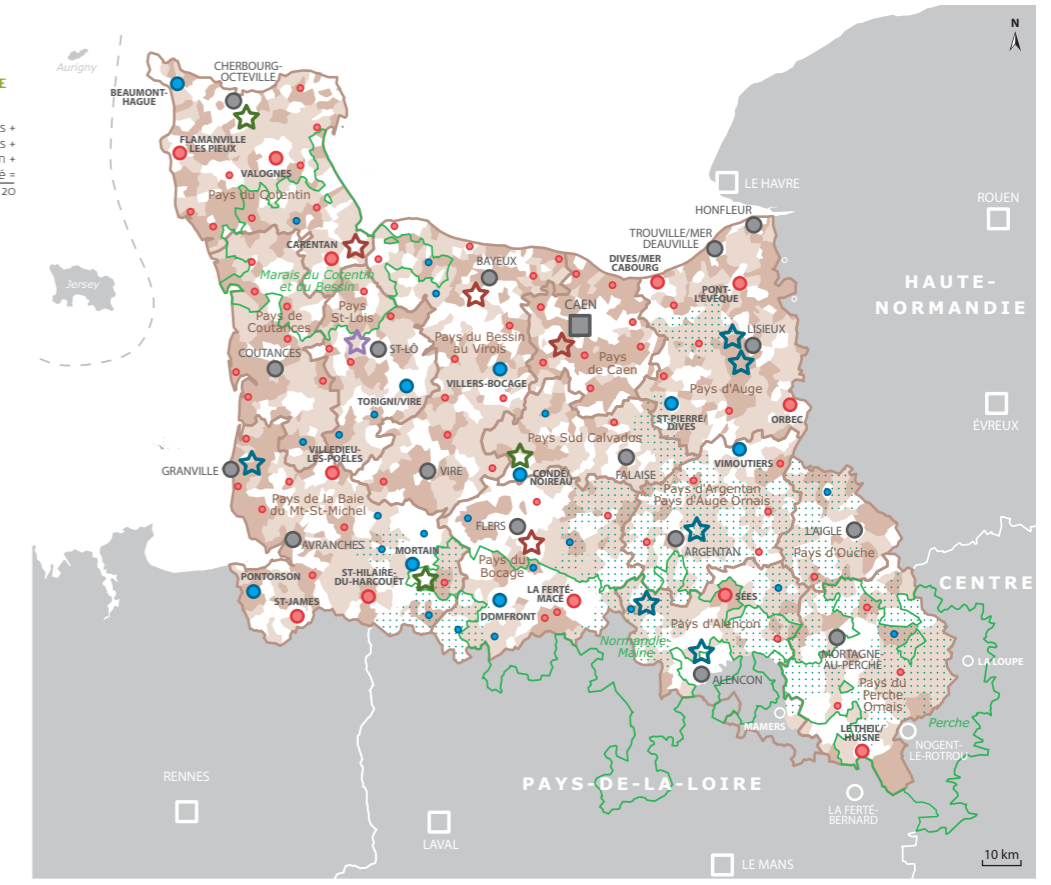
- Note supérieure à 18
- Note entre 14 et 18
- Note entre 10 et 14
- Note inférieure à 10

* Voir glossaire

ORIENTATION AGRICOLE DES BASSINS DE VIE



- Grandes cultures
- Grandes cultures et herbivores
- Herbivores
- Horticulture, maraîchage



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, novembre 2007

FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS DANS L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES RURAUX

- Zones attractives**
(solde migratoire positif sur la période 2000-2005)
- Zones très attractives (densité du solde migratoire supérieure à 2 hab/km²)
 - Zones assez attractives (densité du solde migratoire inférieure à 2 hab/km²)

DYNAMISER TOUTES LES COMPOSANTES DE L'ÉCONOMIE RURALE

- ⋯ Zones de Revitalisation Rurale éligibles à titre permanent
- Pôles d'Excellence Rurale labellisés**
- ★ Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques
 - ★ Valorisation et la gestion des bioressources
 - ★ Offre de services et l'accueil de nouvelles populations
 - ★ Technologique, pour des productions industrielles, artisanales et de services localisées

DÉVELOPPER LA QUALITÉ DES TERRITOIRES RURAUX

- Irriguer le territoire en termes de services publics et aux publics**
- Villes moyennes structurantes
 - Petites villes/bourgs de services ayant gagné de l'emploi
 - Petites villes/bourgs de services ayant perdu de l'emploi
- (période 1990-2005)
- Pays
 - Parcs Naturels Régionaux

APPLICATION DU PRINCIPLE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

CE QUE DIT LA LOI :

- La politique agricole relève du niveau communautaire.
- Pour le volet développement rural : L'État, en partenariat avec la Région, pilote la rédaction de la stratégie de déclinaison du FEADER en Basse-Normandie. Les Départements, Pays (en cohérence avec la démarche LEADER), communes et EPCI développent également des politiques de développement rural spécifiques.

POUR LE MAINTIEN DES SERVICES :

On distinguera ici les services publics administratifs (éducation nationale, police, gendarmerie...) et les services publics industriels et commerciaux (Poste, SNCF...) assurés par l'État, les services publics de la responsabilité des collectivités territoriales (état civil, voirie...), et les services au public de base, nécessaires à la vie d'un territoire, assurés par des personnes privées (commerces de proximité, banques...).

PRINCIPES DE GOUVERNANCE RÉGIONALE :

Au-delà, pour renforcer l'articulation urbain/rural, pôles urbains/pôles ruraux et les démarches interactives entre les acteurs, on s'appuiera sur les Pays, les PNR et les Agglomérations.

Dans le cadre de l'objectif affiché dans la stratégie régionale à 20 ans visant à conforter les démarches territoriales structurées au sein des Agglomérations, Pays et PNR, on cherchera à :

- veiller à l'intégration du rôle du pôle urbain au sein d'une stratégie territoriale intégrant l'articulation urbain/rural ;
- assurer la complémentarité territoriale entre pôles urbains structurants et pôles ruraux ;
- Renforcer les liens et clarifier les rôles entre le pôle urbain et le territoire de projet dans lequel il s'inscrit.

Ce travail pourra en particulier être mené autour de 3 thématiques :

- l'accès aux services, et notamment aux services de centralité présents dans les villes moyennes ;
- la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement (eau et déchets notamment) ;
- la maîtrise de la périurbanisation et la gestion des conflits d'usages liés à l'occupation des sols.

Pour que cette articulation soit effective, on portera une attention toute particulière à la qualité de la gouvernance des territoires de projets et à l'intégration de leur dimension participative au travers des Conseils de développement notamment.

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Favoriser l'accueil de nouveaux habitants dans l'ensemble des territoires ruraux

« Une politique d'accueil vise à améliorer l'attractivité globale du territoire en agissant sur les conditions de l'activité économique (développement de l'existant, accueil et construction de nouvelles activités), les conditions de réceptivité (logement, foncier), les conditions d'habitabilité (services, environnement, vie socioculturelle) ». Jean-Yves Pineau, directeur du Collectif Ville Campagne.

La mise en œuvre de véritables stratégies d'accueil en milieu rural doit être encouragée à l'échelle des pays et des parcs naturels régionaux, en mobilisant les acteurs et en sensibilisant les populations à cette question.

On pourra en particulier développer des actions innovantes visant à :

- associer, impliquer la population locale ;
- accompagner les projets des nouveaux arrivants (projets professionnels et de vie) ;
- favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'accueil ;
- permettre au nouvel arrivant d'être acteur de son intégration et pas seulement consommateur des services d'accueil ;
- développer la formation ;
- développer de véritables Chartes d'accueil.

La concertation a en outre permis de mettre l'accent sur le frein constitué au développement de l'offre de logements lié au coût du foncier sur certains territoires et à la difficulté de réhabiliter le vieux patrimoine bâti. Aussi, la planification d'une politique foncière cohérente dans des documents d'urbanisme semble nécessaire.

Il pourrait ainsi être envisagé :

- d'assister les plus petites communes dans le développement d'outils de gestion d'urbanisme et d'inciter à la prise de compétence intercommunale en matière d'urbanisme ;
- d'accompagner la construction d'habitations et de lotissements adaptés aux productions locales (bois, pierre...) ;
- d'accompagner le développement du logement social, en veillant à assurer une offre de services suffisante pour les ménages concernés et de lutter contre l'habitat « indigne » en milieu rural (habitat insalubre, saturnisme, etc.).

Globalement, cette ambition d'accueil ne pourra porter ses fruits qu'en s'appuyant sur les deux piliers indissociables que sont la qualité territoriale et une économie dynamique et diversifiée.

2. Dynamiser toutes les composantes de l'économie rurale

Il s'agira ici de développer une vision intégrée de l'ensemble des piliers de l'économie rurale, afin de valoriser les potentiels et savoir-faire et de limiter les « conflits d'usages » entre les différents acteurs. La qualité du territoire, telle que définie dans la 2^e partie, constituera ici l'infrastructure de base constitutive du développement économique pérenne et de qualité. On dépassera ainsi l'opposition aujourd'hui obsolète entre ceux qui veulent préserver et ceux qui cherchent à développer et mettre en valeur le territoire. Cette intégration d'ensemble passera prioritairement par la promotion des démarches au sein des pays et des PNR telles que décrites en introduction.

2.1. Construire une agriculture durable, viable économiquement, écologiquement et socialement*

Le projet proposé vise ainsi au maintien de la diversité agricole et à son adaptation aux deux défis majeurs que sont le développement durable et la libéralisation progressive des marchés.

Il vise tout d'abord à tirer le meilleur parti d'une dernière période PAC propice à l'amélioration des exploitations donc à leur pérennisation dans le cadre des principales filières. Dans une optique de soutien à une agriculture durable, il s'adresse notamment aux exploitations professionnelles les moins développées, donc les plus menacées de disparaître.



Plaine de Caen

Pour ce faire, il s'agira ainsi de :

- Structurer et accompagner les grandes **filières régionales** (viandes, lait, légumes et horticulture, bois/forêt, cheval, agribio, cidre) par des actions transversales et des projets structurants comme notamment pour la filière équine, érigée en pôle de compétitivité, symbolisée par ses haras nationaux, le laboratoire IPC IV (création d'une nouvelle unité d'imagerie) et le Centre Antidopage sur le cheval.
- Mettre en œuvre une politique de **maintien du tissu agricole**, assister les collectivités dans l'organisation d'aides à la reprise d'exploitations et à l'installation des agriculteurs (on portera ici une attention particulière à la problématique du poids croissant du foncier).
- Développer les **filières courtes**, notamment biologiques, calibrées et adaptées aux besoins du marché (maraîchage, produits du terroir, ventes à domicile ou par Internet).
- Favoriser une **approche plurisectorielle de l'agriculture par une diversification des activités** et le développement de la **pluri-activité**, en veillant à ne pas générer de distorsion de concurrence avec les agriculteurs à temps plein. Ce développement de la pluri-activité pourra faciliter l'ouverture aux actifs non issus de familles d'agriculteurs et de renforcer ainsi les pratiques innovantes et les liens villes-campagnes.
- **Développer la production non alimentaire et notamment l'énergie verte**. Ce type de production peut représenter à terme une part tout à fait significative de la production agricole. Elle peut permettre de revaloriser fortement certains métiers de l'agro-alimentaire. Mais tous les types de production ici aussi ne se valent pas en termes d'impact écologique et social. Il s'agira donc d'engager une réflexion sur les conditions de développement de cette filière dans un cadre durable, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble de ses conséquences économiques, sociales et environnementales. On portera ainsi une attention toute particulière au développement de projets locaux de production énergétique intégrés dans des filières courtes et insérés au sein d'un projet de territoire (ex. : chaufferie bois pour un lycée).



Il s'agira également de consolider le positionnement de la Basse-Normandie dans le domaine de l'excellence rurale, en s'appuyant notamment sur les Pôles d'Excellence Rurale (PER) labellisés.

Dans cette optique, il sera possible de :

- renforcer la veille, les transferts de technologie et l'innovation au service du développement durable, entre les exploitations et les territoires (en lien avec le Grand Chantier consacré aux Mutations Économiques) ;
- développer la formation continue des agriculteurs pour la maîtrise de toutes les dimensions de l'exploitation ;
- appuyer la recherche et l'innovation autour de l'INRA, de l'IFREMER (gestion de la ressource halieutique notamment) de l'AFSSA et de l'École vétérinaire de Maison-Alfort présente à Dozulé avec le CIRALE, tout en préservant et valorisant les « savoir-faire » agricoles traditionnels.

Pour développer ces actions, il faut mettre l'accent sur **la formation des agriculteurs** au travers d'actions de :

- formation continue pour la maîtrise de toutes les dimensions de l'entreprise (TIC) ;
- Conseil stratégique réalisé avec l'agriculteur, pour l'élaboration et la réussite de projets durables.

2.2. Consolider l'ancrage et favoriser le développement des PME-PMI en milieu rural

La Basse-Normandie possède un fort tissu de PME-PMI en milieu rural. Très diversifiées, ces entreprises souffrent aujourd'hui de la concurrence internationale, y compris sur des créneaux qui semblaient jusqu'à présent préservés. Les départs à la retraite attendus dans les années à venir vont par ailleurs poser un problème de transmission d'entreprises, en particulier dans l'artisanat très présent en milieu rural. La pérennisation du tissu PME-PMI passe par un soutien et une irrigation de l'innovation sur l'ensemble du territoire, mais aussi par des mesures d'accompagnement à la transmission d'entreprises (voir ici le SRDE).

2.3. Développer l'économie résidentielle, en particulier l'artisanat, le commerce et le BTP, par le tourisme et l'accueil de nouveaux habitants

Dans le cadre des grandes analyses économiques nationales ou régionales, le poids de l'économie productive est toujours privilégié. Or, en Basse-Normandie, l'économie résidentielle occupe une place majeure, en raison notamment du poids du tourisme dans la région¹. Le dynamisme de **l'artisanat et du Bâtiment Travaux Publics (BTP)** qui emploient respectivement 16 % et 6 % des actifs bas-normands en dépend largement. L'artisanat est notamment très présent en milieu rural (la moitié des emplois) et a créé à lui seul, en 2004, un tiers des nouveaux emplois salariés de la région. Constitutifs d'un développement endogène des territoires, et facteurs de dignité pour ceux qui créent ainsi leur propre activité, ces emplois devront faire l'objet d'une attention toute particulière pour pérenniser et dynamiser ces activités sur le territoire (ceci dans le respect du principe de subsidiarité tel que rappelé dans le SRDE).

Le développement d'un **tourisme en milieu rural** offre de ce point de vue de réelles opportunités. En effet, le tourisme rural et le référentiel qui lui est associé par la clientèle ont fortement évolué ces vingt dernières années. Un accueil en chambres d'hôtes, en gîte rural ou la seule présence de résidences secondaires ne suffisent plus à satisfaire les touristes qui sont de plus en plus demandeurs d'activités et de diversification de centres d'intérêt.



Fabrication de fromages

¹ Bastien de Seze et Ludovic Armand proposent une analyse de l'emploi en deux secteurs : « l'un (l'économie délocalisable) dont le principe est une concurrence à une vaste échelle centrée sur l'offre et la production et le pendant une compétition croissante et mondialisée entre territoires ; l'autre (économie résidentielle) dont le principe est de répondre à une demande locale, qui dépend donc (...) du territoire et de ses habitants. » In. L'économie résidentielle en Ile-de-France, Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France, Paris, mai 2005.

Pour ce faire, il s'agira de :

- promouvoir un agritourisme basé sur des activités variées, proposées par des acteurs professionnalisés et s'appuyant sur les filières d'excellence bas-normandes (filiale équine notamment) ;
- développer une véritable réflexion sur la déclinaison locale d'un tourisme durable, telle que défini dans les 12 principes de la Charte européenne du tourisme durable ;
- consolider le tourisme bocager dans une logique de développement durable ;
- accroître l'offre d'hébergements de groupes, et, a minima, maintenir le parc existant de gîtes, chambres d'hôtes... ;
- poursuivre le tracé de chemins de randonnées/de VTT/Véloroutes et Voies Vertes ;
- mieux exploiter les « spécificités normandes », comme le tourisme de pêche en eau douce sur la Touques, l'Orne ou le Sud-Manche (truite de mer, saumon, etc.).

3. Développer la qualité des territoires ruraux

3.1. Irriguer le territoire en terme de services publics et aux publics

L'accès aux services en milieu rural est un enjeu majeur pour l'avenir de la Basse-Normandie : tous les territoires ruraux doivent ou devront faire face à l'homogénéisation des modes de vie entre « urbains » et « ruraux » qui se traduit en premier lieu par une demande accrue de services publics de qualité.

On rappellera ici les principaux principes énoncés dans la stratégie :

- L'offre de service public doit donc constituer l'armature du développement des services à la population.
- Au-delà des seuls services publics au sens strict, la demande s'élargit et porte également sur les services au public dans tous les domaines. Ces services sont proposés par des opérateurs de nature très diverse (État, entreprises et organismes publics, collectivités territoriales, opérateurs privés bénéficiant de financements publics, entreprises), intervenant à des échelles très différentes (national, régional, départemental, local).
- C'est pourquoi, si un socle de services publics et au public est indispensable pour tous les territoires ruraux, l'approche des services devra être globale, prospective pour anticiper l'évolution des besoins et permettre aux territoires de réagir et adaptée aux spécificités des différents territoires ruraux.



Association Nidouillet. Service à la petite enfance, quartier Folie Couvrechef

On cherchera ainsi pour chaque territoire, à garantir un panier de services publics et au public minimum et à garantir l'accès dans de bonnes conditions aux services de centralité proposés par les villes moyennes structurant le territoire.

La concertation a d'ores et déjà permis de définir un certain nombre d'enjeux prioritaires (bien que non exhaustifs), il s'agira notamment de viser à :

- veiller au maintien du maillage médical et l'accès aux soins sur le territoire ;
- garantir un certain nombre de services collectifs permettant de fixer les jeunes familles et les adolescents sur les territoires ruraux, ce qui requiert une organisation spécifique, entre autres :
 - accompagner l'émergence de projets et le fonctionnement de services souples pour la petite enfance (crèches, haltes-garderies, relais assistantes maternelles) adaptés à l'évolution des rythmes et modes de vie,
 - faciliter l'accès aux services de loisirs (équipements sportifs et culturels), par leur décentralisation et/ou l'amélioration de l'offre de transport,
 - attirer des actifs en développant la couverture Internet, le télé-travail et la télé-formation,
 - renforcer l'image des bourgs ruraux en améliorant l'offre culturelle et la formation des jeunes,
- organiser des pôles d'activité commerciale et artisanale ;
- assurer une bonne desserte des bourgs et petites villes pour accroître l'accessibilité et l'attractivité des territoires ruraux ;
- créer de véritables centres de services polyvalents dans les petites villes.

Parallèlement, on portera ici une attention toute particulière à la problématique de l'accès au livre et à la lecture sur tout le territoire. Cet objectif devra être poursuivi en étroite articulation entre pôle urbain et monde rural par l'élaboration de stratégies spécifiques au sein des Pays et des PNR.

D'une manière générale, l'axe 3 du FEADER « diversifier l'économie rurale et la qualité de vie en zone rurale » et la démarche LEADER contribueront à valoriser le potentiel de développement local et les stratégies de territoires en Basse-Normandie, au bénéfice du monde rural.



Herbus. Mont Saint-Michel

3.2. Préserver l'environnement et sauvegarder la biodiversité*

Il est à noter au préalable que **cet enjeu ne concerne pas uniquement le monde rural**. Il s'agira également de développer des politiques de préservation de la biodiversité en milieu urbain et périurbain, et sur le littoral. Il s'agit donc d'une orientation majeure de la Basse-Normandie inscrite dans le projet stratégique à 20 ans et déclinée, outre dans ce Grand Chantier consacré au monde rural, dans ceux traitant de l'agglomération caennaise, des villes moyennes et pôles structurants et du caractère maritime.

Comme mentionnée dans la stratégie, développer une véritable politique de préservation de la richesse environnementale et de la biodiversité bas-normande impliquera de :

- préserver les espèces patrimoniales et les milieux remarquables qu'ils soient terrestres, littoraux ou aquatiques ;
- préserver et gérer la biodiversité dite ordinaire ;
- contribuer à la protection et à la gestion durable du littoral et de ses zones emblématiques (Baie du Mont-Saint-Michel, Estuaire de la Seine...);
- conserver la diversité génétique des espèces, notamment des espèces cultivées ;
- intégrer la gestion du vivant et le maintien de sa diversité dans les différents domaines d'activités (agriculture, sylviculture, activités de la mer, gestion des infrastructures...);
- soutenir l'acquisition de connaissances, renforcer la sensibilisation et l'éducation et coordonner un réseau d'espaces protégés ;
- valoriser les espaces naturels grâce à des actions d'éducation au développement durable.

Si la Région s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la biodiversité lors de son Assemblée Plénière du 22 septembre 2006 (qui passera notamment par la création de 10 Réserves Naturelles Régionales), il s'agira parallèlement de construire une stratégie partagée engageant l'ensemble des acteurs partie prenante. Enfin, la Région incitera les territoires à intégrer cette dimension de sauvegarde de la biodiversité lors de sa contractualisation.

En effet, une planification intégrant les principes de sauvegarde de la biodiversité est la clé de la prévention, de la réduction et de la suppression des externalités négatives du développement régional et territorial sur l'environnement. L'objectif sera d'assurer une prise en compte de la biodiversité le plus en amont possible au sein des processus décisionnels, et, plus particulièrement, de tenir réellement compte de la biodiversité dans les évaluations environnementales des documents stratégiques, tout en évaluant les incidences sur l'environnement que ces documents engagent ; parallèlement, il faudra veiller à ce que les fonds communautaires pour le développement régional promeuvent la biodiversité. A cet égard, la récente introduction des évaluations environnementales stratégiques applicables à certains plans et programmes devrait permettre de mieux concilier préservation de la biodiversité et développement territorial en garantissant la prise en compte des externalités de celui-ci beaucoup plus en amont du processus de planification.

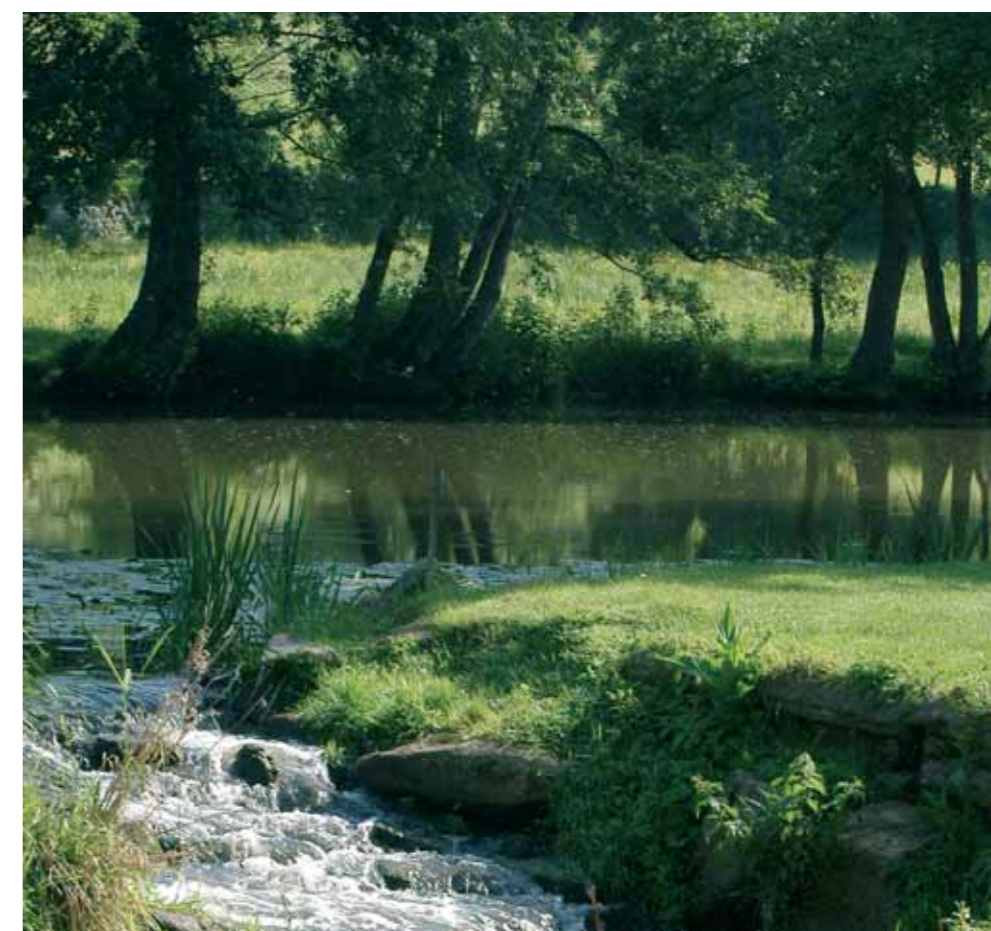
Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

Globalement, il s'agira de mettre en œuvre des actions visant à :

- la lutte contre la fragmentation des milieux naturels grâce à l'intégration de l'impact de la construction des nouvelles infrastructures de transport sur les milieux naturels ;
- la maîtrise de l'étalement urbain pour limiter la diminution de la SAU (mitage des terres agricoles) ;
- le renforcement de l'approche paysagère dans la planification et les projets ;
- la promotion des documents de gestion des espaces naturels ou urbains remarquables.

Il s'agira parallèlement de respecter l'objectif européen de **bonne qualité des eaux à l'horizon 2015** et de valoriser la « **trame bleue** » des cours d'eau bas-normands. Ceci passera notamment par la mise en place du programme « Eau'bjectif Basse-Normandie »¹. La préservation de la ressource en eau souterraine et superficielle en vue de l'alimentation en eau potable des populations et de la satisfaction des besoins économiques est également un enjeu stratégique sur certains territoires.

Il est à noter ici que cette ambition, loin de ne constituer qu'un simple impératif environnemental, est génératrice de développement économique, la **qualité environnementale d'un territoire étant aujourd'hui considérée comme un avantage comparatif majeur, notamment en matière d'économie résidentielle**. On peut citer ici l'exemple des haies, qui constituent tout à la fois un patrimoine écologique et économique. C'est pourquoi, afin d'entretenir et d'améliorer la qualité des paysages ruraux et en particulier des haies du bocage, une politique de reconstitution des haies et des talus pourrait être envisagée en lien avec les Parcs Naturels Régionaux, les Pays concernés, et acteurs de la filière Bois (dans le cadre des nouvelles orientations communautaires).



Parc naturel régional. Normandie Maine - Photo Bertrand Boufflet

3.3. Faire des habitants les acteurs du développement local

Derrière la qualité de vie revendiquée par les habitants du monde rural (nouveaux ou anciens), on retrouve souvent une autre façon de concourir au vivre ensemble. Ce « vivre en société » particulièrement recherché en milieu rural, vise une forte intensité des relations entre les habitants d'un même territoire. Cette intensité des relations qui favoriserait une nouvelle forme de « vivre ensemble », s'opposerait ici, à l'atomisation caractérisée par le monde urbain. Cette représentation positive dont bénéficie le monde rural constitue l'un de ses avantages comparatifs et doit, à ce titre, être entretenue et pérennisée. Elle doit l'être d'autant plus que cette vision idyllique du monde rural ne correspond qu'en partie à une réalité marquée par de nombreux « conflits d'usages » sur le territoire, autour notamment d'enjeux comme l'utilisation des sols ou la gestion de l'eau.

C'est pourquoi, au-delà de la participation des acteurs au sein des Conseils de développement, il s'agira de développer toutes les démarches participatives impliquant directement les habitants (à l'initiative d'acteurs publics comme les collectivités locales ou privés où l'on retrouve l'engagement associatif). Ceci pourrait notamment passer par le développement de projets culturels participatifs qui puissent permettre d'apporter une double plus value territoriale :

- les habitants sont conscients de se réappropriier le territoire et d'en devenir acteur ;
- les élus voient le projet comme un moyen de renforcer la dynamique territoriale et de leur définir une identité renouvelée.

On pourra notamment s'appuyer ici sur la souplesse et l'interactivité conférée par les NTIC pour promouvoir ce type de démarche, notamment dans les milieux ruraux les plus faibles et les plus isolés qui en ont le plus besoin.

¹ Adopté par le Conseil régional le 22 septembre 2006.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

GRAND CHANTIER N° 7

Les seniors : un atout pour le développement des services

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

Le vieillissement est d'abord démographique...

- La Basse-Normandie est la région qui risque de vieillir le plus rapidement en France, cumulant vieillissement naturel (« papy-boom ») et migratoire (forte émigration de jeunes et installation de retraités sur le territoire).
- D'ici 20 ans, les plus de 60 ans devraient représenter un tiers de la population, contre moins d'un quart aujourd'hui.

... mais le vieillissement est aussi économique

- Le nombre d'actifs devrait baisser de 25 000 personnes d'ici 2015 en raison des départs à la retraite liés au « papy-boom », une diminution qui devrait peser favorablement sur le chômage, mais créer des tensions de recrutement dans une large palette de métiers.
- Les nombreux départs à la retraite attendus de chefs d'entreprise risquent d'entraîner la disparition de nombreuses entreprises si leurs propriétaires ne trouvent pas de repreneurs.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

1. Intégrer le vieillissement de la population dans l'organisation de la société, les réflexions sociales, économiques et culturelles, et la mise en œuvre des projets

2. Favoriser et organiser l'accueil des retraités sur l'ensemble du territoire par l'adaptation du parc de logements

- Développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux conditions de vie des personnes âgées autonomes.
- Développer et diversifier l'offre d'hébergements collectifs pour personnes âgées.

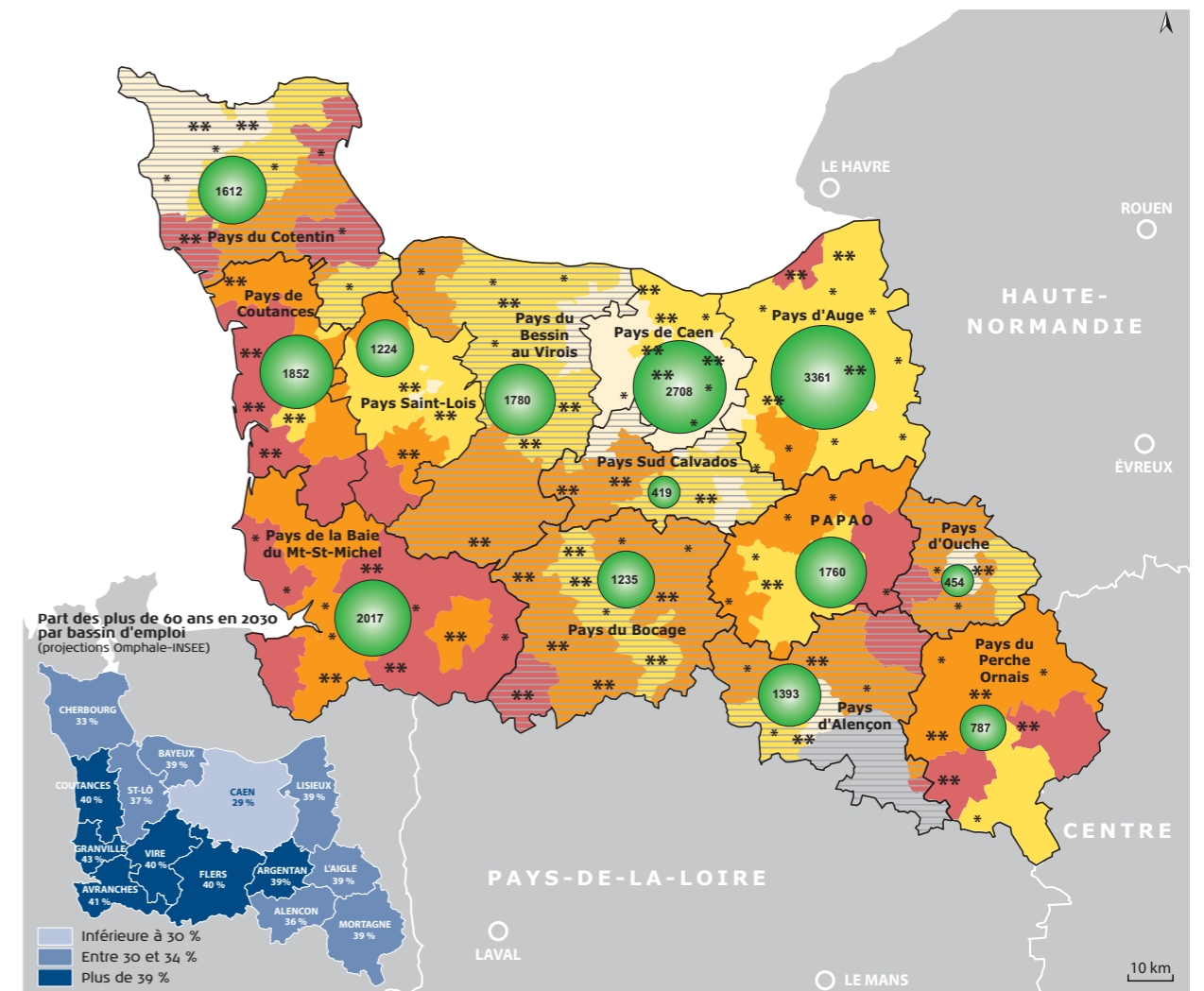
3. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus âgés

- Encourager l'intégration sociale des personnes âgées.
- Améliorer les conditions de fin de carrière des actifs les plus âgés.
- Anticiper les conséquences économiques du vieillissement.

4. Garantir un niveau de services adapté aux personnes âgées

- Garantir un maillage du territoire suffisant en terme de démographie médicale.
- Structurer une offre satisfaisante de services à la personne.

Les seniors : un atout pour le développement des services



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, novembre 2007

FAVORISER ET ORGANISER L'ACCUEIL DES RETRAITÉS

Indice de vieillissement en 1999 (part des moins de 20 ans/part des plus de 60 ans)

- Inférieur à 0,7
- Entre 0,7 et 1
- Entre 1 et 1,3
- Supérieur à 1,3

Nombre de retraités originaires d'une autre région

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PLUS ÂGÉS

Pays à enjeu social fort (les anciens agriculteurs et les anciens ouvriers représentent plus de 50 % de la population des retraités)

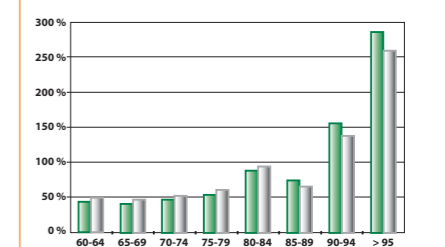
GARANTIR UN NIVEAU DE SERVICE

Services spécifiques aux personnes âgées

- ** Cantons bien équipés
- * Cantons moyennement équipés
- Zones blanches

TAUX D'ACCROISSEMENT DES PLUS DE 60 ANS ENTRE 1999 ET 2025 *

Basse-Normandie
Moyenne Ouest **



* Projections INSEE
** Basse-Normandie, Haute-Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

CE QUE DIT LA LOI :

Depuis le 1^{er} janvier 1984, les départements ont compétence en matière d'action sociale et de santé, notamment pour l'aide sociale, l'hébergement et la dépendance des personnes âgées. Certains départements, à l'image de celui de la Manche, se sont par ailleurs lancés dans un Schéma départemental des personnes âgées.

L'État conserve son pouvoir de réglementation générale de l'aide sociale légale et fixe le taux minimum des prestations s'y rattachant, ainsi que les conditions légales minimales d'accès à celles-ci.

L'ÉTUDE DU CESR :

Le rapport du CESR consacré à l'impact territorial du vieillissement démographique signale que la majeure partie des problématiques suscitées à moyen et à long terme par le vieillissement appelle des réponses en matière d'accompagnement (aide et soins à domicile), d'hébergement (maisons de retraite, logements, foyers), de santé (structures de soins appropriées) et de coordination (Centres locaux d'Information et de Coordination CLIC). Le CESR remarque donc que l'ensemble de ces secteurs d'intervention relève pour l'essentiel, directement ou indirectement, des services de l'État et des conseils généraux, parfois des communes et de leur groupement, et ce en liaison avec le secteur associatif qui joue en la matière un rôle considérable.

La Région, pour sa part, agit dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire pour faire du vieillissement un atout de développement territorial, notamment dans le cadre de la structuration de l'offre de services

¹ Pour Laurent Davezie, enseignant-chercheur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, le premier moteur de l'économie résidentielle est constitué par les revenus tirés des pensions de retraites. Il identifie en effet quatre sources principales de revenus alimentant cette économie : « les revenus résidentiels sont pour majorité : - **des revenus des retraites** (les retraites représentent 31 % des revenus déclarés des ménages) - **des revenus du tourisme** (au sens « d'une nuit passée hors environnement habituel », qui génère pour la France 100 milliards d'euros en un an) - **des revenus des actifs qui travaillent ailleurs** - des allocations sociales »

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Intégrer le vieillissement de la population dans l'organisation de la société, les réflexions sociales, économiques et culturelles, et la mise en œuvre des projets

Intégrer la problématique du vieillissement de la population dans tous les projets de territoire, pour l'appréhender de manière cohérente et solidaire

Le vieillissement de la population peut être un atout et un facteur de développement de la Basse-Normandie, à condition bien sûr de savoir tirer parti des opportunités sociales et économiques qu'offre l'augmentation du nombre de personnes âgées.

La stratégie régionale à mettre en œuvre vise donc à organiser la prise en charge et l'accueil des personnes âgées aux différents stades de la vieillesse, en apportant des réponses aux demandes nouvelles des retraités, notamment en matière de services sanitaires et sociaux.

Sur le plan économique, la stratégie doit valoriser les opportunités qu'offre le vieillissement en terme d'emplois et de services, tout en veillant à favoriser la transmission d'entreprises et la formation professionnelle en direction des secteurs touchés par les forts départs en retraite. La définition d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, en lien avec les entreprises et les branches professionnelles, témoigne de la volonté commune aux acteurs bas-normands de mettre en place des démarches d'anticipation des besoins.

Le vieillissement de la population peut ainsi générer de nombreux emplois dans la sphère de l'économie résidentielle, à condition toutefois de savoir adapter l'offre de services en fonction des modes de vie des personnes âgées et en garantissant leur accessibilité sur l'ensemble du territoire, en particulier en milieu rural où la population est globalement déjà âgée. « L'économie vermeille » recoupe ici la part de cette économie résidentielle générée par cette population âgée. On retrouve ici notamment les emplois de services à la personne et en particulier les emplois familiaux, dont une majorité est imputable à des services rendus aux personnes âgées avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Enfin, il est recommandé d'intégrer les besoins des personnes âgées dans la planification urbaine, notamment en ce qui concerne l'évaluation des besoins en matière de logement, de transports, de services sociaux et sanitaires, en tenant compte de la diversité des personnes âgées. Il faut en effet prendre en compte le fait qu'à partir de 75-80 ans, le vieillissement s'accompagne d'une prévalence accrue de pathologies diverses, parfois lourdes, qui ont tendance à affecter l'autonomie des personnes, leur qualité de vie, et donc leurs besoins.

On distinguera ainsi les enjeux spécifiques au 3^e âge, des problématiques particulières liées au 4^e âge.

2. Favoriser et organiser l'accueil des retraités sur l'ensemble du territoire par l'adaptation du parc de logements

2.1. Développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux conditions de vie des personnes âgées autonomes

Afin d'encourager le maintien à domicile des personnes âgées, il faudra adapter les nouveaux logements aux besoins des personnes âgées en termes de confort et surtout d'accessibilité. Dès lors, l'importance et la croissance amorcée de la population âgée donne à cette problématique d'adaptation du logement (neuf ou existant) une acuité toute particulière. Deux ratios viennent confirmer cette observation : d'une part, 90 % des personnes de plus de 80 ans vivent à leur domicile ; d'autre part, les trois quarts des logements très inconfortables sont occupés par des personnes âgées de plus de 60 ans.

Dès lors, plusieurs axes d'intervention et d'anticipation peuvent être envisagés :

- le développement d'un volet sensibilisation-formation des professionnels du bâtiment et des pouvoirs publics (municipalités et services de l'État) aux nécessités de conception et d'aménagement de logements adaptés au vieillissement paraît indispensable ;
- cette prise en compte pourrait aussi faire l'objet d'un volet spécifique au sein des Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), opérations auxquelles le Conseil régional apporte régulièrement son concours.

2.2. Développer et diversifier l'offre d'hébergements collectifs pour personnes âgées

Le développement d'hébergements collectifs spécialisés doit être pensée en fonction de la démographie médicale. Ces structures d'accueil, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers, maisons de retraite, logements médicalisés, etc., doivent en effet être localisés sur des territoires suffisamment pourvus en professionnels de la santé.



Maison de retraite



3. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus âgés

3.1. Encourager l'intégration sociale des personnes âgées

Afin de maintenir le lien social intergénérationnel, il est nécessaire de favoriser les espaces de rencontre et d'enrichissement mutuel. Il est ainsi envisageable, dans cette perspective, de mobiliser les « anciens » au service de la collectivité, d'encourager toutes les formes locales et expérimentales de solidarités entre générations, notamment au sein des associations, des organisations de quartier ou des territoires de projet, et d'accompagner les projets de centres « multi-accueils ».

La formation des bénévoles est un autre aspect des conséquences du vieillissement, au sens où l'entrée dans le troisième âge se traduit par une nouvelle disponibilité de temps libre que les seniors utilisent, de plus en plus, en adhérant à des associations et en se mobilisant dans leur cadre. Certains d'entre-eux mettent à la disposition d'associations dont le but social est avéré leur temps et leurs compétences ; l'intervention bénévole dans ces secteurs requerra des compétences indispensables, et générera potentiellement de nouveaux besoins en termes de formation.

3.2. Améliorer les conditions de fin de carrière des actifs les plus âgés

Si le vieillissement au travail semble présenter un caractère inéluctable, il devrait cependant se traduire dans les faits avec une certaine progressivité. Dès lors, la mise en œuvre d'un processus de réflexion et donc d'anticipation est tout à fait envisageable, permettant la définition d'orientations et la détermination d'axes d'interventions adaptés à cette problématique. Dans un premier temps, favoriser par exemple la poursuite du développement du recours à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et aux bilans de compétence, dispositifs tout à fait adaptés à l'évolution des carrières et à l'éventuelle reconversion des personnels âgés.

Il sera également nécessaire d'intégrer la nouvelle donne démographique au monde du travail. Une difficulté liée au vieillissement global de la population concerne en effet la crainte d'une dégradation aggravée des conditions de travail pour les plus âgés, faute d'adaptation des postes de travail et des tâches. Il sera donc nécessaire de veiller à l'installation de dispositifs (modulations horaires, aménagements matériels...) aptes à assurer le maintien des seniors qui le désirent au sein du monde du travail, en garantissant le respect de bonnes conditions de travail.

3.3. Anticiper les conséquences économiques du vieillissement

De manière prospective, il sera nécessaire d'anticiper la pénurie potentielle de main d'œuvre liée aux départs en retraite dans les années à venir.

Parallèlement, le départ en retraite d'une proportion croissante de la population active engendre des risques accentués de perte de compétences et de savoir-faire. En lien avec cet enjeu, des mesures spécifiques devront favoriser les transmissions d'entreprises (Transmission d'entreprises/Pénuries d'emplois : Cf. SRDE, 3^e orientation stratégique « *Relever le défi de la création/reprise/transmission d'entreprises en Basse-Normandie* », et Cf. PRDFP). Quatre enjeux peuvent être précisés :

- offrir une formation à tout type de demandeur, du salarié désireux s'installer au demandeur d'emploi en passant par le salarié reprenneur dans le cadre d'une transmission) ;
- dissocier les actions de formation de celles d'accompagnement et de professionnalisation ;
- promouvoir des outils innovants (FOAD, mallette pédagogique...) ;
- développer une plate forme commune des services des réseaux consulaires.

4. Garantir un niveau de services adapté aux personnes âgées

L'offre territoriale de services doit permettre aux personnes âgées de répondre à leurs besoins en tous points du territoire bas-normands. L'ensemble de ces services peut être structuré en deux axes : démographie médicale, et services à la personne.

4.1. Garantir un maillage du territoire suffisant en terme de démographie médicale

A. RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL

Toute réflexion sur les conséquences démographiques du vieillissement de la population se doit d'inclure l'évolution possible de la démographie et de la présence médicales sur le territoire régional. Or, le vieillissement, notamment en ce qui concerne le 4^e âge, induit une demande de soins, à la fois globaux et spécifiques, en augmentation, et, même si une amélioration des politiques de prévention, des thérapeutiques et de l'état général des seniors est à terme envisageable.

B. DISPOSER SUR LE TERRITOIRE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES ADAPTÉES AUX BESOINS DE SERVICES DES PERSONNES ÂGÉES

Une évolution démographique telle que celle que connaît la Basse-Normandie induit de nouvelles exigences, de nouvelles activités et de nouveaux métiers dont la montée en puissance nécessite un accompagnement en formation. Dans les domaines médical et social, les besoins en aides médico-psychologiques vont croître régulièrement et nécessiter, dans une démarche prospective, une étude et un dimensionnement approprié de l'offre de formation. La constitution d'un pôle des formations de santé à Caen, autour de la reconstruction de l'UFR de médecine, permettrait d'assurer une prise en compte transversale des nécessités de formation exigées par l'état de santé de la population.

En ce qui concerne la recherche liée plus spécifiquement à ces enjeux, la présence d'un pôle neurosciences, structuré notamment autour du CYCERON (à Caen), permet de consolider l'expertise bas-normande autour de pathologies particulièrement prévalentes chez les personnes âgées (cf. Grand Chantier consacré à la Recherche).

4.2. Structurer une offre satisfaisante de services à la personne

A. ASSURER UN MAILLAGE SATISFAISANT EN TERME DE SERVICES PUBLICS ET DE SERVICES AU PUBLIC

La présence de personnes âgées constitue une véritable opportunité de consolider le secteur de l'économie résidentielle sur l'ensemble du territoire. Cette offre devra être diversifiée, professionnalisée et adaptée aux besoins exprimés par la personne (autonome ou non). Les services à la personne devront donc faire l'objet de formations plus particulièrement concentrées sur l'aide à domicile et certaines professions des secteurs médical et social. Ces services au public devront être complétés par un maillage satisfaisant du territoire en terme de services publics (cf. Grand Chantier sur le monde rural, et Grand Chantier consacré à la jeunesse).

Le transport à la demande constitue également un outil qu'il faudra favoriser afin de renforcer l'accessibilité des services aux personnes âgées.

Enfin, en ce qui concerne les services culturels, l'existence d'un programme « Culture à l'hôpital » qui se diffuse également dans les maisons de retraite et services de gériatrie qui dépendent des établissements publics hospitaliers peut permettre de prévoir un développement de cet aspect de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

B. FAVORISER LA CONSOLIDATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Les services à la personne gérés dans un cadre associatif, au sein du champ de l'ESS, constituent un potentiel important de création de richesse collective et de renforcement du lien social intergénérationnel. Il conviendra d'encadrer ces activités afin d'éviter leur marchandisation, tout en garantissant la professionnalisation des prestataires, notamment en ce qui concerne les services de soins à domicile, tant dans le domaine des services publics que des services associatifs et privés (cf. Grand Chantier consacré à la solidarité entre les hommes et entre les territoires ; cf. enjeu 17 du SRDE « *Soutenir et développer l'économie sociale et solidaire, comme facteur de structuration et d'animation des territoires* »).



GRAND CHANTIER N° 8

Préparer la nouvelle donne énergétique

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER :

L'enjeu mondial de raréfaction des énergies fossiles, et la hausse des prix à la consommation énergétique qui en résulte, incitent à engager la Basse-Normandie vers une politique active dont le principal objectif consistera en la réduction de la demande énergétique, par :

- un accroissement des économies d'énergie ;
 - une substitution de l'offre actuelle par le développement des énergies renouvelables ;
 - des choix affirmés en matière d'aménagement du territoire.
- On touche ici à l'enjeu fondamental du réchauffement climatique.**

La contribution de la Basse-Normandie aux émissions de gaz à effet de serre, se situe dans la moyenne nationale, avec cependant quelques spécificités propres. La forte importance des secteurs du transport, de l'habitat et du tertiaire d'une part, liée notamment à la dispersion de l'habitat. Le poids de l'élevage dans l'agriculture d'autre part. Les politiques d'aménagement devront donc traiter en particulier les enjeux liés aux consommations énergétiques induites par les densités d'urbanisation, les modes de transport (fret en particulier), et les modes de production agricoles. On touche ainsi ici à l'enjeu majeur en terme d'aménagement du territoire (à la fois urbain et rural) que constitue la maîtrise du foncier.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1. Adapter l'aménagement du territoire à la nouvelle donne énergétique**
 - Réduire l'étalement urbain grâce à la promotion d'une nouvelle mixité emplois, services, logements.
 - Densifier près des infrastructures lourdes de transport.
- 2. Adapter le système de transports à la nouvelle donne énergétique**
 - Optimiser la relation logements/transports.
 - Promouvoir des modes de transport propres.
 - Donner la priorité aux transports alternatifs à la route pour le fret.
- 3. Promouvoir les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie**



TER

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

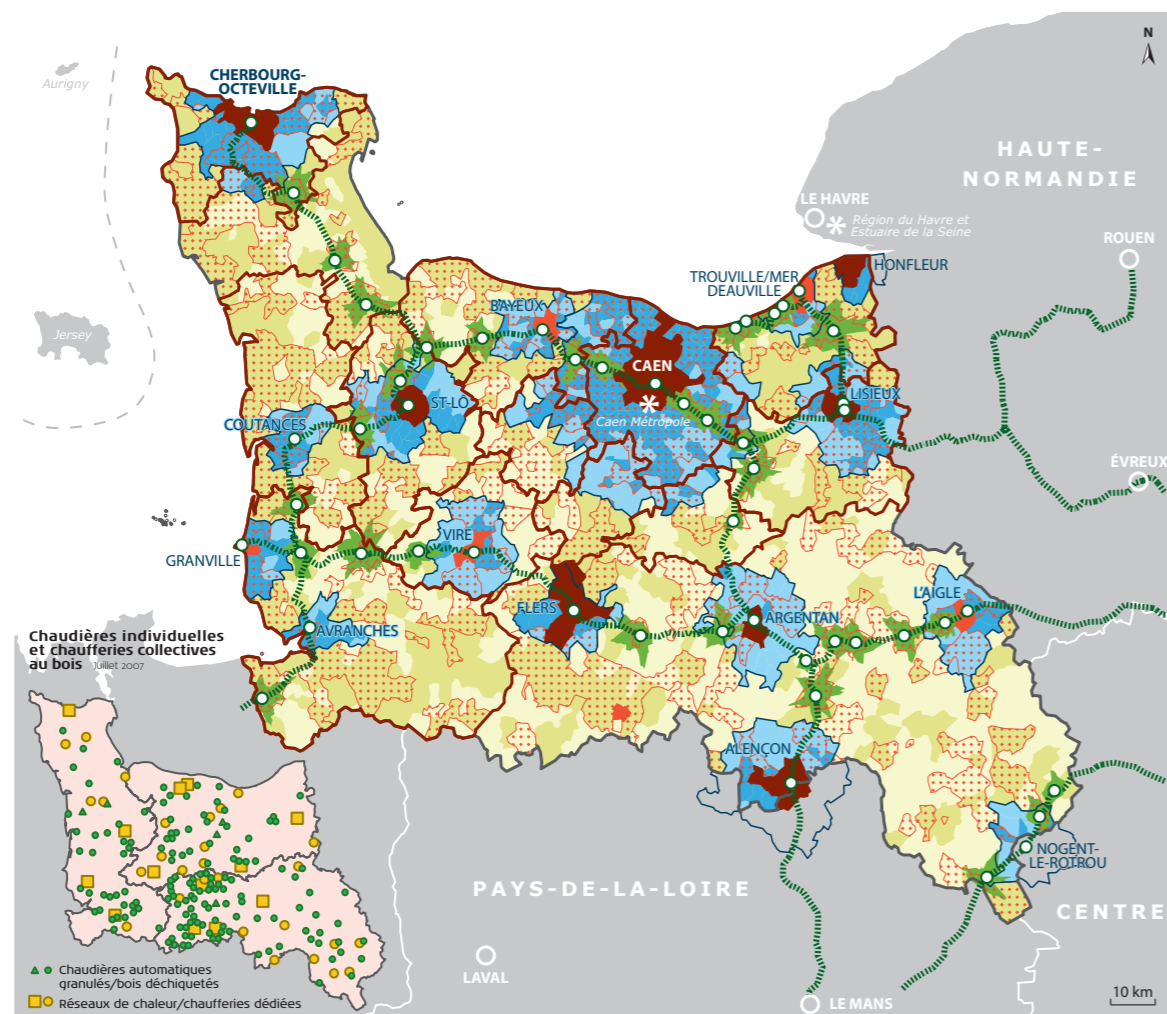
Le point central du traitement dans le cadre du SRADT de l'enjeu de la nouvelle donne énergétique concernera l'adaptation du territoire à l'augmentation prévisible du coût de l'énergie.

L'indicateur de suivi majeur sera constitué par le suivi de l'empreinte écologique. Sa maîtrise, voire sa réduction, doit constituer une priorité des acteurs publics de la région. Plusieurs pistes d'actions sont dès lors à envisager.

1. Adapter l'aménagement du territoire à la nouvelle donne énergétique

L'un des principaux leviers de la réduction des dépenses énergétiques concerne la maîtrise voire la réduction de l'emprise urbaine.

Préparer la nouvelle donne énergétique



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, novembre 2007

ADAPTER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À LA NOUVELLE DONNE ÉNERGÉTIQUE

Réduire l'étalement urbain grâce à la promotion d'une nouvelle mixité emplois, services, logements

- * Agences d'Urbanisme
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) Mai 2006
- Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales approuvés, en cours d'élaboration ou en révision
- Règlement National d'Urbanisme (hors Aires urbaines)

Densifier près des infrastructures lourdes de transport

- Gares et haltes ferroviaires
- ★ Zones situées à moins de 10 minutes d'une gare n'appartenant pas à un Pôle urbain

ADAPTER LE SYSTÈME DE TRANSPORTS

Optimiser la relation logements/transports

- Périmètres de Transport Urbain (PTU)
- Communes disposant d'un service de transport collectif urbain
- Communes desservies par un réseau de transport collectif interurbain

Densité de population des Aires urbaines (hors PTU) - RGP 1999

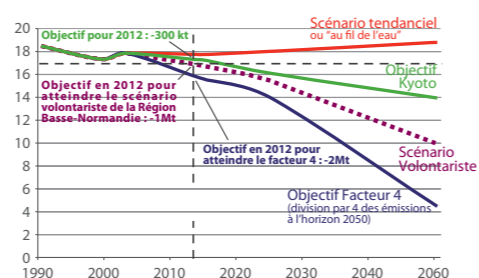
- Supérieure à 50 hab/km²
- Inférieure à 50 hab/km²

Promouvoir des modes de transports propres Donner la priorité aux transports alternatifs à la route

- Lignes ferroviaires

PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FAVORISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Évolution des émissions de gaz à effet de serre selon 3 scénarii (en millions de tonnes équivalent CO₂)



APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

Objectif 1 :

Adapter l'aménagement du territoire

communes et ECPI sont compétents pour élaborer les plans locaux d'urbanisme et les Schémas de cohérence territoriale. Les communes délivrent les permis de construire et les autres autorisations d'occupation des sols. Elles disposent d'un droit de préemption urbain et de la possibilité de créer des ZAC. L'État élabore les Directives Territoriales d'Aménagement.

Objectif 2 :

adapter le système de transports

Le fret ferroviaire est organisé au niveau national et communautaire. Dans le cadre du Schéma Régional de Transport, la Région pourra avoir, en lien notamment avec les Départements et Agglomérations, un rôle moteur pour renforcer et coordonner l'offre de transport en commun à l'échelle bas-normande.

Zoom sur : L'empreinte écologique¹

L'empreinte écologique est la mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et des besoins d'absorption des déchets. Comme le PIB, cet agrégat se résume à un chiffre (en hectares), il est donc communicant et pédagogique. C'est un outil puissant d'accompagnement du changement de mentalité nécessaire au développement durable de la région. Il s'agit donc de le calculer à l'échelle de la région.

L'agrégat se décompose en plusieurs types d'usages des sols qui permettent le calcul de l'empreinte globale :

- terres arables et pâturages (terres cultivées ou terres d'élevage nécessaires au maintien ou à la croissance d'une population donnée) ;
- forêts (productions sylvicoles) ;
- espace marin (nécessaire pour fournir les produits de la mer à cette même population donnée) ;
- sol énergie : superficie de forêt en croissance nécessaire pour absorber le CO₂ en excédent.

L'empreinte écologique, données générales

La Terre possède près de 11,4 milliards d'ha de terres productives et d'espaces marins, en faisant abstraction de toutes les surfaces improductives que sont les calottes glacières, les déserts et la haute mer, soit un quart de sa surface. Si l'on divise cette surface par la population globale de la Terre, on arrive tout juste à un peu moins de **2 ha par personne et par an (seuil de durabilité écologique calculé pour la planète)**. Alors que le consommateur africain ou asiatique moyen disposait de moins de 1,4 ha par personne en 1999, l'empreinte de l'Européen occidental moyen atteignait les 5 ha et celle du nord-américain moyen 9,5 ha. En France, l'empreinte écologique des habitants est évaluée à 5,20 ha par habitant et par an.

¹ Source WWF, rapport Planète vivante 2002 ; Note rapide sur le développement durable de l'AURIF, décembre 2005

L'urbain se diffuse sans urbanisme

Si jusqu'en 1999 les zones urbanisées s'accroissaient plus rapidement que le monde rural, la tendance s'est inversée. En effet, ce sont dorénavant les bourgs de moins de 2000 habitants et même les petits villages de moins de 500 habitants qui habitent les « pavillonnaires ». Cet éparpillement de la ville à plus de 25 km de son centre résulte de nombreux facteurs de natures différentes. Une sociologie des nouveaux « villageois » serait à faire. La diffusion de « l'esprit de ville » généralise l'urbain - qui n'est ni du rural ni du périurbain - et homogénéise les comportements et les valeurs. Cette population exige un confort urbain inaccessible aux collectivités concernées. Elle attend également des services dignes d'une agglomération, ce qui provoque de la frustration, parfois même un sentiment de ségrégation. Enfin, ces maisons individuelles bouleversent le paysage et ne font pas « ville ». Le trafic routier provoque des embouteillages et génère de la pollution. Il est grand temps de cesser d'exhorter l'étalement urbain, et de penser ses conditions urbanistiques de déploiement dans une préoccupation environnementale. Il convient de saisir cette tendance à l'éparpillement de l'urbanisation comme un défi.

Source : revue Urbanisme, mars-avril 2006 - n° 347

1.2. Densifier près des infrastructures lourdes de transport

Il faut par exemple, diffuser le principe de densification autour des gares. Cet objectif est essentiel pour l'amélioration des conditions de mobilité et d'utilisation des transports en commun. Elle permet d'envisager une augmentation de l'offre d'habitat et d'emplois bien desservis par le réseau structurant de transports en commun. Bien menée, la densification sera ainsi un facteur de qualité de vie urbaine avec la proximité de services et la réduction du temps de transport quotidien qu'elle peut offrir. Cet objectif doit permettre également de mieux rentabiliser les investissements publics importants devant être réalisés sur les infrastructures lourdes de transport collectif. Pour concrétiser ces orientations, la Région sera attentive à l'intégration de la « dimension énergie » dans les documents d'urbanisme et de planification et au sein des contrats qu'elle signera avec les territoires.



Ville moyenne de Basse-Normandie

1.1. Réduire l'étalement urbain grâce à la promotion d'une nouvelle mixité emplois, services, logements

Toute densification n'est pas bonne en soi, notamment si elle s'opère dans des lieux mal desservis par les transports collectifs. Il faut donc conduire une densification raisonnée, pleinement cohérente avec le contexte dans lequel elle s'effectue, pour obtenir le plus fort effet levier sur la mobilité automobile.

La densification des espaces urbains est ainsi d'autant plus pertinente qu'elle touche, même dans des proportions limitées, des espaces déjà suffisamment denses, bien desservis et bien équipés. La densification ne pourra donc s'obtenir que grâce à la promotion d'une nouvelle mixité fonctionnelle permettant d'assurer une répartition équilibrée des emplois, des services et des logements.

La compacité des principaux pôles urbains et des villes moyennes de la région, participera du même objectif. Des polarités au sein du gradient (« écarts entre centres villes et péri-urbanisations »), présentant des densités locales plus élevées, sont à rechercher.

La maîtrise de l'étalement urbain exige à la fois une politique de réserves foncières menée en partenariat sur l'ensemble du territoire régional, et un remplissage des « trous » dans le tissu urbain par une réhabilitation du bâti, un changement d'affectation des grandes emprises bâties ou non, et un traitement des friches (industrielles, artisanales, commerciales, etc.).

2. Adapter le système de transport à la nouvelle donne énergétique

L'offre de transports en commun et leur organisation jouent un rôle décisif dans la qualité de vie des habitants comme dans la préservation de l'environnement. C'est un acte fort pour une réelle politique de développement durable, sinon le « laissez-faire » prévaudra et le tout routier restera prédominant. L'organisation réelle d'un service de transport d'un point de départ à un point d'arrivée, sans rupture, l'intermodalité, est un élément décisif d'une vraie alternative à l'automobile et d'une réponse aux besoins de mobilité et d'accessibilité de toute une population. En outre, en milieu rural, le développement d'une offre de transport public à la demande permettrait de répondre aux enjeux de la mobilité et du développement durable sur les espaces éloignés des pôles d'emplois et de services où tendent à se concentrer les activités.

2.1. Optimiser la relation logement/transport

La mise en place de Plans Locaux de Déplacement à l'échelle de bassins de vie (SCOT) coordonnés au réseau ferroviaire et à son développement, permettra de recenser les pôles de transport et d'identifier les besoins locaux présents et futurs en terme de déplacements. À terme, le but est de favoriser la mise en place de plates-formes multi-modales de transport, interfaces entre moyens de transport lourds (ferroviaire), transports en commun de desserte fine (bus, transports publics à la demande), points-vélo et modes de transports doux. On développera ici des emplacements dédiés au stationnement gratuit pour les usagers de transport en commun, auprès de gares ferroviaires et de points d'arrêts situés en sections terminales de lignes de bus ou de tram.

L'objectif est de bâtir une réelle intermodalité qui permette de concevoir des trajets de bout en bout, du point de départ au point d'arrivée, avec des offres horaires et tarifaires adaptées.

Dans ce cadre, une nouvelle gouvernance pour le transport public devra être promue autour des acteurs du transport en Basse-Normandie.



Transport Public

2.2. Promouvoir des modes de transport propres (Plan Climat et Schéma Régional de Transport)

Quatre axes de travail structurent la stratégie régionale en la matière.

Tout d'abord, **donner la priorité au développement du ferroviaire**. L'objectif de la Région est d'y consacrer 50 % du budget des Transports et de construire une véritable politique d'intermodalité entre le réseau ferroviaire et les réseaux de transport gérés par les départements et les villes. Cet objectif constituera la ligne directrice du futur Schéma Régional des Transports.

Le deuxième axe régional concerne l'acquisition de véhicules propres pour le renouvellement du parc automobile de la Région, avec un objectif à 50 % des véhicules d'ici 2010. La région souhaite également soutenir les entreprises qui se lanceront dans des démarches similaires.

Troisième axe, l'accompagnement des modes de déplacement doux. La première réalisation en sera le plan « Vélo région ».

Enfin, la Région soutiendra les démarches éco-citoyennes de type « pédibus » ou covoiturages.

2.3. Donner la priorité aux transports alternatifs à la route pour le fret

La politique des transports de fret doit s'inscrire dans la perspective d'un développement de l'intermodalité créant les conditions d'un rééquilibrage entre modes. La nécessité de ce rééquilibrage vers le transport ferroviaire, doit faire l'objet d'un large consensus. Plusieurs Régions ont fait part à l'État de leur inquiétude quant à l'impact sur leur territoire de la mise en application du plan fret de la SNCF. Ce plan en effet se traduit par une réorganisation et une volonté de rééquilibrage des trafics jugés non rentables qui ont de lourdes conséquences sur la compétitivité et l'attractivité du tissu économique local.

La Région Basse Normandie cherchera à valoriser le potentiel ferroviaire fret sur son territoire même si la notion d'autorité organisatrice régionale de voyageurs n'est en aucun cas transposable au transport de fret.

Pour ce faire, elle développera les coopérations interrégionales, d'une part pour faire émerger Cherbourg, dans le jeu de complémentarité des ports, comme point d'arrivée transatlantique d'éclatement pour du cabotage européen et de pénétration du trafic fret sur le continent par le rail ; d'autre part pour qu'une cohérence régionale et interrégionale Basse-Normandie-Haute-Normandie s'affirme en matière de ferroutage et d'intermodalité.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

3. Promouvoir les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (Plan Climat Régional)

L'enjeu mondial de nos générations est de léguer à nos enfants une Terre en meilleur état. À l'échelle régionale et locale, nous pouvons agir aussi, c'est le sens de l'agenda 21 et de la dimension générale « développement durable » des plans de développement de la Région (SRADT, SRDE). Définie dans le cadre de la politique nationale, la région est le lieu de production d'une énergie nucléaire pour le pays, ainsi qu'un lieu de traitement des déchets. Nous devons, à côté de cela, promouvoir à l'échelle de la région les énergies renouvelables. Plusieurs pistes peuvent être approfondies, certaines sont déjà ouvertes, en particulier l'énergie éolienne, la géothermie et la filière bois, cette dernière constituant une grande opportunité pour la Basse-Normandie. Le développement des cultures énergétiques pourrait être envisageable. Compte tenu de leur bilan écologique et du contexte mondial de ce type de production (concurrence avec les productions agricoles à des fins alimentaires), il est indispensable, avant d'engager toute démarche dans



ce domaine, de bien vérifier les impacts sociaux et environnementaux et de mettre en œuvre les conditions nécessaires à leur maîtrise. Mais le premier gisement d'énergie se trouve dans les économies d'énergie. Cela veut dire construire des bâtiments qui tirent au maximum parti de leur environnement pour assurer le confort thermique de leurs occupants, mais surtout, engager le gigantesque chantier de la rénovation du patrimoine existant.

Zoom sur : Le « volet énergie » du programme Défi'NERgie

Objectifs

Améliorer les performances énergétiques des nouveaux quartiers urbains, en renouvellement urbain comme en extension (démarches Haute Qualité Environnementale), et des bâtiments publics ; diversifier les sources énergétiques par le développement des énergies renouvelables (éolienne, hydraulique, solaire).

Améliorer les performances énergétiques des quartiers urbains

Les actions régionales concernent principalement la promotion des bâtiments basse consommation, la mise en place d'un Fonds régional Éco-habitat Social (FORES) en partenariat avec l'ADEME, la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments collectifs, ou le soutien au développement de la filière éco-construction.

Développer les énergies renouvelables

Développer les réseaux de chaleur renouvelable (bois, solaire thermique, géothermie...), produire de l'électricité renouvelable (éolienne, photovoltaïque et hydroélectricité).

Les quatre actions phares

- Une mobilisation dans le domaine de l'éco-habitat avec la création d'un Fonds Régional Éco-Habitat Social (FORES) et une mesure pour les particuliers aux revenus modestes : « Coup d' pouce énergie ».
- Un engagement dans le secteur des transports.
- Un programme volontariste pour le patrimoine de la Région (lycées, bâtiments administratifs).
- Des incitations à la prise en compte des enjeux énergétiques dans les politiques territoriales.

TERRE ET MER D'EUROPE

108 **GRAND CHANTIER N° 9**
Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes

116 **GRAND CHANTIER N° 10**
Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands

123 **GRAND CHANTIER N° 11**
Ouvrir un nouvel âge de la coopération normande

131 **GRAND CHANTIER N° 12**
Ouvrir la Basse-Normandie sur les régions du monde



GRAND CHANTIER N° 9

Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

La Basse-Normandie est avec la Bourgogne la région la plus touchée par le départ des jeunes de 20 à 29 ans. Cette forte émigration de jeunes pèse sur la natalité et accélère par conséquent le vieillissement de la population. En Basse-Normandie, l'émigration des jeunes est liée à un ensemble de facteurs : faible attractivité de l'offre d'enseignement supérieur dans la région, faible attractivité de la région en général liée à des représentations peu motivantes dans l'esprit des jeunes, mais aussi (et surtout) au faible dynamisme du marché du travail et à sa relative inadéquation avec l'offre de formation, la qualification et les attentes des jeunes en matière d'emplois. L'armature urbaine de la région, constituée principalement de petites villes et de villes moyennes, limite notamment l'offre d'emplois supérieurs sur le territoire.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ce Grand Chantier traitera des actions concernant spécifiquement la problématique jeunesse. Il ne visera donc pas à l'exhaustivité. Les problématiques transversales concernant les jeunes à un titre mais sans exclusive seront évoquées dans les autres Grands Chantiers (ex. de l'enjeu lié à l'emploi).

Ce Grand Chantier se construira autour d'un objectif central visant à diminuer par deux le déficit migratoire des jeunes d'ici 10 ans, avant d'équilibrer les flux migratoires des jeunes à l'horizon 2025.

1. Faire de la Basse-Normandie un territoire d'excellence en matière d'enseignement et de formation

- Construire une politique éducative globale intégrant les temps scolaires et extra-scolaires.
- Renforcer l'attractivité de la Basse-Normandie pour les étudiants.
- Promouvoir une approche globale en matière de formation professionnelle initiale et continue et d'apprentissage.
- Favoriser la mobilité internationale des jeunes.

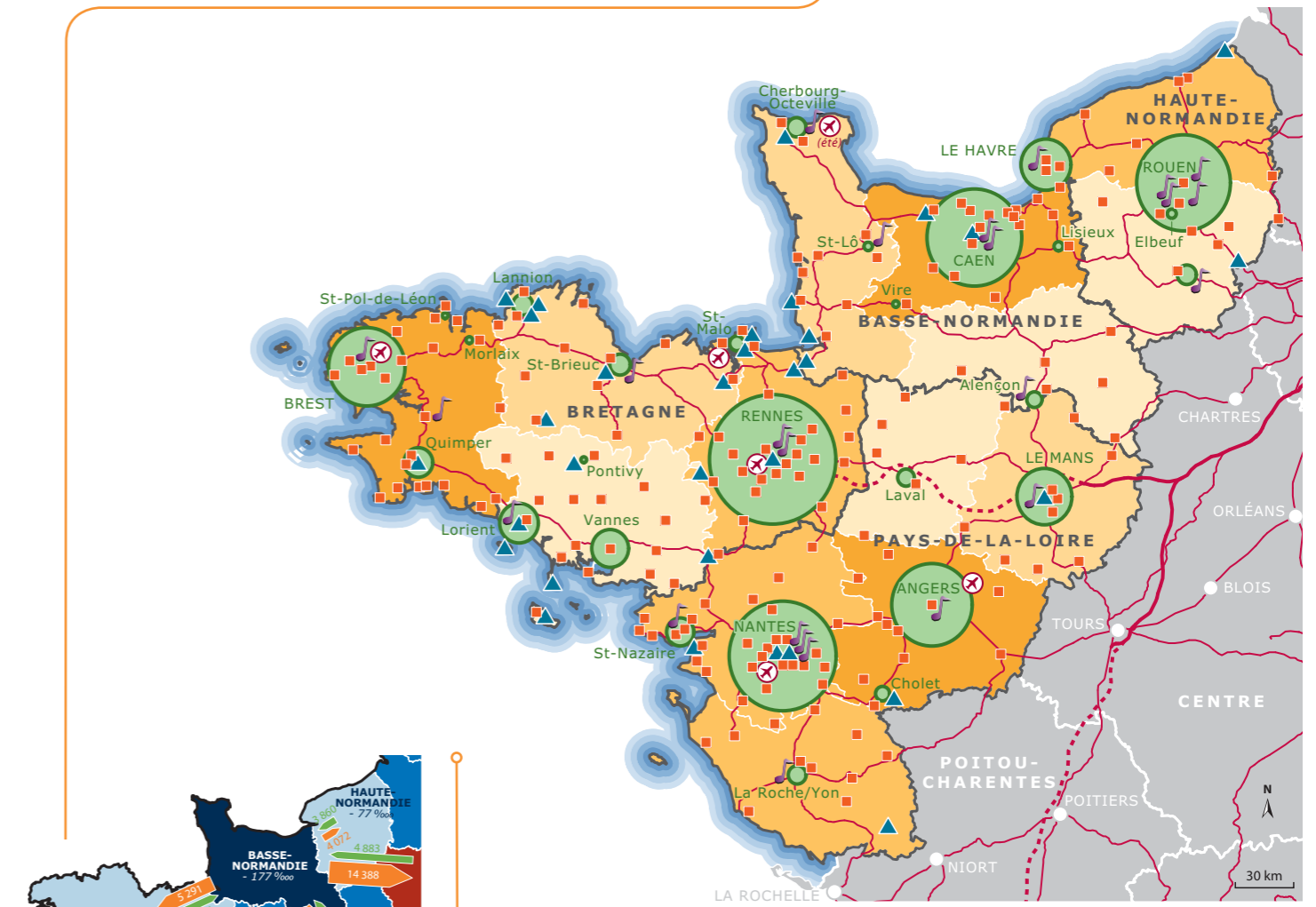
2. Améliorer la qualité de vie

- Fournir une offre de logements adaptée aux besoins des jeunes (en formation ou non).
- Intégrer la problématique des jeunes dans tout projet de territoire et développer une offre de loisirs adaptée aux besoins des jeunes sur l'ensemble de la région.
- Développer les services à la petite enfance, pour accroître l'attractivité des territoires à l'égard des jeunes actifs et des jeunes ménages.

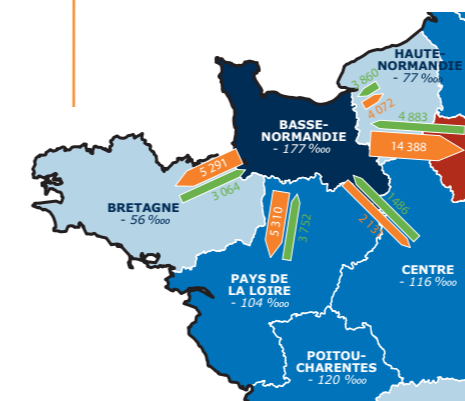
3. Améliorer l'image de la Basse-Normandie auprès des jeunes

- Développer l'attractivité culturelle du territoire.
- Promouvoir l'image maritime de la Basse-Normandie.
- Rendre la Basse-Normandie attractive sur le plan touristique auprès des jeunes.

Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, novembre 2007



MIGRATION DES JEUNES DANS LES RÉGIONS DE L'OUEST

Flux de migration des 20-29 ans durant la période 1990-1999

- Flux de 10 000 à 15 000 jeunes
- Flux de 5 000 à 10 000 jeunes
- Flux de 1 000 à 5 000 jeunes

Jeunes ayant quitté la Basse-Normandie
Jeunes s'étant installés en Basse-Normandie

Taux annuel de migration nette des 20-29 ans entre 1999 et 2004 (pour 10 000 habitants)

- Régions perdant plus de 150 jeunes
- Régions perdant entre 100 et 150 jeunes
- Régions perdant moins de 100 jeunes
- Régions gagnant plus de 150 jeunes

FAIRE DE LA BASSE-NORMANDIE UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE AUPRÈS DES JEUNES

Renforcer l'attractivité de la Basse-Normandie pour les étudiants

Nombre d'étudiants par sites universitaires en 2005-2006

- 50 000 étudiants
- 10 000 étudiants
- 5 000 étudiants
- 2 500 étudiants
- 1 000 étudiants

ADAPTER LE SYSTÈME DE TRANSPORTS

Favoriser la mobilité internationale des jeunes

- Aéroports ayant des rotations régulières assurées par une compagnie aérienne à bas prix
- Lignes à Grande Vitesse
- Lignes ferroviaires voyageurs

AMÉLIORER L'IMAGE DE LA BASSE-NORMANDIE AUPRÈS DES JEUNES

Développer l'attractivité culturelle de la Région

- Cinémas d'Art et d'Essais
- Scènes de Musiques Actuelles
- Nombre de festivals référencés sur le portail culture.fr du Ministère de la Culture et de la Communication
- Plus de 18 festivals
- Entre 15 et 18 festivals
- Entre 12 et 15 festivals
- Moins de 12 festivals

Promouvoir l'image maritime de la Basse-Normandie

- Littoral

Rendre la Basse-Normandie attractive sur le plan touristique auprès des jeunes

- Auberges de Jeunesse et centres d'hébergements affiliés

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

Un Chantier construit autour d'un objectif stratégique : équilibrer les flux migratoires des jeunes à l'horizon 2025

La stratégie à mener doit permettre de maintenir une société équilibrée dans la relation entre les générations. Cela suppose d'une part de retenir les étudiants et les jeunes actifs bas-normands en évitant une « fuite » des compétences et d'attirer d'autre part des jeunes de l'extérieur par le renforcement de la formation, par le développement de l'offre culturelle et de loisirs, et par l'aspiration de l'économie par le haut. Il convient donc d'intervenir sur les différents leviers de l'attractivité bas-normande, en agissant sur les différentes sphères de la vie quotidienne des jeunes.

On se concentrera ici sur les actions spécifiques aux jeunes pour diminuer par deux le déficit migratoire des jeunes d'ici 10 ans, pour atteindre un équilibre, voire un excédent, des flux migratoires des 15-29 ans à l'horizon 2025.

Ces objectifs supposent aussi, pour être atteints, une évolution des « représentations ». Il est indispensable, dans cette optique, d'ouvrir des perspectives d'avenir et de donner le goût de l'ambition aux générations nouvelles.

Un dialogue renforcé avec les jeunes

La pertinence des actions proposées ci-après devra être sans cesse ajustée par un dialogue renforcé avec les jeunes, premiers concernés. Cela peut passer par des consultations mieux organisées et formalisées. Mais cela doit surtout passer par une meilleure circulation de l'information dans les différents réseaux au contact des jeunes. Le lien aux élus et aux responsables ne devant pas se limiter à des informations provenant de l'institution, mais permettre également un véritable retour des jeunes vers les élus.



APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

CE QUE DIT LA LOI :

- La commune (ou EPCI) assure le financement des structures d'accueil (crèches, ...).
- Le Conseil général délivre l'autorisation de création des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans. La protection des mineurs de moins de 6 ans est assurée par le Conseil général. Le département a compétence en matière d'équipement scolaire du second degré, 1^{er} cycle.
- La Région a compétence en matière d'équipements scolaires du second degré, 2^e cycle. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a donné pleine compétence aux Régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Le PRDFP adopté le 3 février 2006 a permis d'initier une nouvelle dynamique de gouvernance régionale en la matière. La Région entend jouer pleinement son rôle « d'ensemblier » des réseaux de formation autour d'une approche territoriale de l'analyse des besoins par les différents acteurs.
- L'État définit la politique d'éducation nationale et a en charge l'enseignement supérieur

1. Faire de la Basse-Normandie un territoire d'excellence en matière d'enseignement et de formation

1.1. Construire une politique éducative globale intégrant les temps scolaires et extra-scolaires

A. UN PROJET CULTUREL ET ÉDUCATIF

L'objectif est d'accompagner l'éducation, la formation et l'intégration des jeunes, notamment en favorisant le sport et en s'appuyant sur une politique culturelle ambitieuse. Cette nouvelle politique se construira pour la Région dans le cadre du PRDFP et du futur Schéma Régional d'Action Culturelle.

L'évolution de la place respective du temps de travail et de celui consacré aux loisirs transforme aujourd'hui notre vie de façon radicale, si bien que chacun dispose désormais d'espaces de liberté, de possibilités de choix, de perspectives. Ce phénomène concerne toutes les catégories sociales, mais touche tout particulièrement les plus jeunes.

Cette « nouvelle donne » offre aux individus des opportunités de loisirs, les amenant à se déplacer, sortir, fréquenter les salles de spectacle, s'adonner à des activités sportives. Il en résulte une autre forme d'utilisation du temps mais aussi des risques d'inégalités accrues, notamment pour les plus jeunes. Ceux-ci sont en effet accueillis par les systèmes institutionnels de formation pendant des temps relativement limités. Là où la prise en charge collective avait vocation à réduire les inégalités sociales en offrant un égal accès à la connaissance et au savoir, l'irruption de larges plages de temps non travaillé renvoie à l'inégalité des origines sociales et familiales comme à celle des revenus ou de la géographie.

Il est donc indispensable de veiller à la qualité de ces nouveaux espaces de loisirs, de résister aux attitudes consuméristes de faire en sorte que le temps libéré ne se transforme pas exclusivement en un nouveau marché.

Il s'agira ici de construire une action globale, articulant politique culturelle et projets des établissements scolaires et des centres de formation (ateliers de pratique artistique, réseau des galeries, etc.). Cette



Cinéma Off Courts. Trouville

politique devra servir en priorité les zones rurales en grande difficulté et les zones urbaines sensibles. Dans cet esprit, la Charte régionale de coopération culturelle visera notamment à inciter les politiques et les acteurs culturels à développer des projets de ce type en faveur des jeunes.

Globalement, une telle ambition visant à aller au-delà de la simple consommation culturelle, pourra se concrétiser autour de deux orientations possibles et complémentaires : d'une part une démarche de médiation artistique visant à favoriser la mise en relation des œuvres et des publics - approche pédagogique, sensibilisation, présentation -, d'autre part une démarche de « médiation esthétique » ayant pour finalité de provoquer la participation, d'impliquer les publics par la création et la pratique.

Le Schéma Régional d'Action Culturelle viendra préciser et concrétiser ces orientations. Des Assises annuelles réunissant associations, structures, troupes et acteurs sur les thématiques qui les concernent pourraient également permettre d'entretenir cette dynamique de croisement des approches.

B. UNE ORIENTATION AFIN DE CONSTRUIRE DES PARCOURS ADAPTÉS POUR CHACUN

Parallèlement, une politique éducative globale, fort du constat de la nécessaire augmentation du niveau de qualification, doit s'attaquer à l'amélioration des flux entre Collège, Lycée et Université. On développera en tout premier lieu des actions visant à renforcer l'efficacité de l'orientation (partenariat engagé entre le Rectorat, la Région et l'Université). Chaque année, en France, 80 000 jeunes sortent du système universitaire sans aucune qualification (aucun diplôme). Parallèlement, alors que certaines filières sont saturées, d'autres accusent un déficit d'étudiants. Souvent d'ailleurs les formations les plus demandées ne correspondent pas à celles qui offrent les meilleurs débouchés professionnels. Sans remettre en cause le droit pour tout bachelier d'accéder à une formation universitaire, il s'agira donc d'engager des actions visant à améliorer l'information des familles et des jeunes pour que chacun puisse construire un parcours adapté à ses ambitions et au contexte social.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

1.2. Renforcer l'attractivité de la Basse-Normandie pour les étudiants

Le départ d'étudiants hors de la région est l'une des causes principales du départ de nombreux jeunes bas-normands. La politique d'enseignement supérieur constitue en conséquence un pilier de l'attractivité de la région auprès des jeunes. La poursuite de la diversification de l'offre universitaire, sa professionnalisation ainsi que la consolidation du maillage universitaire territorial existant seront des outils au service d'une stratégie globale d'enseignement supérieur. Ceux-ci intégreront les nécessités liées aux besoins de mobilité des étudiants bas-normands, aux besoins de modernisation ou de développement des infrastructures existantes, ainsi que celles liées à la qualité des cursus. Les pôles territoriaux d'enseignement supérieur gagneront à se doter d'une image spécifique, afin d'acquiescer une meilleure visibilité, donc une plus forte notoriété.

A. ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ POUR FACILITER LA POURSUITE DES ÉTUDES

Malgré le renforcement du maillage universitaire territorial depuis le début des années 1990, il est impossible de décliner l'ensemble de l'offre universitaire sur chaque territoire bas-normand. Afin de permettre, toutefois, à tous les jeunes de suivre le cursus de leur choix, les conditions de la mobilité étudiante devront être améliorées.

Les transports quotidiens, en semaine, des zones rurales et périurbaines vers les centres universitaires centraux et leurs antennes doivent être renforcés, afin de faciliter l'accès des étudiants aux centres universitaires régionaux et à leurs antennes locales. Des tarifications spécifiques aux étudiants (cf. Schéma Régional des Transports pour les TER) doivent accompagner ces dessertes.

Par ailleurs, les étudiants démontrent souvent une forte disposition à quitter le domicile familial pour se rapprocher de leurs centres d'études supérieures. Il est nécessaire d'accompagner ce choix en créant des conditions appropriées d'accueil et d'offre de services destinés aux étudiants dans les villes. Ceci implique des actions volontaristes en faveur du logement en général, et du logement étudiant en particulier (aides à la location, construction de logements étudiants), et le maintien d'une offre de services de proximité destinés aux étudiants (restauration, loisirs, culture...).

La problématique de l'accueil des étudiants étrangers, souvent démunis face aux exigences d'un marché du logement particulièrement tendu aux mois de rentrée universitaire, à Caen notamment, pourra faire l'objet d'une attention particulière.



Desserte Cité Universitaire

B. MODERNISER LES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BAS-NORMANDS

Au niveau régional, voire interrégional, un soutien au développement international de l'université et des écoles d'ingénieurs seront à développer en coopération avec la Haute-Normandie, notamment autour du renforcement du pôle de coopération inter-universitaire normand et du développement de coopérations à l'échelle anglo-normande des équipes de recherche et universitaires. Une attention toute particulière sera réservée à la constitution d'une offre de formation supérieure diversifiée et attractive pour les jeunes.

Afin d'accroître le rayonnement de l'enseignement supérieur bas-normand, plusieurs projets structurants majeurs apparaissent indispensables :

- la reconstruction de l'**UFR de médecine de Caen** et la création d'un pôle des formations de santé ;
- la poursuite de la restructuration et de la modernisation du Campus I avec en particulier la construction de **la Maison des Langues et de l'International** ;
- la restauration du patrimoine des écoles de formation sanitaire selon les besoins à analyser.

À ces projets devraient pouvoir s'ajouter sur les sites délocalisés, **Cherbourg** et **Alençon**, mais aussi **Saint-Lô**, **Vire** et **Lisieux** des démarches pédagogiques structurantes renforçant l'attractivité des sites universitaires grâce à un ancrage dans le tissu économique local.

Au sein de ces pôles, un certain nombre de projets sont en réalisation ou à l'étude. Pour sa part, la Région les étudiera dans le cadre du PRDFP et dans une logique de constitution de pôles et non de saupoudrage, afin de leur faire atteindre une certaine taille critique :

- formation d'ingénieurs sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (l'antenne de l'ENSICAEN en est une préfiguration) ;
- consolidation des pôles de Lisieux et Vire ;
- projet d'école d'ingénieurs agroalimentaires de Basse-Normandie Caen/Saint-Lô ;
- développement de formations supérieures courtes à caractère industriel sur le pôle d'Argentan ;
- formation d'ingénieurs « activités nucléaires » dans le cadre de l'école de Cherbourg.

Une réflexion peut être engagée avec les acteurs publics pour un rééquilibrage de l'implantation de l'offre de formations sociales et médico-sociales sur l'ensemble du territoire régional.

C. AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES CURSUS

Resserer les liens entre l'université et le secondaire

Pour développer une véritable culture de l'ambition, on renforcera les liens entre Lycées et Université (sur tout le territoire normand). On favorisera ainsi les initiatives visant à améliorer l'information des lycéens sur les formations supérieures. On pourra aussi engager une réflexion sur le développement d'actions de tutorat au sein des lycées par des étudiants. Accroître les taux de réussite aux examens universitaires passe par des politiques d'orientation et d'accompagnement des étudiants.

Ouvrir à l'international

Outre l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers au sein des universités et structures d'enseignement bas-normandes, qui constituent un élément essentiel de leur notoriété, les coopérations et échanges avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers devront être développés aussi bien avec des partenaires proches (Royaume-Uni en particulier) que lointain (projet d'échanges entre l'Université de Caen et l'Université de Xiamen, province du Fujian, en Chine).

Favoriser les liens avec la recherche

Par ailleurs, partant du principe qu'il ne peut y avoir de bon enseignement sans structures de recherche de qualité, il sera nécessaire de renforcer les liens entre enseignement et recherche publique et privée (cf. Grand Chantier consacré à la Recherche).

Multiplier les contacts avec le monde professionnel

Enfin, l'ouverture du monde de l'enseignement supérieur au monde professionnel peut-être considéré dans une double optique : la poursuite du développement d'enseignements professionnalisés dans le cadre universitaire, d'une part, et l'ouverture des entreprises aux étudiants, d'autre part, par le biais de stages qui devront être encadrés par l'université et régis par des conventions attentives aux droits des étudiants. L'université fait par ailleurs une priorité du renforcement des liens avec ses partenaires issus du monde professionnel.

Le PRDFP intègre à ce titre les projets régionaux relatifs aux liens entre formation et milieux professionnels, jusqu'aux niveaux Bac + 3.

Développer les sciences humaines et sociales

Le domaine des formations en sciences humaines et sociales devra faire l'objet d'une attention particulière. En effet, il existe dans les territoires une forte demande en terme d'encadrement des services à la personne qui pourraient être offerts dans les espaces ruraux et périurbains (cf. Grand Chantier « Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires »).



Apprentissage pâtisserie

Une filière d'encadrement des services à la personne, ou de gestion dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, pourrait à terme voir le jour en s'appuyant sur les domaines du para-médical, les sciences humaines et sociales permettant de fournir des compétences techniques (paramédicales), juridiques (droit du travail, gestion de ressources humaines...) ou sociologiques, en ce qui concerne la structuration des offres de services en fonction des territoires (sciences sociales). Un pôle « carrières sociales » pourrait se structurer à Alençon.

Le Polytechnicum de Normandie a pour vocation de développer les synergies dans le domaine des sciences de gestion.

1.3. Promouvoir une approche globale en matière de formation professionnelle initiale et continue et d'apprentissage (cf. PRDFP)

Cet objectif correspond aux deux premiers axes du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP), ils seront concrétisés dans le cadre de son dispositif de suivi.

A. ÉLEVER LE NIVEAU DE FORMATION ET DIMINUER LES SORTIES SANS QUALIFICATION

L'accroissement des compétences est une des clés du développement. C'est une valeur individuelle, sociale et économique essentielle. La région a comblé des retards, il lui en reste. Un effort substantiel sera conduit en matière d'élévation du niveau général de la qualification des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi de notre région en favorisant les dispositifs de formation initiale de niveau IV et III, en soutenant le droit à la formation tout au long de la vie et en favorisant l'accès aux connaissances de base et à la validation des acquis de l'expérience des salariés les moins qualifiés. Il s'agira aussi de réduire significativement le nombre de sorties sans qualification encore trop élevé aujourd'hui.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

2. Améliorer la qualité de vie

Il sera nécessaire, dans une conjoncture nationale difficile, d'améliorer les conditions de vie pour l'ensemble des jeunes bas-normands, étudiants ou non.

2.1. Fournir une offre de logements adaptée aux besoins des jeunes (en formation ou non)

Ceci passera notamment par la sécurisation de leur accès au logement et par l'appui des agglomérations et des Pays pour la mise en place d'une offre de logement spécifique.

2.2. Intégrer la problématique des jeunes dans tout projet de territoire et développer une offre de loisirs adaptée aux besoins des jeunes sur l'ensemble de la région

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux territoires se sont organisés pour élaborer progressivement un projet éducatif local permettant d'accompagner l'école et la famille sur le temps des loisirs. Il a concerné d'abord les enfants d'âge primaire, puis les collégiens. Le plus souvent inscrits dans l'espace communal, ces projets se sont progressivement élargis aux différentes intercommunalités. Mais ils n'ont pas toujours abordé la tranche d'âge des 15-20 ans et à fortiori celle des jeunes adultes.

Pour réellement répondre au besoin des jeunes, ce travail d'élaboration demanderait à être réactivé et généralisé. Il permettrait par ailleurs aux différents échelons des collectivités territoriales de mieux réfléchir et coordonner leurs interventions dans des domaines comme la culture ou le sport, que les textes de la décentralisation n'ont pas jalonnés.

Pourrait alors être articulés d'une part un projet éducatif régional en direction des jeunes, permettant d'analyser la Basse-Normandie comme territoire de vie des jeunes, et d'autre part des projets éducatifs de pays, en particulier. Ces projets permettraient d'analyser la situation actuelle : les attentes des jeunes, les offres de loisirs éducatifs existantes, les insuffisances, les nécessités de rééquilibrage entre territoires.

Il est permis de penser que se dessinerait le triptyque suivant : une offre pour les activités du quotidien dans les bassins de vie, une offre « week-end » structurée dans les pays et une offre « vacances » organisée à l'échelle régionale.

Pour permettre aux jeunes d'accéder à cette offre, on développera ici les conditions de la mobilité autour de produits tarifaires « jeunes » au-delà des seuls étudiants (une même démarche pourra s'appliquer pour l'accès à l'offre culturelle).



Radio Nomade Jeunes

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

2.3. Développer les services à la petite enfance, pour accroître l'attractivité des territoires à l'égard des jeunes actifs et des jeunes ménages

L'enjeu du développement des services à la petite enfance est majeur si l'on souhaite accueillir de jeunes familles dont les parents exercent tous deux une profession. Il s'agit également d'une exigence d'équité sociale pour permettre une véritable égalité professionnelle homme-femme face à la carrière. Comme mentionné dans le paragraphe relatif à « l'application du principe de subsidiarité », ce sont les communes et EPCI qui assurent le financement des structures d'accueil pour la petite enfance. Les Conseils généraux sont compétents dans ce domaine pour agréer les assistantes maternelles, ainsi que les lieux d'accueils, crèches en particulier. Cependant, la Région dans le cadre des compétences transférées par la loi du 13 août 2004, pourra engager une réflexion sur la formation des éducateurs spécialisés en vue d'une éventuelle orientation d'une partie des étudiants en direction de la satisfaction des besoins liés à cette problématique « petite enfance ».



En matière d'accueil de la petite enfance, un développement des synergies entre collectivités, et le cas échéant avec les entreprises, contribuerait à améliorer l'offre sur les territoires.

La loi du 13 août 2004 (articles 52 à 55) a transféré aux Régions les compétences suivantes (explicitées notamment dans l'arrêté du 4 mai 2005) :

- le recensement des besoins de travailleurs sociaux, dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) ;
- l'agrément des centres de formation (hormis le plan pédagogique) pour les formations initiales (en voie directe) - enregistrées préalablement par la DRASS - que le Conseil régional estime nécessaire de financer pour répondre aux besoins recensés ;
- le financement des formations sociales, au titre des seules formations initiales ;
- l'attribution des aides financières aux étudiants (anciennement « bourses »).

Le préfet de région (DRASS) garde essentiellement 2 missions :

1. la garantie de la qualité des formations préparant aux diplômes d'État en travail social ;
2. la délivrance des diplômes d'État et certificats en travail social.



Fête de la musique. Parc Région Basse-Normandie

3. Améliorer l'image de la Basse-Normandie auprès des jeunes

3.1. Développer l'attractivité culturelle du territoire (en lien avec le Schéma Régional d'Action Culturelle)

La Basse-Normandie souffre de la méconnaissance globale de ses atouts culturels alors qu'elle est attractive pour nombre de créateurs et qu'elle dispose d'importantes ressources patrimoniales liées à son histoire. L'une des premières actions à entreprendre pour valoriser cette richesse réside dans l'information, la communication et la prise de conscience par les Bas-Normands eux-mêmes de la richesse de ce capital.

En outre, l'attractivité d'un territoire est fortement liée à sa notoriété, à sa capacité à favoriser des collaborations et des projets ambitieux artistiquement et culturellement mais aussi, de manière plus modeste, par son aptitude à mettre en évidence l'existence et le potentiel de ces ressources.

Ainsi, le déplacement des équipes artistiques et des œuvres hors région et la valorisation d'un volet culturel dans l'attractivité du territoire auprès des acteurs de l'économie et du tourisme seront encouragés. Les territoires qui accueillent des festivals bénéficient effectivement de nombreuses retombées économiques : emplois permanents, emplois saisonniers, activités liées à l'hôtellerie, à la restauration, à la communication, etc.

3.2. Promouvoir l'image maritime de la Basse-Normandie

Le tropisme maritime est un atout dont la Basse-Normandie doit tirer partie pour attirer des populations jeunes. Or aujourd'hui, malgré ses 470 km de côtes (ce qui la place au 4^e rang en France en la matière), la Basse-Normandie ne bénéficie pas d'une image de région maritime (contrairement à la Bretagne par exemple). Plusieurs outils sont efficaces : le tourisme et les activités de loisirs (constitution de pôles de tourisme liés à la mer, pôles nautiques...), le renforcement de l'offre de formations et d'enseignement supérieur liés à des activités maritimes (sécurité en mer, connaissance des ressources halieutiques...).

3.3. Rendre la Basse-Normandie attractive sur le plan touristique auprès des jeunes

Une meilleure promotion touristique, et une offre plus ciblée sur les jeunes, notamment en ce qui concerne les possibilités d'hébergement (auberges de jeunesse : il n'en existe aucune qui fonctionne toute l'année sur Caen), sont parmi les outils qui permettraient à la région d'attirer un public jeune.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

GRAND CHANTIER N° 10

Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

Les littoraux sont avant tout des portes, des opportunités à saisir pour ouvrir nos régions sur l'Europe et le monde. Espaces de loisirs et de détente, de production et de culture, bénéficiant d'une importante richesse naturelle, les littoraux sont confrontés de manière très vive à la problématique des « conflits d'usages » et nécessitent par conséquent la mise en place d'une gestion intégrée prenant en compte l'ensemble des acteurs qui en vivent et qui y résident.

Avec 470 kilomètres de littoral, 18 ports de pêche, deux ports de commerce (Caen et Cherbourg, qui seront transférés au syndicat portuaire régional au 1^{er} janvier 2007), deux ports d'intérêt départemental (Honfleur et Granville), 31 ports et stations de plaisance, 5000 emplois industriels, 1 800 000 passagers transmanche, la filière nautique représente de fortes potentialités pour la Basse-Normandie. Parallèlement, sur le plan environnemental, le littoral bas-normand est relativement mieux préservé que celui d'autres régions. Mais malgré ce potentiel exceptionnel conféré notamment par le fait d'être bordé par la mer la plus fréquentée du monde, la Basse-Normandie n'en profite pas à plein (relative faiblesse de ses ports, tourisme balnéaire insuffisamment mis en valeur) et son image est trop souvent peu associée à son caractère maritime.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

1. Faire de la Basse-Normandie une véritable porte d'entrée maritime

- Conforter les activités existantes.
- Saisir les nouvelles opportunités.
- Assurer la cohérence du système portuaire et agir à la bonne échelle.
- Contribuer à la sécurité maritime.

2. Développer les hinterlands portuaires

- Améliorer les infrastructures.
- Améliorer des espaces logistiques.

3. Mettre en place une gestion intégrée des zones côtières*

- Ce nouveau mode de gestion devra notamment permettre de :
- poursuivre la structuration de la filière « pêche-conchyliculture » au niveau régional ;
 - s'adapter aux risques côtiers ;
 - gérer les interfaces terre/mer ;
 - développer durablement le tourisme côtier.

4. Valoriser à l'extérieur l'image maritime de la Basse-Normandie

Valoriser le caractère maritime et les littoraux bas-normands



FAIRE DE LA BASSE-NORMANDIE UNE VÉRITABLE PORTE D'ENTRÉE MARITIME

Conforter les activités existantes

- Trafic fret équivalent à 5 Mt en 2004
- Gare maritime transmanche
- Bassins de plaisance majeur
- Port de plaisance

Filière nautique (voir carton)

Saisir les nouvelles opportunités

- Port 2000 et sa zone logistique proche
- Projet d'Autoroute de la Mer
- Projet Fastship

Assurer la cohérence du système portuaire

- Port Réseau de ports normands

Gérer la sécurité maritime

- CROSS - Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de sauvetage (F)
- MRCC - Maritime Rescue Co-Ordination Center (UK)

DÉVELOPPER LES HINTERLANDS PORTUAIRES

Améliorer les infrastructures

- Port et son hinterland proche
- Infrastructures ferroviaires
- Axe routier structurant à l'horizon 2013

Aménager les espaces logistiques

- Nouveau franchissement de l'estuaire de la Seine
- Potential logistique identifié
- Ville structurante

METTRE EN PLACE UNE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

S'adapter aux risques côtiers Gérer les interfaces terre/mer Développer durablement le tourisme

- GIZC - Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières en cours

Poursuivre la structuration de la filière "pêche et conchyliculture"

- Port de pêche
- Conchyliculture (huîtres)
- Mytiliculture (moules)

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

VOLET PORTUAIRE :

Afin d'assurer la cohérence du dispositif portuaire au niveau régional, un **Syndicat Mixte** associant la Région aux Départements de la Manche et du Calvados a été créé pour gérer les ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg. Il est administré par un comité syndical associant la Région, le Conseil général de la Manche et celui du Calvados. Le Syndicat Mixte se donne les moyens de jouer pleinement son rôle de puissance publique concédante, cherche à optimiser les synergies et les complémentarités entre les ports de Cherbourg et de Caen.

On s'appuiera également sur les **conférences portuaires régionales et interrégionales** pour coordonner les actions et les initiatives à l'échelle pertinente.

VOLET GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES :

Ce nouveau mode de gestion a vocation à se décliner au niveau régional, voire au niveau territorial approprié (ex. : façade maritime des SCOT et Pays). C'est en effet aux échelons local et régional que les solutions concrètes aux problèmes d'aménagement et de gestion des côtes peuvent être élaborées de manière optimale.



Port Bail, Manche. © Franck BRUCHON

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

La région Basse-Normandie devra valoriser toutes les potentialités que lui offre sa façade maritime dans une logique durable, c'est-à-dire en anticipant systématiquement l'impact de son développement sur le milieu (développement économique, transport, tourisme).

1. Faire de la Basse-Normandie une véritable porte d'entrée maritime

La Basse-Normandie doit encourager et améliorer le développement du transport maritime régulier, alors que l'on assiste à un engorgement de plus en plus important des réseaux terrestres, notamment routiers. De surcroît, le transport maritime est générateur de nombreuses retombées positives en termes de développement économique et d'emplois tout en étant la source de nuisances écologiques bien plus limitées que le mode routier.

Ce développement devra être mené à partir d'un diagnostic fin des opportunités offertes par le marché, notamment en matière de trafic transmanche. Le contexte actuel est en effet difficile pour cette activité qui souffre de la diminution du nombre de séjours des anglais en France, et se voit de plus en plus concurrencée par l'aérien.

1.1. Conforter les activités existantes

Certains projets sont essentiels pour la région ; le Transmanche, en premier lieu, qui regroupe l'essentiel des flux transitant par les ports bas-normands. Des investissements structurants seront nécessaires, en termes d'investissements en infrastructures et de navires (remplacement du Coutances, via la SENAMANCHE, et remplacement du Normandie via la SENACAL).

Au niveau des enjeux industrialo-portuaires, devront être assurées la maîtrise et la valorisation du foncier, ainsi que la mise en place d'un plan pluriannuel concerté de développement, à Caen et à Cherbourg.

Dans l'ensemble des ports bas-normands concernés, l'activité plaisance et la filière nautique devra être confortée, de même que l'activité croisières ; enfin, les installations destinées à la pêche devront être modernisées.

À Cherbourg et à Caen notamment, l'aménagement des interfaces ville/port devra également constituer un point essentiel de la stratégie globale.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

1.2. Saisir les nouvelles opportunités

Les ports bas-normands, et Cherbourg en particulier, ont un rôle à jouer dans le cadre du développement des autoroutes de la mer et du cabotage européen, en complément des Ports Autonomes plus spécialisés sur le traitement de marchandises conteneurisées et stratégiques (produits pétroliers, céréales, etc.). On soutiendra à ce titre le projet porté par l'association « Eurocoast Network Association » visant à faire de Cherbourg un Hub maritime entre Ferrol, Rosslare, Portsmouth, Oostende et Cuxhaven. Parallèlement, la relance du transport combiné au départ de Cherbourg peut sembler pertinente, notamment sur la ligne Cherbourg-Italie du Nord avec les garanties d'un service fiable et compétitif.

Le projet Fastship représenterait également une opportunité à saisir s'il était relancé. Il doit pour le moment être considéré en veille.

Les ports de Barneville-Carteret, Diélette et Granville pourraient par ailleurs contribuer à développer les échanges avec les îles anglo-normandes, avec qui la Basse-Normandie entretient des liens historiques.

1.3. Assurer la cohérence du système portuaire et agir à la bonne échelle

Pour relever le défi de la taille modeste des ports bas-normands, il est essentiel de rechercher la complémentarité et la synergie plutôt que la concurrence.

Pour devenir une véritable porte d'entrée maritime de l'Europe, il faut donc organiser une politique de réseau de ports sur les deux Normandie intégrant Cherbourg, Caen-Ouistreham, Honfleur, Le Havre et Rouen pour jouer des complémentarités dans le cadre d'un véritable volet portuaire du projet de métropole normande.

Afin d'assurer la cohérence du dispositif au niveau régional, un Syndicat Mixte associant la Région aux Départements de la Manche et du Calvados a été créé.

Le **Syndicat Mixte** se donnera les moyens de jouer pleinement son rôle de puissance publique concédante, cherchera à optimiser les synergies et les complémentarités entre les ports de Cherbourg et de Caen et veillera à la qualité des relations sociales et au respect des conditions et acquis liés aux statuts actuels des différents personnels. De plus le syndicat mixte mettra en œuvre des schémas directeurs de développement portuaire.



1.4. Contribuer à la sécurité maritime

Le projet EMDI (l'Espace Manche Développement Initiatives) a eu notamment pour objectif de développer l'intermodalité, en la coordonnant entre les différents ports, et de promouvoir une gestion sécurisée des zones côtières. En effet, le développement du trafic maritime augmente parallèlement les risques d'accidents. Il conviendra donc de développer une politique spécifique en la matière, en étudiant notamment le rôle que Cherbourg pourrait jouer comme futur pôle de compétence en matière de sécurité maritime à l'échelle de l'Espace Manche, en particulier sous l'angle de la formation et du développement des technologies spécifiques. La sécurité maritime doit par ailleurs s'appréhender sous un angle plus large englobant l'ensemble de la filière nautique. Ce rôle pourrait s'articuler avec les missions de la nouvelle agence de sécurité maritime européenne de Lisbonne. Aujourd'hui, la réflexion menée au sein du pôle de Cherbourg par les différents partenaires (État et Syndicat Mixte portuaire notamment), fournit une approche transversale permettant d'identifier des besoins en matière d'infrastructures (accessibilité), de lutte contre la pollution de l'environnement (via l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire tout particulièrement), ou de traitement des risques et de développer une stratégie économique.

Il s'agit ici de pouvoir passer d'une situation de crise maîtrisable et si possible maîtrisée (le navire à traiter en urgence) à des réalisations pérennes (filiale réparation/entretien) susceptibles de consolider le tissu économique.

Un Schéma logistique régional devra définir l'organisation du réseau et les rôles respectifs de chaque port.

Il faudra concevoir une politique de développement portuaire adaptée aux échanges et aux opérateurs du monde contemporain (nouveaux services, qualité de services et de réactivité, aller chercher les opérateurs internationaux des autres continents). Le développement d'une nouvelle logistique à « haute valeur ajoutée » doit être couplée à la politique portuaire, c'est une des fortes possibilités de développement de la prochaine décennie.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

2. Développer les hinterlands portuaires

Un hinterland performant doit présenter une double caractéristique : des disponibilités foncières importantes, rapidement mobilisables et bien équipées en réseaux de communication, et une desserte ferroviaire et routière de grande qualité. La région bas-normande devra donc structurer son hinterland en conséquence. À titre illustratif, en Haute-Normandie, les ports de Rouen et du Havre captent 30 % du PIB de leur espace intérieur, alors que les ports du nord de l'Europe drainent 70 % du PIB : les potentialités des hinterlands bas-normands sont donc importantes.

2.1. Améliorer les infrastructures

La Basse-Normandie devra structurer et relier ses hinterlands afin de constituer un territoire performant et attractif. Afin de relier les ports aux hinterlands, et éventuellement ces derniers entre eux, le fret ferroviaire constitue un enjeu particulièrement important. Prenant en compte les impératifs du développement durable ainsi que ceux de la nouvelle donne énergétique, il est nécessaire de favoriser la compétitivité du transport ferroviaire de marchandises par rapport au routier, et de structurer en conséquence le schéma de transports. Cet objectif pourrait nécessiter un troisième franchissement de la Seine dédié au transport ferroviaire dont l'étude est portée par la région Haute-Normandie.

Le développement des hinterlands portuaires passe par l'amélioration des infrastructures, en particulier vers Caen-Ouistreham, Cherbourg et Le Havre/Port 2000 :

- **Caen-Ouistreham** par le développement d'infrastructures de transport adapté (A88) et le desserrement des axes d'accès à l'agglomération caennaise (LIQN).
- **Cherbourg** par la poursuite de l'aménagement de la RN 174, l'amélioration du réseau ferroviaire du port de Cherbourg, l'achèvement de la voie de contournement de Cherbourg, l'équipement des points de débarque principaux et secondaires du port en bâtiments techniques et en matériel pour satisfaire les conditions de déclaration des produits et leur meilleur traçabilité.
- **Le Havre** : avec l'ouverture de **Port 2000**, le trafic de conteneurs traité au Havre devrait être multiplié par trois (de 2 millions d'EVP à 6 millions prévus à l'horizon 2015). L'enjeu en termes d'emplois et de création de valeur est de traiter leur contenu à proximité. Or, d'ici deux ans, les terrains disponibles à 20 km du Havre seront épuisés. Il s'agit donc de compléter vers le Sud l'hinterland pour qu'une part des marchandises franchisse la Seine, et soit traitée sur des plates-formes logistiques en Basse-Normandie.

2.2. Améliorer les espaces logistiques

- Si la Basse-Normandie dispose d'un avantage concurrentiel par rapport à l'Île-de-France en ce qui concerne le coût du foncier, ou le coût et la qualité de la main d'œuvre, il s'agira d'être capable d'offrir à court terme des disponibilités foncières pour le développement de plates-formes logistiques multimodales, et éventuellement l'accueil de très gros projets industriels. On structurera une offre régionale autour du Schéma logistique précité.
- **À Mézidon-Canon**, une surface de plusieurs centaines d'hectares pourrait se destiner à ces usages, connectés aux sites logistiques ou mixtes proches (site à potentiel de Lisieux, identifié par la DTA). De même, entre **Argentan et Surdon/Sées**, la création d'une vaste zone de logistique serait aussi envisageable autour du nœud intermodal A88/A28 - lignes ferroviaires Paris-Granville/Caen-Le Mans-Tours.

Il serait par ailleurs possible de développer une offre logistique d'envergure régionale dans le Nord Cotentin autour de **Cherbourg**. Enfin, Vire pourra jouer un rôle sur le créneau frigorifique.

- Le traitement, le conditionnement, la valorisation des marchandises mobilisent des métiers qui couvrent un large spectre de compétences. L'agglomération de Caen peut en constituer la base arrière avec son tertiaire supérieur déjà substantiel mais encore à développer. En effet, en complément aux emplois spécifiques que Port 2000 devrait logiquement générer, les activités métropolitaines supérieures de Caen (ingénierie, finance, assurance, services aux entreprises...) constitueront un réel atout pour la reconnaissance de la filière logistique de la Métropole Normande.

- La forte question du ferroutage, desservant notamment Cherbourg, Le Havre et leurs hinterlands respectifs, est à la fois un enjeu de développement économique et de développement durable.



Cherbourg

3. Mettre en place une gestion intégrée des zones côtières*

Face au développement économique rapide des zones côtières, l'environnement marin et les ressources marines sont soumis à des pressions croissantes. La nécessité de leur préservation est reconnue de longue date. Cependant, la multiplicité des acteurs et des intérêts socio-économiques (pêche, aquaculture, tourisme, infrastructures côtières) conduisent aujourd'hui à des difficultés majeures pour la gestion et l'aménagement de ces zones (source IFREMER). L'exemple de la gestion de l'eau en zone côtière est ici particulièrement révélateur de ces problématiques de « conflits d'usages ».

Le concept de gestion intégrée des zones côtières est ainsi progressivement apparu au niveau international. Il consiste en un processus continu et dynamique visant à rapprocher les intérêts des différents acteurs (groupes économiques et scientifiques, impératifs sociaux et réglementation), en élaborant et en mettant en œuvre des plans de gestion intégrée qui assureront la protection ou la restauration de l'environnement côtier, la gestion de sécurité et de la sûreté en mer, ainsi que le développement durable des ressources vivantes, tout en assurant une activité économique pérenne.

Ce nouveau mode de gestion, prôné par la Commission Européenne dans le Livre Vert « *Vers une politique maritime de l'Union, une vision européenne des océans et des mers* » (adopté le 7 juin 2006), a vocation à se décliner au niveau régional (notamment au travers du futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Littoral dont l'élaboration devrait être lancée en 2007), voire au niveau territorial approprié (ex. : façade maritime des SCOT, PNR et Pays). C'est en effet aux échelons locaux et régionaux que les solutions concrètes aux problèmes d'aménagement et de gestion des côtes peuvent être élaborées de manière optimale. Compte tenu des enjeux forts liés à la pêche, à la conchyliculture, à l'économie portuaire, au tourisme, à la préservation des paysages et des milieux naturels côtiers, mais aussi à la production d'énergies renouvelables, l'élaboration d'une démarche spécifique, développée localement (Gestion Intégrée des Zones Côtières) et à l'échelle régionale (élaboration par exemple d'un Schéma Littoral), permettra de concilier expansion, coordination des usages, protection de la ressource et préservation de l'environnement.

La GIZC devra notamment permettre de gérer au mieux les problématiques suivantes :



Les Iles Chausey

3.1. Poursuivre la structuration de la filière « pêche et conchyliculture » au niveau régional

La pêche traverse une crise sans précédent essentiellement due au renchérissement du prix du gazole qui affecte la rentabilité des navires, à une flottille qui ne peut plus être renouvelée dans le nouveau règlement européen pour la pêche, et à un contexte de crise sanitaire dont le risque augmente en raison de l'accroissement de la demande sociale en matière de sécurité alimentaire.

La conchyliculture quant à elle doit trouver un second souffle pour mieux exploiter le Domaine Public Maritime et innover dans ses techniques d'élevage afin de maintenir la rentabilité des exploitations.

Or, la Basse Normandie, première région pour la conchyliculture et troisième pour la pêche, doit poursuivre ses efforts pour offrir à ces deux filières des perspectives solides pour l'avenir.

C'est pourquoi une stratégie d'accompagnement devra porter sur le développement d'une pêche durable via la maîtrise des coûts énergétiques, un meilleur ajustement de l'effort de capture à l'état de la ressource, et des investissements tendant à une meilleure commercialisation des produits. On développera parallèlement des actions tendant à la valorisation des produits par leur qualité, leur traçabilité, leur origine, et leur promotion, ainsi que l'utilisation du potentiel de production des estrans pour les cultures marines.

Le soutien à la recherche et à l'innovation, en coordination avec les programmes de recherche régionaux, devra être poursuivi, notamment en partenariat avec le Laboratoire de Biologie et Biotechnologie marines de l'Université de Caen et l'IFREMER.

GRAND CHANTIER N° 11

Ouvrir un nouvel âge de la coopération normande

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

Les réalités économiques, sociales ou environnementales respectent rarement les limites administratives et de nombreux enjeux, en matière de transports, de recherche etc., concernent aujourd'hui plusieurs régions. Ceci est particulièrement vrai avec la Haute-Normandie qui est l'espace privilégié de la coopération interrégionale.

Les démarches d'élaboration des diagnostics bas et haut-normands ont d'ailleurs permis de confirmer l'existence de fortes similarités territoriales et de grands enjeux communs aux deux régions :

- une proximité avec la région parisienne aux effets ambivalents ;
- une importante façade sur la Manche, la mer la plus fréquentée du globe ;
- une organisation territoriale marquée par l'absence de grande métropole et par un bon maillage de villes moyennes ;
- des liens avec le Royaume-Uni qui pourraient être encore approfondis ;
- des filières d'excellence communes (automobile mais également énergie nucléaire, pharmacie, mécanique, composants électriques et électroniques).

Ces éléments de diagnostic communs ouvrent une réflexion interrégionale destinée à faciliter la mise en œuvre effective des orientations prises de chaque côté de la Seine.

En agissant en étroite collaboration et en renforçant leurs liens, les deux Normandie pourront ainsi mieux faire face aux défis de notre époque grâce à une meilleure organisation de l'action publique envisagée à une échelle mieux adaptée et en faisant entendre plus fortement la voix des Bas-Normands dans le concert géopolitique local, national et européen.

À l'issue du débat politique de 2004, les deux exécutifs ont convenu d'explorer les pistes d'une coopération renforcée. Pour ce faire, deux rapports ont été commandés

aux CESR bas et haut-normands sur les coopérations possibles entre les deux régions à proprement parler (rendu en décembre 2004) et sur l'évolution des limites administratives des régions (rendu en décembre 2005). Les deux exécutifs ont ainsi établi une méthode claire de coopération entre les deux régions fondée sur l'expertise et l'avancée pragmatique.

Comme pour la construction européenne, l'union entre les Normandie, pour avancer, doit d'abord s'attacher à **tisser des solidarités concrètes autour de projets communs**. C'est en s'appuyant sur une dynamique de rapprochement fondée sur ces projets que la coopération entre les deux Normandie pourra apporter une véritable valeur ajoutée aux Bas-Normands.

Cependant il convient de souligner que la coopération interrégionale ne se limitera pas à la relation avec la Haute-Normandie et que l'on cherchera à développer parallèlement les relations avec l'ensemble des régions voisines, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre et Ile-de-France.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

1. Renforcer le partenariat privilégié avec la Haute-Normandie

- Les coopérations renforcées.
- La question de l'évolution des limites administratives.

2. Coopérer avec l'ensemble des territoires limitrophes

- Des coopérations avec l'Ile-de-France sur des grands projets d'intérêt commun.
- Des coopérations de proximité avec la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et le Centre.

B. CONSOLIDER LA FILIÈRE NAUTIQUE

La filière nautique/plaisance peut également représenter un potentiel de développement touristique important. En France, le nombre d'anneaux est aujourd'hui insuffisant pour répondre à la forte croissance de la demande. Les projets consistent actuellement en l'extension des capacités de plaisance ou la création de ports de plaisance et de zones nautiques ; développement des services de maintenance et de réparation associés à l'activité « plaisance ».

L'objectif est de faire de la Basse-Normandie une véritable destination nautique, en améliorant la promotion, adaptant l'offre aux demandes, et en coordonnant les acteurs de la filière nautique.

Le développement de la filière nautique devra prendre en compte les exigences du développement durable afin notamment de limiter ses impacts sur le littoral et l'environnement.

C. DIVERSIFIER LES PRODUITS ET SERVICES TOURISTIQUES

La diversification des produits et services touristiques peut être favorable à la compétitivité des destinations côtières, surtout lorsque l'offre touristique s'étend de la visite des sites culturels et naturels situés sur le littoral ou dans l'arrière-pays rural ou urbain, aux attractions marines les plus diverses (balnéothérapie, par exemple). La diversification rend de surcroît possible un allongement de la saison touristique, générant plus d'activité économique tout au long de l'année et réduisant l'impact environnemental résultant de la concentration de la période touristique sur quelques mois seulement.

4. Valoriser à l'extérieur l'image maritime de la Basse-Normandie

La Basse-Normandie est la 4^e région de France de par son linéaire de côtes mais son image est encore plus associée à la ruralité qu'à la « maritimité ». Or, on le sait, ce sont aujourd'hui les régions les plus maritimes qui sont les plus attractives et l'image de « région côtière » est extrêmement valorisée. Pour faire bénéficier à plein la Basse-Normandie de cet atout potentiel, on développera donc toutes les actions susceptibles de valoriser et de diffuser son image de région maritime, en s'appuyant, par exemple, sur le nombre de formations professionnelles déployées autour de la mer : lycée maritime et aquacole de Cherbourg, Centre Régional de Nautisme de Granville, l'Institut Nautique de Normandie à Honfleur, les AFPA (Associations pour la Formation Professionnelle des Adultes) de Cherbourg ou Caen...



Littoral. Blainville/Mer

3.2. S'adapter aux risques côtiers

S'il faut savoir protéger les océans (thème de la sécurité maritime), il faut aussi savoir s'en protéger. Des risques graves pour les personnes et les biens sont liés à la mer. Il s'agit en grande partie de risques naturels comme l'érosion, les inondations côtières, les tempêtes. Il en existe d'autres clairement induits par l'activité humaine, tels que le changement climatique. Certains de ces effets étant déjà inévitables, il faut avant tout disposer d'une meilleure connaissance des espaces littoraux concernés puis mettre au point des stratégies pour gérer les risques associés aux infrastructures côtières et en mer, organiser la défense contre la mer et protéger les écosystèmes marins dont dépendent les activités maritimes. Enfin, des risques sont directement d'origine humaine, comme la pollution accidentelle et la pollution opérationnelle par les navires...

3.3. Gérer les interfaces terre/mer

L'écoulement des fleuves et rivières dans la mer constitue un lien important entre écosystèmes terrestre et marin. La pollution présente dans ces eaux, lorsqu'elle n'est pas biodégradable, s'accumule dans les mers ou les océans. Des mesures concernant les terres devront donc permettre d'améliorer la qualité des eaux, fluviales ou maritimes : engrais agricoles, effluents urbains et industriels, pesticides, hydrocarbures et produits chimiques sont parmi les sources terrestres de pollution du milieu maritime.

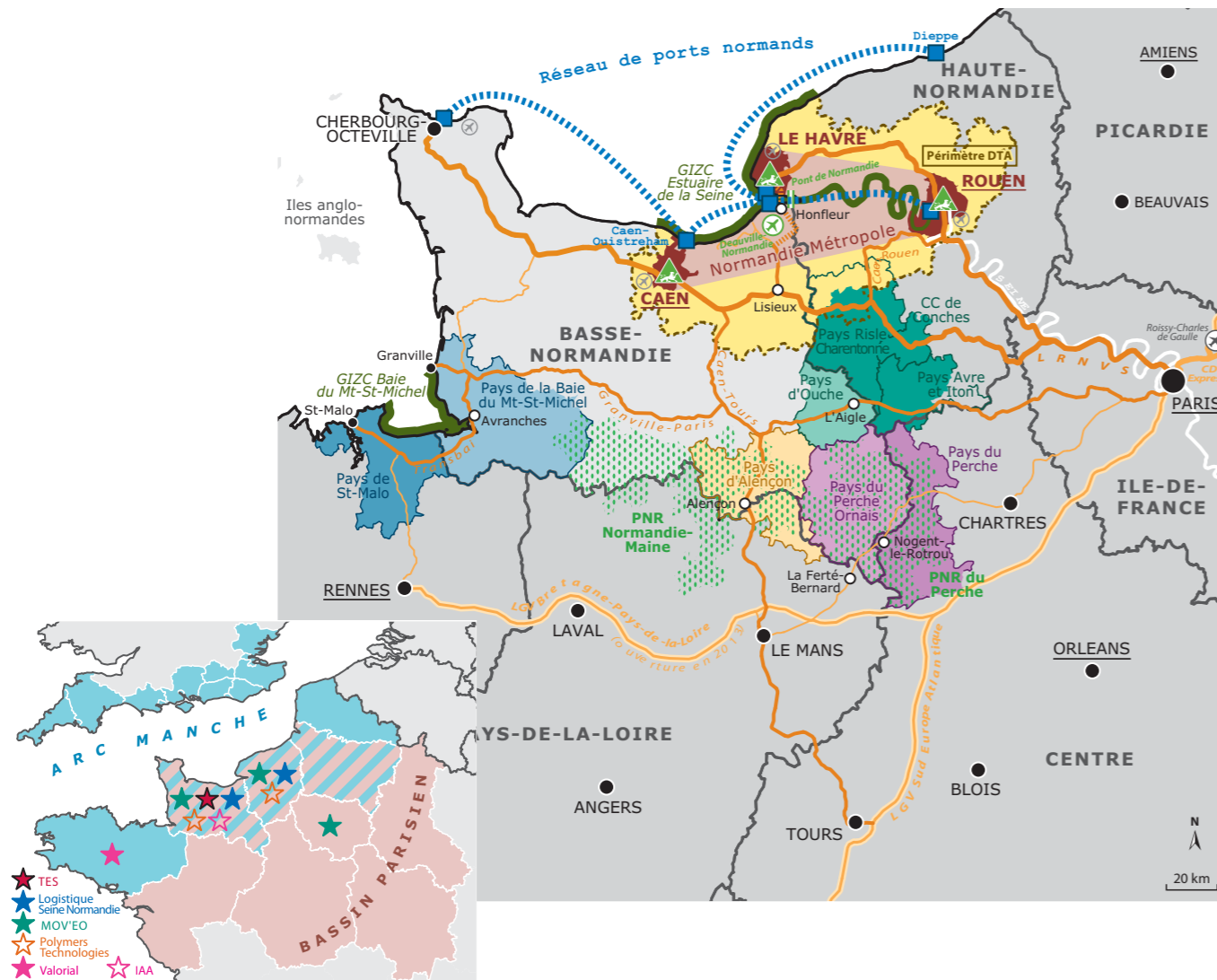
3.4. Développer durablement le tourisme côtier

Contrairement à d'autres régions, la Basse-Normandie a su conserver un littoral relativement préservé. Il s'agira de faire de cette qualité environnementale un véritable atout touristique, autour du grand projet emblématique de rétablissement du caractère maritime de la Baie du Mont-Saint-Michel.

A. FAIRE DE LA GRANDE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU LITTORAL UN ATOUT TOURISTIQUE

La préservation de la qualité environnementale des zones côtières ainsi que leur gestion raisonnée permettront de promouvoir un tourisme de haute qualité. Un schéma régional Touristique est en cours de réalisation dans le cadre du Comité Régional du Tourisme. Il devra intégrer ces principes.

Ouvrir un nouvel âge de la coopération normande



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, octobre 2007

RENFORCER LE PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ AVEC LA HAUTE-NORMANDIE

Les coopérations renforcées en matière de...

Institutions

- Métropole Normande
- Villes portes
- Conférence du Bassin Parisien (voir carton) Port de plaisance
- Arc Manche (voir carton)

Développement économique (voir carton)

- ★ Pôle de Compétitivité labellisé "Living Lab"
- ★ Pôles de Compétitivité interrégionaux
- ★ Filières d'excellence interrégionales

Transports

- Réseau de ports normands
- Liaison Rapide Normandie Vallée de Seine
- Modernisation des lignes ferroviaires
- Nouveau franchissement de l'estuaire de la Seine
- ⊗ Aéroport interrégional
- ⊗ Aéroports régionaux
- || Pont de Normandie

Enseignement supérieur et recherche

- ▲ Pôle Universitaire Normand

Environnement et développement durable

- Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine
- Parcs Naturels Régionaux interrégionaux
- Pays interrégional ou pays "jumeaux"
- Gestion Intégrée des Zones Côtières

APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Modalités d'application et implication des acteurs

On s'appuiera notamment sur les instances de coopération mise en place par les deux Régions, comme le syndicat mixte Deauville Normandie, la conférence portuaire interrégionale.



Pont de Normandie

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Renforcer le partenariat privilégié avec la Haute-Normandie

1.1. Les coopérations renforcées

Depuis 2004, les relations entre Basse et Haute-Normandie ont été approfondies dans de nombreux domaines par les Régions :

- **Transports** : nouvelle desserte ferroviaire entre Caen et Rouen opérationnelle depuis décembre 2005, création du Syndicat Mixte « Aéroport de Deauville-Normandie » pour développer l'offre aérienne au départ des Normandie, mise à l'étude d'un nouveau franchissement ferroviaire de la Seine pour faciliter la circulation fret, conférences portuaire et maritime interrégionales.
- **Recherche** : coopération sur la recherche contre le cancer par hadronthérapie en vue d'accueillir un outil de seconde génération à moyen terme s'inscrivant dans le projet « ARCHADE », pistes de réflexion de coopérations interrégionales structurées dans le domaine des neurosciences, de la chimie organique et des matériaux.
- **Développement économique** : soutien commun au pôle de compétitivité à dominante automobile à vocation mondiale « Mov'eo » (avec l'Ile-de-France), création en 2005 d'un fonds de capital risque normand baptisé « Normandie Création I » doté de 6 millions d'euros.
- **Aménagement du territoire** : défense commune d'un certain nombre de grands dossiers communs lors des négociations du « Contrat de Projets » 2007-2013.
- **Coopération décentralisée** : signature d'une convention de partenariat avec la région d'Atsinana à Madagascar.
- **Présences communes lors des manifestations de niveau national** : salon de l'Agriculture et salon du Livre.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région



Estuaire de la Seine. Honfleur

Au-delà des actions engagées par les Régions, de nombreux acteurs ont entrepris des démarches de coopération au sein de l'espace Normand. Le Pôle de compétitivité Logistique Seine Normandie, majoritairement haut-normand inclue la ville d'Honfleur dans son périmètre. Certaines structures administratives sont également bâties autour du découpage Normand. On peut ainsi citer des organismes tels que la Chambre régionale d'Agriculture, le Conservatoire du Littoral, l'IFREMER, France Télécom, la Ligue de tennis, le Comité Régional du Tourisme (CRT), ou encore l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire (IROUA).

Au-delà même du CRT, la quasi-totalité des acteurs du tourisme est organisée à l'échelle de la Normandie. La destination touristique, pour les touristes, est la Normandie. Le tourisme est donc un sujet interrégional par excellence.

À l'avenir, il s'agira de continuer à renforcer les liens entre les deux régions, en s'appuyant sur les propositions émises par les CESR et en engageant des projets communs dans les domaines suivants :

- **l'enseignement supérieur et la recherche**, par la promotion du pôle de coopération inter-universitaire normand en renforçant les activités notamment en Sciences Humaines, le renforcement des réseaux interrégionaux de recherche s'appuyant sur les domaines d'excellence normands (matériaux, plasturgie et chimie fine) et, plus généralement, la coopération dans tous les domaines de l'enseignement supérieur pour créer des synergies et des économies d'échelle (« masse critique » d'étudiants et de chercheurs, etc.) ;
- **les transports**, grâce à la poursuite de la modernisation de la ligne ferroviaire Caen-Rouen ;
- **l'économie**, avec l'harmonisation des politiques de soutien à l'exportation sur le modèle de ce qui existe déjà pour la prospection, la structuration de filières communes et de pôles d'excellence partagés, dans des domaines comme l'automobile et la logistique, et la prospection à l'international avec Normandie Développement, structure bi-régionale partagée avec l'État également ;
- **l'environnement et le développement durable**, autour notamment de l'enjeu partagé de la qualité des eaux de l'estuaire de la Seine ;
- **le Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval** est un programme de recherche appliquée, initié pour faciliter la compréhension des milieux estuariens, et d'aide à la prise de décisions publiques. Son objectif est de valoriser les résultats de recherche, acquis par la communauté scientifique, pour le bénéfice des décideurs et des aménageurs de l'espace estuarien ;

- **la DTA et la Conférence des Estuaires** autour de la problématique de l'Aménagement et du Développement de l'Estuaire de la Seine ;

- **la structuration de la Métropole Normande Caen-Rouen-Le Havre** ;

- **le foncier** avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ;

- **la culture**, en particulier par le soutien à la diffusion artistique via l'ODIA (Office de Diffusion et d'Information Artistique), mais aussi demain avec le CEFEDM ou une extension possible du champ d'intervention du Centre Régional des Lettres ; La mise en réseau des acteurs de la culture, déjà concrétisée à l'initiative de l'État grâce à l'existence de commissions interrégionales d'experts dans les domaines des musées et de l'aide à la création pour les artistes plasticiens, pourrait s'appuyer sur les liens d'ores et déjà créés entre les professionnels de la culture des deux régions pour se développer ;

- **la jeunesse et les sports**, en coordonnant notamment les structures de formations des professionnels ;

- **la gestion des zones « de franges »** (territoires frontaliers des deux régions), concernant les formations, la ressource en eau, etc. ;

- **le domaine maritime sur la plaisance**, la sécurité maritime, etc. ;

- **le tourisme** : les professionnels du tourisme ont pris l'habitude de raisonner à l'échelle de la Normandie, justifiant un Comité Régional du Tourisme englobant les deux régions. Un schéma interrégional du tourisme est en cours d'élaboration ;

- **les relations avec les autres régions**, notamment celles avec l'Île-de-France et au sein du Bassin Parisien, afin de promouvoir ensemble des projets structurants comme la Liaison Rapide Normandie-Vallée de Seine.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

Zoom sur : la problématique « Hinterland de Port 2000 »

Concevoir toute la façade maritime de Cherbourg à Dieppe est un projet commun d'avenir pour les deux Normandies. Imaginer la Basse-Normandie comme un hinterland de Port 2000 est une voie de développement maîtrisée et dynamique pour la région. Cela conduit à lancer une réflexion sur un nouveau franchissement de la Seine pour le fret. Le pont de Normandie a été un succès économique et esthétique, il a renforcé des liens de part et d'autre de la Seine. Un nouveau projet peut le relayer.

1.2. La question de l'évolution des limites institutionnelles

Lors de l'Assemblée Plénière du 3 février 2006, les conseillers régionaux bas-normands ont débattu des suites à donner aux deux rapports des CESR sur les enjeux d'une modification des limites administratives de la Région et de coopérations renforcées. Ils ont approuvé à l'unanimité une communication fixant un cadre clair pour la poursuite de la réflexion sur l'évolution des limites administratives. Celle-ci devra respecter trois conditions :

- le respect de la méthode rigoureuse, transparente et évaluative, qui a prévalu jusqu'à ce jour ;
- la définition d'un processus clair en trois temps, qui doit laisser la parole aux élus des deux Conseils régionaux, aux partenaires de la vie publique - villes, départements, agglomérations, pays, ... - et à l'ensemble des citoyens des deux régions ;
- l'accord total entre Hauts et Bas-Normands sur les objectifs et la manière d'y parvenir.

En outre, pour faire suite à l'étude sur la coopération renforcée entre la Haute et Basse-Normandie réalisée par les CESR, les Présidents des deux régions ont décidé un approfondissement de ce travail. Une étude complémentaire sur les conséquences d'une fusion des deux Régions a été lancée en 2007.

À dominante technique et financière, l'étude a consisté à analyser dans un premier temps la situation en termes d'organisation actuelle du territoire régional de l'État en Région et des deux collectivités régionales. Dans un second temps, ont été traités différents scénarios sur les conséquences organisationnelles de la création d'une région unique, ses conséquences en matière financière, celles en terme de coopérations inter et intra régionales, le choix de la capitale et les conséquences résultant de ce choix.

2. Coopérer avec l'ensemble des territoires limitrophes

2.1. Des coopérations avec l'Île-de-France sur des grands projets d'intérêt commun

Si l'Île-de-France n'est pas limitrophe de la Basse-Normandie, sa proximité exerce tout de même une influence capitale sur l'organisation territoriale de la région.

Selon Armand Frémont, l'influence de l'Île-de-France sur les régions limitrophes est ambivalente : « *les inconvénients sont surtout [ceux] d'un phénomène « d'ombre portée » qui refroidit tout ce qui se trouve sous l'emprise directe de la capitale (...). Les avantages tirent (...) parti de tous les arguments de la proximité en matière de transports, de services, d'industries, de migrations temporaires ou définitives, de décentralisation rapprochée...* ».

Située au Nord Ouest du Bassin Parisien, la Basse-Normandie doit faire fructifier l'atout que constitue ce positionnement à proximité des territoires franciliens assurant les fonctions de commandement sur le plan économique. Il s'agira donc de préserver le débouché sur le quartier d'affaires de Saint-Lazare et de mieux valoriser la proximité géographique des pôles de Cergy-Pontoise et surtout de La Défense. Ceci passera notamment par le développement sur le territoire de l'agglomération caennaise d'un pôle d'affaires susceptible d'accueillir des fonctions de « back-office » de ce pôle francilien.



Port de Cherbourg

Il est à noter ici parallèlement, que cette coopération au sein du Bassin Parisien n'est pas seulement bénéfique à la Basse-Normandie, mais est aussi capitale pour l'Île-de-France. En effet, de par la qualité de son territoire, tant en terme environnemental, qu'historique et culturel, la Basse-Normandie contribue à l'attractivité globale du Bassin Parisien. Cet équilibre entre zones denses et territoires de qualité constitue l'une des particularités du Bassin Parisien par rapport au reste de l'Europe du Nord Ouest (bassin londonien, Benelux, Ruhr...), et est à ce titre un avantage non négligeable. Cet exemple démontre bien qu'**aujourd'hui, l'attractivité tant de l'Île-de-France, que de la Basse-Normandie, se joue à l'échelle européenne. Comme le rappelle le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Bassin parisien, avec 24 millions d'habitants et un PIB équivalent à celui de l'Inde, a un rôle important à jouer en Europe et dans le monde**, afin de donner toute sa dimension à son modèle de développement.

La coopération avec l'Île-de-France s'engagera donc avant tout autour **de grands projets bénéfiques pour les deux régions** et qui exerceront des effets structurants pour l'avenir de la Basse-Normandie.

Le premier d'entre eux doit être **la connexion de la Normandie au réseau TGV et à l'aéroport international Roissy-Charles-de-Gaulle**. Ce projet constitue une priorité stratégique fondamentale pour la Basse-Normandie. Celle-ci sera attentive à ce qu'il soit inscrit de manière pertinente dans le futur Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France. Le projet de réalisation d'un **contournement fret ferroviaire par l'Ouest** de la région parisienne devra également se faire en coordination avec l'Île-de-France. En matière de recherche, l'Île-de-France exerce une forte influence et la Basse-Normandie a tout intérêt à développer de nouveaux réseaux de recherches communs dans ses domaines d'excellence comme le nucléaire ou les matériaux. Des cursus universitaires intégrés Basse-Normandie/Île-de-France pourront être également mis en place, nécessitant pour cela un travail sur la mobilité des étudiants.

Les problèmes environnementaux affectant l'ensemble des régions, des coopérations pourront être envisagées dans des sphères comme la sauvegarde de la biodiversité, la ressource en matériaux alluvionnaires, la préservation de la qualité des eaux de la Seine. Les changements climatiques et la politique énergétique est aussi une composante forte des collaborations possibles au travers de l'établissement d'un **Plan « Climat » interrégional** basé sur des objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur le plan économique, la coopération concernera surtout la structuration de grandes filières communes (plus particulièrement la filière automobile au sein du **pôle de compétitivité automobile à vocation mondiale Mov'eo**). En matière agricole, il s'agira de développer les circuits courts de distribution de produits de qualité bas-normands à destination du marché francilien.



Renault Trucks. Blainville/Orne

Enfin, il est aussi à noter qu'**une partie de plus en plus importante de la Basse-Normandie risque de se trouver à moyen terme en position « de frange » de l'Île-de-France**. Situation caractérisée par le nombre important de migrations pendulaires d'actifs franciliens venus trouver une résidence principale bon marché hors des limites de l'Île-de-France. Même si ce phénomène est encore modéré, il commence à devenir conséquent sur certaines parties du territoire. D'ores et déjà, le « re-déversement » d'une partie significative de jeunes retraités en Basse-Normandie est une réalité vécue sur de nombreux territoires. On sera ici particulièrement attentif à ce que ce phénomène suscite un effet d'entraînement pour les économies locales et on cherchera à minimiser les effets négatifs. Pour tout l'Orne, l'enjeu de l'amélioration de la liaison Paris-Granville sera ici capital et devra être prise en compte, par la SNCF gestionnaire de cette ligne Corail Intercités et par l'Île-de-France dans le cadre de la problématique de l'accès aux gares parisiennes.

Dans ce contexte, et à l'heure où de plus en plus de régions en Europe mettent en place des outils de coordination ou de dialogue interrégional et le grand nombre de projets de coopération communs, **il semble justifié de poursuivre le travail de coopération de l'ensemble des régions du Bassin Parisien initié au printemps 2006. La Conférence Interrégionale mise en place le 22 mai 2006 va permettre d'approfondir cette démarche**. Elle regroupe les Régions du Bassin parisien et est élargie au Nord-Pas-de-Calais. L'État et les CESR y sont notamment associés de manière privilégiée. Elle est le lieu de débat et de concertation sur les procédures à mettre en œuvre de manière partenariale pour la réalisation des grands projets d'aménagement d'envergure interrégionale. Elle s'appuie sur une conférence des Présidents de Conseil régional, dite « C 8 ».

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

2.2. Des coopérations de proximité avec la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et le Centre

Les relations avec la Bretagne touchent en 1er lieu à l'enjeu partagé de gestion de la Baie du Mont-Saint-Michel autour du grand projet symbolique de rétablissement du caractère maritime de la baie du Mont-Saint-Michel mais aussi au-delà avec l'entrée de la Région Bretagne au Syndicat Mixte de Gestion de la baie et le travail autour de projets comme celui de TER Transbaie, Granville-Saint-Malo (projet qui devrait être complété par la modernisation de la voie entre Folligny, Pontorson et Dol).

Plus globalement, les coopérations se créent spontanément avec ces régions limitrophes que sont la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et le Centre autour des zones de frontières communes qui constituent aussi « des franges ». Le Pays d'Alençon, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) du Perche et Normandie-Maine se sont ainsi affranchis des limites administratives pour englober « l'espace vécu » des populations. On peut aussi citer l'exemple du SCOT Sud Pays d'Auge harmonisé avec ceux de l'estuaire de la Seine. **Ce type d'initiative devra être poursuivi et encouragé par un soutien, notamment des collectivités territoriales.**

À l'avenir, la Basse-Normandie pourrait accentuer son effort de coopération avec la Bretagne dans le domaine de la mer, l'agroalimentaire, l'automobile ou les télécommunications. La coordination des efforts avec les Pays-de-la-Loire et le Centre est essentielle dans une perspective de développement d'un corridor de contournement fret de l'Île-de-France par l'ouest, ainsi que pour maintenir et améliorer le service ferroviaire sur la ligne Caen-Le Mans-Tours afin que la Basse-Normandie puisse conserver son accès au TGV Atlantique (notamment autour de la problématique de la localisation de la gare TGV au Mans).

Un certain nombre de problématiques pourront être abordées plus globalement à l'échelle du Grand Ouest. La coopération entre les PNR, déjà inscrite dans les faits, pourra par exemple être renforcée et institutionnalisée en engageant des actions communes en faveur de la sauvegarde de la biodiversité. Des coopérations universitaires pourront être également envisagées, via notamment la mise en réseau. Des enjeux agricoles pourront aussi être envisagés à cette échelle.



Frêt maritime - Caen

DIAGNOSTIC TERRITORIAL COMPARÉ BASSE ET HAUTE-NORMANDIE

Convergences :

STRUCTURATION DU TERRITOIRE :

structuration quasi complète en intercommunalités et territoires de projets, périurbanisation à maîtriser, disparités démographiques et de développement entre territoires, influence parisienne forte, métropoles de taille semblable (Caen, Rouen et Le Havre, projet de Métropole Normande), politique active de développement du haut-débit pour pallier à une couverture encore inégale.

ÉCONOMIE :

filières d'excellence communes (automobile mais également énergie nucléaire, pharmacie, mécanique, composants électriques et électroniques...), filière pêche à valoriser, secteur tertiaire sous-représenté, création d'entreprise trop peu dynamique, faible part des emplois supérieurs métropolitains, potentiel touristique à exploiter.

EMPLOI, FORMATION :

chômage important, particulièrement chez les jeunes, exode des étudiants et jeunes diplômés, place importante de l'apprentissage et des filières courtes, formation et revalorisation nécessaire de secteurs qui tendent à manquer de main d'œuvre, manque d'attractivité universitaire, Pôle Universitaire Normand.

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES :

prédominance du mode routier (en cours de consolidation), politique favorable à l'intermodalité et notamment au mode ferroviaire.

CADRE DE VIE :

logique de développement durable, production d'énergie nucléaire prépondérante mais potentiel d'énergies renouvelables (éolien, bois-énergie), niveau de qualité de l'eau préoccupant, patrimoine naturel considérable à protéger, façade maritime importante.

SITUATION SOCIALE :

régions jeunes mais dont la population tend à vieillir (attractivité résidentielle pour les retraités, exode des jeunes...).

COOPÉRATIONS EXTÉRIEURES :

positionnement géostratégique et notoriété historique à exploiter, place privilégiée pour les échanges transmanches, image à revaloriser.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

Différences :

BASSE-NORMANDIE

Territoire **rural**, dont le **maillage**, assuré par de nombreux bourgs et petites villes, reste **à consolider** pour les territoires plus fragiles ; **Caen**, capitale régionale à rayonnement modeste au niveau supra régional (attractions périphériques multiples : Paris, Rennes, Nantes, Le Mans).

Économie axée sur l'**agriculture** et l'**industrie agroalimentaire**, avec des filières d'excellence comme la **filière équine**, la platurgie ou la métallurgie, avec des entreprises peu tournées vers les marchés extérieurs (réseau de PME-PMI), une **activité portuaire modeste**, une **recherche** plus active dans la sphère **publique** que dans la sphère privée.

Carences de l'offre de formation supérieure (écoles de commerce et d'ingénieurs). **Niveau de revenu faible, flux migratoires équilibrés, services à la population développés** mais à consolider sur certains territoires.

Volonté de connexion à l'**hinterland de Port 2000**.

HAUTE-NORMANDIE

Territoire **urbain** ; présentant un **maillage serré** autour de pôles urbains, dont **Rouen**, capitale régionale, à rayonnement relativement modeste au niveau supra régional (attraction périphérique dominante : Paris) et concurrencée par **Le Havre** ; territoire largement structuré autour de la Seine.

Économie traditionnellement tournée vers l'**industrie** (pétrochimie, automobile, aéronautique, ...), avec des filières d'excellence spécifiques comme la **logistique** ou la **cosmétique**, des entreprises déjà très tournées vers les marchés extérieurs (grands établissements internationaux nombreux), **une activité portuaire dynamique** à l'échelle internationale, une **recherche** plus active dans la sphère **privée** que dans la sphère publique, une dépendance forte aux centres de décisions extérieurs (situés en Ile-de-France).

Récurrence des problèmes liés à la **pollution** et aux **risques industriels**.

Phénomènes de précarité et d'exclusion de plus en plus importants (**tensions urbaines**), niveau de **revenu élevé** mais **disparités** importantes, **déficit de services** à la population, flux migratoires déficitaires.

Volonté d'intégration régionale au sein de l'**espace du nord ouest européen**.



Nord Cotentin

GRAND CHANTIER N° 12

Ouvrir la Basse-Normandie sur les régions du monde

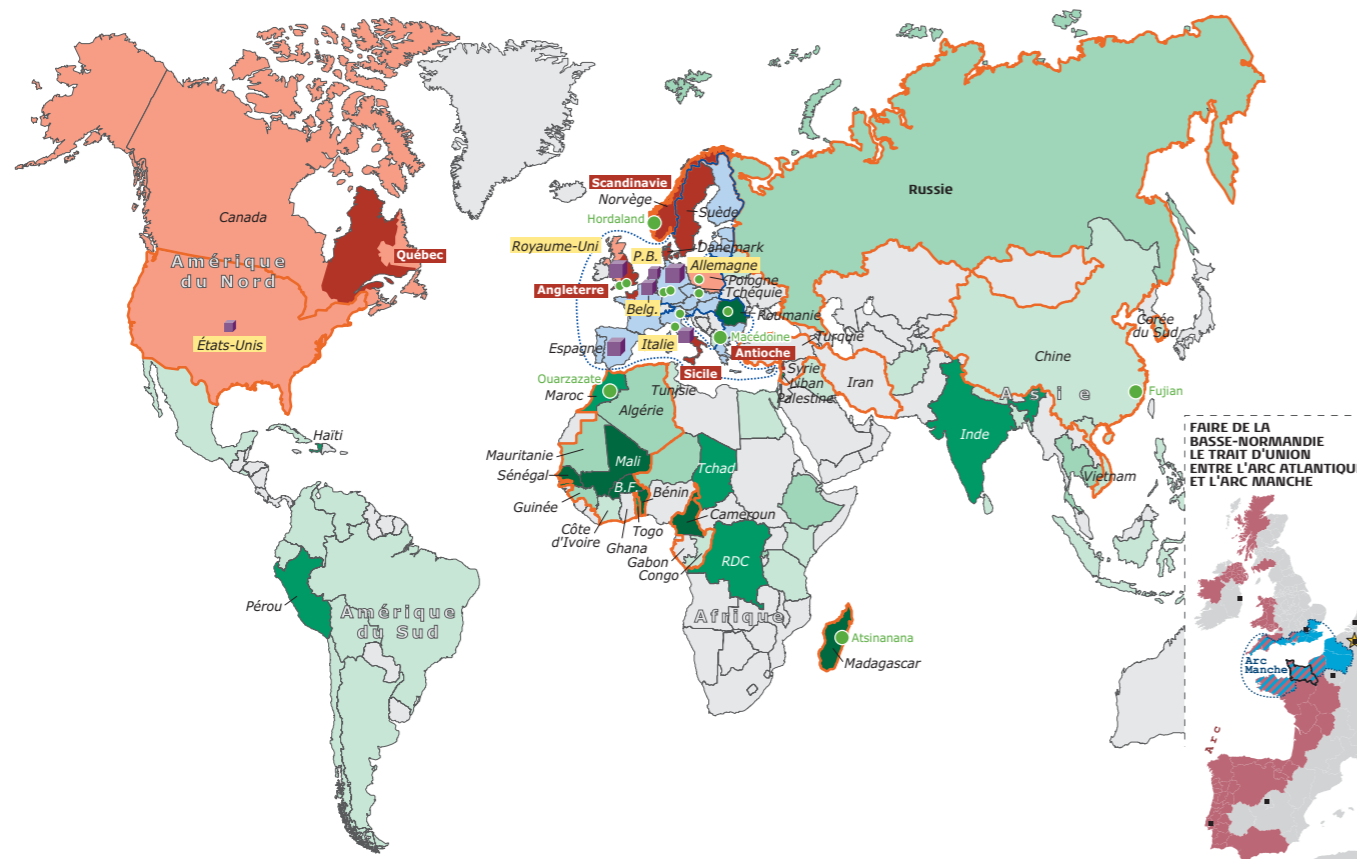
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES QUI JUSTIFIENT CE GRAND CHANTIER

En la matière, la Basse-Normandie souffre d'une situation pour le moins paradoxale, marquée par une situation géographique privilégiée mais un manque d'ouverture sur le monde, une forte notoriété du nom « Normandie » mais avec une image qui manque de lisibilité, souvent associée à des marqueurs du passé plus qu'à la modernité.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- 1. Renforcer la visibilité et la notoriété de la Basse-Normandie à l'extérieur de ses frontières**
- 2. Renforcer le lobbying Normand à l'étranger**
 - Renforcer la présence de la Basse-Normandie à Bruxelles.
 - Affirmer une présence de la Basse-Normandie dans d'autres régions du monde.
- 3. Améliorer l'ouverture des Bas-Normands sur l'Europe et le monde**
 - 3.1. Développer la coopération européenne**
 - Multiplier par deux le nombre de projets INTERREG (2007-2013 par rapport à 2000-2006).
 - Augmenter le nombre de dossiers soutenus au titre des autres projets de coopérations européens.
 - Améliorer la visibilité de l'Union Européenne en Basse-Normandie.
 - 3.2. Favoriser la mobilité internationale des jeunes**
- 4. Renforcer la solidarité de la Basse-Normandie à l'égard des territoires en développement***
- 5. Faire de la Basse-Normandie le trait d'union entre l'Arc Manche et l'Arc Atlantique en développement***

Ouvrir la Basse-Normandie sur les régions du monde



Réalisation : Atelier de Cartographie de la Région Basse-Normandie, octobre 2007

RENFORCER LE PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ AVEC LA HAUTE-NORMANDIE

Développer les flux touristiques

Pays Principaux pays d'origine des touristes étrangers - 2006

Renforcer la politique de coopération décentralisée

● Régions du monde coopérant avec une collectivité bas-normande (Départements ou Région)

Développer des coopérations avec les territoires ayant des liens historiques avec la Normandie

■ Territoires ayant des liens historiques
■ Pays alliés ayant participé à la Bataille de Normandie

RENFORCER LE LOBBYING NORMAND À L'ÉTRANGER

Renforcer la présence d'acteurs défendant les intérêts de la Basse-Normandie

★ Antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles (voir carton)

AMÉLIORER L'OUVERTURE DES BAS-NORMANDS SUR L'EUROPE ET LE MONDE

■ Union Européenne

□ Principaux pays d'origine des étudiants hors UE inscrits à l'Université de Caen-Basse-Normandie - Reentrée 2006-2007

■ Principaux pays importateurs de produits bas-normands - 2006

AMÉLIORER L'OUVERTURE DES BAS-NORMANDS SUR L'EUROPE ET LE MONDE

Projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale développés par les acteurs publics et privés bas-normands

■ Plus de 10 projets
■ Entre 5 et 10 projets
■ Entre 3 et 5 projets
■ Moins de 3 projets



Délégation régionale en Chine

ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE POUR LA BASSE-NORMANDIE

1. Renforcer la visibilité et la notoriété de la Basse-Normandie à l'extérieur de ses frontières

La Normandie bénéficie d'une notoriété que beaucoup d'autres régions n'ont pas, ainsi que d'un capital de sympathie fait d'histoires individuelles et collectives très appréciable. Il est indispensable de l'activer. En matière culturelle, il est important de noter la convention conclue entre la Région, l'État et Culture-France qui permet de soutenir les acteurs culturels bas-normands dans leur action à l'international. Parallèlement, une politique de communication ambitieuse tournée vers l'international valorisant l'image de marque « Normandie » est nécessaire. Le Comité régional du Tourisme contribue à accroître l'attractivité de la Normandie à l'étranger.

Ceci passera évidemment par le développement des flux d'échanges touristiques.

Au-delà, la Région s'est engagée en faveur d'un renforcement de la politique de développement de l'ouverture sur l'extérieur avec la réactivation de partenariats anciens, Hampshire, Hordaland, Fujian et la signature d'une nouvelle convention avec la Toscane.

À l'avenir, on pourra notamment développer de nouvelles coopérations avec des pays ayant eu des liens historiques avec la Basse-Normandie (Sicile, Québec, Grande-Bretagne, Scandinavie...) ou manifestant un intérêt majeur pour notre territoire et avec lesquelles l'échange présente un bénéfice mutuel (Pays Baltes).

2. Renforcer le lobbying normand à l'étranger

Depuis mars 2006, l'antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles constitue une interface entre la Région et les instances communautaires a été ouverte. Les partenariats nécessaires avec d'autres régions françaises et européennes pourraient être examinés pour optimiser l'efficacité de l'antenne.

Il s'agira parallèlement d'étudier les conditions d'un éventuel renforcement de la présence d'acteurs défendant les intérêts de la Basse-Normandie dans d'autres régions du monde (Chine, Québec...).

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région



Québec

3. Améliorer l'ouverture des Bas-Normands sur l'Europe et le monde

3.1. Développer la coopération européenne

Il s'agira d'augmenter significativement le nombre de projets de coopérations européens portés par des Bas-Normands. Pour ce faire, on pourra envisager de développer une plate-forme d'assistance technique qui permettra d'offrir aux acteurs l'aide nécessaire pour le montage de projets.

On pourra renforcer parallèlement, l'accueil d'étudiants étrangers au sein des entreprises bas-normandes. Ces actions dans le cadre des Programmes Européens pourraient en effet permettre de faire partager la culture et la langue française tout en aidant nos entreprises à l'exportation.

3.2. Favoriser la mobilité internationale des jeunes

La Région Basse-Normandie a engagé une redéfinition de sa politique d'aide à la mobilité internationale, dans l'objectif d'améliorer la qualité des dispositifs existants et de permettre à un plus grand nombre de jeunes d'en bénéficier, autour de 3 thématiques :

1. Déplacements pédagogiques et cycles d'études.
2. Emploi, formation professionnelle, insertion.
3. Coopération et éducation non formelle.

Dans le cadre de cette dernière thématique, seront mis en place de nouveaux dispositifs, notamment un dispositif d'encouragement à la mobilité des jeunes par l'expérience internationale professionnalisante au Sud.

4. Renforcer la solidarité de la Basse-Normandie à l'égard des territoires en développement et respecter les engagements internationaux de la France en matière d'aide au développement*

La mise en place d'une politique de coopération décentralisée permet d'engager des actions de développement international et de promotion de la Région, dans le respect des critères du développement durable.

Dans le cadre de cette politique, il s'agit de contribuer au développement de la Basse-Normandie. Par l'ouverture sur l'extérieur et la confrontation des expériences, la coopération décentralisée génère un renforcement des compétences et des identités régionales. Elle peut concerner aussi bien la coopération Est/Ouest que Nord/Sud.

Il s'agira prioritairement d'associer à cette démarche de développement multilatéral les différentes sphères de la communauté régionale tant institutionnelles que privées : collectivités territoriales, secteurs associatifs, jeunes, organisations socio-professionnelles, entreprises...

Les actions mises en œuvre dans le respect des critères du développement durable pourront porter prioritairement sur :

- le renforcement technique, administratif et institutionnel des collectivités partenaires ;
- l'appui à l'aménagement du territoire
- le soutien à la société civile, à la démocratisation et à l'égalité des chances homme/femme ;
- la valorisation durable des ressources ;
- l'appui aux initiatives économiques, sociales et solidaires (commerce équitable) ;
- l'éducation et la formation professionnelle ;
- le soutien aux actions d'éducation au Développement au Nord ;
- la mise en place d'un dispositif de mobilité internationale des jeunes.



Madagascar

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région

Dans tous les cas, la définition préalable des priorités devra se faire avec les partenaires des territoires identifiés. La concertation et la préparation des programmes de développement se feront elles aussi avec ces mêmes partenaires, avec les acteurs bas-normands et avec les services du Ministère des Affaires Étrangères.

Parallèlement, il sera possible de développer la formation et la mise en réseau des acteurs bas-normands de la Coopération décentralisée et de la Solidarité Internationale

Enfin, un dispositif régional d'incitation des collectivités et EPCI bas-normands à entrer dans une démarche de coopération décentralisée sera mis à l'étude.

5. Faire de la Basse-Normandie le trait d'union entre l'Arc Manche et l'Arc Atlantique

La Région a choisi de s'investir au sein de l'Arc Manche et de l'Arc Atlantique pour inscrire son action et développer des coopérations à l'échelle européenne en s'appuyant notamment sur une participation active aux travaux de l'Arc Manche et de l'Arc Atlantique, commission géographique de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe).

Dans le cadre du projet EMDI, la Région a favorisé la rencontre et le dialogue entre les professionnels de la pêche des deux côtés de la Manche à travers la mise en place d'un groupe de travail transfrontalier axé sur la gestion des Ressources Halieutiques dans la mer de la Manche.



Macédoine

D'autres actions ont été engagées en matière de :

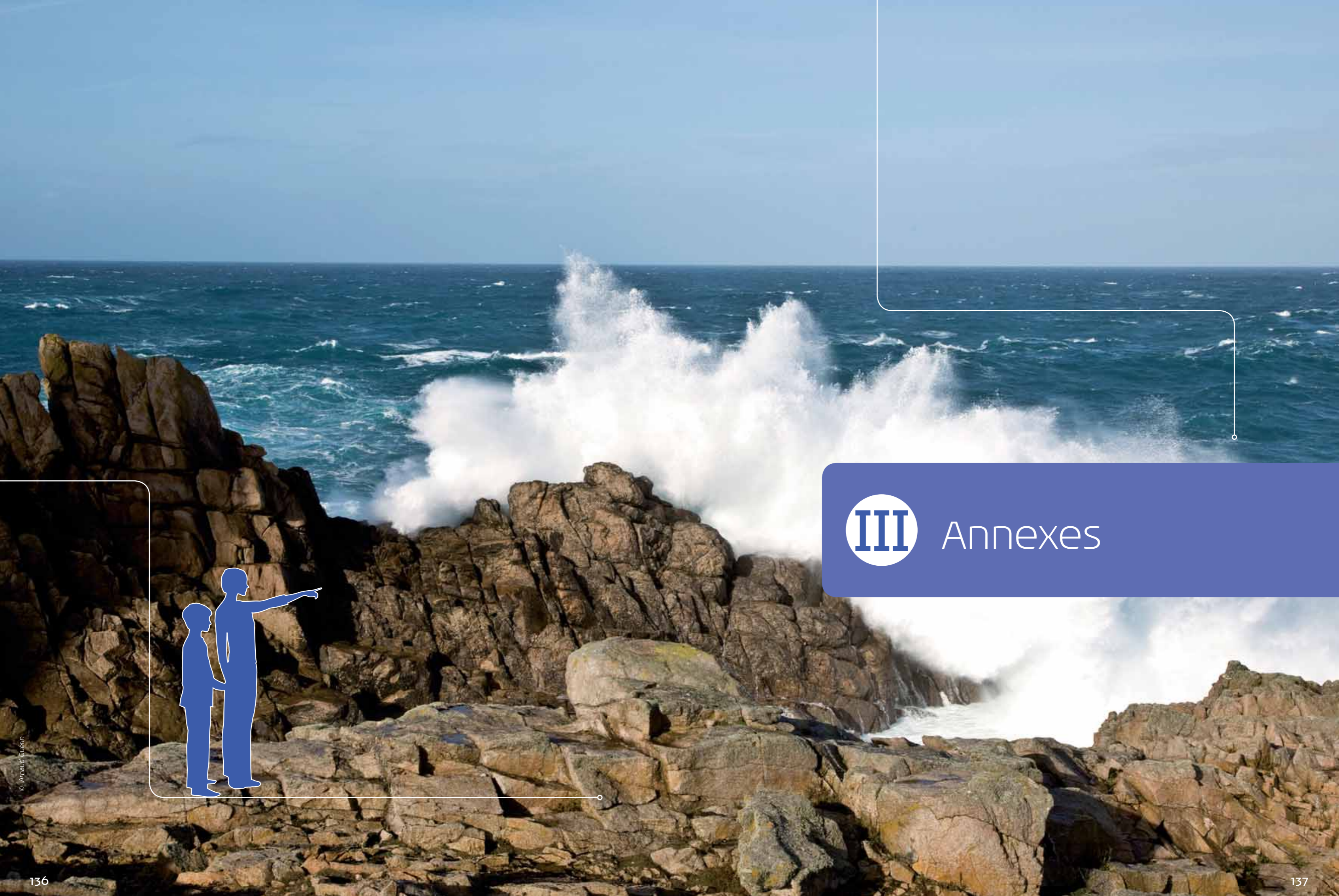
- promotion touristique ;
- coopération portuaire ;
- environnement et de Gestion Intégrée des Zones Côtières ;
- sécurité maritime en relation avec les autorités nationales et européennes.

Mais au-delà de la seule Région, c'est l'ensemble des acteurs bas-normands qui sont aujourd'hui concernés et engagés par la problématique du renforcement des liens transmanches, en particulier avec les îles anglo-normandes. En témoignent notamment les projets de :

- coopération universitaire anglo-normande ;
- développement d'un pôle Sécurité Maritime à Cherbourg ;
- mise en place d'une instance de consultation régionale pour la pêche à l'échelle de la Manche ;
- valorisation des compétences acquises par Cherbourg - Normandie dans le domaine de la maîtrise d'ambiance en coordination avec l'initiative ARC Manche - Maîtrise des procédés industriels.

Ces dynamiques devront être poursuivies et encouragées.

Texte en couleur : ce qui entre dans le champ des compétences directes de la Région



Annexes





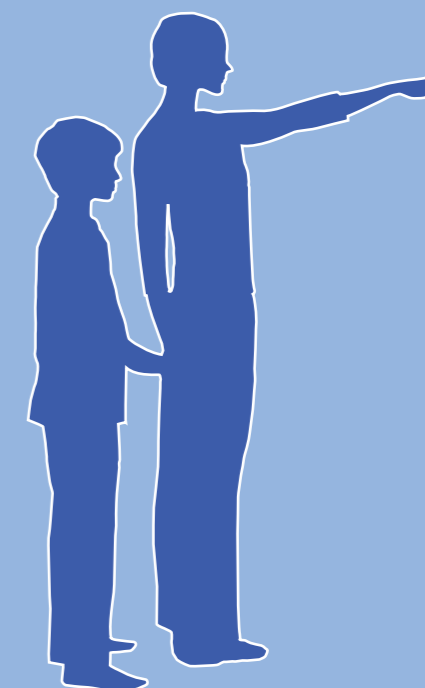
Port Bail - Franck Bruchon

ANNEXES

- 140 **ANNEXE N° 1**
SRADT, mode d'emploi
- 144 **ANNEXE N° 2**
Tableau récapitulatif des contributions reçues
au titre de la Concertation institutionnelle
- 146 **ANNEXE N° 3**
« Indicateurs de suivi » du SRADT
- 151 **ANNEXE N° 4**
Le SRADT et les autres Schémas Régionaux
- 155 **ANNEXE N° 5**
Le SRADT et les stratégies européennes
et nationales

OUTILS

- 159 **GLOSSAIRE**
- 164 **INDEX DES SIGLES**



ANNEXE N°1

SRADT, MODE D'EMPLOI

La Région Basse-Normandie s'est engagée dans la révision de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) depuis mars 2005. Cette révision, fixée tous les cinq ans par la loi n° 95-115 du 4 février 1995, est l'occasion de définir un projet stratégique servant notamment de cadre à l'élaboration du Contrat de Projet État-Région (CPER) et à la mise en œuvre de la nouvelle génération des Contrats Territoriaux.

1. Approche législative et réglementaire

Un document d'orientation ...

La « loi Voynet » de juin 1999 a actualisé le contenu, la procédure et la portée du SRADT. Il doit fixer les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional. Il définit notamment les principaux objectifs relatifs à la localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général qui doivent concourir, au sein de la région, au maintien d'une activité de service public dans les zones fragilisées. Les projets économiques porteurs d'investissement et d'emplois y sont également associés. Il contribue au développement harmonieux des territoires dégradés, à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et des patrimoines naturel et urbain en prenant en compte les dimensions interrégionales et transfrontalières.

... pour une mise en cohérence des politiques territoriales

En outre, le SRADT veille à la cohérence des projets d'équipement avec les politiques de l'État et des différentes collectivités territoriales, dès lors que ces politiques ont une incidence sur l'aménagement et la cohésion du territoire régional.

Cette démarche sert de cadre territorial à long terme pour la Région, à l'horizon 2025, en ce qui concerne ses propres politiques et ses interventions, mais aussi en tant que partenaire dans les programmes de développement. Il constitue également un document de référence pour les autres collectivités, les organismes publics, les chambres consulaires et tous les acteurs qui, dans le cadre de leurs propres compétences, participent au développement solidaire de l'ensemble du territoire régional.

2. Un dispositif d'élaboration basé sur la concertation

Le mode d'élaboration du SRADT respecte le dispositif légal et réglementaire de réalisation d'un schéma régional ; il a de surcroît été décidé de soumettre le projet à une vaste concertation régionale, afin d'associer l'ensemble des acteurs bas-normands de l'aménagement du territoire à l'élaboration du document.

Les travaux relatifs à la révision du SRADT ont été initiés au printemps 2005. Le choix a été fait de rédiger un premier document destiné à servir de support à la concertation avec les acteurs bas-normands de l'aménagement du territoire. Ce premier document a été rédigé par les services de la Région en lien avec un cabinet jouant le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et soumis à l'examen d'un comité d'experts. L'association à cette démarche d'experts pluralistes a permis de mobiliser des compétences diverses, issues ou non de la région, afin d'aider à « prendre du recul » par rapport aux problématiques d'aménagement : penser l'avenir de la Basse-Normandie en la replaçant dans son environnement interrégional, national et européen, définir une stratégie ambitieuse et réaliste, en anticipant les retombées partielles des choix qui seront faits.

L'opération de concertation régionale s'est déroulée d'avril à octobre 2006, en s'appuyant sur ce document « support » intitulé « *Mettre la Basse-Normandie en mouvement* ».

Le dispositif de concertation

La Région Basse-Normandie a décidé d'initier une démarche de concertation participative et consultative associant les différents partenaires de la Région à l'élaboration du Schéma régional. Le CESR, tout d'abord, a réalisé à cette occasion deux études, l'une sur le vieillissement démographique, l'autre sur les fractures territoriales¹. Les partenaires institutionnels ont été parallèlement sollicités par courrier pour faire part de leurs projets dans les 5, 10 et 20 ans à venir : Services de l'État, Départements, Agglomérations, Pays, Parcs Naturels Régionaux... Les réunions territoriales intitulées «Voix Publiques : Aménagement du Territoire» ont permis de rassembler l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, politiques et sociaux de la Basse-Normandie.

Par cette démarche, la Région a pour principal objectif de concevoir un projet cohérent de territoire régional et d'adopter une vision collective et partagée de l'avenir de la Basse-Normandie à l'horizon 2025. Dans ce cadre, elle entend jouer pleinement son rôle de chef de file en matière d'Aménagement du Territoire, tel que le prévoient les lois de décentralisation, dans une démarche exemplaire de partenariat qui fait appel à toutes les contributions du terrain.

Bilan de la concertation

RÉUNIONS « VOIX PUBLIQUES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

L'ensemble des réunions à **Granville, Flers, Condé-sur-Vire, Cherbourg, Mondeville, Lisieux, Mortagne-au-Perche et Caen** a réuni plus d'un millier de participants, du 11 mai au 18 octobre 2006. Plus de 40 % de ces participants étaient des élus ; 39 % des personnels administratifs, 11 % des représentants de partenaires sociaux (syndicats, CCI...), et 9 % des personnalités issues de la société civile (CESR, associations...).

Ces réunions ont montré, dans un premier temps, la pertinence du diagnostic concernant la région et ont fait émerger, dans un deuxième temps, des thématiques d'action prioritaires concernant en particulier les transports, le maintien des services publics sur tous les territoires, la lutte contre la précarité...

¹ *Le vieillissement de la population d'ici 2025 : conséquences possibles et anticipations souhaitables*, rapporteur : Pierrette COTARD, juin 2006 ; *Les zones de fracture territoriale en Basse-Normandie* ; rapporteur : Bernard BELHAIRE, juin 2006.

² À voir sur CD, sur demande.

QUESTIONNAIRE « REFLETS »

Parallèlement, un questionnaire diffusé par le magazine de la Région « Reflets » a été envoyé aux Bas-Normands. Plus de 1500 réponses ont été exploitées, en constituant un échantillon représentatif de la population bas-normande. Présentés lors de la réunion de clôture de la concertation le 18 octobre 2006 à Caen, les résultats permettent de bien cerner la vision des habitants sur la région et les actions à entreprendre dans les 20 ans à venir.

APPEL À PROJETS JEUNES « BASSE-NORMANDIE 2025 : RÊVE TA RÉGION »

Cet appel à projets lancé par la Région auprès des lycéens, apprentis et élèves des Maisons Familiales et Rurales a permis à des groupes de jeunes élèves d'élaborer des projets présentant leurs visions et aspirations pour la région sous diverses formes : expression artistique, littéraire, ou cinématographique par le biais de courts métrages... Plus de quatre cents élèves ont ainsi participé aux trente projets qui ont été déposés.

CONCERTATION INSTITUTIONNELLE

Environ quatre-vingts contributions institutionnelles ont été envoyées à la Région par ses partenaires (État, CESR, EPCI, Pays, SCoT, PNR, Chambres consulaires etc.) qui ont pu à cette occasion exprimer leur vision concernant l'articulation entre projets territoriaux et intérêt régional.

SITE INTERNET

Un site Internet dédié au SRADT a été ouvert ; il a constitué un centre de ressources, d'informations et d'expression autour du SRADT ; les visiteurs ont eu bien entendu la possibilité d'y déposer une contribution et de consulter les synthèses des réunions de concertation. Adresse du site : <http://sradt.region-basse-normandie.fr>

3. Le cadrage du document

L'opération de concertation a permis d'aboutir à la réalisation d'un document composé de trois volumes, respectant le cadrage légal et réglementaire :

- un **cahier introductif** présentant le document et les ambitions pour la Basse-Normandie, affichées dans le SRADT, à l'horizon 2025 ;
- un **Volume 1** présentant un **diagnostic** global de la région Basse-Normandie, et aboutissant à la définition d'**enjeux** déterminants pour l'avenir de la région. La concertation a permis d'enrichir le contenu, en y intégrant certains éléments qui n'étaient pas présents dans le document soumis à la concertation² ;
- un **Volume 2** présentant la **stratégie régionale d'aménagement à 20 ans**, et sa déclinaison opérationnelle en **12 Grands Chantiers d'Aménagement du Territoire**, définissant les objectifs prioritaires à 10 ans pour la Basse-Normandie.

CE QUE DIT LA LOI :

Le cadre formel légal de conception des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire impose la construction d'un document en trois parties, accompagnées de documents cartographiques :

- un **Diagnostic** ;
- des **Orientations stratégiques d'aménagement** à 20 ans ;
- une **Charte d'actions** à 10 ans.

Zoom sur la stratégie régionale d'aménagement

- La stratégie régionale à 20 ans permet de définir la ligne de conduite des acteurs de la région sur l'ensemble des problématiques de l'action publique locale, tout en affichant de réelles priorités d'aménagement. **Elle définit donc les priorités d'action et les chemins d'avenir sur lesquels la Basse-Normandie doit s'engager dans les 20 ans à venir.** La stratégie régionale sert de cadre de référence pour l'ensemble des territoires bas-normands.
- En référence au cadre formel du SRADT, la stratégie régionale d'aménagement du territoire définit les Orientations stratégiques d'aménagement à 20 ans prévues par la loi, et les 12 Grands Chantiers d'Aménagement du Territoire la Charte d'actions à 10 ans.

Zoom sur les Grands Chantiers : méthodes d'élaboration

- Les 12 « Grands Chantiers d'Aménagement du Territoire » concrétisent cette stratégie, afin de rendre effectives les orientations du SRADT et les faire vivre dans la durée. Ils abordent des thèmes correspondant à la rencontre entre un grand enjeu d'aménagement global (la métropolisation, la nouvelle donne énergétique, la mondialisation...) et une des spécificités bas-normandes identifiées par le diagnostic (une capitale régionale au rayonnement encore trop limité, un étalement périurbain particulièrement étendu, une façade maritime à exploiter s'appuyant sur une ouverture au monde...). Les Grands Chantiers proposent ainsi des stratégies propres aux différents types d'espace (urbain, rural, littoral, etc.) et à certains publics jugés « prioritaires » (jeunes, personnes en situation précaire, personnes âgées, etc.). Leur mise en œuvre amène les acteurs bas-normands à définir ensemble des stratégies et des projets communs dans une logique prospective et opérationnelle.
- Les projets et idées issus de la concertation ont été pris en compte pour définir la rédaction des stratégies de mise en œuvre de chacun des Grands Chantiers. Ils nourrissent par ailleurs des « boîtes à outils stratégiques », compilations non exhaustives de projets locaux innovants, transposables d'un territoire à l'autre.
- Des « indicateurs de suivi » sont définis pour chacun des Grands Chantiers afin de pouvoir apprécier l'efficacité des actions entreprises et, le cas échéant, ajuster, voire corriger, les stratégies proposées. Une première liste d'indicateurs figure en **annexe 3**, mais un travail complémentaire devra être mené avec notamment l'État et le CESR pour arrêter la liste définitive.
- Enfin, chaque Grand Chantier détermine les conditions d'application du principe de subsidiarité dans le champ d'action qui lui est propre. En effet, **le SRADT n'est pas que le projet du Conseil régional, mais une stratégie globale de la Basse-Normandie impliquant l'ensemble des acteurs de la région** : l'État, les Collectivités Territoriales, les territoires de projets, les forces vives etc. Chacun sera amené à préciser la place qu'il compte tenir pour réaliser ces ambitions.

4. Le SRADT dans l'architecture institutionnelle

L'articulation avec les politiques sectorielles

L'architecture du SRADT a été conçue en articulation avec l'Agenda 21 régional, et les autres schémas sectoriels de la région : le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP), le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE), le Schéma Régional des Transports (SRT), ou encore le Schéma Régional d'Action Culturelle (SRAC). Le SRADT constitue donc le cadre régional organisant la cohérence des politiques sectorielles.

« Faire vivre le SRADT dans la durée » : mise en place d'un dispositif de suivi du SRADT et organisation des Assises régionales de l'Aménagement du Territoire

Un dispositif de suivi du SRADT sera mis en œuvre pour évaluer l'avancement du SRADT, en s'appuyant en particulier sur les « Indicateurs de suivi » arrêtés pour chaque Grand chantier, et définir des actions propres à chaque Grand Chantier. L'ensemble des forces vives des territoires sera par ailleurs convié à des Assises régionales de l'Aménagement du Territoire, afin de faire collectivement un bilan de l'avancement global du SRADT et de chaque Grand Chantier en particulier.

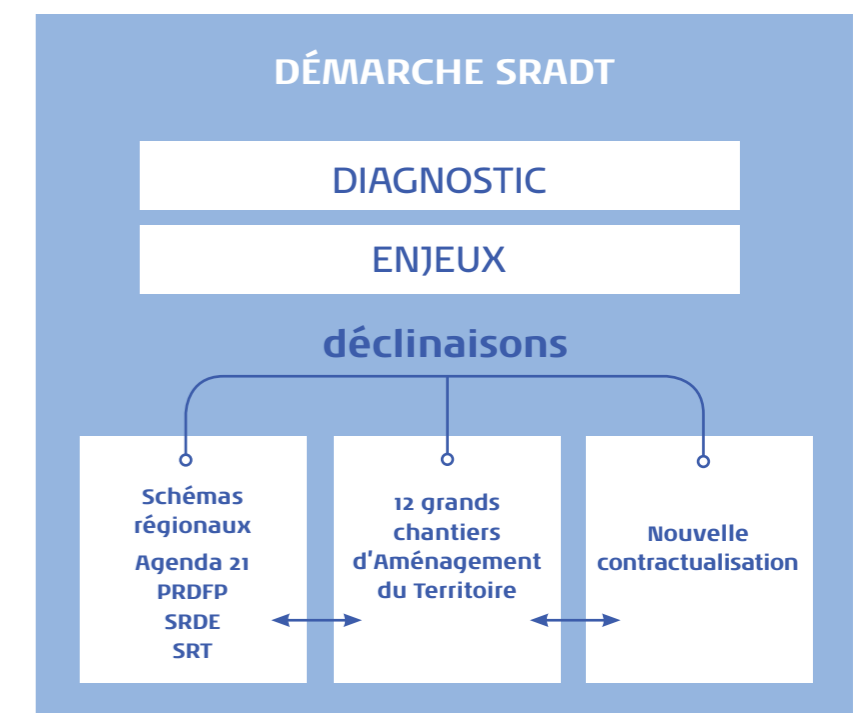
La prospective régionale

De par la loi, le SRADT doit comprendre un document d'analyse prospective donnant lieu à l'élaboration de scénarios d'évolution contrastés. Il a été décidé de ne pas proposer trois scénarios alternatifs, le premier considéré comme « catastrophe », le second « au fil de l'eau » et le troisième « optimiste » auquel tout le monde se rallie, mais d'inclure la prospective dans le choix et la mise en œuvre opérationnelle des Grands Chantiers. Les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre ont été ainsi définis en tenant compte des courants et ruptures « possibles » identifiés lors de l'élaboration du SRADT, afin de mieux anticiper et réagir aux évolutions et mutations qui vont bouleverser et transformer l'économie et les modes de vie de demain. Quatre Grands Chantiers de nature prospective - « préparer la nouvelle donne énergétique », « faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des mutations économiques », « dédier 3 % du PIB bas-normand à la recherche et à l'innovation » et « les séniors : un atout pour le développement des services » - ont été spécifiquement construits pour répondre aux enjeux prospectifs identifiés dans le diagnostic. Enfin, il est envisagé de développer une démarche de prospective visant à fournir une aide à la décision en proposant des coups de projecteur thématiques, notamment dans les domaines abordés par le SRADT.

Un cadre à la nouvelle contractualisation territoriale

La mise en œuvre des orientations et des 12 Grands Chantiers se concrétise, pour la Région Basse-Normandie par la mise en œuvre, d'une part, de ses politiques « sectorielles » et, d'autre part, de sa nouvelle phase de « contractualisation » avec les territoires de projet.

Ces orientations ont parallèlement vocation à être déclinées au travers des stratégies territoriales de toutes les parties prenantes de l'Aménagement en Basse-Normandie.



Le SRADT dans l'architecture institutionnelle bas-normande

ANNEXE N° 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS REÇUES AU TITRE DE LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE :

Institution (par ordre de réception de leur contribution)	1 ^{re} phase : diagnostic et enjeux (avril/octobre 2006)	2 ^e phase : orientations stratégiques (depuis le 18 octobre)
CESR	X	X
CONSEILS GÉNÉRAUX		
Orne	X	X
Calvados	X	X
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES		
CdC Pays d'Auge Dozuléen	X	
CdC Canton de Cerisy-la-Salle	X	
CdC Villers-Bocage Intercom	X	
CdC Pays de Falaise	X	
CdC Perche remalardais	X	
CdC Région de Ranes	X	
CdC plaine d'Argentan nord	X	
CdC Haye du Puits	X	
CdC Rives de l'Odon	X	
CdC Mortain	X	
CdC Barneville-Carteret	X	
CdC Pontorson - Le Mont-Saint-Michel	X	
CdC Montebourg	X	
CdC Villedieu-les-Poêles	X	
CdC Saint-James	X	
CdC Canton de Montmartin	X	
CdC Plaine d'Argentan nord	X	
CdC Pays de Falaise	X	
CdC Sartilly Porte de la Baie	X	
CdC Haye du Puits	X	
CdC Bayeux Intercom	X	
CdC du Domfrontais	X	
CdC Estuaire de la Dives	X	
CdC Montebourg	X	
CdC Pays de Sées	X	
CdC Pays mêlois	X	
CdC de Vire	X	
CdC La Hague	X	
CdC Pays de Livarot	X	
CdC Bény-Bocage	X	
CdC Sèves-Taute	X	
CdC entre Thue et Mue	X	
CdC Évrecy Orne Odon	X	

CdC du canton de Lessay	X	
CdC Val de Saire	X	
CdC Blangy - Pont-l'Évêque	X	
CdC Côte des isles	X	
CdC Athis de l'Orne, Briouze, Putanges	X	
CdC agglomération saint-loise	X	
CdC du Pays de L'Aigle	X	
CdC Lisieux Pays d'Auge	X	X
CdC Pays d'Argentan	X	
COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION		
CA du Pays de Flers	X	
CA Caen-la-Mer	X	X
COMMUNAUTÉS URBAINES		
CU Cherbourg	X	
CU Alençon	X	
VILLES		
Ville de Honfleur	X	
Ville de Caen	X	
Ville de Guiberville		X
PAYS		
Pays d'Auge Expansion	X	
Pays d'Ouche Développement	X	
Association de Promotion du Pays saint-lois	X	
Pays du Bessin au Virois		X
SCOT		
Caen-Métropole	X	
Pays Saint-Lois	X	
Sud Pays d'Auge	X	
Bessin	X	
Nord Pays d'Auge	X	
PNR		
Marais du Cotentin et du Bessin	X	
ÉTAT		
Paser Basse-Normandie	X	
ORGANISMES CONSULAIRES		
CCI Flers - Argentan	X	
CCI Cherbourg Cotentin	X	
Chambre d'Agriculture Normandie	X	
Chambre d'Agriculture Manche	X	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche	X	
Comité de Liaison InterConsulaire de Basse-Normandie	X	
CRCI Basse-Normandie		X
CCI Argentan		X
CCI Caen		X
DIVERS		
Association Interprofessionnelle de la Filière Forêt Bois de Basse Normandie	X	
Centre Régional de la Propriété Foncière de Normandie	X	
CFDT Basse-Normandie	X	
UNSA Basse-Normandie		X
ENSI Caen	X	
Région Pays-de-la-Loire		
Centre Hospitalier d'Argentan	X	
Association PARAGES	X	

ANNEXE N° 3

INDICATEURS DE SUIVI DU SRADT

Grands Chantiers	Objectifs à atteindre	Indicateurs proposés
1 Faire de la Basse-Normandie une région pilote en matière d'anticipation des mutations économiques	Construire une véritable politique de filières et de pôles	Nombre de projets issus de démarches de filières Nombre d'entreprises engagées dans les structures d'animation des filières Nombre d'entreprises adhérentes aux activités des pôles de compétitivité et des filières-clés
	Favoriser l'attractivité des territoires	Nombre de créations d'emplois Emplois directs additionnels créés bruts (ETP) Nombre d'entreprises créées rapporté au nombre d'entreprises au 1 ^{er} janvier de l'année et/ou nombre d'entreprises créées pour 1000 hab. Taux de survie à 3 ans des entreprises créées ou transmises Emplois Métropolitains Supérieurs (hors agglomération caennaise) Productivité apparente du travail (valeur ajoutée/emploi) Nombre d'emplois « nets » créés par les conventions de revitalisation mises en œuvre localement Nombre de salariés couverts par des engagements de développement des emplois et des compétences Reclassement externe des salariés victimes d'un licenciement économique Population couverte par le Très Haut Débit Territoire couvert avec une offre de 2 Mbits pour les particuliers et de 10 Mbits pour les entreprises dans des conditions concurrentielles
	Favoriser la mutation de l'industrie bas-normande vers le développement durable	Émissions de Gaz à Effet de Serre par l'industrie Nombre de PME engagés dans une démarche basée sur un référentiel qualité
	Définir les objectifs et les outils nécessaires à l'anticipation des mutations économiques	Nombre de Jeunes Entreprises Innovantes Nombre d'entreprises participant à des actions collectives d'intelligence économique
2 Dédier 3 % du PIB bas-normand à la recherche et à l'innovation	Développer une vision prospective de la recherche au niveau régional	Part du PIB bas-normand consacré à la R&D Nombre de Conventions Industrielles de Formation pour la Recherche en Entreprises (CIFRE) Nombre de brevets déposés et maintenus émanant de Basse-Normandie Nombre de brevets publiés par des personnes morales par voie nationale
	Stimuler la recherche, en favorisant l'implantation de structures nouvelles et en consolidant celles existantes	Part du budget régional global consacré à la recherche Nombre de laboratoires inscrits dans des ANR
	Favoriser les ponts de la recherche fondamentale à l'innovation	Proportion des produits « high tech » dans les exportations bas-normandes Nombre de créations d'activités innovantes issues des laboratoires (avec l'ANVAR) Nombre de contrats labo-entreprises Nombre d'entreprises et de laboratoires régionaux membres de pôles de compétitivité
	Susciter et soutenir toutes les actions innovantes, en particulier celles porteuses d'emploi et relevant d'une dynamique collective	Nombre d'actions collectives structurantes menées Nombre d'entreprises impliquées dans des actions collectives

3 Faire de l'agglomération caennaise une ville européenne au service de la Basse-Normandie	Faire de Caen un moteur métropolitain au service de la région	Nombre d'Emplois Métropolitains Supérieurs Nombre de liaisons aériennes internationales à moins d'une heure Nombre de liaisons ferroviaires quotidiennes avec Paris/CDG et temps d'accès Nombre d'étudiants en niveau Master ou Doctorat Nombre de sièges sociaux Nombre de congrès d'envergure nationale ou internationale organisés Nombre de nuitées touristiques internationales
	Organiser la complémentarité entre Caen, la Métropole Normande et le reste de la Basse-Normandie	Nombre de passagers en transport en commun sur Caen-Rouen et Caen-Le Havre Nombre et taux de déplacements en transport en commun au sein du territoire du Pays de Caen Densité de l'aire urbaine
4 Renforcer l'armature des villes moyennes et des pôles structurants	Développer des pôles d'excellence locaux et pérenniser les fonctions économiques et industrielles	Niveau de l'emploi Nombre d'Emplois Métropolitains Supérieurs par pôle Reprise et transmission d'entreprises Nombre de jeunes poursuivant une formation post-bac
	Veiller au maintien de la fonction de service du pôle urbain pour les territoires qu'il structure	Suivi du niveau d'équipement culturel et des manifestations culturelles de bassins de vie Niveau des services offerts par les différents pôles urbains structurants
	Désenclaver chacun des bassins d'emploi par voie routière ou ferroviaire	Temps d'accès par route, par fer (+ nombre de liaisons directes quotidiennes) à la métropole régionale la plus proche et à Paris
	Limiter l'étalement urbain en repensant l'offre de transports publics et en développant une offre de logements adaptés au sein des villes-centres	Évolution de l'emprise urbaine
5 Construire la solidarité entre les hommes et entre les territoires	Renforcer l'égalité des chances devant la formation, l'emploi et la culture	Indicateur de Développement Humain Rapport inter-déciles du revenu fiscal par UC Taux de chômage (suivi particulier du taux de chômage féminin) Part des travailleurs handicapés dans le chômage régional Taux de chômage dans les Zones Urbaines Sensibles Bénéficiaires du RMI Personnes en Accompagnement Social Individualisé Taux d'insertion dans l'emploi durable des contrats aidés et des emplois tremplins Qualité des emplois (ratio CDD/CDI)
	Valoriser toutes les formes de création de richesse par des dynamiques collectives	Part de l'Économie Sociale et Solidaire dans la Valeur Ajoutée bas-normande/densité d'établissements relevant de l'ESS par zone d'emploi Indicateur Territorial Synthétique
	Assurer l'équilibre entre les territoires en matière de services et de logements	Temps d'accès moyen aux services de proximité Évolution des zones blanches, des Espaces Publics Numériques et des Espaces Numériques d'Entreprise Nombre de places créées/rénovées pour personnes handicapées Évolution et répartition spatiale de la part des logements sociaux Inégalités des bases fiscales des collectivités territoriales

6

Dynamiser et rendre attractif le monde rural

Favoriser l'accueil de nouveaux habitants dans l'ensemble des territoires ruraux	Taux de migration
Dynamiser toutes les composantes de l'économie rurale	Part de la population active dans la population totale du territoire Nombre d'exploitations agricoles Nombre d'actifs agricoles Évolution de la surface agricole utile Évolution de la surface en herbe Nombre de projet d'énergie verte intégrés dans une dynamique territoriale Suivi de l'emploi résidentiel (en particulier dans l'artisanat/commerce)
Développer la qualité des territoires ruraux	Suivi du «panier de services» par territoire Qualité des eaux Nombre de Réserves Naturelles Régionales Nombre de kilomètres de haies sur talus

7

Les seniors : un atout pour le développement des services

Ensemble du Grand Chantier	Taux de dépendance économique des personnes âgées Évolution de l'emploi dans l'économie résidentielle (dont part due à l'économie verte)
Intégrer le vieillissement de la population dans l'organisation de la société et la mise en œuvre des projets	Solde migratoire des personnes âgées (impact en % sur l'évolution de la population) Nombre et part des personnes âgées (dont + 75 ans et + 85 ans)
Favoriser et organiser l'accueil des retraités sur l'ensemble du territoire par l'adaptation du parc de logements	Nombre de personnes en établissements pour personnes âgées (par département) Nombre de places créées/rénovées pour les personnes âgées Nombre de places- services de soins infirmiers à domicile (par département)
Favoriser l'insertion sociale et professionnelles des plus âgés	Nombre de personnes bénéficiant du FSV/allocataires ASV Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) Indicateurs de tensions de recrutement Âge de la population active par secteur et/ou métier Âge moyen des chefs d'entreprise
Garantir un niveau de services adapté aux personnes âgées	Nombre d'étudiants en formations en lien avec la prise en charge des personnes âgées

8

Préparer la nouvelle donne énergétique

Adapter l'aménagement du territoire à la nouvelle donne énergétique	Empreinte écologique en Basse-Normandie Densité des aires urbaines Nombre de Plans Locaux de Déplacements à l'échelle des SCOT
Adapter le système de transports	Part du rail dans le transport intérieur de marchandises (hors transit) Part du budget transport des collectivités s'engageant dans le grand chantier Proportion des véhicules propres dans le parc automobile des collectivités Nombre de km/voyageurs par mode ferroviaire/an
Promouvoir les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie	Développement des énergies durables Efficacité énergétique Évolution du Potentiel de Réchauffement Global Efficacité énergétique dans les bâtiments Voir Plan Climat

9

Rendre la Basse-Normandie attractive auprès des jeunes

Ensemble du Grand Chantier	Arrivées, départs, et soldes migratoires des jeunes âgés de 20 à 29 ans Délai moyen de recherche d'emploi par cursus et zone d'emploi Part des demandeurs d'emploi d'un niveau inférieur au niveau IV taux de chômage/part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi
Faire de la Basse-Normandie un territoire d'excellence en matière d'enseignement et de formation	Taux de pression (rapport entre le nombre de décisions concernant une voie d'orientation et la capacité d'accueil) Taux d'attraction (rapport entre le nombre de vœux n°1 pour une formation et la capacité d'accueil) Taux d'occupation (rapport entre la capacité théorique et le nombre d'élèves/apprentis inscrits) Nombre de jours de stage par an et par structure d'établissements Nombre de bourses doctorales allouées Nombre d'étudiants en Master ou Doctorats (commun avec le GC consacré à Caen)
Améliorer la qualité de vie	Taux de sorties non qualifiées Taux de poursuite d'études post-bac Taux de réussite au bac Nombre de projets de mobilité soutenus Nombre d'étudiants étrangers accueillis par établissement et par année scolaire
Améliorer l'image de la Basse-Normandie auprès des jeunes	Parc de logements identifiés comme spécifiques aux jeunes Indicateurs à définir

ANNEXE N° 4 LE SRADT ET LES AUTRES SCHÉMAS RÉGIONAUX

Les 12 Grands Chantiers ne constituent pas la seule voie de concrétisation de la stratégie à 20 ans pour la Basse-Normandie exposée au début de ce document. Ils ont été conçus pour présenter un apport complémentaire aux différents schémas régionaux, déjà votés, comme le **Schéma Régional de Développement Économique** (décembre 2005) ou le **Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles** (février 2006), ou en cours d'élaboration (**Schéma Régional des Transports et Agenda 21**). C'est pour prendre en compte l'apport de ces Schémas sans les paraphraser que les Grands Chantiers n'ont pas été construits sur une base sectorielle mais bien sur un double principe d'aménagement du territoire et prospectif. Les Schémas régionaux sont donc partie intégrante de la démarche SRADT, en étant l'une des voies de concrétisation. Ainsi, leurs orientations sont également celles du SRADT.

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

(adopté à l'unanimité par l'Assemblée Plénière
du Conseil régional le 15 décembre 2005)

HORIZON TEMPOREL : 5 ANS

Il comporte cinq orientations stratégiques majeures :

1. Renforcer et promouvoir l'attractivité de la Basse-Normandie et de ses territoires

Il s'agit d'accroître la valeur ajoutée de l'économie régionale qui se situe actuellement à l'avant dernier rang en terme de PIB/emploi. Ceci passe par l'amélioration de l'offre économique des territoires, le soutien aux stratégies territoriales de développement, la promotion de la région à travers une démarche de qualité, le renforcement de l'ouverture de l'économie régionale, l'accroissement de la professionnalisation des entreprises par le renforcement des compétences humaines, et à l'amélioration des infrastructures de transports et de télécommunications.

2. Mieux accompagner les projets de développement des entreprises

Ceci passera par une meilleure efficacité et une réorganisation des acteurs du développement économique (notamment, création du Comité stratégique du développement économique) et par une simplification des dispositifs d'aides aux entreprises en allant vers une spécialisation des aides (cf. tableau en annexe).

10

Valoriser
le caractère
maritime et
les littoraux
bas-normands

**Faire de la
Basse-Normandie
une véritable porte
d'entrée maritime**

Évolution du trafic portuaire

Évolution de l'activité en nombre d'escales
(transmanche, commerces et croisières)

Évolution de l'activité en tonnes de fret

Nombre de réunions de la Conférence portuaire interrégionale

**Développer les hinterlands
portuaires**

Flux de fret en provenance du Havre traités en Basse-Normandie

**Mettre en place une gestion
intégrée des zones côtières**

Nombre de kilomètres de côtes bénéficiant d'actions visant à leur protection

Nombre de démarches GIZC abouties

11

Ouvrir
un nouvel âge
de la coopération
normande

**Renforcer le partenariat
privilegié avec
la Haute-Normandie**

Nombre de déplacements en Transports en Communs entre Caen,
Rouen et Le Havre

Nombre d'actions de représentation et de communication commune

Projets négociés ou portés en commun avec la Haute-Normandie

Nombre d'Emplois Métropolitains Supérieurs au sein de la Métropole
normande

Nombre de connexions téléphoniques entre Caen, Rouen et le Havre

**Coopérer avec l'ensemble
des territoires limitrophes**

Projets négociés ou portés en commun avec les Régions limitrophes

Qualité de l'accès ferré à la capitale (commun avec le Grand Chantier
consacré à Caen, fréquence et temps de parcours)

Nombre de SCOT et de documents de planification harmonisés
en interrégional

12

Ouvrir la
Basse-Normandie
sur les régions
du Monde

**Renforcer la visibilité
et la notoriété
de la Basse-Normandie à
l'extérieur de ses frontières**

Citations de la Basse-Normandie dans la presse nationale et internationale

Nombre de liaisons aériennes internationales au départ de la Basse-Normandie

Nombre de touristes étrangers en Basse-Normandie

**Améliorer l'ouverture
des Bas-Normands
sur l'Europe et le Monde**

Nombre de projets Interreg

Nombre de projets de coopération portés par des Bas-Normands

Nombre d'accords de jumelage et de coopération décentralisée et intensité
des relations nouées par le CRBN et les autres Collectivités Territoriales
bas-normandes

**Renforcer la solidarité
de la Basse-Normandie
à l'égard des territoires
en développement**

Nombre de personnes travaillant pour la Basse-Normandie à l'étranger

% du budget des Collectivités Territoriales consacré à la coopération
décentralisée et nombre de Collectivités Territoriales engagées
dans un dispositif de coopération décentralisée

**Faire de la Basse-Normandie
le trait d'union entre l'Arc
Manche et l'Arc Atlantique**

Indicateurs à définir

3. Relever le défi de la création/reprise/transmission d'entreprises en Basse-Normandie

Avec le départ à la retraite de la génération du « baby boom » le défi de la transmission/reprise d'entreprises est considérable. Par ailleurs, la Basse-Normandie ne situe qu'au 18^e rang en termes de création d'établissements. Il s'agit donc de relever ces deux défis pour enrichir le tissu économique local en favorisant la création d'entreprises innovantes et en initiant un plan régional de soutien à la création/transmission d'entreprises qui traitera particulièrement des questions de formation.

4. Promouvoir et accompagner l'innovation et la R&D au sein des entreprises, au sein des pôles structurants de recherche, notamment en améliorant l'interface recherche/entreprises

Il s'agit de favoriser l'innovation et la R&D en développant des pôles structurants de recherche et de transfert technologique, en organisant l'espace afin de favoriser les échanges et les synergies entre recherche et entreprises (plateformes technologiques, par exemple), en fléchissant les dispositifs d'accompagnement à tous les stades de l'innovation et en mettant à disposition des entreprises des équipes de conseillers technologiques, aptes à gérer l'interface recherche-entreprise et à accompagner les entreprises innovantes.

5. Soutenir un développement économique durable

Le SRDE souhaite renforcer la palette des actions des collectivités dans le champ de l'économie sociale et solidaire et dans le domaine du développement durable. Ainsi, dans le cadre de la démarche d'Agenda 21 régional, la Région mettra notamment en œuvre (et souhaite que les autres collectivités l'imitent) des principes « d'écoconditionnalité » et de « socioconditionnalité » des aides aux entreprises. Ceci devrait passer par la rédaction d'une Charte d'engagement réciproque des entreprises bénéficiant d'une aide régionale dont le projet pourra être établi au cours du premier semestre 2006.

LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

(adopté à l'unanimité le 3 février 2006)

HORIZON TEMPOREL : 5 ANS

Le PRDP est construit autour de trois axes :

1. Le « pari de l'ambition »

Le PRDFP met l'accent sur le nécessaire prolongement des études avec élévation du niveau de qualification. Dans cette perspective la Région va se montrer très attentive à l'examen des flux et à l'état des sorties sans qualification.

2. Une approche démocratique de l'analyse des besoins dans un cadre territorial

C'est dans le cadre territorial des zones d'emploi et en invitant l'ensemble des réseaux de formation à réfléchir aux besoins en matière d'offre de formation que les partenaires de la Région sont invités à travailler. La Région fournit les orientations, précise les principes, procure des outils et arbitre *in fine* après concertations élargies à deux niveaux : d'une part celui du regroupement de deux ou 3 zones d'emploi, d'autre part à l'échelon régional. Par ailleurs, un conseil territorial de la formation est installé qui regroupe les correspondants académiques ou régionaux des grands réseaux (exemple rectorat avec le DAET, agriculture avec le DRAF...).

3. Affirmer le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

Il s'agit de permettre aux individus en formation de disposer de la plus grande capacité à pouvoir utiliser les ressources mises à leur disposition. Afin d'y parvenir, outre un observatoire de la formation et de la qualification, la région prévoit d'établir un lien plus étroit avec le public dont elle a la responsabilité via l'ébauche d'un « passeport de la formation ».

L'AGENDA 21 (en cours d'élaboration)

Le vote de la stratégie et de la méthode pour l'élaboration de l'Agenda 21 Régional a été effectué lors de l'Assemblée Plénière du Conseil régional le 12 mai 2006.

L'Agenda 21 régional est construit autour de :

Deux axes stratégiques :

- Un Agenda 21 interne pour une institution qui se devra d'être exemplaire. Avec un travail visant en particulier à l'évolution des comportements par une sensibilisation interne aux enjeux du développement durable, à un effort sur le patrimoine de la Région, à une nouvelle approche de la commande publique, ou à des pratiques managériales favorisant la transversalité...

- Une politique d'incitation et d'accompagnement des acteurs régionaux dans un cadre de gouvernance nouveau autour de l'aide à la mise en place d'Agenda 21 locaux, de l'instauration d'engagements réciproques entre les entreprises et la Région, d'actions de prévention du changement climatique, etc.

Un cadre pour l'action :

La Basse-Normandie a fait le choix de s'engager dans cette démarche en se fondant sur un certain nombre de principes :

- la participation de tous les acteurs du territoire dès l'amont du projet et tout au long de sa mise en œuvre (notamment par l'organisation annuelle d'Assises du développement durable) ;
- la transversalité des approches ;
- l'organisation du pilotage, qui doit tenir compte de l'articulation des niveaux de territoires et du principe de subsidiarité ;
- l'évaluation des actions menées ;
- une stratégie d'amélioration continue, à partir d'objectifs précis et mesurables (notamment le bilan carbone, l'empreinte écologique et un indicateur à caractère social).

LE SCHÉMA RÉGIONAL DES TRANSPORTS

(en cours d'élaboration)

HORIZON TEMPOREL : 15-20 ANS

Institué par la loi relative aux responsabilités locales et définies dans le cadre de l'article 14 de la LOTI modifié par Ordonnance n°2005-654 du 8 juin 2005, le schéma régional des services de transport de marchandises et de voyageurs en Basse-Normandie est l'expression d'une nouvelle politique des transports en rupture par rapport aux dispositions antérieures. L'ambition de cette politique est de répondre aux besoins de transport et de déplacements à horizon de 15-20 ans, dans des conditions compatibles avec les exigences économiques, sociales et environnementales d'un développement durable.

De nouvelles ambitions et un cadre pour l'action

La Basse-Normandie s'engagera en 2008 dans la finalisation d'un Schéma Régional des Transports (SRT) se fondant sur un certain nombre de nouveaux principes :

RAISONNER « SERVICES » ET NON PLUS « INFRASTRUCTURE »

Refusant le dogme du « toujours plus d'infrastructure » et rompant avec la pratique antérieure de planification des transports limitée aux seules infrastructures nouvelles, le Schéma Régional des Services de Transport en Basse-Normandie devra se centrer sur la **satisfaction des besoins collectifs, au plus près des attentes quotidiennes des Bas-Normands**. Il s'agit d'analyser les tendances passées et les perspectives d'évolution de la demande de transport pour proposer les meilleures améliorations des services de transport pour les principaux segments de la demande et pour les différentes catégories de relations.

PRIORITÉ À L'AMÉLIORATION DES SERVICES

La démarche de schéma régional des services transport en Basse Normandie en mettant l'accent sur le **service rendu**, conduira à rechercher d'abord les modalités d'une **meilleure utilisation des réseaux existants** avant d'envisager de nouvelles infrastructures, à fixer le cadre de préparation des décisions futures en intégrant **consultation et participation** des Bas-Normands, et à organiser un **suivi des résultats** des politiques engagées. Cette amélioration devra concerner aussi bien le service de transport lui-même, que l'information des voyageurs, la billetterie... Elle devra porter aussi bien sur le fret que sur les transports de voyageurs.

ANNEXE N° 5

LE SRADT ET LES STRATÉGIES EUROPÉENNES ET NATIONALES

PRIORITÉ À L'OUVERTURE INTERNATIONALE

La région disposera dans la prochaine décennie d'un réseau routier performant (autoroutes et voies express). Il s'agit maintenant de permettre un accès optimal à ce réseau pour l'ensemble des villes moyennes, dans une logique d'aménagement du territoire. La priorité doit désormais viser l'ouverture de la région à l'international. Elle passe notamment par la mise en place d'une plateforme aérienne normande pour développer des liaisons moyens courriers vers les principales capitales européennes, l'accès de la Basse-Normandie au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, et la liaison des ports bas-normands aux grandes plateformes logistiques et au réseau fret européen.

PRIORITÉ AU TRANSPORT COLLECTIF

Par un **rééquilibrage intermodal de l'offre de transport**, le schéma régional des transports de Basse-Normandie cherche à favoriser un rééquilibrage en faveur du ferroviaire. En conséquence, le schéma régional des services de transport reposera sur une **approche multimodale et globale intégrant un volet voyageurs et un volet fret**, et s'intéressant à l'ensemble du système de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien). Cette approche multimodale est la seule permettant de fixer les critères pertinents de sélection des actions préconisées, notamment pour assurer la cohérence à long terme entre et à l'intérieur des résultats définis pour les différents modes de transport.

RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Région Basse-Normandie souhaite inscrire l'ensemble de ses politiques dans une **perspective de développement durable**. Les actions mises en œuvre dans le cadre du SRT devront participer à l'effort collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique. Elles doivent également permettre de faire reculer les inégalités environnementales, économiques et sociales qui touchent le territoire régional en luttant contre l'exclusion et en favorisant l'accès à l'emploi, à la santé et aux services.

Enfin, l'usage mal maîtrisé de l'automobile a induit une urbanisation peu favorable à l'usage des transports en commun et la poursuite de ces tendances laisse présager des dysfonctionnements importants. Il est donc indispensable d'aboutir à un dispositif performant de transport public, associant réseau TER, réseaux départementaux et transport collectif urbain et périurbain.

LE DROIT AU TRANSPORT POUR TOUS ET SOLIDAIRE VIS-À-VIS DES PLUS DÉFAVORISÉS

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 a reconnu à tout usager le droit de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès de qualité et de prix, notamment par l'utilisation d'un moyen de transport ouvert au public. Cette notion de droit de transport doit enfin prendre tout son sens la Basse-Normandie et se traduira notamment par des actions de solidarité en faveur des catégories à faible niveau de ressources ou des publics défavorisés.

FONDER LES NOUVELLES BASES D'UNE COHÉRENCE ET D'UN PARTENARIAT ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS

La Région Basse-Normandie entend favoriser la cohérence des services de transport public, et la concertation institutionnelle des différents niveaux de compétences territoriales en matière de transport.

Les orientations proposées dans le projet de SRADT (stratégie à 20 ans et Grands Chantiers à 10 ans) s'inscrivent en conformité avec les objectifs fixés aux niveaux européen et national, dont les principaux axes sont rappelés ci-dessous.

CPER 2007-2013

Les 9 thématiques et objectifs prioritaires du CPER 2007-2013 :

1. Renforcer le pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
2. Favoriser l'adaptation du tissu économique régional aux évolutions des marchés et des technologies : pour une stratégie de l'innovation et de la compétitivité.
3. Accompagner les mutations économiques, démographiques et sociales.
4. Soutenir les filières agricoles et agroalimentaires.
5. Maîtriser l'énergie, les risques naturels et préserver la biodiversité.
6. Favoriser l'accessibilité ferroviaire et portuaire.
7. Accompagner les grands projets culturels et sportifs.
8. Le volet territorial.
9. Améliorer le service aux personnes âgées et handicapés.

Les projets de maquette des programmes opérationnels européens 2007-2013 pour la Basse-Normandie

LES 5 PRIORITÉS DU FSE

1. Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques.
2. Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi.
3. Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale.
4. Investir dans le capital humain.
5. Développer les partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

LES 4 AXES DU FEDER

1. Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole.
2. Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement.
3. Diversification de l'économie rurale et qualité de la vie en zones rurales.
4. LEADER, axe méthodologique de mise en œuvre des axes 1 et 3 en Basse-Normandie.

Un nouveau fonds européen de soutien au développement des zones rurales a été institué par le règlement européen du 20 septembre 2005. Il s'agit du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), instrument unique du financement du « second pilier » de la Politique Agricole Commune. Ce fonds unique regroupera l'ensemble des dispositifs actuels de soutien au développement rural, dispersés dans plusieurs chapitres budgétaires communautaires. LEADER repose sur l'élaboration ascendante de stratégies de territoire innovantes et participatives à l'échelle de Pays, et sur la gestion locale d'une enveloppe pluriannuelle par des Groupes d'Action Locale (composés à parité d'élus et de membres de la société civile).

Les crédits FEADER pour la période 2007-2013 alimenteront 4 axes d'intervention :

- le renforcement de la compétitivité des secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ;
- la préservation et la valorisation des ressources naturelles ;
- la promotion de l'attractivité et le développement équilibré des territoires ruraux ;
- l'assistance technique.

Les orientations générales d'aménagement

Les espaces européens de coopération interrégionale

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET EMDI, DÉVELOPPÉ AU SEIN DE L'ARC MANCHE

1. Renforcer la cohésion de l'espace Manche.
2. Valoriser et renforcer le positionnement territorial de l'espace Manche en Europe.
3. Assurer un développement durable de l'espace Manche.
4. Promouvoir une gestion intégrée des zones côtières.

LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE ATLANTIQUE (JUIN 2005)

L'Espace Atlantique est partagé entre cinq méso-espaces. La Basse-Normandie fait partie du « Nord Ouest Atlantique français » qui comprend les régions à l'Ouest de Paris. Le Schéma de Développement de l'Arc Atlantique préconise de renforcer les coopérations interrégionales atlantiques autour de trois axes :

1. La maritimité.
2. La promotion du développement durable des espaces ruraux atlantiques.
3. Le renforcement des réseaux de coopération et d'échange d'expérience.

Plus spécifiquement, pour l'espace Nord Ouest Atlantique Français, des recommandations sont faites dans cinq domaines :

1. Le renforcement de l'armature urbaine.
2. La ruralité et les espaces à faible densité.
3. L'accessibilité interne et externe.
4. Le développement de l'innovation et de la R&D.
5. L'environnement et la prévention des risques.

INTERREG IV EN BASSE-NORMANDIE : 2007-2013

Les programmes INTERREG III trouvent un prolongement en 2007 au sein de la nouvelle politique européenne de cohésion à travers l'objectif de « Coopération territoriale européenne » (FEDER).

Ainsi sur la période 2007-2013, la Région Basse-Normandie est éligible à 4 programmes INTERREG IV :

- un programme de coopération transfrontalière avec le Sud de la Grande Bretagne ;
- deux programmes de coopération transnationale sur l'Europe du Nord Ouest, ainsi que l'Espace Atlantique ;
- un programme de coopération interrégionale comprenant l'ensemble des territoires de l'Union Européenne comme zone de coopération.

Les documents cadres de l'action de l'État en Basse-Normandie

LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

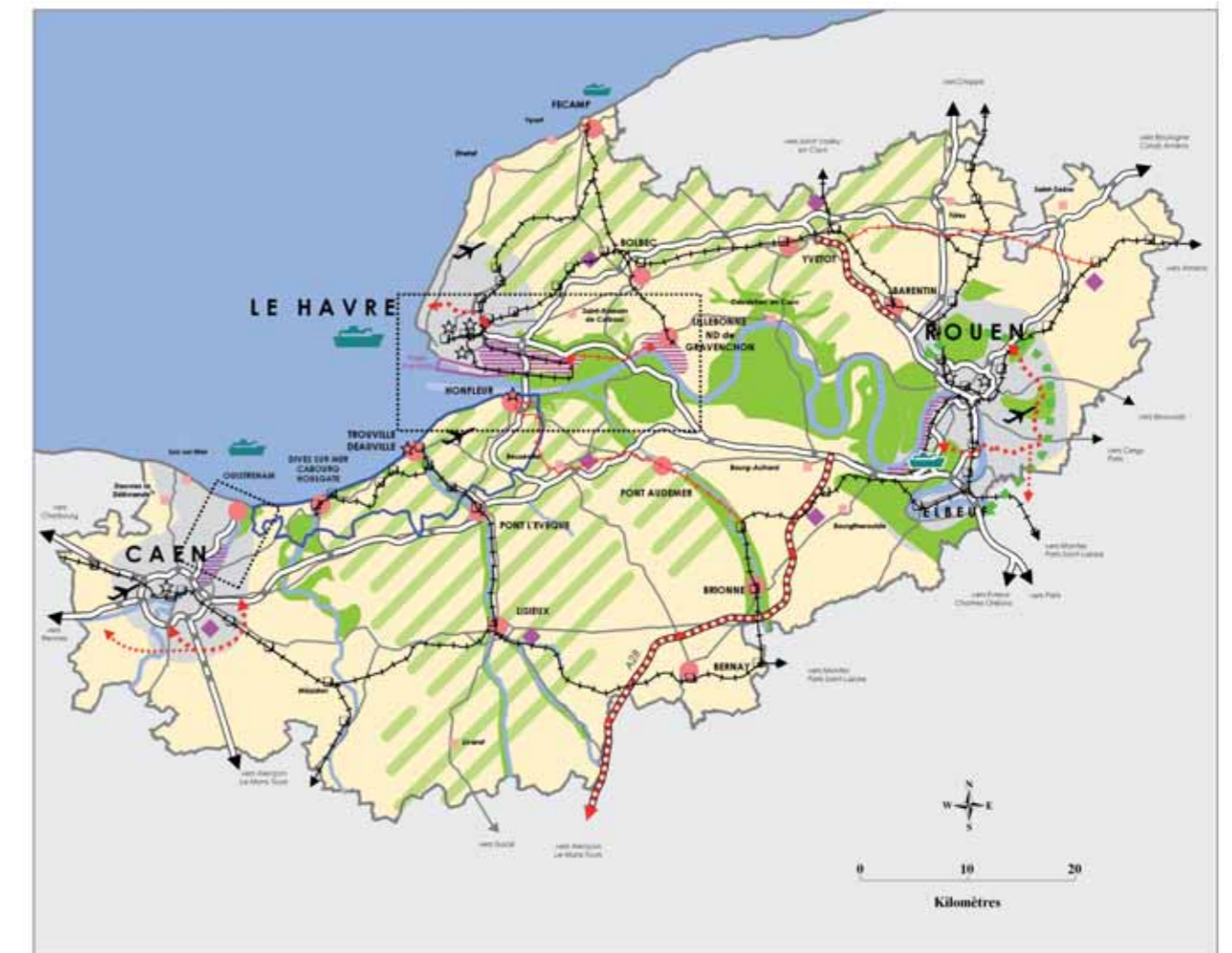
Le projet de DTA est composé de quatre parties : un diagnostic du territoire (1) identifie les enjeux qui fondent les objectifs (2) que l'état se propose de faire partager aux collectivités ; en résultent des orientations (3) à portée normative et des politiques d'accompagnement (4) de portée propositionnelle. Si la DTA n'a pas encore été définitivement adoptée en Conseil des ministres, il est d'ores et déjà possible de remarquer que les objectifs et les politiques d'accompagnement inscrits dans le projet actuel rejoignent largement ceux proposés dans les orientations du SRADT.

Objectifs :

1. Renforcer l'ensemble portuaire dans le respect du patrimoine écologique des estuaires.
2. Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques.
3. Mieux exploiter le potentiel énergétique éolien, dans le respect des paysages.

Politiques d'accompagnement :

1. Organiser la coopération entre les ports.
2. Développer l'activité logistique.
3. Améliorer le fonctionnement naturel et écologique de l'estuaire de la Seine, grâce à la mise en place du plan de gestion globale de l'estuaire de la Seine.
4. Promouvoir le développement durable des activités de la pêche.
5. Développer un programme éolien.
6. Mettre en valeur les éléments caractéristiques des paysages ruraux normands.



Sources : DDE 76/DRE Haute Normandie - Fond de carte : IGN - BDCarto®, avril 2004

- Périmètre de la DTA
- Délimitation de l'espace arrière littoral du Calvados
- Espaces stratégiques précisés dans une carte spécifique

ESPACE À PROTÉGER

- Espaces naturels majeurs
NB : certains espaces remarquables ne sont pas figurés à cette échelle. Se reporter à la carte littorale.
- /// Espaces naturels et paysagers significatifs
- Ceinture verte de l'agglomération rouennaise

ARMATURE URBAINE

- Grandes agglomérations (aires des pôles urbains, Rouen et Le Havre)
- Villes moyennes
- Autres pôles locaux
- ☆ Secteurs stratégiques de recomposition urbaines

LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

- Grandes liaisons routières (2x2 voies) et points d'échange
- Réseau routier principal
- Voies ferrées et gares voyageurs
- Ports
- Aéroports
- En projet
- Contournement d'agglomération
- Voies ferrées à créer ou à renforcer
- Voies navigables (Seine, Orne)

LES GRANDS ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Principaux secteurs de développement d'activité industrialo-portuaires
- ◆ Secteur stratégique d'activités fortes consommatrices d'espace (logistique, industrie)

GLOSSAIRE

LE PROJET D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT EN RÉGION

(approuvé le 15 novembre 2004)

1. Anticiper les mutations économiques et encourager les formations pour les emplois de demain.
2. Favoriser la cohésion sociale.
3. Valoriser l'attractivité territoriale de la Basse-Normandie.
4. Renforcer la protection du citoyen.
5. Développer l'efficacité de l'État.

LE SCHÉMA RÉGIONAL D'ORGANISATION SANITAIRE

Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de troisième génération (SROS III) a pour objet de prévoir les évolutions nécessaires de l'offre de soins préventifs, curatifs et palliatifs afin de répondre aux besoins de santé physique et mentale. Il inclut également l'offre de soins pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveaux-nés.

Par ailleurs, le SROS vise à susciter les adaptations et les compléments de l'offre de soins, ainsi que les coopérations entre les établissements de santé.

Il fixe enfin les objectifs en vue d'améliorer l'efficacité de l'organisation sanitaire (qualité, accessibilité). Il couvrira la période avril 2006 à avril 2011.

Deux objectifs :

Le SROS de troisième génération assure :

- une **organisation sanitaire territoriale** qui tient compte des spécificités locales, notamment par le maintien et le développement d'activités de proximité ;
- **coordonnée avec les objectifs de la loi d'orientation de la politique de santé publique.**

Quatre priorités :

1. Mieux évaluer les besoins de santé.
2. Associer à son élaboration les établissements, les professionnels, les élus et les usagers.
3. Renforcer la concertation à chaque étape.
4. Faire émerger une démarche territoriale permettant une véritable animation de la mise en œuvre du schéma au sein de chaque territoire de santé.

Cinq niveaux de l'offre de soins :

Dans une approche territorialisée de l'offre de soins, 5 niveaux sont définis :

1. **Le niveau de proximité** : médecine générale et de spécialité, les hôpitaux locaux et l'hospitalisation à domicile.
2. **Le niveau intermédiaire** : médecine polyvalente très accessible aux patients concernés du territoire (urgence, chirurgie viscérale et orthopédique, obstétrique et imagerie conventionnelle).
3. **Le niveau de recours** : plateau technique spécialisé, accessible à l'ensemble des patients du territoire de santé, 24 h/24.
4. **Le niveau régional** : plateau technique hautement spécialisé, accessible à l'ensemble des patients concernés de la région (cardiologie interventionnelle, chirurgie cardiaque).
5. **Le niveau interrégional** : haute spécialité déterminée dans les Schémas Interrégionaux d'Organisation Sanitaire et qui concerne les disciplines suivantes : la chirurgie cardiaque, la neurochirurgie et la prise en charge des grands brûlés.

AFR : la Commission européenne a engagé durant l'été 2005 une réforme du dispositif réglementaire existant pour réduire et réorienter les aides publiques aux entreprises vers les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Pour la France, cette réforme s'est concrétisée le 7 mars 2007 par l'adoption de la carte des Aides à Finalité Régionale (AFR) pour la période 2007/2013 par le collège des commissaires européens. Ces aides concernent la Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT) attribuée par l'État, mais aussi les aides à l'immobilier d'entreprise et les exonérations de taxe professionnelle des collectivités territoriales et les aides des sociétés de conversion.

Agenda 21 : ensemble de recommandations concrètes pour le 21^e siècle, décliné du concept de développement durable et qui repose sur 3 piliers fondateurs : l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles.

Aire urbaine : zonage INSEE (1996) qui comprend les pôles urbains (unités urbaines comprenant plus de 5 000 emplois sur le territoire) et leur couronne périurbaine. L'ensemble des aires urbaines et les communes multipolarisées attirées par plusieurs pôles urbains, constitue l'espace à dominante urbaine.

Agriculture durable (ou soutenable, en traduction de l'anglais sustainable) : application à l'agriculture des principes du développement durable ou soutenable tels que reconnus par la communauté internationale à Rio de Janeiro en juin 1992.

Arc Manche : réseau souple de Régions françaises et de collectivités locales britanniques bordant la Manche. Il a pour finalité de coopérer sur des thèmes d'intérêt commun et de renforcer les liens entre les deux rives de la Manche. L'Arc Manche associe à ses objectifs et réalisations toutes catégories d'acteurs, d'organismes et de collectivités de la Manche.

Armature urbaine : façon dont se structurent les villes sur un territoire déterminé, une région ou un pays, par exemple.

Biodiversité : désigne la diversité du monde vivant au sein de la nature.

Cohésion sociale : la cohésion sociale se construit sur les valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesse et de revenu...

Conchyliculture : élevage des coquillages comestibles (huîtres et moules).

Conflits d'usage : ils mettent aux prises des individus entre eux ou des individus et un groupe plus large. Ils peuvent être provoqués par la coexistence dans un même lieu d'activités identiques ou différentes ou par des projets d'implantation de ces activités. Ils ont souvent pour cause immédiate la concurrence pour l'utilisation d'une ressource, l'accès à cette ressource ou à une voie de communication (chemin, sentier) et enfin l'altération de la qualité de la ressource par pollution ou destruction (air, eau, diversité biologique, cadre de vie, paysage) par différentes nuisances (sonores, olfactives, visuelles).

Coopération décentralisée : dès les années 80, certaines collectivités territoriales françaises (communes, départements ou régions) ont tissé des liens avec des villages, des cercles, des provinces ou des collectivités locales, quand elles existaient, en Afrique notamment, en Extrême Orient ou en Amérique Latine. En 1992, la loi d'Aménagement du Territoire de la République, qui enrichissait la décentralisation décidée en 1982 et 1983, reconnaissait le droit aux collectivités de passer librement des accords avec des collectivités étrangères. La coopération décentralisée à la française était ainsi inscrite dans la loi.

Coopération métropolitaine : La volonté du Gouvernement d'accompagner les ambitions européennes et internationales des métropoles françaises a été annoncée au comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de décembre 2002. La concrétisation de cette nouvelle politique est ensuite intervenue au CIADT du 18 décembre 2003, au cours duquel le Gouvernement a engagé une politique « pour un rayonnement européen des métropoles françaises ».

Cette nouvelle orientation est basée sur deux constats :

- la faiblesse relative des grandes villes françaises, lorsqu'on les observe à l'échelle européenne ;
- les métropoles sont motrices de l'économie nationale.

Ces deux constats, dressés par la DATAR, ont mis en évidence la nécessité d'un accompagnement particulier des métropoles françaises, devant contribuer à les hisser dans la compétition européenne ou internationale des villes et à les conforter dans leur rôle de « dynamo » des économies régionales.

Trois phases ponctuent la démarche :

- un appel à coopération lancé par l'État, visant à soutenir une ingénierie au service d'une coopération métropolitaine plus affirmée ;
- un projet métropolitain préparé par les collectivités ;
- un contrat métropolitain (future contractualisation à partir de 2006), sur des actions très structurantes, et fondé sur des coopérations stratégiques.

Déséconomies d'agglomération : perte d'avantages économiques due à la forte concentration d'activités sur un même territoire (coût du foncier plus élevé, perte de temps dans les transports, etc.).

Développement durable : mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes en répartissant équitablement les fruits de la croissance, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Le développement durable s'appuie sur 3 principes essentiels :

- l'efficacité économique, c'est-à-dire la recherche du plus grand bénéfice pour la collectivité en introduisant les coûts sociaux et environnementaux y compris les coûts externalisés ;
- la prudence environnementale, c'est-à-dire la préservation des ressources naturelles non renouvelables, la limitation des impacts et l'application du principe de précaution ;
- l'équité sociale, c'est-à-dire la solidarité envers les plus défavorisés et la contribution à la réduction des inégalités sociales.

Éco-conditionnalité : consiste à subordonner le paiement d'aides agricoles au respect de normes environnementales. Le principe en a été introduit lors de la réforme de la politique agricole commune de 1999. L'éco-conditionnalité est prévue par le droit communautaire, mais son application est laissée à l'appréciation des États membres, qui ont le choix de déterminer les conditions effectivement requises au versement des aides.

Éco-citoyenneté : démarches de protection, de restauration, de reconquête de la qualité de l'environnement, des milieux aquatiques, du cadre de vie, notamment en assurant une veille écologique et une éducation à l'environnement mais aussi en faisant pression sur les élus.

Éco-région : zone géographique assez large se distinguant par le caractère unique de sa morphologie, de sa géologie, de son climat, de ses sols, de ses ressources en eau, de sa faune et de sa flore.

Économie sociale et solidaire : groupements de personnes (et non de capitaux) jouant un rôle économique (associations, mutuelles et coopératives, ...).

Économie résidentielle : ensemble des activités et des emplois visant à satisfaire les besoins élémentaires des habitants (commerces, santé, éducation, services, ...) et contribuant à la qualité de vie sur les territoires.

Émission de gaz à effet de serre : gaz contenu dans l'atmosphère terrestre dont les propriétés physiques, principalement la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone CO₂ et le méthane CH₄, contribuent à un effet de serre à la surface de la Terre. L'effet de serre est un processus naturel de réchauffement du climat qui intervient dans le bilan radiatif de la Terre.

Emplois métropolitains supérieurs (EMS) : emplois à contenu décisionnel ou hautement qualifiés (cadres, ingénieurs, chercheurs, ...) se développant dans les métropoles. C'est un indicateur du rayonnement et du dynamisme des grandes agglomérations.

Empreinte écologique : mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et des besoins d'absorption des déchets.

Espaces publics numériques : structure d'accueil du public pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication. Il en existe plusieurs types correspondant à des chartes d'usages variées, issus de ministères ou d'initiatives régionales différents.

Étalement urbain : phénomène désignant l'extension des surfaces urbanisées en périphérie des grandes villes. Cet étalement, lié au « desserrement » démographique des agglomérations, conduit à une densité du bâti d'autant plus faible que l'on s'éloigne du cœur des villes.

Filière : ensemble des stades successifs d'élaboration et de fabrication d'un produit.

Fret : désigne à la fois les marchandises transportées que le transport de ces marchandises. Il est effectué en compte propre ou par des tiers : les transporteurs publics de marchandises. Dans le domaine maritime, le fret est aussi le prix à payer au transporteur pour l'acheminement des marchandises.

Ferroulage : ou transport « combiné accompagné » est un terme générique désignant l'ensemble des techniques qui permettent de charger des camions complets sur un train : tracteur + remorque + chauffeur.

Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) : démarche de « territoire » pour une vision à long terme de l'espace et des activités et pour conjuguer le développement économique à venir. Il permet tout à la fois une régulation des conflits d'usage, la préservation de l'environnement et l'assurance d'un développement durable de ce territoire généralement très convoité qu'est la zone côtière.

Gouvernance : concerne le droit de regard sur les organismes par ceux qui les ont missionnés. Le critère essentiel d'une bonne gouvernance est que les mécanismes de fonctionnement de l'institution soient organisés de façon à éviter que les intérêts des mandatés (« agents ») prennent le pas sur ceux de leurs mandants (« principaux »), cela dans un esprit de démocratie. La Gouvernance d'une entreprise ou d'une organisation, publique ou privée, a pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés comme il faut et que les ressources sont utilisées dans un esprit responsable.

Groupe d'Action Locale (GAL) : Leader+ est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Ces territoires ont mis en place des Groupes d'Action Locale (GAL) dont le fonctionnement est organisé autour de la participation aux décisions d'une majorité de partenaires privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises).

Groupement d'intérêt Public Seine-Aval (GIPSA) : programme de recherche appliquée, initié pour faciliter la compréhension des milieux estuariens, et d'aide à la prise de décisions publiques. Son objectif est de valoriser les résultats de recherche, acquis par la communauté scientifique, pour le bénéfice des décideurs et des aménageurs de l'espace estuarien.

La mission principale du GIP est d'assurer la maîtrise d'ouvrage du Programme Seine-Aval.

Cela se traduit en 3 objectifs fixés par ses membres, à l'équipe technique du GIP :

1. Gestion et aide à la coordination des actions de recherche finalisée.
2. Développement des applications issues des connaissances de la recherche.
3. Transfert des résultats vers la « société civile ».

Hinterland : espace desservi par un port, qui assure des marchandises à exporter et absorbe ses importations.

Indice de Développement Humain : indice statistique composite, créé par l'ONU en 1995, permettant de classer les pays du monde au regard de leur développement qualitatif (et non uniquement économiquement quantitatif comme le PIB).

Maillage : disposition, organisation en réseau.

Métropole : agglomération de taille significative par rapport à son environnement, dotée d'équipements, commandant une zone d'influence étendue.

Métropole moyenne en France : unité urbaine (ou agglomération) comptant au moins 200 000 habitants et dont les fonctions économiques ne permettent pas de considérer que son attractivité et son rayonnement transnationaux soient tels qu'elle puisse être désignée comme une métropole « européenne ».

Métropole moyenne régionale en France : métropole moyenne de France ayant le statut institutionnel de capitale d'une région administrative. La DIACT en a identifié sept sur le territoire français (Caen, Dijon, Clermont-Ferrand, Orléans, Rennes, Montpellier et Metz ; Rouen se présentant comme « une lointaine banlieue industrialo-portuaire de Paris », l'agglomération ne figure pas dans la liste).

Métropole Normande : fin 2003, un CIADT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) décidait d'engager une politique volontariste pour assurer un plus grand rayonnement européen des métropoles françaises et de réserver une enveloppe de 3,5 millions d'euros pour l'ensemble des lauréats. Ainsi la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) lançait-elle un « appel à coopération métropolitaine » afin de recueillir les candidatures de métropoles souhaitant mettre leurs forces en commun afin d'ouvrir « un espace de coopération stratégique politique faisant sens en terme de dynamique territoriale ». Dès 2004, un projet « Métropole Normande » était déposé par les métropoles de Caen, Rouen et Le Havre (en regroupant les responsables des 3 villes et des 3 EPCI).

Le 16 mars 2005, la DATAR annonçait les 6 métropoles lauréates de cet appel : la métropole normande y était sélectionnée aux côtés du sillon lorrain, de la métropole Loire-Bretagne, de la métropole Marseille/Aix-en-Provence, de la métropole Côte d'Azur et de l'agglomération transfrontalière franco-allemande (Strasbourg/Ortenaukreis).

Métropolisation : forme d'organisation des territoires qui se développe autour des villes. C'est un phénomène mondial et différencié selon les continents qui annonce la fin de l'organisation duale rural/urbain. Elle se caractérise surtout par la concentration des personnes et des activités dans les grandes villes et de ce fait, elles sont fortement attractives pour les populations. La métropolisation entraîne aussi une redéfinition des espaces au sein de la ville. Les fonctions grandes consommatrices d'espace (loisirs, commerce, industries) sont rejetées dans les périphéries alors que les centres-villes sont réservés à l'habitat favorisé et aux activités à forte valeur ajoutée.

Niveau d'équipement des bassins de vie : score de 0 à 20 attribué aux bassins de vie en fonction du degré d'équipement de chacun d'eux (équipements concurrentiels et non concurrentiels, services de santé et d'éducation). Le score tient compte du niveau absolu d'équipement présent dans le bassin et d'un niveau d'équipement attendu en fonction de la population résidente.

NXP : Philips Semiconductors, le numéro 2 européen de l'industrie des semi-conducteurs, a été rebaptisé NXP à la suite de son récent rachat par un consortium de fonds de capital-investissement.

OSEO : issue du rapprochement des compétences et des savoir-faire de l'ANVAR et de la BDPME depuis janvier 2005, OSEO propose d'accompagner et financer l'innovation des entreprises au sens large, et rendre plus aisé le financement des investissements immatériels qui conditionnent la compétitivité et la croissance des PME.

Parc Naturel Régional (PNR) : partie de territoire où les moyens définis dans une Charte sont mis en œuvre pour favoriser divers modes de développement économiques compatibles avec la protection de l'environnement. La Charte constitutive d'un parc résulte de l'accord contractuel de plusieurs collectivités territoriales (région, départements, communes ou groupements de communes) en concertation avec l'État. La Charte est révisée régulièrement.

Périurbanisation : expansion urbaine périphérique comprenant l'urbanisation périphérique (banlieues diverses), mais aussi l'extension urbaine en dehors de l'agglomération par ses activités et ses modes de vie.

Produit Intérieur Brut (PIB) : il correspond à ce que produit l'économie d'un pays ou d'une région. Le PIB mesure en quelque sorte la richesse créée par l'économie.

Plan climat régional : ensemble de mesures prises face à l'enjeu environnemental que représente le changement climatique dans nos sociétés. Une action transversale à l'ensemble des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des transports, de l'urbanisme, ainsi qu'une coordination politique internationale.

Un double objectif :

- identifier les opportunités et priorités régionales en matière de lutte contre le changement climatique : nature des projets et conditions de leur mise en œuvre ;
- obtenir l'appropriation de la démarche, nécessaire à la mobilisation des acteurs dans le long terme.

Plates-formes d'initiatives locales (PFIL) : ce sont des associations locales qui soutiennent les créateurs d'entreprises par un prêt d'honneur (prêt sans intérêt ni garantie personnelle), un accompagnement et un parrainage par un dirigeant d'entreprise pendant les premières années qui suivent la création. Ces PFIL existent depuis plus de vingt ans et leur but est donc de renforcer les fonds des petites entreprises.

Pôles d'excellence rurale : ce sont, en France, des projets favorisant le développement des territoires ruraux qui reçoivent à ce titre un financement partiel de la part de l'État. Le label Pôle d'excellence rurale est attribué à un projet de développement économique situé sur un territoire rural et fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées. Leur création s'inspire de celle des pôles de compétitivité en zone urbaine, annoncée lors du CIADT du 14 octobre 2005 par Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Pôle de compétitivité : un pôle de compétitivité résulte de la combinaison sur un même territoire, de trois ingrédients : les entreprises, les centres de formation et les unités de recherche et de trois facteurs décisifs, le partenariat, les projets de R&D et la visibilité internationale, dans le champ des technologies structurantes et des activités industrielles pour lesquelles la France est spécialisée ou bénéficie de potentialités avérées.

Prospective : ce n'est pas la prévision mais la construction dans le présent d'un avenir souhaitable. La démarche de la prospective comporte trois phases : l'identification du souhaitable, l'élaboration de nouveaux projets et leur mise en œuvre. Elle réunit la réflexion et l'action, intègre différents horizons de temps, fait appel à diverses disciplines et intègre le contexte humain et l'environnement. L'imagination informée est son ressort. Elle tire parti des disciplines, fait jouer entre elles les synergies et mobilise les compétences nécessaires.

Valeur ajoutée : valeur nouvelle créée par une entreprise due à la différence entre la valeur des biens ou des services qu'elle produit et celle de ses consommations intermédiaires (biens ou services consommés pour les produire).

Zone de frange : territoire frontalier des deux régions.

SIGLES

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique
ADRIA : Association pour le Développement de la Recherche appliquée dans les Industries Agricoles et Alimentaires
AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AFPA : Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFR : Aides à Finalité Régionale
ANR : Agence Nationale de la Recherche
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AO : Appellation d'Origine Contrôlée
APA : Allocation Personnalisée à l'Autonomie
ARDES : Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire
ASSAD : Association de Services de Soutien A Domicile
ASV : Allocation Supplément Vieillesse
BABORD : Base BORDelaise Documentaire
BAI : Bretagne – Angleterre – Irlande
BTP : Bâtiments Travaux Publics
CA : Communautés d'Agglomération
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCI : Chambres de Commerce et d'Industrie
CDC : Communauté de Communes
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDG : Charles de Gaulle
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique
CERIS : Coopération d'Échanges de Ressources en Ingénierie sociale
CERMN : Centre d'Études et de Recherche sur le Médicament de Normandie
CESR : Conseil Économique et Social Régional
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIRALE : Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Équines
CLIC : Centre Locaux d'Information et de Coordination
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CNRT : Centre National de Recherche Technologique
CORRODYS : Centre d'Expertise de Corrosion Marine et Biologique

CRBN : Conseil régional de Basse-Normandie
CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CREAN : Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands
CRÉS : Comité Régional d'Éducation pour la Santé
CRITT BNC : Centre Régional de l'Innovation et de Transfert de Technologie Basse-Normandie-Cotentin
CRPM : Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe
CRT : Comité Régional de Tourisme
CTN : Centre des Technologies Nouvelles
CYCERON : Centre d'Imagerie Cérébrale et de Recherches en Neurosciences
DAET : Délégation Académique aux Enseignements Techniques
DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIRD : Dépense Intérieure de Recherche et Développement
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DTA : Direction Territoriale d'Aménagement
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EIC : École d'Ingénieurs de Cherbourg
EIPI : Élèves Ingénieurs en Plasturgie Industrielle
EMDI : Espace Manche Développement Initiatives
ENSICAEN : École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de CAEN
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPN : Espaces Publics Numériques
EPR : European Pressurized Reactor
ERREFOM : Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers
ESITC : École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux et de la Construction
ESS : Économie Sociale et Solidaire
EURISOL : EUropean Isotope Separation On-Line
EVP : Équivalent Vingt Pieds
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FOAD : Formations Ouvertes et A Distance
FORES : FONd Régional Éco-habitat Social
FSE : Fonds Social Européen
FSV : Fonds de Solidarité Vieillesse

GAL : Groupe d'Action Locale
GALIMMED : GALénique, Imagerie Médicale et MEDicaments
GANIL : Grand Accélérateur National d'Ions Lourds
GES : Gaz à Effet de Serre
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière
HQE : Haute Qualité Environnementale
IDH : Indice de Développement Humain
IC : Inter Cités
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
IMEC : Institut Mémoire de l'Édition Contemporaine
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRQUA : Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire
SBIO : Institut Supérieur de biologie et de transfert vers les agro-BIOindustries
ISPA : Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon
IPC : Indice des Prix à la Consommation
IUP : Institut d'Urbanisme de Paris
IUT : Institut Universitaire de Technologie
LCD : Liquid Crystal Display
LION : Liaisons Inter Quartiers Nord
LOTI : Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
LRNVS : Projet de Liaison Normandie Val-de-Seine
MET : Maison des Entreprises et des Territoires
MIRIADE : Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Économique
MRSH : Maison de la Recherche en Sciences Humaines
OCM : Opération Collective de Modernisation
ODACC : Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados
ODC : Office Départemental de la Culture
ODIA : Office de Diffusion et d'Information Artistique
OGS : Opérations Grands Sites
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OPACC : Oak Park Area Cycling Commuters
OPAM : Opérations Programmées d'AMélioration de l'habitat
ORFS : Observatoire Régional des Formations Supérieures
PAC : Politique Agricole Commune
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PAPAO : Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaix
PASER : Projet d'Action Stratégique de l'État en Région
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PCRDT : Programme Code Recherche Développement Technologique
PER : Pôles d'Excellence Rurale
PO : Programmes Opérationnels (programme européen pour la période 2007-2013)
PDRN : Plan de Développement Rural National

PDU : Plan de Déplacements Urbains
PFIL : Plate-Forme d'Initiative Locale
PIB : Produit Intérieur Brut
PLH : Programmes Locaux de l'Habitat
PLTR : Pôles Locaux Territoriaux de Recherche
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et Moyennes Industries
PNR : Parc Naturel Régional
PRDFP : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PUN : Pôle Universitaire Normand
R&D : Recherche et Développement
RMI : Revenu Minimum d'Insertion
RNR : Regroupement Naissance Renaissance
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
SENACAL : Société d'Équipement Naval du CALvados
SENAMANICHE : Société d'Équipement Naval de la MANCHE
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMN : Société Métallurgique de Normandie
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
SPIRAL II : Système de Production d'Ions Radioactifs en Ligne
SRAC : Schéma Régional d'Action Culturelle
SRADT : Schéma Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDE : Schéma Régional de Développement Économique
SRIE : Schéma Régional de l'Intelligence Économique
SROS : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
SRT : Schéma Régional des Transports
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains
TAD : Transports Publics à la Demande
TER : Train Express Régional
TES : Transactions Électroniques Sécurisées
TGV : Train à Grande Vitesse
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TPE : Travaux Personnels Encadrés
UCBN : Université de Caen Basse-Normandie
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
VTT : Vélo Tout Terrain
WWF : World Wildlife Fund
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique